

VOS RENDEZ-VOUS

- **5 novembre 2013**
Chiffre d'affaires à la fin du 1^{er} trimestre 2013-2014*
- **11 décembre 2013**
Assemblée Générale des Actionnaires
- **18 février 2014**
Chiffre d'affaires et résultats semestriels 2013-2014*
- **29 avril 2014**
Chiffre d'affaires à la fin du 3^e trimestre 2013-2014
(avant ouverture de Bourse)
- **30 juillet 2014**
Chiffre d'affaires annuel 2013-2014*
- **7 octobre 2014**
Résultats annuels 2013-2014*

*Publications après clôture de Bourse.

VOS CONTACTS

VILMORIN & CIE

BP 1 - 63720 CHAPPES (France)
Nouvelle adresse à compter du 25 novembre 2013 :
CS 20001 Saint Beauzire - 63360 GERZAT (France).

Tél. + 33 (0)4 73 63 44 85
Fax + 33 (0)4 73 63 41 80

www.vilmorin.info

Daniel JACQUEMOND
Directeur Financier
E-mail : daniel.jacquemond@vilmorin.info

Valérie MONSERAT
Directrice Communication Financière
et Relations Investisseurs
E-mail : valerie.monserat@vilmorin.info

Claire-Marie SONNIER
Chargée Communication Financière
et Relations Actionnaires individuels
E-mail : claire-marie.sonnier@vilmorin.info



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012-2013

 **Vilmorin & Cie**

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE VILMORIN & CIE 1

- ⦿ Chiffres clés
- ⦿ Histoire et évolution de la société
- ⦿ Activités
- ⦿ Enjeux et stratégie

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 35

- ⦿ Le Conseil d'Administration
- ⦿ Les Comités spécialisés
- ⦿ Les organes de Direction
- ⦿ Conventions avec les mandataires sociaux et intérêts des dirigeants
- ⦿ Code de gouvernance
- ⦿ Rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne
- ⦿ Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Vilmorin & Cie S.A.

RAPPORT DE GESTION 65

- ⦿ Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 11 décembre 2013

RAPPORT RSE 77

- ⦿ Rapport du Conseil d'Administration relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales
- ⦿ Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

COMPTES CONSOLIDÉS 97

- ⦿ Comptes consolidés
- ⦿ Notes aux états financiers consolidés
- ⦿ Périmètre de consolidation
- ⦿ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

COMPTE SOCIAUX 163

- ⦿ Comptes sociaux
- ⦿ Annexe aux comptes sociaux
- ⦿ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- ⦿ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 185

- ⦿ Renseignements juridiques
- ⦿ Autres informations complémentaires
- ⦿ Facteurs de risques
- ⦿ Capital social et actionnariat
- ⦿ L'action Vilmorin & Cie
- ⦿ Politique d'information
- ⦿ Contrôleurs légaux des comptes

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 207

- ⦿ Résolutions à caractère ordinaire
- ⦿ Résolutions à caractère extraordinaire
- ⦿ Résolution à caractère ordinaire

TABLES DE CONCORDANCE 217

GLOSSAIRE 221

Les mots définis dans le glossaire sont indiqués par une *

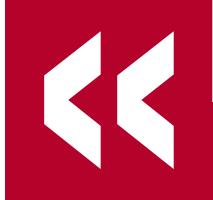




VILMORIN & CIE EN BREF



DE GAUCHE À DROITE : Didier MIRATON, Joël ARNAUD, Philippe AYMARD, Jean-Yves FOUCAULT,
Daniel CHÉRON, François HEYRAUD et Pascal VIGUIER.



Nous sommes plus que jamais convaincus
que la spécificité de notre modèle de développement
constitue un atout majeur.



POUR SES 20 ANS EN BOURSE, VILMORIN & CIE SIGNE DES RÉSULTATS D'EXCELLENTE QUALITÉ ET ACCÉLÈRE SA DYNAMIQUE DE CROISSANCE

Chers actionnaires,

Les 20 ans de cotation de Vilmorin & Cie marquent une étape importante dans son développement, avec une activité et des résultats à des niveaux historiques, qui illustrent la résilience et la rentabilité de son modèle de croissance :

- Notre chiffre d'affaires affiche une progression à deux chiffres à données courantes, pour s'élever, au 30 juin 2013, à 1 472 millions d'euros. Cette performance renouvelée au fil des dernières années confirme la dynamique globale du marché mondial des semences, mais surtout la pertinence et l'efficience de notre stratégie de développement.
- Première source de création de valeur, l'investissement dans l'innovation s'est considérablement renforcé, avec une augmentation de près de 35 % en 4 ans. Dépassant aujourd'hui 180 millions d'euros, il assure à Vilmorin & Cie sa croissance de demain.
- Quant au résultat net consolidé, il enregistre cette année encore une très forte progression (+23 %) et s'établit à 107 millions d'euros, soit un niveau record depuis l'introduction en Bourse.

Au cours de l'exercice 2012-2013, Vilmorin & Cie a résolument poursuivi, sur des marchés agricoles globalement favorables, la mise en œuvre de ses orientations stratégiques.

- Sur le marché des semences potagères, la conclusion d'opérations ciblées de croissance externe – Century Seeds en Inde et Campbells' Seeds aux États-Unis – nous permet de renforcer notre leadership mondial, au même titre que le cercle vertueux alliant innovation et proximité des marchés, point cardinal de notre stratégie.
- Sur le marché des semences de maïs, deux points majeurs marquent l'exercice :
 - la mondialisation de nos activités a franchi de nouveaux caps, avec la prise de contrôle intégral de Bisco Bio Sciences en Inde, l'acquisition de plusieurs fonds génétiques au Brésil, complétées par une première implantation en Afrique, au travers de l'acquisition du semencier sud-africain Link Seed ;
 - la perspective prochaine de bénéficier de nos propres traits génétiquement modifiés constituera une autre avancée majeure, qui nous permettra de faire partie des quelques acteurs mondiaux pourvoyeurs de telles technologies.
- Enfin, sur le marché des semences de blé, Vilmorin & Cie, numéro 1 en Europe, travaille à la mise au point de variétés de blé hautement performantes, avec l'ambition de devenir la référence mondiale sur l'espèce la plus cultivée au monde.

Dans la continuité de l'année écoulée, l'objectif que nous fixons pour l'exercice 2013-2014 est de poursuivre une croissance soutenue de nos activités stratégiques, tout en maintenant une politique dynamique d'acquisitions ciblées, orientée prioritairement sur les marchés émergents. Notre récente prise de participation minoritaire au sein de Seed Co, première société semencière africaine, s'inscrit clairement dans cette stratégie.

20 ans après notre introduction en Bourse, nous sommes plus que jamais convaincus que la spécificité de notre modèle de développement constitue un atout majeur : un métier unique de semencier, une vision équilibrée du développement de nos deux branches d'activité, une stratégie de long terme conjuguant innovation et internationalisation.

Cette vision stratégique est mise en œuvre grâce à la compétence et l'engagement avérés de nos équipes opérationnelles, au soutien sans faille de Limagrain, notre actionnaire de référence, ainsi qu'à l'accompagnement constant de nos Actionnaires. Pour les remercier de leur fidélité, Vilmorin & Cie a attribué, au-delà du dividende de 1,65 euro par action, pour la première fois, début 2013, des actions gratuites.

Confiant dans les perspectives de Vilmorin & Cie, votre Conseil d'Administration vous proposera de renouveler cette opération dans les prochaines années.

Votre Conseil d'Administration



VILMORIN & CIE

crée des semences potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée contribuant à mieux satisfaire les besoins alimentaires mondiaux.



4^e semencier mondial, Vilmorin & Cie conduit sa stratégie de croissance avec le soutien de son actionnaire de référence Limagrain, groupe coopératif agricole international.



Guidée par une vision responsable de son développement, Vilmorin & Cie s'appuie sur son investissement en recherche et une croissance soutenue à l'international pour renforcer durablement ses positions concurrentielles sur des marchés internationaux en progression régulière.

UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE...

INNOVATION

- **Une démarche constante d'innovation**

contribuant au lancement de plus de 400 nouvelles variétés de semences par an.

CROISSANCE EXTERNE

- **Une politique ciblée de croissance externe** et de partenariats.

INTERNATIONALISATION

- **La poursuite de l'internationalisation des activités**

sur des zones en croissance et à fort potentiel,
notamment au Brésil, en Inde, en Chine et aux États-Unis.

48 %

DU CHIFFRE D'AFFAIRES

2012-2013

réalisés hors d'Europe

14 %

DU CHIFFRE D'AFFAIRES

2012-2013

investis en recherche

... FONDÉE SUR UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE

MÉTIER UNIQUE

- **Un métier unique de semencier**

construit autour d'une expertise historique en botanique depuis 1743.

DÉCENTRALISATION

- **Une organisation décentralisée**

assurant une grande proximité avec les marchés.

VISION LONG TERME

- **Une vision long terme de son développement,**

renforcée par l'accompagnement régulier de son actionnaire de référence,
Limagrain, qui lui confère en outre une forte proximité avec le monde agricole.

VALEURS FONDATRICES

- **Des valeurs fondatrices**

liées à la culture de l'innovation, au partage des connaissances
et à l'écoute des Hommes et de leur environnement.

VILMORIN & CIE, UN LEADER MONDIAL ANCRÉ SUR DEUX ACTIVITÉS MAJEURES...

SEMENCES POTAGÈRES

→ Un leader mondial

Plus de trente espèces parmi les plus consommées au monde (tomate, melon, carotte, poivron, haricot, etc.) à destination des professionnels de l'agroalimentaire (maraîchers et industriels).

SEMENCES DE GRANDES CULTURES

→ Un acteur de premier plan sur des espèces stratégiques

Quatre espèces stratégiques (maïs, blé, colza, tournesol) destinées aux agriculteurs principalement sur les marchés européens, américains et asiatiques.

Produits de jardin :
une activité historique
Des graines potagères et florales,
des bulbes et des produits de protection
et de santé des plantes à destination
des jardiniers amateurs, sur les principaux
marchés européens du jardinage.



... ET ACTIF SUR TOUTE LA CHAÎNE DE LA VALEUR DE LA SEMENCE



1472

MILLIONS D'EUROS

de chiffre d'affaires

107

MILLIONS D'EUROS

de résultat net
dont une part groupe
de 99 millions d'euros

**PLUS DE
6 000
COLLABORATEURS**

permanents
dans le monde

The logo consists of a large, light-colored triangle pointing upwards, positioned to the left of a vertical cross. The cross has a horizontal bar extending to the right. To the right of the cross, the letters "e" and "semencier mondial" are written vertically.

1
n°
européen
des semences
de blé

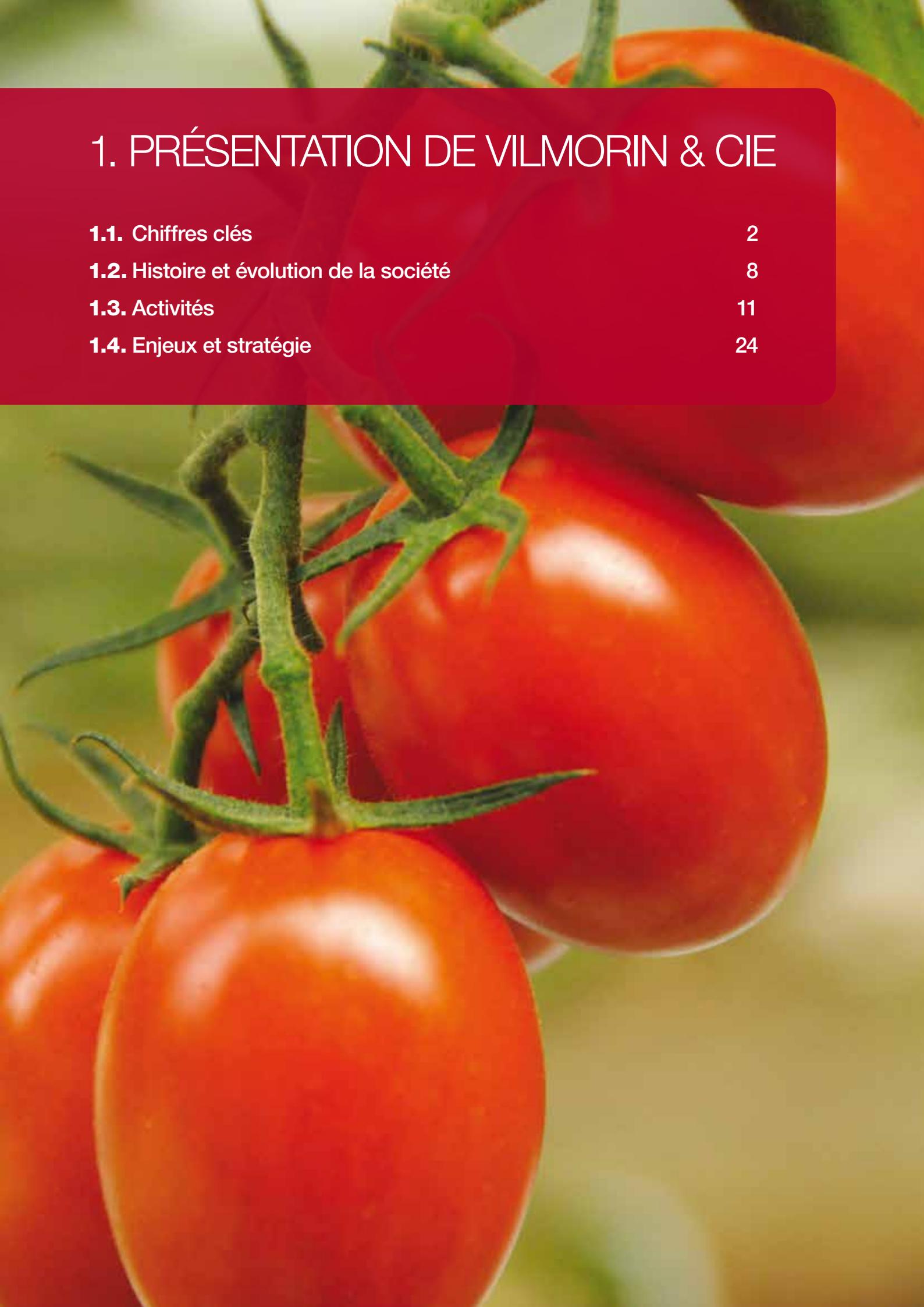
2^{n°} mondial des semences potagères

The logo consists of two large, stylized numbers, '3' on the left and '4' on the right, both containing the symbol 'n°'. A white ampersand (&) is positioned between them. Below the '3' is the word 'américain' and below the '4' is the word 'européen', all in a serif font.



1. PRÉSENTATION DE VILMORIN & CIE

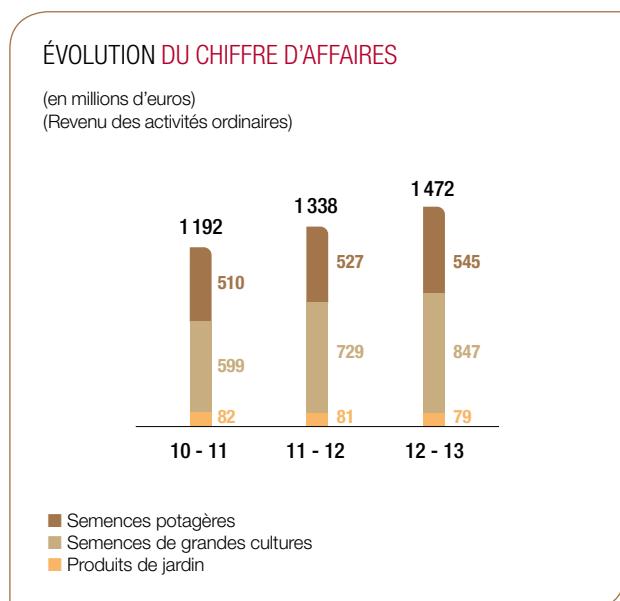
1.1. Chiffres clés	2
1.2. Histoire et évolution de la société	8
1.3. Activités	11
1.4. Enjeux et stratégie	24



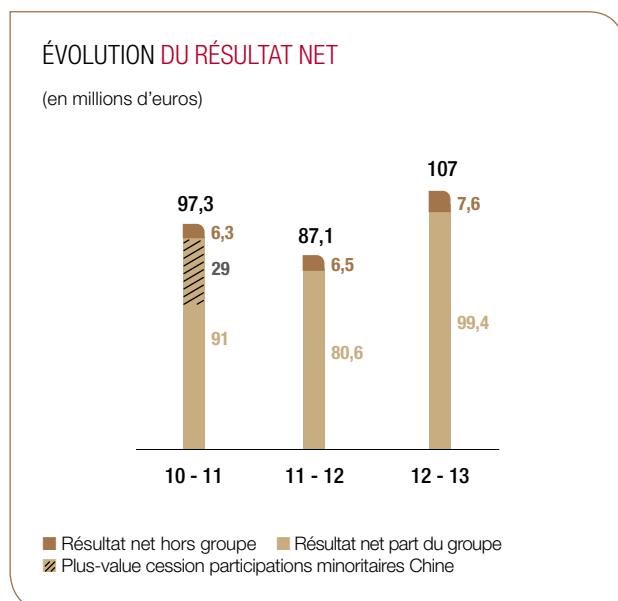
1.1. CHIFFRES CLÉS

1.1.1. PRINCIPAUX INDICATEURS

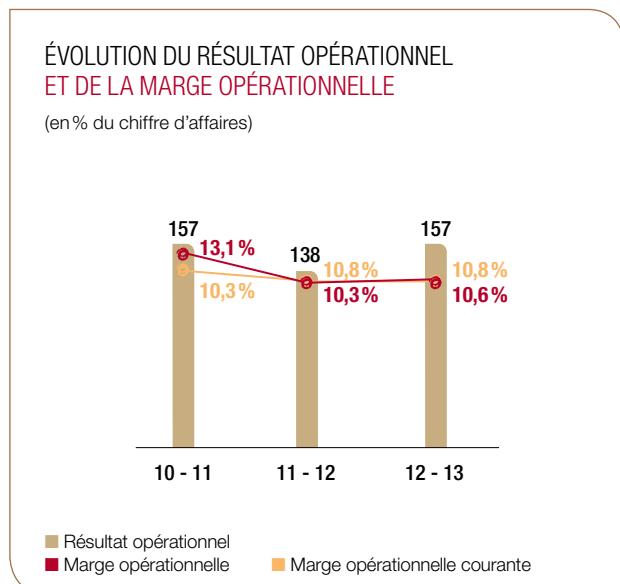
Une croissance d'activité régulière



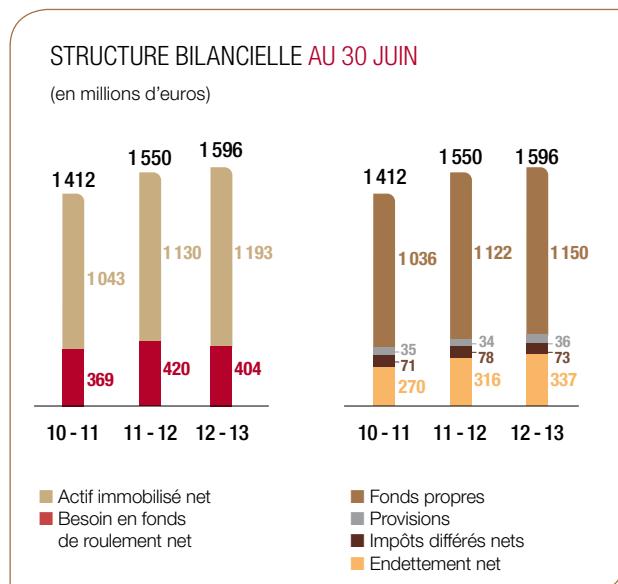
Une progression soutenue du résultat net



Une marge opérationnelle pour partie consacrée à l'intensification de l'effort de recherche



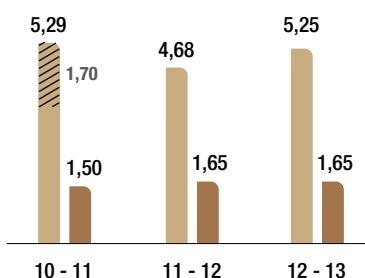
Une structure financière stable et solide



Une politique régulière et attractive de distribution des résultats

ÉVOLUTION DU BÉNÉFICE PAR ACTION
PART DU GROUPE (BPA), ET DU DIVIDENDE PAR ACTION

(en euros)

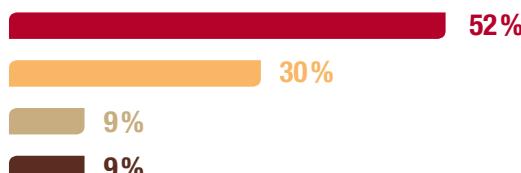


■ BPA ■ Dividende par action
■ Plus-value cession participations minoritaires Chine

Une internationalisation croissante des activités

RÉPARTITION DES VENTES 2012-2013
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en %)

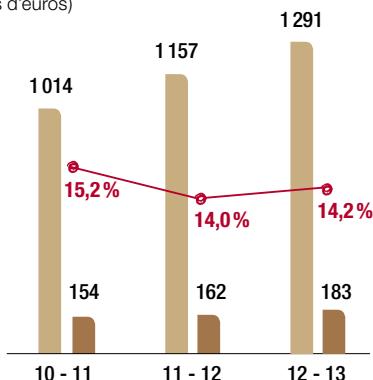


■ Europe
■ Amériques
■ Afrique / Moyen-Orient
■ Asie / Océanie

Un investissement en recherche, vecteur d'innovation

ÉVOLUTION DE L'EFFORT DE RECHERCHE

(en millions d'euros)

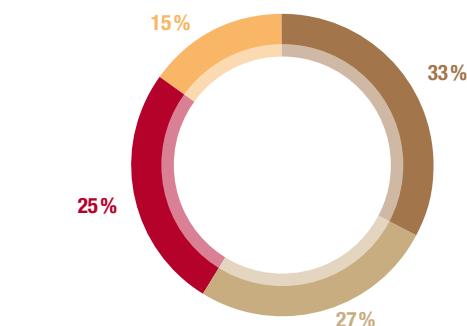


■ Chiffre d'affaires semences
■ Effort de recherche
■ Effort de recherche / chiffre d'affaires semences

Des ressources humaines dédiées prioritairement à la recherche et la fonction commerciale

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT 2012-2013
PAR FONCTION

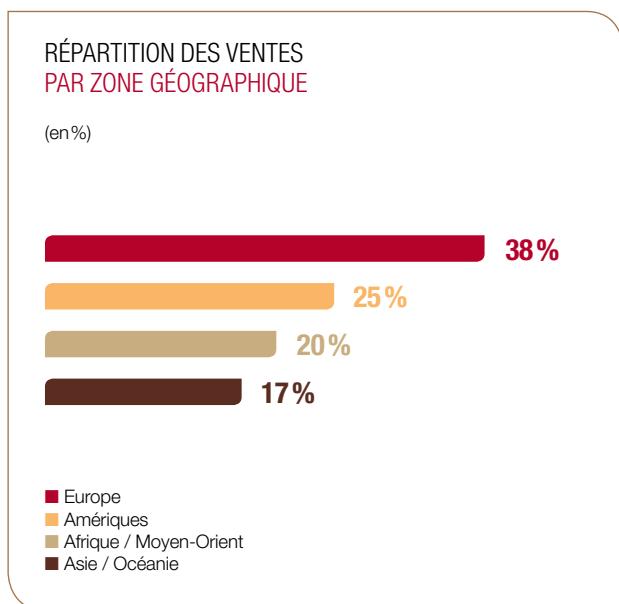
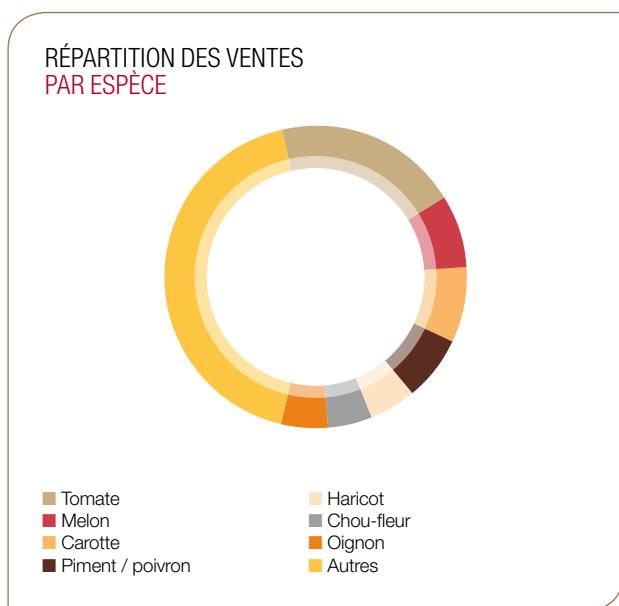
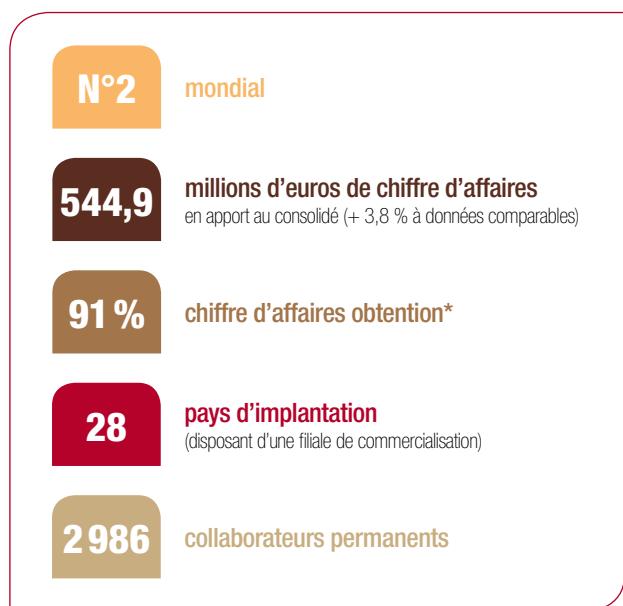
(en %)



■ Commerce et marketing
■ Recherche
■ Production agronomique et fabrication
■ Administration

1.1.2. INDICATEURS CLÉS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

Semences potagères



Semences de grandes cultures

846,8

millions d'euros de chiffre d'affaires
en apport au consolidé (+15,1 % à données comparables)

70 %

chiffre d'affaires obtention*

22

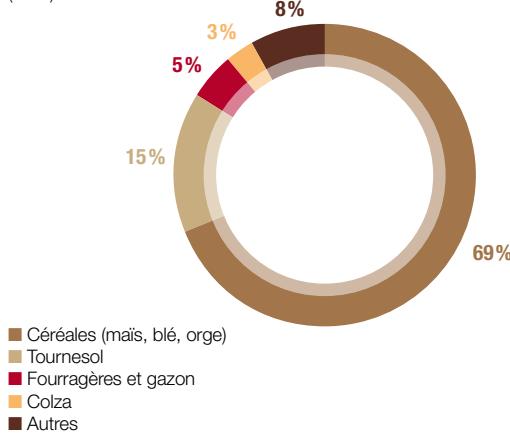
pays d'implantation
(disposant d'une filiale de commercialisation)

2437

collaborateurs permanents

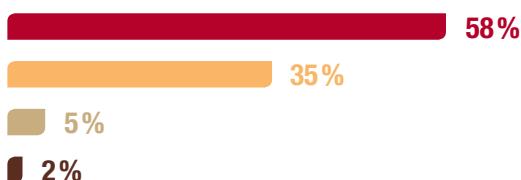
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ESPÈCE

(en %)



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en %)



- Europe
- Amériques
- Afrique / Moyen-Orient
- Asie / Océanie

1. PRÉSENTATION DE VILMORIN & CIE

SEMCENCES DE GRANDES CULTURES EN EUROPE

N°1

européen

en semences de céréales à paille

N°3

européen

en semences de tournesol et de colza

N°4

européen

en semences de maïs

553,7

millions d'euros de chiffre d'affaires

en apport au consolidé (Limagrain Europe et ses filiales)
(+ 13 % à données comparables)

14

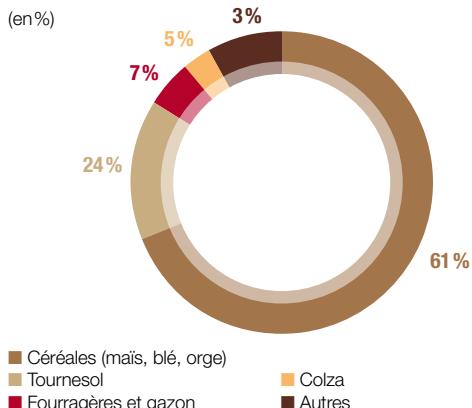
pays d'implantation

(disposant d'une filiale de commercialisation)

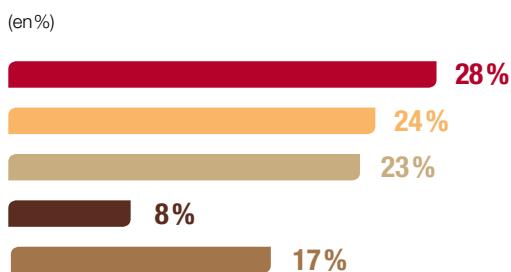
1 446

collaborateurs permanents

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (HORS ROYALTIES) PAR ESPÈCE



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (HORS ROYALTIES) PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



SEMCENCES DE GRANDES CULTURES EN AMÉRIQUE DU NORD

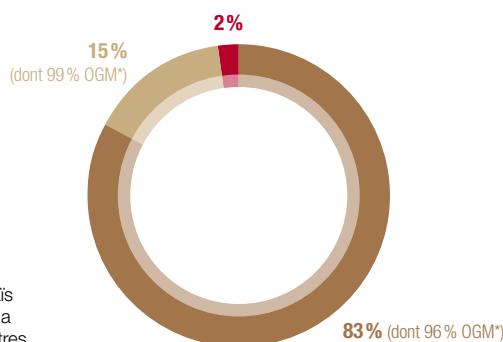
N°3

sur le marché du maïs aux États-Unis

509,8millions d'euros de chiffre d'affaires
en apport au consolidé (à 100 %)
(+16 % à données comparables)**840**collaborateurs permanents
(à 100 %)

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ESPÈCE

(en %)



SEMCENCES DE GRANDES CULTURES DANS LES NOUVELLES ZONES DE DÉVELOPPEMENT

38,2

millions d'euros de chiffre d'affaires

571

collaborateurs permanents

7

pays d'implantation

(disposant d'une filiale de commercialisation) : Inde, Chine, Brésil, Argentine, Australie, États-Unis, Afrique du Sud.

Produits de jardin

79,3millions d'euros de chiffre d'affaires
en apport au consolidé (- 5,4 % à données comparables)**5**

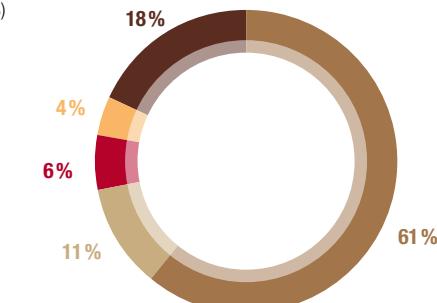
pays d'implantation

471

collaborateurs permanents

RÉPARTITION DES VENTES PAR FAMILLE DE PRODUITS

(en %)



- Semences et gazon
- Bulbes
- Plants
- Produits de beauté et de santé des plantes
- Autres

1.2. HISTOIRE ET ÉVOLUTION de la société

1.2.1. UN SOLIDE HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT AUTOUR D'UN MÉTIER UNIQUE

1.2.1.1. Une expertise historique en botanique

Vilmorin & Cie s'appuie sur 270 années d'une histoire prestigieuse. En 1743, Philippe Victoire de Vilmorin et Pierre d'Andrieux s'associent pour créer la boutique « d'Andrieux et Vilmorin », Quai de la Mégisserie à Paris. Dans le sillage de ces deux botanistes de talent, les générations suivantes signeront de grandes découvertes et des avancées techniques importantes dans l'amélioration des plantes. Forte de cet héritage exceptionnel, Vilmorin & Cie bénéficie aujourd'hui d'une expertise et d'un patrimoine génétique parmi les plus larges et diversifiés, véritable référence au sein du secteur semencier.

1.2.1.2. Les étapes clés du développement

Année	Nom de la société	Pays	Nature de l'opération	Branche d'activité
1743	Fondation de Vilmorin Andrieux			
1975	Vilmorin rejoint Limagrain			
1993	Introduction en Bourse de Vilmorin & Cie			
1994	Suttons	Royaume-Uni	Acquisition	Produits de jardin
1996	Clause	France	Acquisition	Semences potagères
	Harris Moran	États-Unis	Acquisition	Semences potagères
1998	Nickerson Zwaan	Pays-Bas	Acquisition	Semences potagères
	Kyowa	Japon	Acquisition	Semences potagères
2000	Keygene	Pays-Bas	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences potagères
2003	Hazera Genetics	Israël	Acquisition	Semences potagères
2006	Mikado	Japon	Acquisition	Semences potagères
	Activités grandes cultures de Limagrain	Europe et Amérique du Nord	Acquisition	Semences de grandes cultures
	Global Genetics	États-Unis	Actifs isolés	Semences potagères
2008	Australian Grain Technologies	Australie	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences de grandes cultures
	LSL Plant Science-LSL Biotechnologies	Mexique	Actifs isolés	Semences potagères
	Genefresh	États-Unis	Actifs isolés	Semences potagères
2009	K&B Development	États-Unis	Actifs isolés	Semences potagères
	Gentropic	Guatemala	Actifs isolés	Semences potagères
	Dahlco	États-Unis	Acquisition	Semences de grandes cultures
	Su Tarim	Turquie	Acquisition	Semences potagères
	Trinity Growers	Royaume-Uni	Acquisition	Semences potagères
	Mesa Maize	États-Unis	Acquisition	Semences potagères
	Trio Research	États-Unis	Acquisition	Semences de grandes cultures
2010	Arcadia Biosciences	États-Unis	Partenariat de recherche et participation minoritaire	Semences de grandes cultures
	BSF Ag Research	États-Unis	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	Genesis Seed Research	États-Unis	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	Trigen	États-Unis	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	Clovis Matton	Belgique	Acquisition	Semences de grandes cultures
2011	Genective	France	Partenariat de recherche	Semences de grandes cultures
	Semences Guerra	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures

Années	Nom de la société	Pays	Nature de l'opération	Branche d'activité
2011	Brasmilho	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	Campbell Soup	États-Unis	Actifs isolés	Semences potagères
	Century Seeds	Inde	Acquisition	Semences potagères
	Eurodur	France	Acquisition	Semences de grandes cultures
	Boreal Plant Breeding	Finlande	Participation minoritaire et partenariat de recherche	Semences de grandes cultures
2012	Genetica Agricola	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	Link Seed	Afrique du Sud	Acquisition	Semences de grandes cultures
	Bisco Bio Sciences	Inde	Acquisition	Semences de grandes cultures
	Geneseed	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
	KSP	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures
2013	CCGL	Brésil	Actifs spécifiques	Semences de grandes cultures

1.2.1.3.

Un métier unique – semencier – déployé sur toute la chaîne de valeur

De la recherche à la commercialisation, Vilmorin & Cie maîtrise l'ensemble des étapes de son métier de semencier pour proposer des semences de haute qualité, parfaitement adaptées à chacun de ses marchés cibles. Le processus de mise au point d'une semence est le suivant :

Analyser et anticiper les besoins

L'analyse et l'anticipation des besoins des clients directs – agriculteurs et maraîchers – et des cibles indirectes – distributeurs et consommateurs – constituent une phase fondamentale de la création d'une semence. Cette étape est d'autant plus complexe qu'elle doit intégrer des spécificités géographiques et des attentes qui peuvent être très diverses pour une même espèce.

Vilmorin & Cie s'appuie sur son organisation opérationnelle décentralisée et proche des marchés pour évaluer les exigences de ses clients et en assurer la restitution auprès de ses équipes de marketing et de recherche.

1 an

Collecter, enrichir, recenser et entretenir les ressources génétiques*

Le développement de nouvelles semences repose au préalable sur l'existence d'une collection de plantes, appelée ressources ou patrimoine génétique*, aussi large et variée que possible. Il convient de les collecter, de les enrichir, de les caractériser et de les entretenir régulièrement pour préserver leur qualité et assurer leur disponibilité auprès des équipes de recherche. C'est en effet au sein de cette bibliothèque végétale que le sélectionneur puise sa « matière première », indispensable à la création d'une nouvelle plante.

Vilmorin & Cie dispose d'une collection de plus de 10 000 variétés issues de son patrimoine génétique. Constitué au cours des 270 années de son histoire, celui-ci s'est enrichi au fil des acquisitions de sociétés semencières, de programmes de sélection* et des partenariats de recherche.



Créer de nouvelles semences par sélection* classique ou transgénèse*

Après ces phases d'évaluation des besoins et d'accès aux ressources génétiques*, débute la sélection* ou l'art de croiser deux variétés d'une même espèce végétale, aux propriétés distinctes, pour créer une nouvelle plante dont le profil agronomique sera supérieur à celui des parents. Ce travail d'amélioration variétale, clé de la création de valeur et de la compétitivité du semencier, est facilité par l'utilisation des biotechnologies* végétales. Ces outils permettent en effet de mettre au point de nouvelles plantes plus rapidement et plus efficacement grâce à une connaissance approfondie de leur génome*.

Vilmorin & Cie met au point des variétés offrant un meilleur rendement, des résistances spécifiques (aux maladies, aux insectes, aux herbicides, etc.) ou encore des qualités nutritionnelles améliorées.

Dans un contexte d'industrialisation croissante de l'innovation, Vilmorin & Cie bénéficie d'un dispositif international de compétences internes et externes, comprenant notamment plus de 100 sites de recherche implantés sur les principaux marchés mondiaux visés, plus de 1600 chercheurs ainsi que de nombreux partenariats.

1. PRÉSENTATION DE VILMORIN & CIE

Homologuer les semences

Conformément aux réglementations en vigueur dans les pays ciblés, il convient, avant la commercialisation, d'homologuer et d'enregistrer la variété créée, afin notamment d'en démontrer les qualités (caractère* innovant, homogénéité, stabilité, etc.) et d'assurer sa mise à disposition.

Produire les semences aux champs

La production de semences doit apporter une flexibilité et une réactivité maximales aux conditions de marché, ainsi qu'un haut niveau de qualité au meilleur prix. Le choix rigoureux des zones de production constitue par conséquent un facteur déterminant dans la qualité des semences et la capacité à satisfaire la demande.

Vilmorin & Cie confie sa production de semences à un réseau international d'agriculteurs-multiplicateurs* soigneusement sélectionnés et respectant un cahier des charges très strict.

Optimiser la qualité des semences en usine

La production de semences comporte également une phase industrielle. Au cours de cette étape, la semence est d'abord préparée - c'est-à-dire triée, nettoyée et séchée - puis traitée (avec des applications de produits phytosanitaires qui protégeront la plante contre certains parasites-maladies ou favoriseront sa germination) ou bien encore enveloppée, pour faciliter son semis. Cette étape intègre aussi le conditionnement et le stockage.

Vilmorin & Cie s'appuie sur l'expertise irremplaçable de ses équipes, sur des équipements industriels modernes et sur des contrôles normés, pour garantir la haute qualité du produit.

Commercialiser les semences sur les marchés maraîchers et agricoles internationaux

Afin de rester en étroite relation avec ses clients, la quasi-totalité des filiales de Vilmorin & Cie assure la commercialisation des semences par l'intermédiaire de distributeurs, de coopératives ou bien encore en direct auprès des utilisateurs finaux. Ces réseaux sont sélectionnés selon les spécificités des zones géographiques.

Vilmorin & Cie bénéficie d'un portefeuille de marques à forte notoriété disposant chacune d'un positionnement spécifique.

Les équipes commerciales représentent ainsi 33 % des effectifs de l'entreprise.

10 ans

7 À 10 ANNÉES SONT NÉCESSAIRES POUR CRÉER UNE SEMENCE

1.3. ACTIVITÉS

1.3.1. DES BRANCHES D'ACTIVITÉ TRÈS PROCHES DE LEURS MARCHÉS

L'organisation opérationnelle de Vilmorin & Cie est structurée autour de trois branches d'activité dont deux représentent son cœur d'activités : les Semences potagères et les Semences de grandes cultures.

Chacune d'entre elles est segmentée en différentes Business Units, structures porteuses d'une stratégie de développement adaptée définie selon une architecture espèces – zones géographiques, et bénéficiant d'une organisation dédiée.

Véritable spécificité de Vilmorin & Cie, ce management de proximité lui garantit une excellente connaissance de ses marchés ainsi qu'une grande réactivité. Les fonctions transversales, telles que la stratégie scientifique, la politique de croissance externe ou encore les finances, sont quant à elles centralisées.



SEMENCES
POTAGÈRES

37%*

- ⦿ HM.CLAUSE
- ⦿ Hazera-Nickerson
- ⦿ Vilmorin
- ⦿ Mikado Kyowa Seed

SEMENCES
DE GRANDES
CULTURES

58%*

- ⦿ Limagrain Europe
- ⦿ AgReliant
- ⦿ Limagrain Asia
- ⦿ Limagrain Cereal Seeds
- ⦿ Limagrain South America

PRODUITS
DE JARDIN

5%*

- ⦿ Vilmorin Jardin - Suttons

*Pourcentage du chiffre d'affaires 2012-2013

1.3.2. DES POSITIONS DE LEADERSHIP SUR LE CŒUR D'ACTIVITÉS

1.3.2.1. Semences potagères

N° 2 mondial des semences potagères, Vilmorin & Cie crée, produit et commercialise des semences innovantes pour les professionnels de l'agroalimentaire. Les clients de Vilmorin & Cie sont les maraîchers – qui produisent des légumes pour le marché de frais – et indirectement les transformateurs spécialistes de la conserve et de la surgélation.

1. PRÉSENTATION DE VILMORIN & CIE

Un leader mondial en termes de parts de marché comme d'innovation

❶ Une gamme produits très diversifiée

La gamme produits de Vilmorin & Cie se compose d'une trentaine d'espèces différentes, parmi lesquelles les plus consommées au monde : la tomate, l'oignon, le concombre, le poivron, la carotte, le melon, la pastèque, le maïs doux, le haricot, le chou-fleur, la laitue, la courge, etc.

Vilmorin & Cie détient sur certaines d'entre elles des positions de leader mondial : n°1 en carotte, melon, chou-fleur et courgette, n°2 en tomate et haricot, n°3 en piment doux.

Les variétés commercialisées sont développées dans le respect des exigences de performance des maraîchers et industriels (augmentation de la productivité, résistance aux maladies et insectes, parfaite adaptation aux conditions de culture et de transformation, etc.). Elles doivent également anticiper les attentes des consommateurs et y répondre (meilleures qualités organoleptiques* et nutritionnelles notamment), prendre en compte leur diversité culturelle, tout en optimisant la valeur ajoutée pour les professionnels de la production légumière (conservation, précocité, etc.).

❷ Une approche plurielle des marchés

Afin de couvrir efficacement des marchés très segmentés, la branche Semences potagères est structurée autour de quatre Business Units : trois d'entre elles ont une vocation mondiale (HM.CLAUSE, Hazera-Nickerson et Vilmorin) tandis que Mikado Kyowa Seed a une vocation régionale dédiée au marché japonais. Organisé autour d'équipes internationales et multiculturelles, chacun de ces pôles possède sa propre stratégie. Celle-ci est définie selon des lignes directrices fixées par la Direction de la branche Semences potagères, notamment en termes de marketing et de recherche.

Disposant d'une organisation commerciale spécifiquement adaptée à leurs zones d'influence, les Business Units combinent avantageusement leurs portefeuilles de marques, leurs forces de vente et leurs réseaux de distribution. Favorisant une grande proximité avec les marchés, de la recherche à la commercialisation, cette structure permet de couvrir un nombre important de marchés de niche très rémunérateurs, d'être très réactive face aux besoins des maraîchers et ainsi de maximiser les parts de marché.

SEMCENCES POTAGÈRES PRINCIPALES MARQUES



Performances 2012-2013 :

retour d'une dynamique de croissance significative

❸ De solides performances sur l'ensemble des marchés

La branche Semences potagères a connu une reprise progressive de sa dynamique au fil de l'exercice 2012-2013, avec un second semestre d'excellente qualité, confirmant et amplifiant le retour à la croissance.

Après une année 2011-2012 marquée par un contexte de marché tendu, impacté par les conséquences du « Printemps arabe », des crises sanitaires de l'année 2011 et de l'environnement économique, la plupart des marchés, notamment l'Amérique du Nord et l'Afrique/Moyen-Orient, ont renoué avec des niveaux de croissance significatifs. En Europe, l'environnement de marché s'améliore également, en particulier en Europe du Sud, mais il reste toutefois pénalisé par les conséquences de la crise économique, la situation financière des maraîchers demeurant fragile dans certains pays.

Dans ce contexte, toutes les Business Units signent de très bonnes performances sur l'ensemble de leurs marchés, aussi bien sur les nouveaux territoires d'expansion (Amérique du Sud, Inde), que sur leurs marchés de référence, à l'exception cependant du marché japonais qui connaît une certaine atonie. La branche progresse parallèlement sur l'ensemble du portefeuille produits, en particulier sur des espèces stratégiques comme la tomate, la carotte ou l'oignon.

Le chiffre d'affaires annuel de la branche Semences potagères s'établit au 30 juin 2013 à 544,9 millions d'euros, en hausse de 3,4 % à données courantes par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est de + 3,8 % à données comparables, dépassant légèrement les objectifs fixés, et supérieure à la croissance globale du marché estimée (*source interne*). Ces résultats traduisent ainsi des prises de parts de marché et démontrent une nouvelle fois la pertinence du modèle d'organisation de Vilmorin & Cie et de sa stratégie, combinant innovation et proximité des marchés.

❶ Des opérations ciblées pour renforcer les positions concurrentielles

Les acquisitions et implantations réalisées ces dernières années sur des territoires clés (Turquie, Algérie, Maroc, Inde, etc.) et des espèces stratégiques (tomate, poivron, oignon, etc.) se révèlent pertinentes et constituent des relais de croissance actifs.

Vilmorin & Cie poursuit ainsi sa politique d'acquisitions ciblée :

- En septembre 2012, Vilmorin & Cie a acquis l'activité de sélection* et de commercialisation de semences de tomate et de poivron du groupe Campbell Soup, basée à Davis (Californie, États-Unis). Les actifs (ressources génétiques* et infrastructures) et les équipes de recherche reprises permettent à Vilmorin & Cie de renforcer notamment ses positions sur les marchés stratégiques de la tomate et du poivron à destination des transformateurs nord-américains et d'autres marchés clés à l'international. La tomate et le poivron sont respectivement le premier et le troisième légume les plus consommés au monde.
- En Inde, Vilmorin & Cie a procédé à l'acquisition de Century Seeds. Cette société d'origine familiale dispose de Ressources génétiques* diversifiées et de programmes de sélection* de grande qualité portant sur plus de 10 espèces, parmi lesquelles le chou-fleur, le piment, le chou, la tomate et plusieurs légumes spécifiques aux marchés asiatiques. Ses réseaux de production et de commercialisation étendus en Inde, particulièrement au nord, constituent par ailleurs des atouts importants.

❷ Le cercle vertueux de l'innovation et de la proximité des marchés

Gages de la poursuite de la croissance dans les prochaines années, les programmes de recherche et l'investissement dans les outils de recherche sont intensifiés, tandis que les ressources affectées au développement commercial et marketing sont accrues parallèlement à la progression du chiffre d'affaires.

- En termes de recherche, l'exercice a été marqué par l'ouverture de nouvelles infrastructures de recherche de pointe, permettant de renforcer la capacité d'innovation de Vilmorin & Cie : La Bohalle (France) pour HM.CLAUSE, La Costière (France) pour Vilmorin et Otaki (Japon) pour Mikado Kyowa Seed. Dans le même temps, Hazera-Nickerson relocalise à Brurim (Israël) son centre de recherche, qui sera opérationnel au cours de l'exercice 2013-2014.
- Afin d'améliorer la couverture des territoires cibles, de nouvelles filiales ont été installées dans deux pays clés : HM.CLAUSE a ainsi inauguré une implantation au Guatemala, zone à fort potentiel de développement, tandis que Vilmorin s'est implantée

en Russie, avec une première année qui se conclut sur un bon niveau d'activité.

Objectifs 2013-2014

- ❶ Atteindre, dans la continuité des exercices précédents, une croissance moyenne du chiffre d'affaires supérieure à la tendance estimée de progression du marché potagères.
- ❷ Poursuivre l'innovation variétale afin d'assurer le renouvellement régulier de la gamme produits.
- ❸ Rester attentif à toute opportunité de croissance externe, incluant des opérations ciblées permettant de renforcer les positions, sur des zones (en particulier en Asie et en Amérique du Nord) et des espèces stratégiques.

Un marché en progression récurrente

La valeur du marché mondial des semences potagères est estimée à environ 5,4 milliards de dollars en 2012, correspondant à une croissance moyenne annuelle évaluée à 7 % par an depuis 2007 (*Source : Phillips McDougall 2013*).

La consommation de légumes, en augmentation régulière, dynamise le développement des marchés adressés par Vilmorin & Cie. Elle est la conséquence de la croissance démographique et de l'évolution des habitudes alimentaires des consommateurs, plus sensibilisés à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée.

La plus grande utilisation de semences commerciales au sein des marchés en développement et la poussée de la technologie semences* dans ceux plus matures contribuent également à la croissance globale du secteur.

❸ De multiples niches à forte valeur ajoutée

Les acteurs du marché des semences potagères sont regroupés près des grandes zones de production ou de consommation. Fortement concentré depuis une dizaine d'années, ce secteur reste cependant très atomisé en termes de produits. Les nombreuses particularités du marché des légumes expliquent cette tendance :

- une diversité importante d'espèces, avec de larges gammes, pour couvrir tous les créneaux de commercialisation, de la production de saison à celle de contre-saison,
- des typologies d'unités de production très variées : plein champ, abris froids ou chauffés, etc.,
- une très grande dispersion géographique des zones de production.

1. PRÉSENTATION DE VILMORIN & CIE

❶ L'innovation au cœur de la croissance du marché

Le marché des semences potagères présente la particularité d'être très sensible à la performance technique de la semence. La variété choisie par le maraîcher détermine en effet la qualité et la valeur ajoutée de sa production, alors que le coût de la semence reste modéré par rapport à celui des autres intrants. Il s'agit donc d'un choix stratégique, motivé avant toute considération économique, par des critères de rendement, de résistance aux maladies et d'adéquation aux tendances de la consommation.

Ainsi, au-delà des évolutions de la consommation mondiale de légumes, le développement du marché des semences potagères dépend principalement des retombées de la recherche des sociétés semencières et de la mise au point d'innovations, incitant les maraîchers à adopter des semences à plus forte valeur ajoutée.

❷ Un environnement concurrentiel concentré

Le niveau d'investissements requis, la détention d'un leadership, la qualité des ressources génétiques*, ainsi que l'expertise nécessaire constituent des barrières à l'entrée très lourdes, rendant difficile la pénétration de nouveaux acteurs.

Les années précédentes ont, de plus, été marquées par différents mouvements de concentration, d'où un renforcement significatif de la taille et de la puissance des principaux acteurs du marché : les cinq premiers opérateurs représentent aujourd'hui près de la moitié du marché mondial des semences potagères.

Sociétés	Pays	Chiffre d'affaires Semences potagères (en millions d'euros)
Monsanto	États-Unis	655 ⁽¹⁾
Vilmorin & Cie	France	545 ⁽¹⁾
Syngenta	Suisse	455
Nunhems (Bayer Crop Science)	Allemagne	304
Rijk Zwaan	Pays-Bas	252

(1) Chiffre d'affaires 2012-2013
Sources : estimations internes et publications sociétés

1.3.2.2.

Semences de grandes cultures en Europe

Les activités de semences de grandes cultures – céréales et oléagineux – localisées en Europe sont regroupées au sein d'une seule Business Unit. Elles ciblent une clientèle d'agriculteurs par l'intermédiaire de réseaux de distribution adaptés aux pays visés et aux espèces commercialisées.

Une stratégie pertinente, optimisant la couverture du marché européen

❶ Une gamme produits segmentée selon l'intérêt stratégique

Pour optimiser ses efforts de recherche et de commercialisation, Vilmorin & Cie a segmenté ses espèces selon trois catégories principales :

- les espèces stratégiques pour lesquelles elle dispose de fortes positions concurrentielles : maïs, céréales à paille (blé et orge), tournesol et colza,
- les espèces supports qui s'inscrivent dans une logique de complément de gamme lors de la mise en marché des espèces stratégiques. Les efforts de recherche sont limités et la production s'effectue en sous-traitance au travers de partenariats tels que celui conclu avec DLF, la société leader sur le segment des plantes fourragères,
- les autres espèces (gazon, coton, betterave, etc.) commercialisées selon les opportunités de marché, qui complètent la gamme.

Les quatre espèces stratégiques sont fortement génératrices de valeur, selon des horizons de court, moyen et long termes.

- Les variétés de colza connaissent une durée de vie courte, liée à leur profil agronomique. En outre, leur rentabilité, déjà forte, est amenée à s'améliorer encore grâce à la poursuite du basculement de l'espèce vers la forme hybride*.
- Le maïs bénéficie d'une rentabilité importante, liée à une génétique de bonne qualité, historiquement bien adaptée aux besoins du marché du maïs fourrage du nord de l'Europe. Elle a vocation à s'accroître, notamment grâce au lancement de nouvelles variétés sur le segment du maïs grain, premier marché de maïs en Europe, ainsi qu'à l'émergence potentielle, à terme, du marché des plantes génétiquement modifiées.

- Le tournesol, très analogue au maïs, est en fort développement, en particulier dans les pays de l'Est. Il bénéficie d'une génétique très performante et d'un réseau de distribution solidement implanté en Europe.

- Les céréales à paille (blé et orge), commercialisées au sein de deux circuits de distribution, disposent d'une durée de vie plus longue que la moyenne. Influencée indirectement par le cours des matières premières agricoles, leur rentabilité est plus faible que celle des autres espèces stratégiques et peut varier d'une année sur l'autre.

Les opportunités de création de valeur sont cependant réelles à long terme, avec la perspective de la mise au point de blé OGM*, puis hybride*. Il s'agit d'un développement stratégique, facteur d'amélioration du rendement de l'espèce et de la qualité générale de la plante, pour lequel Vilmorin & Cie, dotée de solides atouts, est particulièrement bien positionnée. Cette orientation stratégique est présentée en page 33.

Quant à l'orge, Vilmorin & Cie bénéficie d'une génétique performante pour pouvoir devenir à terme, l'un des obtenteurs* de référence.

❶ Une approche marketing et commerciale spécifique

La stratégie marketing de Vilmorin & Cie sur le marché des semences de grandes cultures en Europe fait également partie de ses facteurs de succès. Pour le maïs par exemple, la segmentation de la gamme est affinée selon deux critères :

- Le marché de destination : marché du maïs fourrage et applications industrielles.
- Les qualités recherchées : digestibilité et teneur en amidon pour le maïs fourrage ; variétés dédiées à la production d'agrocarburants, etc. Une politique de marques ombrelles au sein de la gamme LG entérine cette segmentation.

Enfin, les partenariats commerciaux privilégiés entretenus avec les réseaux coopératifs européens de distribution constituent un atout complémentaire.

❷ Des positions concurrentielles de premier plan

PANORAMA CONCURRENTIEL DANS L'UNION EUROPÉENNE DES 27

	Céréales à paille	Maïs	Tournesol	Colza
N°1	Vilmorin & Cie	Pioneer	Syngenta	Monsanto
N°2	KWS	KWS	Pioneer	NPZ Lembke
N°3	RAGT	Monsanto	Vilmorin & Cie	Vilmorin & Cie
N°4	-	Vilmorin & Cie	Euralis	DSV

Sources : estimations internes

Performances 2012-2013 : une année record

En Europe, Vilmorin & Cie signe la meilleure performance de l'histoire de ce périmètre d'activités, avec une très forte hausse de son chiffre d'affaires annuel. Celui-ci s'établit à 553,7 millions d'euros, en croissance de 13 % à données comparables, dépassant les objectifs fixés. Ces excellents résultats, aussi bien à l'ouest qu'à l'est (y compris en Ukraine et Russie), confirment la qualité de l'offre produits, la bonne adaptation de l'organisation commerciale et le dynamisme des réseaux de distribution.

Toutes les espèces stratégiques de la gamme progressent dans un contexte de marché agricole favorable, marqué par l'orientation positive des cours des céréales, avec toutefois une reprise de la volatilité des cours lors du second semestre de l'exercice.

Gage de son développement futur, Vilmorin & Cie a poursuivi, tout au long de l'exercice, ses programmes de recherche amont (marquage moléculaire* et transgénèse*) et de sélection* sur ses espèces stratégiques.

❸ Maïs : une nouvelle année de croissance soutenue

La branche Semences de grandes cultures en Europe affiche une croissance de 10 % de son chiffre d'affaires maïs, dans un environnement de marché caractérisé par une légère baisse des surfaces : - 1 % (Source : Stratégie grains).

Les volumes commercialisés augmentent ; ils s'accompagnent de hausses tarifaires et de prises de parts de marché, tant à l'ouest (France, Allemagne) qu'à l'est.

Cette progression provient de la performance des équipes sur le terrain, de la bonne maîtrise de l'approvisionnement après une campagne 2012 déficitaire en production agronomique, ainsi que de la qualité du réseau d'implantations commerciales.

SEMCENCES DE GRANDES CULTURES EN EUROPE PRINCIPALES MARQUES



Advanta® : marque enregistrée par Advanta Netherlands Holdings BV



❶ Céréales à paille : une très belle campagne

Dans un environnement agricole propice à une plus grande utilisation de semences commerciales par les agriculteurs et au terme d'une année particulièrement favorable, les ventes de semences certifiées de céréales à paille (blé, orge) au sein du circuit long de distribution, du semencier à l'agriculteur, sont en hausse. L'orge, qui bénéficie d'une génétique de grande qualité, se positionne comme l'un des points forts de la gamme de céréales à paille.

L'activité de délégation des variétés de céréales à paille, du semencier à la coopérative agricole (dite circuit court) connaît parallèlement une progression significative en référence à l'année précédente et contribue à générer plus de 33 millions d'euros de royalties.

❷ Tournesol : un exercice exceptionnel

Le tournesol enregistre une nouvelle fois d'excellents résultats, marqués par une hausse des ventes de plus de 30% au cours de cette année. Intégrant des revalorisations tarifaires, ils sont le fruit du fort développement dans les pays de l'Est (en particulier en Ukraine et en Russie) et en Turquie, ainsi que de la grande qualité de la gamme produits, qui s'appuie sur une génétique extrêmement performante.

La pertinence des réseaux de commercialisation et du programme de sélection* conduit au sein de Soltis (co-entreprise française entre Vilmorin & Cie et Euralis, spécialisée dans la recherche en tournesol) explique également ces performances renouvelées cette année.

❸ Colza : une activité dynamique dans la continuité des exercices précédents

Sur cette espèce bien valorisée, Vilmorin & Cie poursuit la conquête de parts de marché, avec une nouvelle augmentation de son chiffre d'affaires de près de 7 %. Ces résultats, qui s'inscrivent dans un contexte de hausse de 5 % des surfaces de colza cultivées en Europe en 2012 (Source : OilWord), proviennent notamment de la performance technique des produits sur le segment des variétés hybrides*. Ils ont toutefois été pénalisés par une nouvelle réglementation plus restrictive en matière de traitement des semences.

Objectifs 2013-2014

- ❶ Consolider les positions sur la partie ouest de l'Europe (maïs, blé et oléagineux) tout en prenant en compte les évolutions des prix des matières premières agricoles.
- ❷ Continuer le développement en Europe de l'Est (notamment en Russie et en Ukraine).
- ❸ Concrétiser des projets d'investissement favorisant la consolidation de la chaîne d'approvisionnement, afin de continuer à répondre qualitativement à la forte croissance d'activité, notamment en tournesol et en maïs.

Un marché en croissance régulière

Dominé par le maïs, les céréales à paille ainsi que par le colza et le tournesol, deux espèces oléagineuses en forte progression, le marché européen a connu, ces dernières années, une croissance constante mais modérée, marquée par des tendances contrastées selon les espèces et une remise en culture de surfaces de jachères.

ÉVOLUTION DES SURFACES CULTIVÉES DANS L'UNION EUROPÉENNE DES 27

(en millions d'hectares)

	Surfaces 12-13	Évolution sur 1 an
Maïs total	15,2	-1 %
> Maïs grain	9,3	0 %
> Maïs fourrage	5,9	-1 %
Blé	23,1	1 %
Tournesol	4,5	5 %
Colza	6,6	5 %

Sources : OilWord, Stratégie grains

❹ Des surfaces de cultures OGM* marginales

La culture, la commercialisation et l'importation des plantes génétiquement modifiées sont encadrées par des directives et réglementations européennes. À ce jour, seuls deux OGM* (maïs MON810 et pomme de terre Amflora) sont autorisés à la culture et à la commercialisation dans l'Union européenne, tandis que près d'une quarantaine de types de maïs, soja, coton et canola transgéniques, incluant les combinaisons, sont autorisés à l'importation.

Certains États membres ont néanmoins décidé de suspendre l'autorisation de culture en faisant jouer la clause de sauvegarde prévue dans la réglementation.

C'est notamment le cas de la France, l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, l'Autriche, la Grèce et du Luxembourg. Une procédure permettant aux États membres d'opter pour la culture sur leur territoire a été proposée par la Commission européenne mais n'a pu trouver jusqu'à présent de majorité pour son application. En conséquence, la culture des OGM* en Europe reste marginale, avec près de 150 000 hectares en 2013 (principalement en Espagne, au Portugal et en République Tchèque), en progression de 15 % cette année mais représentant moins de 1 % des surfaces mondiales (Source : ISAAA 2013, Croplife).

À l'instar de ses principaux compétiteurs, ce contexte n'impacte pas directement Vilmorin & Cie, qui ne réalise pas actuellement de chiffre d'affaires significatif à partir de variétés génétiquement modifiées en Europe. Toutefois, convaincue de l'ouverture de ces marchés à moyen terme, la société conduit des programmes de recherche spécifiques dans l'objectif de commercialiser des semences génétiquement modifiées propriétaires, intégrant, dans un premier temps, des caractères* de résistance aux insectes et de tolérance aux herbicides adaptés à ce marché. Le programme de recherche est détaillé en page 33.

❶ Une fluctuation persistante des prix des matières premières agricoles

Les prix des matières premières agricoles ont, cette année encore, connu d'assez fortes variations.

Cette tendance s'explique par le décalage systémique entre l'offre et la demande spécifique à toute production agricole, par des conditions climatologiques fluctuantes selon les zones géographiques entraînant surplus ou pénuries, ainsi que par une spéculation sur les matières premières agricoles.

ÉVOLUTION DES PRIX DU MAÏS ET DU BLÉ EN EUROPE



Sources : Marché des céréales, France Agrimer. Août 2013

1.3.2.3.

Semences de maïs en Amérique du Nord

Co-entreprise 50/50 créée en juillet 2000 avec le groupe semencier allemand KWS, AgReliant développe, produit et commercialise des semences de maïs et de soja aux États-Unis et au Canada.

La mutualisation des efforts de recherche et des investissements marketing des deux sociétés et l'ambition de se hisser parmi les tout premiers semenciers locaux étaient à l'origine de la création de la société. AgReliant, qui a depuis toujours connu une dynamique de croissance récurrente, se positionne désormais comme le 3^e acteur sur le marché du maïs aux Etats-Unis. Recherche, production, commercialisation et administration sont aujourd'hui intégralement mises en commun.

Un positionnement spécifique

❶ Des semences à haute valeur ajoutée

AgReliant propose aux agriculteurs nord-américains une génétique performante qui, associée à des options technologiques, permet d'adapter les semences à leurs besoins les plus spécifiques.

Ces options sont de deux types :

- les traits*, qui confèrent à la plante une caractéristique recherchée. Ces gènes de résistance, intégrés dans le génome* de la plante, lui permettent de résister à certains insectes ravageurs (pyrale et chrysomèle) et à des herbicides,
- les variétés génétiquement modifiées combinent désormais plusieurs gènes de résistance, grâce à la technique du stacking*, qui est aujourd'hui considérée comme un standard de référence par les agriculteurs,
- les produits de protection des plantes, permettant de protéger la plante contre certains parasites ou maladies.

❷ Une politique de commercialisation différenciante, facteur clé de succès

Grâce à une force de vente de premier ordre qui représente plus de la moitié de ses effectifs, AgReliant maîtrise les trois réseaux de distribution présents aux États-Unis : la vente directe auprès de l'agriculteur, les réseaux d'agriculteurs-dealers et la vente par l'intermédiaire de distributeurs. Compte tenu de ces différents modes de distribution et de la prépondérance du premier, les marques, véritables liens entre l'agriculteur et le semencier, sont un atout essentiel dans la stratégie de commercialisation.

1. PRÉSENTATION DE VILMORIN & CIE

Les équipes commerciales d'AgReliant peuvent s'appuyer sur un portefeuille de six marques à forte notoriété, dédiées par secteur géographique et couvrant très largement le Corn Belt, cœur du marché nord-américain, ainsi que le marché canadien.

SEMEUSES DE GRANDES CULTURES EN AMÉRIQUE DU NORD PRINCIPALES MARQUES



AgriGold



GREAT LAKES HYBRIDS



LG
SEEDS



P
RODUCERS
Hybrids



WENSMAN

Performances 2012-2013 : une activité particulièrement soutenue

À l'image des exercices précédents, l'année 2012-2013 a été à nouveau marquée par des conditions météorologiques très difficiles, avec une grave sécheresse en 2012 entraînant une insuffisance des volumes de production de semences commerciales. La production effectuée en contre-saison au Chili et en Argentine, la plus importante jamais lancée par AgReliant, a toutefois permis de compenser en très grande partie les volumes manquants. En conséquence, la gestion et la bonne maîtrise des approvisionnements et de la logistique ont été cette année encore de véritables facteurs clés du succès de la campagne commerciale.

Dans ce contexte contraignant et malgré des conditions de semis perturbées au printemps, AgReliant réalise des performances remarquables, affichant pour cet exercice une hausse de son chiffre d'affaires de près de 16 % à données comparables par rapport à l'année précédente.

Ces résultats traduisent une combinaison de croissance en volume et d'augmentations tarifaires destinées à intégrer à la fois l'innovation technologique et la hausse des coûts d'approvisionnement. Ils s'appuient tant sur la croissance de la part des produits OGM* dans le chiffre d'affaires que sur le dynamisme du modèle commercial et la pertinence de la stratégie multi-marques, qui ont permis de gagner des parts de marché, confortant AgReliant comme le troisième semencier américain sur le marché du maïs.

Objectifs 2013-2014

- Accroître les ventes de nouveaux produits à plus forte valeur ajoutée.
- Poursuivre le développement en intensifiant les efforts de recherche amont, notamment sur le marquage moléculaire*.
- Accompagner le déplacement des zones de culture de maïs aux États-Unis, vers le nord et vers l'ouest du pays.

Un marché en augmentation constante

Au cours du premier semestre 2013, le marché nord-américain des semences a connu une relative stabilité des surfaces cultivées en maïs à 39,4 millions d'hectares – soit une surface record depuis 1937 - et une progression de 1% des surfaces de soja à 31,5 millions d'hectares (Source : USDA 2013).

La croissance devrait se poursuivre, grâce d'une part à l'extension des surfaces cultivées en maïs vers le nord et l'ouest des États-Unis, et d'autre part aux perspectives de développement offertes par les semences génétiquement modifiées et par l'expansion persistante du marché des agrocarburants.

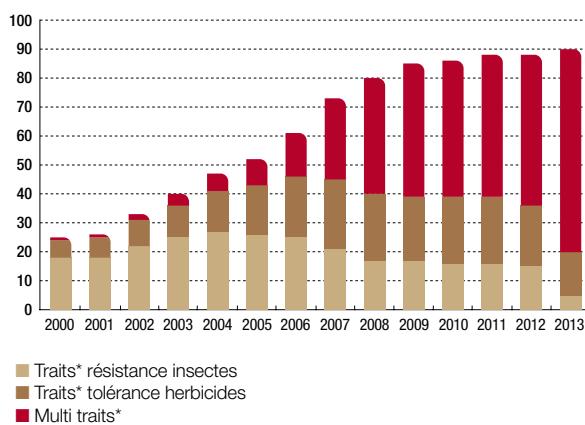
• Les plantes génétiquement modifiées : le cercle vertueux de la croissance

Avec 69,5 millions d'hectares cultivés en 2012, soit plus de 40% des surfaces mondiales toute espèce confondue, les États-Unis sont de loin le premier pays producteur de plantes génétiquement modifiées. En progression régulière, elles couvrent désormais 90% des surfaces cultivées en maïs, 93% des surfaces de soja et 95% des surfaces de betteraves à sucre aux États-Unis.

Les variétés intégrant plusieurs traits* de résistance, en forte hausse, représentent aujourd'hui une part importante du marché estimée à 71 % des surfaces de maïs OGM*, contre 52 % en 2012 (Sources : ISAAA et USDA 2013).

Commercialisées à un prix significativement supérieur aux semences classiques, les semences génétiquement modifiées permettent néanmoins aux agriculteurs de réduire considérablement leurs coûts d'exploitation, en particulier ceux liés aux traitements en pesticides et en herbicides, tout en garantissant une récolte nettement supérieure.

ÉVOLUTION DES SURFACES DE MAÏS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ AUX ÉTATS-UNIS (en %)

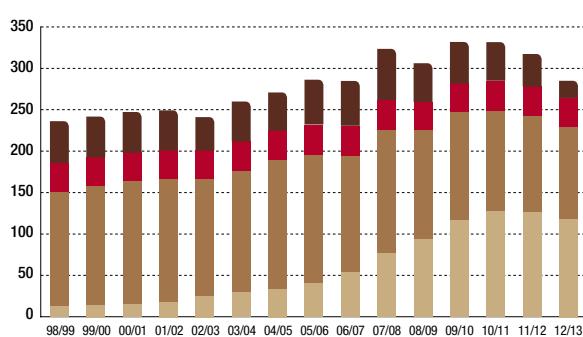


Une production de maïs dynamisée par les agrocarburants

Depuis 2000, les surfaces de maïs aux États-Unis ont fortement augmenté en raison notamment de la demande des usines de bioéthanol. En 2012-2013, près de 44 % des utilisations de maïs sont destinés à ce marché.

ÉVOLUTION DES UTILISATIONS TOTALES DE MAÏS AUX ÉTATS-UNIS

(en millions de tonnes)



Bioéthanol
Alimentation animale
Autres utilisations
Exportations

Source : USDA 2013

❶ Vers un développement de l'agriculture de précision

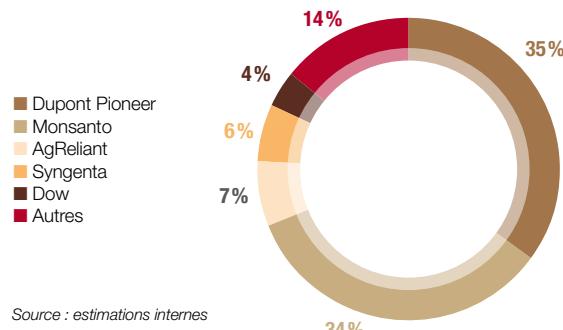
Les agriculteurs américains auront demain très largement accès à de nouveaux services, destinés à les accompagner dans la gestion de leur exploitation.

Basée sur l'utilisation des nouvelles technologies, l'agriculture de précision mettra à leur disposition des données de plus en plus détaillées, actualisées et personnalisées pour les guider dans leurs prises de décision : choix des variétés à semer en fonction des caractéristiques de leurs parcelles, densité de semis ou pratiques culturales par exemple.

❷ Un environnement concurrentiel concentré

Au sein d'un environnement concurrentiel concentré (plus de 80 % du marché étant détenus par quatre acteurs), AgReliant est parvenue sur les dernières années à renforcer sensiblement ses parts de marché principalement sur le Corn Belt, au détriment notamment des acteurs de plus petite taille.

ESTIMATION DES PARTS DE MARCHÉ EN SEMENCES DE MAÏS (PRINTEMPS 2013)



1.3.2.4.

Semences de grandes cultures dans les nouvelles zones de développement

Capitalisant sur son expertise en semences de grandes cultures et sur la solidité éprouvée de son modèle de développement, Vilmorin & Cie s'est fixée en 2010 l'objectif d'internationaliser rapidement ses positions en maïs et en blé sur de nouveaux marchés en forte croissance. Ainsi, s'implanter durablement sur les marchés du maïs au Brésil, en Asie, et du blé aux États-Unis constitue, depuis, trois axes de développement prioritaires au sein de la branche Semences de grandes cultures. Quant à l'Afrique, il s'agit d'une nouvelle zone de développement en maïs, abordée depuis cet exercice et qui présente un important potentiel de croissance à terme.

Premières étapes d'un plan d'action ambitieux, de nouvelles Business Units ont été implantées sur ces différents marchés afin de constituer des plateformes de développement. Des acquisitions et des partenariats de recherche ont été conduits sur les dernières années afin d'établir les conditions et atouts indispensables au déploiement de ces activités. Le chiffre d'affaires, encore modeste, est amené à progresser rapidement sur les prochaines années, conséquence de croissances organique et externe. Il contribuera par ailleurs à rééquilibrer progressivement la forte saisonnalité existante au sein de la branche, en raison d'une activité concentrée jusqu'à présent uniquement dans l'hémisphère nord.

Le maïs au Brésil

➊ Un objectif de développement ambitieux

Historiquement, l'Amérique du Sud permettait à Vilmorin & Cie de renforcer sa capacité à produire des semences en contre-saison pour allonger la période de disponibilité des produits dans l'hémisphère nord. À cet égard, ce territoire a joué cette année encore un rôle clé, en réalisant des plans d'approvisionnement historiquement élevés afin de compenser les déficits de production agronomique subis en Amérique du Nord et en Europe.

En complément de cet atout stratégique, cette zone, et tout particulièrement le Brésil, représente désormais un axe de développement clé pour les semences de grandes cultures. Le maïs y est en effet une céréale largement cultivée et la progression de l'utilisation des variétés génétiquement modifiées est très élevée : 4^e marché mondial de semences, le Brésil est le 2^e marché mondial en surfaces de maïs OGM*, avec un taux d'adoption de 75 % (contre 65 % en 2011).

Pour Vilmorin & Cie, l'enjeu est majeur : il s'agit de viser une part de marché de 10 % en maïs à horizon 2020, à partir d'une gamme composée de semences conventionnelles et génétiquement modifiées innovantes, alliant ressources génétiques* et technologies propriétaires. La Business Unit Limagrain South America est la structure en charge du déploiement de ces activités.

➋ Poursuite de la structuration du dispositif en 2012-2013

Au cours des deux exercices précédents, Vilmorin & Cie avait procédé à l'acquisition des actifs maïs de la société Sementes Guerra (État du Paraná) puis des actifs dédiés aux semences de maïs et de sorgho de la société Brasmilho, basée à Goianesia (État du Goias) avant de reprendre les activités de recherche de la société Genetica Agricola (État du Mato Grosso).

En 2012-2013, Vilmorin & Cie a poursuivi l'enrichissement de son portefeuille de ressources génétiques*, avec l'acquisition de trois nouveaux fonds génétiques de grande qualité : Geneseed situé à l'est du Brésil (État du Minas Gerais), KSP basé au sud (État du Paraná) ainsi que CCGL, situé dans l'État du Rio Grande do Sul, également au sud du Brésil. Ces ressources génétiques* contribueront directement et de façon complémentaire à la création et à la mise au point de nouveaux produits, toujours mieux adaptés aux attentes des agriculteurs sud-américains.

Fruit de ces différentes opérations, et signe de l'intégration réussie des équipes et structures, la campagne commerciale maïs en Amérique du Sud s'est achevée sur une croissance soutenue, avec un chiffre d'affaires supérieur à 26 millions d'euros au 30 juin 2013, en progression importante (+ 41 % à données comparables par rapport à 2011-2012) et dépassant les objectifs initiaux.

Privilégiant une approche cadencée de son développement en Amérique du Sud, Vilmorin & Cie a pour ambition de renforcer son organisation existante au Brésil avant d'envisager son développement sur les pays voisins.

➌ Objectifs 2013-2014

- Continuer à structurer l'effort de recherche sur la base des ressources génétiques* locales et consolider l'implantation de sites de recherche.
- Créer les infrastructures industrielles pour répondre à la croissance de l'activité, avec notamment la construction d'un équipement industriel à Goianesia (État du Goias).
- Favoriser et organiser la mise en réseau des ressources génétiques* sur le maïs tropical entre les différentes zones concernées (Brésil, Asie voire Afrique).

Le maïs en Inde et en Chine

Caractérisé par l'augmentation continue de la population et l'évolution des habitudes de consommation, le marché asiatique, 4^e marché de semences au monde en valeur, enregistre une forte progression. Vilmorin & Cie a défini des zones d'actions et d'investissements prioritaires que sont l'Inde et la Chine.

Le développement des activités est assuré par les équipes de la Business Unit Limagrain Asia, basée à Hyderabad (Inde) et à Pékin (Chine).

La croissance à long terme de Vilmorin & Cie sur cette zone nécessite de compléter les implantations actuelles par des partenariats ou des acquisitions. L'accès aux ressources génétiques* locales constitue en effet, à l'image des autres régions de développement, une étape indispensable.

La progression de l'activité grandes cultures en Inde et en Chine proviendra de la commercialisation de semences de maïs à forte valeur ajoutée dans un premier temps, potentiellement relayée à terme par l'introduction de variétés OGM* répondant encore mieux aux enjeux d'amélioration des rendements.

❶ De fortes ambitions stratégiques en Inde

En Inde, où l'autosuffisance alimentaire représente un défi majeur, le marché des semences évolue très rapidement. Il se caractérise par une croissance soutenue, une tendance à la concentration du nombre de semenciers locaux, actuellement très nombreux, et un taux d'utilisation de semences commerciales par les agriculteurs qui s'intensifie progressivement. Sur ce marché, évalué à près de 2 milliards de dollars toutes espèces confondues, le maïs hybride* représente environ 220 millions de dollars en 2012, soit 95 000 tonnes.

Afin d'accélérer le déploiement de ses activités sur ce territoire, Vilmorin & Cie a pris le contrôle intégral, en mars 2013, de Bisco Bio Sciences, en acquérant auprès des actionnaires familiaux historiques de la société, les 39 % de parts de capital qu'ils détenaient encore. Basée à Hyderabad (État d'Andhra Pradesh), Bisco Bio Sciences constitue l'un des tout premiers acteurs indiens en semences de maïs. Son portefeuille de produits couvre également des espèces importantes localement telles que le millet, le sorgho et le riz.

Atash Seeds, plateforme initiale de recherche et de développement de Vilmorin & Cie en grandes cultures pour le marché indien, a été intégrée dans cette nouvelle organisation.

Le nouvel ensemble bénéficie des conditions indispensables à la réalisation des ambitions stratégiques de Vilmorin & Cie : ressources génétiques* adaptées et mutualisées, centre de sélection* et unités de production locales, confortées par un réseau de commercialisation étendu.

Forte de ces atouts, Vilmorin & Cie réalise d'ores et déjà un chiffre d'affaires de plus de 10 millions d'euros sur une base annuelle, en croissance importante, confirmant ainsi progressivement la bonne intégration opérationnelle de Bisco Bio Sciences. Vilmorin & Cie ambitionne de doubler ses parts de marché à horizon 2020 pour atteindre le seuil des 20 % sur le segment du maïs.

❷ Une politique de développement spécifique et volontariste en Chine

Producteur majeur de céréales, la Chine se positionne comme le n°2 mondial en surfaces pour le riz et le maïs. Son marché de semences est en forte croissance, tant en volume qu'en valeur, liée à la modernisation de l'agriculture, à la concentration progressive des acteurs locaux et à l'implication des autorités chinoises dans ce secteur, considéré comme très stratégique.

Au sein de ce territoire clé, le développement de Vilmorin & Cie doit s'effectuer dans des conditions garantissant la protection de la propriété intellectuelle et de ses valeurs, notamment en matière de management et de modèle d'organisation. De plus, la participation des sociétés étrangères au capital de semenciers chinois étant actuellement limitée à 49 %, l'accès et les conditions d'utilisation des ressources génétiques* doivent être évalués très précisément avant tout investissement.

Dans ce contexte, des implantations directes et des partenariats avec des semenciers locaux d'importance demeurent les deux axes privilégiés de la politique de développement de Vilmorin & Cie sur cette zone.

Quatre sites de recherche maïs permettent de sélectionner des semences adaptées aux conditions agronomiques locales. Une première variété est déjà commercialisée au plan national et plusieurs nouvelles variétés devraient être introduites prochainement, signe tangible de l'efficacité des programmes de recherche locaux.

Vilmorin & Cie reste par ailleurs, en date d'octobre 2013, en attente de l'autorisation des autorités chinoises concernant une nouvelle co-entreprise de production et de commercialisation de semences de maïs, pour laquelle elle a conclu un accord avec la société Anhui Hengji Seeds.

❸ Objectifs 2013-2014

- Finaliser l'intégration de la structure Bisco Bio Sciences en Inde.
- Poursuivre le développement commercial en Chine, en s'appuyant notamment sur le lancement de nouvelles variétés de maïs propriétaires, et préparer la mise en place de la nouvelle joint-venture.
- Poursuivre les efforts de recherche maïs engagés au sein du dispositif actuel et compléter l'accès aux ressources génétiques* en matière de maïs tropical.

1. PRÉSENTATION DE VILMORIN & CIE

Le maïs en Afrique

➊ Une première implantation sur ce marché d'avenir

Promis à un développement considérable à terme, l'Afrique représentait, en 2012, 18 % des surfaces mondiales de maïs, avec 33,5 millions d'hectares cultivés. Au sein du continent, l'Afrique du Sud est un marché particulièrement porteur en semences de grandes cultures, prioritairement en maïs. En 2012, plus de 3 millions d'hectares de maïs ont été cultivés dans le pays, qui se situe de plus, d'un point de vue stratégique, à la croisée des chemins en termes de ressources génétiques*, entre l'Amérique du Nord et du Sud, l'Afrique, l'Europe du Sud et potentiellement l'Asie.

En outre, sur ce marché tourné vers l'innovation, les semences génétiquement modifiées sont déjà largement utilisées par les agriculteurs, avec un taux d'adoption de 86 % en 2012.

Poursuivant l'internationalisation de son activité maïs, Vilmorin & Cie a franchi une première étape sur le marché africain, avec l'acquisition en janvier 2013, de la société Link Seed, 4^e semencier sud-africain.

Basée à Greystown (État du KwaZulu-Natal), Link Seed constitue un partenaire de choix offrant en particulier l'expertise du marché local et des ressources génétiques* très spécifiques (maïs et soja). Un programme de recherche de qualité et un réseau de commercialisation bien implanté complètent les atouts de cette entreprise familiale dont le chiffre d'affaires devrait s'élever à près de 10 millions d'euros en 2013, représentant une part du marché estimée, pour le maïs, à 6 %.

Cette prise de participation majoritaire, à hauteur de 80 % du capital de la société, permet à Vilmorin & Cie de s'implanter durablement sur le marché. À moyen terme, Link Seed constituera également une plateforme de développement pour aborder les marchés émergents du sud et de l'est de l'Afrique.

➋ Objectifs 2013-2014

- Poursuivre l'intégration de Link Seed.
- Étudier les opportunités d'acquisition sur les marchés africains en développement.

Le blé en Amérique du Nord

➊ Un solide dispositif, gage de la croissance future

Vilmorin & Cie dispose aujourd'hui d'une structure lui permettant de construire son développement prioritairement sur le marché nord-américain du blé, parallèlement et indépendamment de son activité maïs assurée par AgReliant.

Limagrain Cereal Seeds, basée à Fort Collins (Colorado), constitue la plateforme de développement de ces activités. Il s'agit d'une co-entreprise entre Vilmorin & Cie (détenant 65 % du capital) et Arcadia Biosciences (actionnaire à hauteur de 35 %), société américaine de biotechnologies*.

Le dispositif mis en place depuis 2009-2010 continue de se structurer : il allie une collaboration scientifique avec certaines universités américaines, un portefeuille de ressources génétiques* diversifié et adapté aux conditions climatiques locales, un accès privilégié à des technologies innovantes, propriétés d'Arcadia Biosciences, ainsi qu'un réseau de commercialisation couvrant les principales zones de production américaines. L'équipe locale, composée d'experts en blé, fortement mobilisée sur le développement de ce nouveau marché encore peu valorisé, représente un autre facteur clé de succès.

En outre, Vilmorin & Cie reste attentive à l'évolution de la réglementation canadienne. L'éventuelle adoption de la loi UPOV 91 par le Parlement canadien ouvrirait en effet une opportunité de taille pour valoriser ce marché aujourd'hui largement dominé par les semences de ferme. Vilmorin & Cie pourrait alors élargir sa recherche sur le blé au Canada avec un dispositif dédié à ce marché.

➌ Objectifs 2013-2014

- Approfondir les partenariats avec les universités américaines.
- Développer à court terme la commercialisation de semences de blé conventionnelles.
- Intensifier les programmes de recherche de variétés de blé OGM* optimisant la consommation d'azote et tolérant à la sécheresse dans un horizon de long terme.
- Étudier la mise en place d'un effort de recherche consacré au marché canadien, en liaison avec l'évolution de la réglementation dans le pays.

1.3.2.5. Produits de jardin

Vilmorin & Cie propose aux jardiniers amateurs une gamme complète de semences (potagères et florales, et de gazon) et de produits associés : bulbes à fleurs, produits de nutrition du sol et de la plante et de l'équipement de jardin. Leader européen sur le marché des semences pour jardiniers amateurs, ses clients sont l'ensemble des réseaux de distribution de produits de jardin : jardineries, grandes surfaces de bricolage, grandes surfaces alimentaires. Dans le cas du Royaume-Uni, les consommateurs sont également directement ciblés via un réseau propre de vente à distance.

Afin de favoriser une approche globale des marchés européens, la branche Produits de jardin se structure désormais autour d'une seule Business Unit : Vilmorin Jardin-Suttons.

Innover pour satisfaire les nouvelles attentes des consommateurs

Vilmorin & Cie développe en permanence des innovations afin d'anticiper et de répondre aux exigences des consommateurs qui sont à la recherche de solutions efficaces, faciles à utiliser et leur garantissant la réussite de leur potager et de leur décoration du jardin.

À ce titre, l'acquisition des activités grand public de la société Cultisol (France), réalisée en février 2012, a permis de renforcer son expertise sur l'ensemble des produits associés à la semence (accessoires pour le potager tels que tunnels, films de paillage biodégradables et de l'occultation décorative).

La stratégie d'innovation et d'élargissement des gammes s'appuie de plus sur un portefeuille de marques fortes et prestigieuses, parmi lesquelles la marque emblématique Vilmorin.

Performances 2012-2013 : une année décevante dans un environnement défavorable

Le chiffre d'affaires de la branche Produits de jardin s'élève à 79,3 millions d'euros au 30 juin 2013, en retrait de 5,4 % à données comparables par rapport à l'exercice précédent. L'activité a été fortement impactée tant en France qu'au Royaume-Uni par des conditions climatiques extrêmement défavorables aux loisirs du jardinage et par un environnement économique toujours très tendu. La branche intègre désormais l'activité Produits de jardin en Turquie jusqu'alors gérée au sein de la branche Semences potagères.

Dans ce contexte difficile et sur des segments de marché globalement peu dynamiques, la branche Produits de jardin est néanmoins parvenue à gagner des parts de marché, et a notamment connu une belle progression en Pologne.

PRODUITS DE JARDIN PRINCIPALES MARQUES



Objectifs 2013-2014

- ➊ Poursuivre une politique marketing ambitieuse autour de la marque Vilmorin en s'appuyant sur l'expertise technique de la branche Potagères ainsi que sur sa forte notoriété auprès des jardiniers amateurs et du grand public et l'accompagner, sur certains canaux de distribution spécifiques, par la marque Clause.
- ➋ Renforcer le positionnement sur les marchés actuels en leur apportant régulièrement des produits innovants à valeur ajoutée, tournés en particulier vers plus de praticité et des utilisations plus larges.
- ➌ Accompagner le développement du marché du jardin, en coopération avec les groupes de distribution, en particulier en Europe de l'Est et en Turquie.
- ➍ Étudier les différentes opportunités de consolidation en Europe.

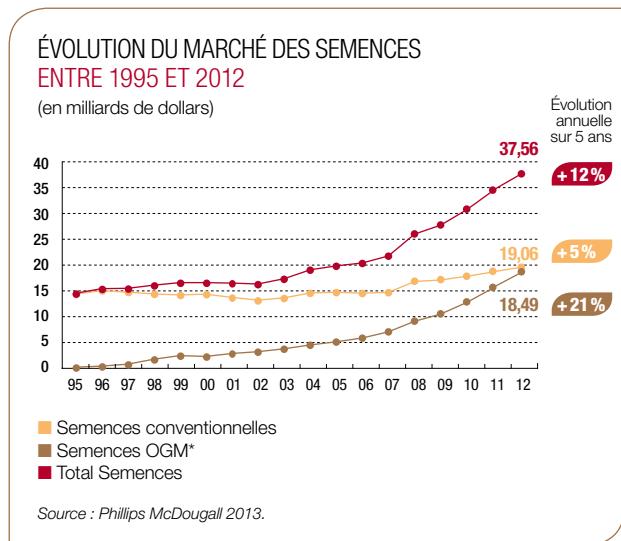
1.4. ENJEUX ET STRATÉGIE

Vilmorin & Cie se positionne en tout premier lieu sur le marché de l'agriculture, avec l'ambition de contribuer à mieux répondre aux besoins alimentaires mondiaux. Pour cela, Vilmorin & Cie innove en permanence afin de mettre au point des semences à haute valeur ajoutée.

Guidée par une vision responsable de son développement, Vilmorin & Cie s'appuie sur sa capacité d'innovation et une croissance soutenue à l'international, pour renforcer durablement ses positions concurrentielles sur un marché des semences en progression continue.

1.4.1. DES LEVIERS MAJEURS DE CROISSANCE DU MARCHÉ

Représentant près de 38 milliards de dollars en 2012, le marché mondial des semences connaît une croissance solide et récurrente, aussi bien en volume qu'en valeur. Evaluée à 12 % par an depuis 2007 (Source : *Phillips McDougall 2013*), celle-ci s'accélère, alimentée par plusieurs relais de croissance complémentaires.



1.4.1.1. De puissants moteurs de croissance

L'augmentation des besoins alimentaires

La hausse de la population mondiale ainsi que l'évolution des régimes alimentaires, vers une consommation accrue de légumes et de viande, conduisent à un accroissement significatif des besoins en matières premières agricoles.

D'ici 2050, la production alimentaire devra en conséquence augmenter de 70%, afin de nourrir plus de 9 milliards d'individus et répondre ainsi à la croissance démographique mondiale (Source : *Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture / FAO*).

Une utilisation croissante des semences commerciales

Les agriculteurs et les maraîchers ont de plus en plus largement recours aux semences commerciales.

Plus performantes techniquement que les semences de ferme, elles leur permettent d'accroître significativement les rendements. Or produire plus et mieux en utilisant moins de ressources est plus que jamais un enjeu majeur :

- ❶ les terres arables sont marquées, à l'échelle mondiale, par une lente érosion, liée à l'urbanisation, à la désertification et globalement à la perte de qualité des sols,
- ❷ les conditions de culture se complexifient, en raison de la prise en compte des données environnementales, mais aussi des variations climatiques et d'un accès aux ressources en eau toujours plus limité.
- ❸ Les semences commerciales procurent en outre la garantie d'une production parfaitement adaptée aux nouvelles exigences industrielles : résistance aux maladies et aux insectes, cycles de production plus courts, maturité simultanée, homogénéité de la production.

Le potentiel de remplacement des semences de ferme par des semences commerciales demeure significatif dans de nombreux pays dont l'agriculture est en voie de modernisation et sur certaines espèces, notamment le blé. À titre d'exemple, 50 % du marché européen du blé est couvert par les semences de ferme tandis que ce taux atteint plus de 65 % aux États-Unis (Source interne).

L'adoption rapide des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)*

- ❹ Les OGM*, une réponse aux nouveaux enjeux mondiaux

Apportant de nouvelles solutions pour adapter plus aisément l'offre à la demande, les semences génétiquement modifiées permettent de relever des défis majeurs.

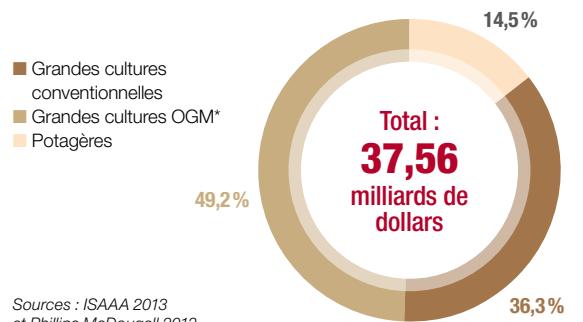
Avec un rendement à l'hectare très significativement supérieur, elles confèrent une plus grande efficacité aux productions agricoles, tout en diminuant considérablement les coûts de production. Réduisant les traitements agrochimiques, elles sont plus respectueuses de l'environnement et permettront demain de contribuer à mieux gérer les ressources en eau.

UN MARCHÉ DES SEMENCES TIRÉ MONDIALEMENT PAR LES SEMENCES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES

Technologie devenue incontournable au sein de nombreuses zones, le marché des semences génétiquement modifiées connaît une forte expansion en volume.

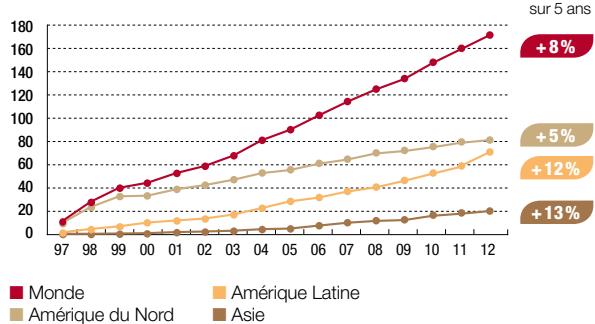
Si les semences potagères et les grandes cultures conventionnelles connaissent une progression, respectivement de 7 et de 5% par an, sur les cinq dernières années, ce sont véritablement les semences OGM* grandes cultures qui tirent le marché : leur croissance annuelle s'élève à 21% au cours de la même période ; elle est ainsi quatre fois plus rapide que celle des semences conventionnelles.

MARCHÉ MONDIAL DES SEMENCES COMMERCIALES 2012



ÉVOLUTION DES SURFACES DE PLANTES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES

(en millions d'hectares)



En 2012, les semences OGM* représentent 170 millions d'hectares cultivés par 17 millions d'agriculteurs.

❶ Les semences génétiquement modifiées, une croissance qui s'accélère

Au total, ce marché représente plus de 10% des terres arables, avec des disparités fortes selon les territoires.

Certains pays ont pleinement adopté les OGM*, tels que les États-Unis, pays précurseur, où 90 % des surfaces de maïs cultivées sont OGM*, ce taux montant jusqu'à 93 % pour le soja et 95 % pour les betteraves à sucre. L'exemple du Brésil est quant à lui édifiant : la technologie OGM* pour le maïs n'a été adoptée qu'en 2007 et aujourd'hui, son taux d'adoption s'élève déjà à 75 %.

D'autres marchés clés restent en revanche à ouvrir, à l'image de l'Europe. Avec environ 150 000 hectares en 2013, la culture des OGM* y reste marginale alors qu'elle constitue un enjeu majeur pour la compétitivité de son agriculture et sa souveraineté alimentaire.

Il en est de même pour l'Inde, où la culture OGM* concerne uniquement le coton, et pour la Chine, qui représente à ce jour uniquement 2 % des surfaces OGM* cultivées au niveau mondial (Source : ISAAA 2013).

❷ Des semences OGM* mieux valorisées

Parallèlement à leur progression en volume, les semences génétiquement modifiées connaissent une croissance soutenue en termes de valeur. Représentant 18,5 milliards de dollars en 2012 (+ 18 % par rapport à 2011), le marché des semences de grandes cultures OGM* dépasse désormais, en termes de valeur, celui des semences de grandes cultures conventionnelles. Cette percée est liée à l'augmentation des surfaces cultivées, et à l'intégration de plusieurs traits* au sein d'une même variété.

En outre, reflet de l'intégration de ces technologies, les semences génétiquement modifiées sont commercialisées à un prix de 50 % à 100 % plus élevé que les semences classiques, selon leur degré de technicité.

❸ De nouveaux traits* à venir pour optimiser les conditions de culture

Aujourd'hui, les variétés OGM* proposent essentiellement trois caractères*, seuls ou combinés : la résistance aux insectes (pyrale et chrysomèle) et la tolérance aux herbicides.

De nouveaux caractères* seront lancés dans les années à venir, qui participeront à la valorisation du marché mondial : des plantes plus tolérantes à la sécheresse ainsi que des variétés optimisant la consommation d'engrais.

Le développement des besoins non alimentaires

Parallèlement au marché de l'alimentation, la montée en puissance des applications industrielles des productions agricoles se confirme, renforçant le potentiel de croissance du marché des semences.

Il s'agit en particulier :

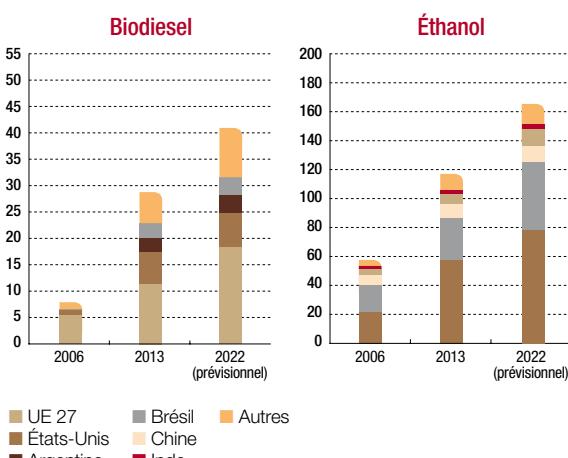
- ❶ de la chimie végétale - dite aussi « chimie verte » - dont le marché des plastiques biodégradables,
- ❷ et des agrocarburants, dont prioritairement l'éthanol, produit à partir de maïs, qui représente 44 % des utilisations de maïs aux États-Unis.

L'essor de ces marchés, de tailles encore limitées, se traduit par une augmentation des surfaces cultivées, qui influe positivement sur le volume d'activité en semences commerciales.

Si Vilmorin & Cie n'a pour l'instant pas engagé de programme de recherche significatif dédié à ces applications, elle reste attentive aux évolutions de ces marchés. À ce titre, elle commercialise des variétés de maïs et de colza dont les performances techniques sont notamment plus élevées, afin de répondre spécifiquement aux attentes de ce marché.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION MONDIALE D'AGROCARBURANTS

(en milliards de litres)



1.4.1.2.

De fortes barrières à l'entrée du marché des semences

Même si l'intégration du marché reste inégale selon les zones et les espèces, ces dernières années ont été marquées par des mouvements de concentration, et en conséquence par un renforcement de la puissance des principaux acteurs du marché : les cinq premiers semenciers représentent près de 60 % du marché mondial des semences commerciales.

Au sein de cet environnement concurrentiel particulièrement concentré, tout nouvel intervenant doit bénéficier de nombreux atouts complémentaires, qui sont autant de barrières à l'entrée du marché.

Des ressources génétiques*, de l'expertise et du temps

Créer des semences performantes nécessite en premier lieu de disposer de ressources génétiques* aussi diversifiées que possible, élément fondamental de l'activité du semencier et de sa pérennité. La création de semences présente, en effet, la spécificité de devoir obligatoirement se baser sur des ressources existantes.

Maîtriser chacune des étapes du métier est également indispensable : l'expertise du semencier porte aussi bien sur la recherche, avec des technologies de pointe en matière de sélection* végétale, sur la production, sur la transformation, que sur la commercialisation des semences, avec des réseaux qui doivent être au plus près des marchés, pour bien comprendre et anticiper les attentes des maraîchers et agriculteurs. Fort de ces ressources et de cette expertise, 7 à 10 ans sont nécessaires au semencier avant de commercialiser une nouvelle variété.

Des investissements significatifs

Le niveau d'investissements requis rend également difficile la percée de nouveaux entrants sur le marché des semences. Les investissements concernent le financement du cycle de production et du Besoin en Fonds de Roulement, la mise en place des réseaux de distribution et des actions marketing ainsi que, en premier lieu, l'innovation, clé de la création de valeur. Le marché des semences est l'un des domaines les plus exigeants en termes d'investissement en recherche. Vilmorin & Cie y consacre chaque année en moyenne 14 % de son chiffre d'affaires semences.

1.4.2. UNE STRATÉGIE DE CONQUÊTE DE PARTS DE MARCHÉ

1.4.2.1. La solidité d'un modèle de développement spécifique

Dans un secteur d'activité marqué par une forte concentration des acteurs et porté par l'innovation et l'internationalisation, Vilmorin & Cie inscrit son développement dans un modèle économique spécifique, qui prend appui sur les atouts suivants :

- ❶ un métier unique de semencier,
- ❷ une vision à long terme de son développement, renforcée par l'accompagnement constant de son actionnaire de référence, Limagrain, groupe coopératif agricole international, qui lui offre en outre une grande proximité avec le monde agricole,
- ❸ une stratégie ambitieuse, qui allie une forte capacité d'innovation, une politique de croissance externe ciblée et une internationalisation grandissante.

Grâce à la solidité de ce modèle, Vilmorin & Cie est en mesure d'accélérer son expansion et de renforcer durablement ses positions de leader mondial.

1.4.2.2. Une démarche permanente d'innovation, source de prises de parts de marché et de profitabilité

INDICATEURS CLÉS 2012-2013

14%

du chiffre d'affaires semences investis
en recherche, dont environ 85% dédiés à la recherche
conventionnelle, et 15% consacrés aux biotechnologies*

250

millions d'euros d'investissement en recherche
en incluant les financements sous forme de partenariats

183

millions d'euros d'investissement en recherche
en valeur absolue, répartis de façon équilibrée entre les Semences
potagères et les Semences de grandes cultures

91%

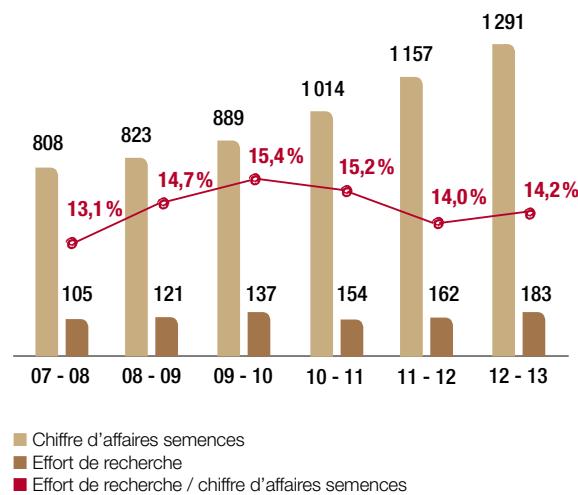
Chiffre d'affaires obtention* en potagères c'est
à-dire réalisé à partir de variétés issues de la recherche Vilmorin & Cie

70%

Chiffre d'affaires obtention* en grandes cultures,
proportion qui devrait continuer à augmenter compte tenu
des efforts de recherche OGM*

INDICATEURS CLÉS DE LA RECHERCHE VILMORIN & CIE

Un niveau constant d'investissement



400

nouvelles variétés
lancées en moyenne chaque année

Innover pour assurer la croissance de demain

Source première de création de valeur, la recherche se situe au cœur des enjeux de développement de l'activité.

Elle vise à mettre au point, dans un délai aussi court que possible, de nouvelles variétés qui répondent aux attentes de chacun des acteurs du secteur, et qui doivent notamment :

- ❶ améliorer les qualités agronomiques de la plante (rendement, résistance aux maladies et aux insectes, tolérance à la sécheresse, précocité, etc.) pour les agriculteurs et les maraîchers,
- ❷ intégrer les contraintes logistiques et techniques des industriels et des distributeurs (standardisation des calibres, texture des produits alimentaires, conservation, précocité, aspect, etc.),
- ❸ améliorer les caractéristiques organoleptiques* des produits en fonction des spécificités culturelles des consommateurs, en anticipant l'évolution des goûts et des modes de consommation.

En développant de nouvelles semences parfaitement adaptées aux exigences de ses clients et en réduisant au maximum le temps pour mettre ces nouvelles variétés à leur disposition, la recherche de Vilmorin & Cie génère des atouts commerciaux décisifs et permet de réaliser une croissance organique supérieure à celle du marché.

Les moyens de la réussite

Grâce à ses implantations mondiales et à l'expertise de ses équipes de recherche, notamment dans les biotechnologies* végétales, Vilmorin & Cie crée de nouvelles variétés aux atouts différenciants et renforce, par l'innovation, sa compétitivité.

❶ Enrichir les ressources génétiques*

Pour créer de nouvelles variétés, la recherche se fonde en tout premier lieu sur la diversité des plantes. L'accès aux ressources génétiques* est donc un élément fondamental de la pérennité de l'activité du semencier.

Les progrès de la sélection* s'appuient sur l'enrichissement de ce patrimoine et sont assurés par la valorisation du savoir-faire des sélectionneurs, l'ouverture de nouveaux sites de recherche à l'international, ainsi que par une politique volontariste en matière de croissance externe et de partenariats.

❷ Accélérer le processus de création en utilisant les biotechnologies* végétales

Les progrès futurs de la création variétale dépendent largement de la maîtrise d'une large palette d'outils dont les biotechnologies* végétales.

Permettant de décrire précisément les plantes et de prévoir certaines de leurs caractéristiques, ces outils accélèrent très significativement le processus de création variétale. Le sélectionneur gagne un temps précieux en identifiant plus efficacement et de façon précoce les plantes d'intérêt en fonction de ses objectifs de sélection*.

Deux à trois années de développement sont en moyenne gagnées, ce qui est, de plus, le gage d'une plus grande réactivité de la recherche face à l'évolution de la demande.

Représentant aujourd'hui près de 15 % du budget recherche, l'investissement alloué aux biotechnologies* a poursuivi significativement sa progression au cours de l'exercice 2012-2013 et sera amené à se renforcer au cours des prochaines années, parallèlement à la consolidation du profil financier de l'entreprise.

❸ S'appuyer sur un solide dispositif interne

Plus de 1 600 chercheurs et techniciens - soit 27 % des effectifs - répartis sur plus de 100 sites de recherche dans le monde entier travaillent sur la recherche amont et la sélection* conventionnelle en semences potagères et grandes cultures.

En termes d'organisation, la recherche de Vilmorin & Cie allie transversalité et implantation au plus proche des marchés cibles. Chaque Business Unit pilote ses programmes de création variétale, gage de la prise en compte des attentes clients dans le processus d'innovation produits. Leur action est coordonnée par une Direction Recherche au niveau de chaque branche d'activités ; celle-ci assure la mutualisation de ressources technologiques et la circulation de bases génétiques entre les Business Units, ainsi qu'une intégration plus rapide des travaux portant sur le développement des biotechnologies*. Elle est aussi responsable de la gestion de partenariats majeurs.

Au sein de la branche grandes cultures, des Directions de recherche ont également été mises en place pour chacune des espèces stratégiques et pour chacun des principaux domaines de biotechnologies*.

La Direction Scientifique groupe se concentre quant à elle sur les projets stratégiques, la prospective scientifique et technologique, et la mutualisation d'expertises support. Parmi les thèmes de réflexion figurent par exemple la chimie végétale et la place d'un semencier au sein de cette filière, ainsi que les évolutions liées à l'émergence de l'agriculture de précision.

❹ Développer des partenariats stratégiques pour enrichir la recherche amont

Des partenariats stratégiques, entretenus et renforcés en permanence, permettent à Vilmorin & Cie d'accéder à de nouvelles compétences et technologies, et viennent enrichir la recherche amont :

- Genective (France) - co-entreprise à 50/50 avec le semencier allemand KWS : avec cette collaboration de recherche amont initiée au cours de l'exercice 2011-2012, Vilmorin & Cie et KWS unissent leurs efforts pour développer des traits* OGM* destinés prioritairement aux semences de maïs. Il s'agit de finaliser la mise au point de traits* de première génération (tolérance aux herbicides et résistance aux insectes) en cours de développement, et de mettre au point d'autres traits* innovants.

Vilmorin & Cie et KWS ont reçu, en juin 2013, l'approbation de la Commission européenne pour la mise en œuvre opérationnelle de Genective. Il s'agit d'une étape clé, qui va permettre aux deux sociétés d'intensifier ce partenariat de recherche. Les premières commercialisations de semences de maïs génétiquement modifiées propriétaires, intégrant des traits* de 1^{re} génération, sont attendues d'ici trois ans.

- Arcadia Biosciences (États-Unis) - spécialiste du développement de technologies et de produits pour l'agriculture respectueux de l'environnement et de la santé humaine. Grâce à ses accords avec cette entreprise, Vilmorin & Cie bénéficie, pour le blé, d'un accès privilégié au gène d'optimisation de l'utilisation de l'azote et détient l'accès mondial et exclusif à un gène de tolérance à la sécheresse. La combinaison des technologies innovantes d'Arcadia et des ressources génétiques* de Vilmorin & Cie permettra de développer du blé OGM* à haut rendement, offrant des avantages économiques aux agriculteurs tout en contribuant à un meilleur respect de l'environnement.
- Keygene (Pays-Bas) - expert en génomique* appliquée aux plantes potagères, dont Vilmorin & Cie détient, depuis 2001, une participation au capital de 25 %, en partenariat avec les semenciers hollandais Enza Zaden, Rijk Zwaan et le japonais Takii.
- Biogemma (France) - spécialiste européen des biotechnologies* en plantes de grandes cultures, détenu à hauteur de 55 %, en partenariat avec les semenciers Euralis et RAGT et les organismes financiers des filières françaises oléoprotéagineuse (Sofiprotéol) et céréalière (Unigrains).
- Australian Grain Technologies (Australie) - leader australien de la sélection*, du développement et de la commercialisation de variétés innovantes de céréales. Vilmorin & Cie détient une participation de près de 33 % du capital, dans l'objectif de consolider son expertise en blé hybride* et d'intensifier ses programmes de recherche en cours (ressources génétiques* et technologies).
- Soltis (France) - co-entreprise 50/50 entre Vilmorin & Cie et Euralis, spécialisée dans la recherche en tournesol.

Les chercheurs de Vilmorin & Cie travaillent également en association avec la recherche publique et privée : INRA (France), Université de Davis (États-Unis), Hebrew University (Israël), CAAS (Chine), CSIRO (Australie), etc.

1.4.2.3.

Une politique de croissance externe ciblée

Des axes prioritaires pour les acquisitions

Vilmorin & Cie poursuit sa stratégie de croissance externe. Celle-ci vise à anticiper l'évolution des marchés et doit permettre à Vilmorin & Cie de répondre à des enjeux stratégiques majeurs :

- ❶ accéder à des ressources génétiques* différenciantes et/ou complémentaires d'espèces stratégiques,
- ❷ pénétrer et couvrir des zones à fort potentiel afin d'offrir de nouveaux débouchés et de garantir l'adaptation de l'offre aux demandes locales, tout en assurant une meilleure répartition des risques (climatiques, industriels, logistiques, etc.),
- ❸ optimiser son modèle économique.

Les opérations réalisées en 2012-2013 ont ainsi porté sur les marchés prioritaires de Vilmorin & Cie, que sont notamment le Brésil et l'Inde.

Un modèle d'intégration progressive et respectueuse des identités existantes

La politique de croissance externe de Vilmorin & Cie s'appuie sur une intégration cadencée des sociétés reprises, avec la volonté de préserver l'identité de l'entreprise acquise et de capitaliser sur les atouts existants et le savoir-faire des équipes en place.

Le développement produits, les réseaux de distribution locaux et la politique de marques sont conservés dans la plupart des cas, tandis que les fonctions pouvant générer des synergies (recherche amont, gouvernance, administration) sont mutualisées.

1.4.2.4.

Une internationalisation croissante et programmée

Sur un marché des semences qui est mondial, l'internationalisation des activités de Vilmorin & Cie représente le moteur de son développement.

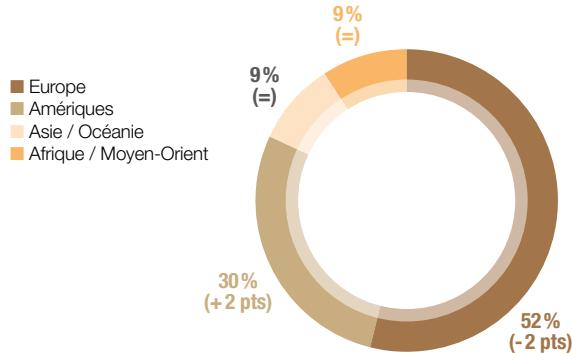
Aujourd'hui, toutes les étapes de la mise au point d'une semence ont acquis une dimension internationale : les sites de recherche sont répartis mondialement ; la production et la transformation de semences interviennent dans les deux hémisphères, tandis que la commercialisation des produits est assurée dans les principales zones d'utilisation de semences.

Répondant à une stratégie de segmentation forte, ciblée par zone et par espèce, l'internationalisation des activités conjugue croissances organique et externe et implique de façon récurrente des acquisitions, des alliances stratégiques ainsi que des partenariats.

S'appuyant sur une structure financière solide, régulièrement renforcée par le recours à de nouvelles ressources diversifiées, Vilmorin & Cie poursuit son plan de développement tant sur les marchés des semences potagères que celui des grandes cultures.

Une activité déjà développée hors d'Europe

RÉPARTITION DES VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2011-2012



Les États-Unis : un marché majeur

❶ Une zone de croissance pérenne en semences potagères et de maïs

Aux États-Unis, Vilmorin & Cie bénéficie de positions fortes et fait partie des quatre premiers acteurs qui se partagent près de 80 % du marché en semences de maïs comme en potagères. Couvrant efficacement le territoire, Vilmorin & Cie dispose de tous les atouts pour poursuivre sa croissance sur un marché qui continue de progresser. L'Amérique du Nord est en effet le premier marché de semences au monde, avec une croissance de près de 17 % sur les 5 dernières années (Source : *Phillips McDougall* 2013).

❷ Une zone de croissance à long terme en blé

Aujourd'hui, le rendement du blé est en moyenne de 3 tonnes par hectare aux États-Unis alors qu'il s'élève à 5,4 tonnes par hectare en Europe. Largement dominé par des semences de ferme à plus faible rendement, le marché nord-américain est confronté à une panne d'innovation majeure, à l'inverse de l'Europe où les semenciers, impliqués dans la recherche variétale blé, sont très actifs pour proposer des variétés toujours plus performantes. Face à la nécessaire évolution du marché nord-américain vers des semences à haut rendement et avec l'adoption grandissante des semences commerciales, Vilmorin & Cie possède une opportunité majeure de valoriser son expertise sur cette espèce et de contribuer à la conversion du marché.

L'Asie et l'Amérique du Sud : deux zones prioritaires d'investissement à court terme

L'Asie et l'Amérique du Sud sont définies comme des territoires de développement prioritaires, compte tenu de la taille actuelle de leurs marchés et de leur potentiel de croissance.

❸ L'Asie : un marché en forte croissance

Fort de l'augmentation continue de sa population et de l'évolution de ses habitudes de consommation, le marché asiatique enregistre une forte croissance : + 7 % en moyenne par an depuis 5 ans.

Représentant 9 % de son chiffre d'affaires en 2012-2013, l'activité de Vilmorin & Cie en Asie connaît un développement progressif, aussi bien dans les semences potagères que grandes cultures. À long terme, Vilmorin & Cie ambitionne de réaliser 15 % de son chiffre d'affaires consolidé sur ce territoire. Pour atteindre cet objectif, Vilmorin & Cie devra compléter ses implantations actuelles, afin d'accéder aux ressources génétiques* locales.

Vilmorin & Cie a défini, sur cette zone, deux pays cibles - l'Inde et la Chine - où elle a poursuivi son développement au cours de l'exercice 2012-2013.

- En Inde, Vilmorin & Cie a procédé à l'acquisition de Century Seeds. Cette opération renforce significativement la présence de la branche Semences potagères sur le marché indien et ouvre de nouvelles perspectives de développement sur les marchés asiatiques.

Vilmorin & Cie a de plus pris le contrôle intégral de Bisco Bio Sciences, un des leaders indiens en semences de maïs, après avoir pris une première participation majoritaire au sein de la société en 2011-2012.

Vilmorin & Cie est ainsi en mesure d'accélérer le déploiement de ses activités sur cette zone, avec une ambition : conquérir 20% du marché à horizon 2020.

- En Chine, Vilmorin & Cie et la société Anhui Hengji Seeds sont en attente, en date d'octobre 2013, de l'autorisation des autorités chinoises, pour la création d'une joint-venture de production et de commercialisation de semences de maïs.

❸ L'Amérique du Sud : 3^e marché mondial des semences

En croissance moyenne de 18% par an depuis 5 ans, le marché sud-américain représente, en valeur, 18% du marché mondial des semences en 2012 (*Source : Phillips McDougall 2013*) et offre un potentiel de développement très significatif. Vilmorin & Cie a réalisé près de 60 millions d'euros de chiffre d'affaires sur cette zone en 2012-2013. Historiquement, l'Amérique du Sud permettait à Vilmorin & Cie de renforcer sa capacité à produire des semences en contre-saison. Aujourd'hui, il s'agit pour Vilmorin & Cie d'une terre de développement commercial, qui concerne prioritairement les semences de grandes cultures, avec un pays clé : le Brésil.

Après une phase consacrée à la constitution de sa plateforme de développement au travers d'accords de partenariats avec des semenciers locaux, le déploiement de Vilmorin & Cie sur le marché brésilien a véritablement débuté depuis deux ans. L'objectif de Vilmorin & Cie est ambitieux : atteindre une part de marché de 10% de maïs à horizon 2020, à partir d'une gamme composée de semences conventionnelles et génétiquement modifiées innovantes, alliant ressources génétiques* et technologies propriétaires.

L'Afrique : un marché d'avenir

D'ici 2050, l'Afrique réunira près du quart de la population mondiale (*Source : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture / FAO*). La satisfaction de ces besoins alimentaires immenses passera nécessairement par un accès à des variétés performantes, qui font aujourd'hui défaut aux agriculteurs. Le marché africain se caractérise en effet par un faible taux d'adoption des semences commerciales et des semences hybrides*.

Déjà présente en semences potagères, en particulier dans les pays du Maghreb, Vilmorin & Cie a franchi une étape majeure au cours de l'exercice 2012-2013 sur le marché des semences de maïs, l'espèce la plus cultivée en Afrique. Vilmorin & Cie a ainsi procédé à l'acquisition de la société Link Seed, 4^e semencier sud-africain. Link Seed constitue clairement une pièce maîtresse de la plateforme de développement dont la mission sera d'aborder, à moyen terme, les marchés émergents du sud et de l'est de l'Afrique.

1.4.2.5. Trois priorités stratégiques

L'ambition de Vilmorin & Cie est d'accélérer son développement selon trois priorités stratégiques, avec un cadencement établi pour chacune d'entre elles.

Le maintien du leadership en semences potagères est d'ores et déjà une priorité ; le gain de parts de marché en semences de maïs vise plutôt le moyen terme, alors que l'internationalisation du leadership en blé s'inscrit dans un horizon de long terme.

Semences potagères : conforter un leadership mondial

Sur cette activité à maturité, le développement de Vilmorin & Cie, n°2 mondial avec un chiffre d'affaires de 544,9 millions d'euros en 2012-2013, repose sur une combinaison de croissances organique et externe. Elle doit se poursuivre, favorisée par son organisation en Business Units, en privilégiant certains axes principaux. À ce titre, Vilmorin & Cie a défini une stratégie de segmentation des marchés géographiques et des espèces, en fonction de leur importance et de leur potentiel de croissance, guidant ainsi l'approche des marchés.

1. PRÉSENTATION DE VILMORIN & CIE

❶ Maintenir une croissance organique supérieure à celle du marché

Pour gagner des parts de marché et pérenniser sa croissance organique, Vilmorin & Cie s'appuie sur le cercle vertueux de l'innovation et de la proximité des marchés.

En effet, le développement du marché des potagères, lié aux évolutions de la consommation mondiale de légumes, dépend principalement de la mise au point de semences innovantes.

Dans ce contexte, la maîtrise des biotechnologies*, notamment le marquage moléculaire*, contribue directement à l'accélération de la création variétale et s'avère désormais indispensable aux sélectionneurs. Les efforts de recherche affectés à ces outils continuent par conséquent d'être fortement soutenus, de même que l'investissement dans les sites de recherche qui mènent ces travaux. En 2012-2013, les Business Units Vilmorin, HM.CLAUSE et Mikado Kyowa Seed ont ainsi inauguré de nouveaux laboratoires de recherche, tandis qu'Hazera-Nickerson finalise la création d'un centre de recherche de haut niveau tant pour les serres de culture que pour les laboratoires, qui devrait être opérationnel dès 2014.

En outre, l'ouverture de nouvelles implantations renforce la proximité sur des marchés très segmentés et contribue à leur conquête. À cet égard, de nouvelles filiales ont été ouvertes au cours de l'exercice sur des pays clés, comme le Guatemala et la Russie.

De même, la modernisation et l'élargissement de certains sites de production participent directement à la qualité finale du produit et à la satisfaction du client. Des investissements sont régulièrement conduits dans les différents sites de Vilmorin & Cie répartis partout dans le monde. HM.CLAUSE a ainsi achevé un important laboratoire de contrôle qualité en France et, dans le même temps, le programme d'investissements lancé depuis plusieurs exercices a été finalisé dans les sites français des Business Units Vilmorin et HM.CLAUSE.

❷ Renforcer les positions par des opérations ciblées de croissance externe

Les actions engagées pour consolider le dispositif géographique actuel, solidifier les territoires clés et les espèces moins présentes dans les gammes (laitue, maïs doux, pastèque, etc.) des pôles opérationnels se poursuivront dans les prochaines années.

À ce titre, l'acquisition de l'activité de sélection* et de commercialisation de semences de tomate et de poivron du groupe Campbell Soup (États-Unis), intervenue en septembre 2012, permet à Vilmorin & Cie de renforcer ses positions sur les marchés stratégiques de la tomate et du poivron destinés aux transformateurs nord-américains et internationaux.

Vilmorin & Cie continuera de plus à renforcer sa présence en Asie (Asie du Sud-Est, Corée du Sud, Inde, etc.), via des prises de participation, des acquisitions ou encore des partenariats. Illustrant cet objectif, Vilmorin & Cie a procédé, en octobre 2012, à l'acquisition de Century Seeds.

Quant à la Chine, forte de près de la moitié de la production légumière mondiale, il s'agit d'une zone incontournable, qui nécessite cependant une approche cadencée et prudente compte tenu des enjeux liés à la protection de la propriété intellectuelle. La présence et le développement de Vilmorin & Cie sont assurés au travers des stations de sélection* et des réseaux de distribution de l'ensemble de ses Business Units potagères. Le chiffre d'affaires 2012-2013 de près de 10 millions d'euros reste encore modeste à l'échelle du groupe, mais il est en forte croissance sur les dernières années.

Semences de maïs : gagner des parts de marché

Premier marché de semences au monde en termes de valeur, le maïs est naturellement pour Vilmorin & Cie une espèce stratégique.

❸ Devenir un acteur d'importance sur le marché du maïs grain en Europe

Le marché mondial du maïs est divisé entre maïs grain (plus de 90 % des surfaces mondiales) et maïs fourrage, particularité essentiellement européenne. Dans un contexte d'internationalisation de ses positions concurrentielles en maïs, Vilmorin & Cie doit renforcer sa présence sur le premier segment.

Des programmes de recherche ont été déployés afin d'alimenter la gamme existante par des innovations spécifiquement développées pour ce segment, notamment en maïs grain précoce, répondant encore mieux aux attentes des agriculteurs (rendements supérieurs, résistances aux maladies, etc.). Les variétés récemment lancées en Europe semblent d'ores et déjà prometteuses.

❹ Internationaliser les activités, au-delà des positions européennes et américaines

Historiquement présente sur le marché du maïs en Europe et en Amérique du Nord, Vilmorin & Cie peut s'appuyer sur ces solides positions pour accéder à un plus large marché. Cette internationalisation lui permet de viser une part nettement plus significative du marché du maïs : en intégrant l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Afrique, Vilmorin & Cie cible désormais la quasi-totalité des surfaces mondiales, contre environ un tiers avec une présence exclusivement européenne et nord-américaine.

Conquérir de nouvelles frontières est de plus l'opportunité d'enrichir et de valoriser son patrimoine génétique maïs existant. Offrant d'importants potentiels de croissance, le Brésil, l'Inde et la Chine représentent des zones de développement prioritaire, alors que l'Afrique est un nouveau territoire qui ouvre de belles perspectives. Au cours de l'exercice 2012-2013, Vilmorin & Cie a significativement étendu sa couverture mondiale du marché maïs, en particulier sur ces territoires :

- Sur un marché brésilien en croissance soutenue, Vilmorin & Cie continue son déploiement. Poursuivant la structuration de son effort de recherche, Vilmorin & Cie a acquis trois nouveaux fonds génétiques en maïs de grande qualité : Geneseed, KSP et CCGL, localisés au sud du Brésil. L'accès à ces ressources génétiques* locales contribuera à la création et au développement de nouveaux produits, toujours mieux adaptés aux attentes des agriculteurs sud-américains.
- En Inde, Vilmorin & Cie a pris le contrôle intégral de la société Bisco Bio Sciences, un des tout premiers acteurs indiens en semences de maïs, après avoir pris une participation majoritaire au cours de l'exercice précédent. Vilmorin & Cie dispose désormais de trois stations de sélection* maïs au sein du pays, et détient, avec l'intégration de sa plateforme initiale de développement en grandes cultures pour le marché indien (Atash Seeds), une part de marché d'environ 10% en semences de grandes cultures sur le sous-continent. L'objectif fixé est d'atteindre 20 % d'ici 2020.
- En Chine, Vilmorin & Cie dispose aujourd'hui de quatre sites implantés en fonction des différentes typologies de maïs, ainsi que d'une station de sélection* blé. Fruit de cette recherche qui s'intensifie, une première variété de maïs hybride* est d'ores et déjà commercialisée sur l'ensemble du territoire chinois et plusieurs nouvelles variétés devraient être introduites prochainement. Parallèlement, Vilmorin & Cie est en attente de l'autorisation des autorités chinoises concernant la joint-venture de production et de commercialisation de semences de maïs, pour laquelle elle a conclu un accord avec la société Anhui Hengji Seeds.
- En Afrique, Vilmorin & Cie a concrétisé une avancée importante dans l'internationalisation de ses activités maïs, en procédant à l'acquisition de la société Link Seed, 4^e semencier sud-africain. Vilmorin & Cie s'implante ainsi durablement sur un marché d'avenir où les semences génétiquement modifiées sont déjà très largement adoptées par les agriculteurs, et commence à bâtir la plateforme de développement qui lui permettra d'aborder, à moyen terme, le sud-est de l'Afrique.

❶ Poursuivre l'innovation et commercialiser des variétés génétiquement modifiées propriétaires

Avec un taux d'adoption de 35 % des surfaces mondiales en 2012, en nette progression, et un nombre grandissant de pays utilisant cette technologie, le marché des semences de maïs génétiquement modifiées poursuit son développement.

Dans ce contexte, Vilmorin & Cie travaille pour mettre au point des variétés de semences de maïs transgéniques intégrant ses propres technologies :

- dites de 1^e génération : dotées de traits* de tolérance aux herbicides et de résistance aux insectes, prioritairement à destination des marchés américains (Amériques du Nord et du Sud), en complément des traits* OGM* maïs actuellement licenciés, ainsi que des marchés OGM* potentiels (Europe et Asie),
- dites de 2^e génération : améliorant le rendement, intégrant une plus grande tolérance à la sécheresse ou encore une meilleure utilisation des engrains azotés, à destination du marché mondial.

Une étape majeure a été franchie au cours de l'exercice, puisque Vilmorin & Cie et KWS ont reçu l'approbation de la Commission européenne pour le développement de Genective, leur co-entreprise à 50/50 destinée à développer des traits* de maïs OGM*. Fruit de ce partenariat de recherche amont initié en 2011, les essais aux champs portant sur les premiers traits* ont été concluants et les procédures d'homologation sont en cours. Les premiers produits pourraient ainsi être lancés commercialement sur les marchés ouverts aux OGM* d'ici 3 ans. Ils concerneront des traits* de tolérance aux herbicides, puis, dans un second temps, des traits de résistance aux insectes.

Semences de blé : devenir la référence mondiale de l'espèce la plus cultivée au monde

❷ Une base solide à maintenir : n°1 en Europe

Leader européen, Vilmorin & Cie bénéficie d'une expertise historique et de ressources génétiques* de grande qualité obtenues au travers d'acquisitions et de partenariats spécialisés. Elle détient aujourd'hui plus de 16% du marché en Europe, avec des parts de marché qui dépassent les 20 % dans certains pays. Vilmorin & Cie ambitionne de maintenir et de renforcer cette position de n°1 européen. Cela passera notamment par la création de variétés répondant toujours mieux aux exigences des agriculteurs et par le renforcement au cas par cas de ses ressources génétiques*.

1. PRÉSENTATION DE VILMORIN & CIE

❶ De nouvelles frontières à conquérir

Forte de son leadership européen, Vilmorin & Cie dispose des atouts nécessaires pour s'affirmer comme la référence mondiale sur cette espèce stratégique.

Visant prioritairement les principales zones de production de blé que sont les Amériques, l'Australie et l'Asie, sa stratégie de conquête repose sur la constitution de ressources génétiques* parfaitement adaptées localement, l'accès à des technologies innovantes ainsi que la mise en place de nouveaux réseaux de commercialisation.

Largement dominés par les semences de ferme (plus de 65 % du marché) à plus faible rendement, les États-Unis représentaient pour Vilmorin & Cie un premier objectif majeur. Lancé depuis 2009, son plan de développement des semences de blé sur cette zone lui permet de bénéficier aujourd'hui d'un dispositif performant pour commercialiser des variétés à haut rendement.

L'Australie est également un marché de première importance en semences de blé. À ce titre, Vilmorin & Cie bénéficie depuis 2008 d'un partenariat stratégique avec la société Australian Grain Technologies (AGT), leader australien de la sélection*, du développement et de la commercialisation de variétés innovantes de blé. Elle a également signé en 2012 un accord avec les deux leaders de la recherche en blé australien – l'ACPFG et le CSIRO – pour développer du blé optimisant l'utilisation d'azote adapté aux conditions locales.

Vilmorin & Cie poursuit enfin sa stratégie d'internationalisation de ses positions à d'autres marchés majeurs, et notamment l'Amérique du Sud et l'Asie, ce dernier constituant le 1^{er} marché en termes de surfaces et de production de blé.

❷ Un levier fondamental : l'innovation

Première céréale cultivée au monde avec 216 millions d'hectares de surfaces cultivées en 2012 (Source : USDA), le blé constitue l'aliment de base pour un tiers de la population mondiale. Pour satisfaire des besoins alimentaires en croissance constante, la production mondiale de blé devra augmenter de 60 % d'ici à 2050.

Or le blé pâtit structurellement de stocks mondiaux faibles et du fléchissement de son rendement. Présentant un risque important de remise en cause de l'équilibre alimentaire mondial, cette situation s'explique par un manque majeur d'innovation sur cette espèce, et en conséquence une très faible utilisation de semences commerciales. L'industrie semencière travaille ainsi à développer à terme des semences plus performantes, garantissant un meilleur rendement.

Vilmorin & Cie est particulièrement bien positionnée pour contribuer à la conversion de ce marché peu valorisé en un marché de semences à haut rendement, avec des semences OGM* qui pourraient être introduites à partir de 2020 sur les marchés ouverts aux OGM*, ainsi que dans un second temps, des semences hybrides*.

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1. Le Conseil d'Administration	36
2.2. Les Comités spécialisés	51
2.3. Les organes de Direction	52
2.4. Conventions avec les mandataires sociaux et intérêts des dirigeants	53
2.5. Code de gouvernance	54
2.6. Rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne	58
2.7. Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Vilmorin & Cie S.A.	64

2.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vilmorin & Cie attache la plus grande importance à la qualité de sa gouvernance, laquelle est fortement empreinte du double particularisme, lié au métier de semencier et sa nécessaire vision de long terme, et à son actionnaire de référence, Limagrain, groupe coopératif agricole international. Le Groupe s'est engagé depuis 1993, année de cotation de Vilmorin & Cie, à favoriser sa stratégie de développement dans le respect des intérêts des actionnaires minoritaires, autre soutien fondamental du développement de la société.

2.1.1. COMPOSITION

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie est composé de sept membres, dont un Administrateur indépendant.

En application du Code AFEP/MEDEF auquel la société se réfère, Didier MIRATON est considéré comme Administrateur indépendant car il n'entretient avec Vilmorin & Cie aucune relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de son jugement. Didier MIRATON n'a en particulier pas de lien familial proche avec un mandataire social. La conformité de l'analyse de Vilmorin & Cie avec les critères de qualification d'indépendance et de prévention des éventuels risques de conflit d'intérêts a été vérifiée au cours de l'exercice 2012-2013.

À l'occasion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 30 juin 2012, Gérard RENARD a confirmé aux Actionnaires qu'il quitterait ses fonctions de Président Directeur Général à compter du 12 décembre 2012, car il a atteint la limite d'âge statutaire au cours de l'exercice 2012-2013. Le Conseil d'Administration qui s'est réuni à l'issue de l'Assemblée a désigné Philippe AYMARD, Administrateur de Vilmorin & Cie depuis 2006, pour lui succéder.

Au titre de leurs mandats, l'ensemble des Administrateurs élit domicile à l'adresse suivante :
c/o Vilmorin & Cie – BP 1 – 63720 CHAPPES.
Nouvelle adresse à compter du 25 novembre 2013 :
CS 20001 Saint Beauzire - 63360 GERZAT.

Nom (âge au 30.06.13)	Titre	Activités principales	Mandat	Parcours
Philippe AYMARD (53 ans)	● Président Directeur Général	● Agriculteur ● Vice-Président du Groupe Limagrain	► 2006 ● 2011 ✖ 2014	Administrateur du Groupe Limagrain depuis 1995, et Vice-Président depuis 2013, Philippe AYMARD préside la branche Semences potagères. Acteur important du monde agricole, il intervient entre autres au niveau des instances professionnelles céréalières de la région Auvergne.

► Début ● Renouvellement ✖ Expiration

Mandats au 30 juin 2013	
> Président Directeur Général	Vilmorin SA, Clause SA
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, DLF France SAS, Selia SA
> Co-Gérant	Dôme 2000, Aigle & Partners SNC
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili)
> Membre du Board	Vilmorin USA Corp (États-Unis), Hazera Genetics (Israël), Harris Moran Seed Company (États-Unis), VCC Japan (Japon)
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas), Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas)

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices	
2011-2012	
> Président Directeur Général	Oxadis SA
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Vilmorin SA, Clause SA, DLF France SAS, Selia SA
> Co-Gérant	Dôme 2000, Aigle & Partners SNC
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili)
> Membre du Board	Vilmorin USA Corp (États-Unis), Hazera Genetics (Israël), Suttons Seeds (Holding) Ltd (Royaume-Uni), Harris Moran Seed Company (États-Unis)
> Membre du Supervisory Board	CNOS Garden Sp. Zo.o. (Pologne)
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas), Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas)
2010-2011	
> Président Directeur Général	Oxadis SA, Dom Vert SA
> Président du Conseil de Gérance	Cave Saint Verny SARL
> Président du Conseil de Surveillance	Eurodur SA
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Vilmorin SA, Clause SA, Top Green SAS
> Co-Gérant	Dôme 2000, Vilmorin 1742 SARL
> Membre du Comité d'Administration	Selia SAS
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile Ltd (Chili)
> Membre du Board	Vilmorin USA Corp (États-Unis), Hazera Genetics (Israël), Suttons Seeds (Holding) Ltd (Royaume-Uni), Harris Moran Seed Company (États-Unis)
> Chairman du Board of Officers	Suttons Seeds (Holding) Ltd (Royaume-Uni)
> Membre du Supervisory Board	CNOS Garden Sp. Zo.o. (Pologne)
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas), Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas)

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

2009-2010	
> Président Directeur Général	Oxadis SA, Dom Vert SA
> Président du Conseil d'Administration	Maïcentre SCICA, Grains Auvergne Innovation (Représentant Limagrain) (Union de Coop)
> Président du Conseil de Gérance	Cave Saint Verny SARL
> Président du Conseil de Surveillance	Eurodur SA
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Société Meunière du Centre SA (Représentant Groupe Limagrain Holding SA), Limagrain Central Europe SE, Ulice SA (Représentant Limaclub), Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, Limagrain Europe SA, Limagrain Iberica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie), Vilmorin SA, Clause SA, Top Green SAS
> Membre du Conseil de Tutelle	Limagrain UK (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne)
> Co-Gérant Fondateur	Dôme 2000
> Membre du Comité d'Administration	Selia SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS, Limacclub SAS
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile Ltd (Chili)
> Membre du Board	AgReliant Genetics LLC (États-Unis), Vilmorin USA Corp (États-Unis), Limagrain Genetics Inc. (Canada), Hazera Genetics (Israël), Suttons Seeds (Holdings) Ltd (Royaume-Uni), Harris Moran Seed Company (États-Unis)
> Chairman du Board of Officers	Suttons Seeds (Holdings) Ltd (Royaume-Uni)
> Membre du Management Committee	Limagrain Cereal Seeds LLC
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas), Limagrain Nederland BV (Pays-Bas), Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas), Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas)
2008-2009	
> Président du Conseil d'Administration	Limacclub SAS, Maïcentre SCICA, Grains Auvergne Innovation (Représentant Limagrain) (Union de Coop)
> Président du Conseil de Gérance	Cave Saint Verny SARL
> Président du Conseil de Surveillance	Eurodur SA
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Société Meunière du Centre SA (Représentant Groupe Limagrain Holding), Limagrain Central Europe SE, Ulice SA (Représentant Limaclub), Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, Limagrain Verneuil Holding SA, Limagrain Iberica SA (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie)
> Membre du Conseil de Tutelle	Limagrain UK (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne)
> Co-Gérant Fondateur	Dôme 2000 (Société Civile)
> Membre du Comité d'Administration	Selia SAS, Limagrain Céréales Ingrédients S.A.S.
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile Ltd (Chili)
> Membre du Board	AgReliant Genetics LLC (USA), Vilmorin USA Corp (USA), Limagrain Genetics Inc. (Canada)
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas), Limagrain Nederland BV (Pays-Bas), LG Nederland Holding BV (Pays-Bas)
2007-2008	
> Président du Conseil d'Administration	Limacclub SAS, Maïcentre SCICA, Grains Auvergne Innovation (Représentant Limagrain) (Union de Coop)
> Président du Conseil de Gérance	Cave Saint Verny SARL
> Président du Conseil de Surveillance	Eurodur SA, Advanta BV (Pays-Bas)
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Société Meunière du Centre SA (Représentant Groupe Limagrain Holding), Limagrain Central Europe SE, Ulice SA (Représentant Limaclub), Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, Limagrain Verneuil Holding SA, Limagrain Iberica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie)
> Membre du Conseil de Tutelle	Nickerson Advanta Limited (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne)
> Co-Gérant Fondateur	Dôme 2000
> Membre du Comité d'Administration	Selia SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile Ltd (Chili)
> Membre du Board	AgReliant Genetics LLC (États-Unis), Vilmorin USA Corp (États-Unis), Limagrain Genetics Inc. (Canada)

Nom (âge au 30.06.13)	Titre	Activités principales	Mandat	Parcours
Joël ARNAUD (54 ans)	 ● Administrateur et membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques	● Agriculteur ● Vice-Président du Groupe Limagrain	► 2006 ● 2011 ✖ 2014	Devenu Administrateur du Groupe Limagrain en 1990 puis Vice-Président en 1992, Joël ARNAUD occupe la présidence de la branche Semences de grandes cultures. En France, il est notamment Président de la FNPSMS (Fédération Nationale des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgo) et Administrateur de l'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs).

► Début ● Renouvellement ✖ Expiration

Mandats au 30 juin 2013

> Président Directeur Général	Limagrain Europe SA, Limagrain Central Europe SE
> Président du Conseil d'Administration	Limagrain Iberica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie), Limagrain Guerra Do Brasil SA (Brésil)
> Président du Conseil de Tutelle	Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain A/S (Danemark), Limagrain Belgium NV (Belgique)
> Président du Conseil de Surveillance	Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)
> Président du Board of Directors	Brasilmho SA (Brésil)
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président), Groupe Limagrain Holding SA, Selia SA
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas)
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili) (Représentant Groupe Limagrain Holding)
> Member/Management Committee	AgReliant Genetics LLC (États-Unis)
> Membre du Board of Directors	Limagrain Tohum Islah Ve Uretim Sanayi Ticaret As (Turquie), Limagrain Genetics Inc (Canada), Vilmorin USA Corp. (États-Unis), Link Seed Proprietary Limited (Afrique du Sud), Bisco Bio Sciences Private Ltd (Inde)

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

2011-2012

> Président Directeur Général	Limagrain Europe SA, Limagrain Central Europe SE
> Président du Conseil d'Administration	Limagrain Iberica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie)
> Président du Conseil de Tutelle	Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain A/S (Danemark)
> Président du Conseil de Surveillance	Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)
> Chairman Advisory Board	Limagrain Do Brasil Participações Ltda (Brésil)
> Président du Board of Directors	Brasilmho AS (Brésil)
> Administrateur	Genective SA, Limagrain Guerra Do Brasil SA (Brésil), Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président), Groupe Limagrain Holding SA, Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgo des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain), Selia SA
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas), Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas)
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili) (Représentant Groupe Limagrain Holding)
> Member/Management Committee	Agreliant Genetics LLC (États-Unis)
> Membre du Board of Directors	Limagrain Tohum Islah Ve Uretim Sanayi Ticaret As (Turquie), Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain Genetics Inc (Canada), Limagrain A/S (Danemark), Vilmorin USA Corp. (États-Unis)

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

2010-2011

> Président Directeur Général	Limagrain Europe SA, Limagrain Central Europe SE
> Vice-Président Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain), Limagrain Iberica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie)
> Président du Conseil d'Administration	Limagrain Iberica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie)
> Président du Conseil de Tutelle	Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain A/S (Danemark)
> Président du Conseil de Surveillance	Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)
> Chairman Advisory Board	Limagrain Do Brasil Participações Ltda (Brésil)
> Administrateur	Vilmorin Luxembourg SA (Luxembourg), Gemstar SA, Ets Tardifs & Fils SA (Représentant Limagrain), Limagrain Guerra Do Brasil SA (Brésil)
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas), Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas)
> Membre du Comité d'Administration	Selia SAS, Limaclub SAS, Soltis SAS (Représentant Limagrain Europe)
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile (Chili) (Représentant Groupe Limagrain Holding)
> Member/Management Committee	AgReliant Genetics LLC (États-Unis), Limagrain Cereal Seeds LLC (États-Unis)
> Membre du Board of Directors	Limagrain Tohum Islah Ve Uretim Sanayi Ticaret As (Turquie), Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain Genetics Inc (Canada), Limagrain A/S (Danemark)

2009-2010

> Président Directeur Général	Limagrain Europe SA, Limagrain Central Europe SE
> Vice-Président Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Valgrain SCA (Représentant Limagrain), Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain)
> Président du Conseil d'Administration	Limagrain Ibérica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie)
> Président du Conseil de Tutelle	Limagrain UK (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain A/S (Danemark)
> Administrateur	Maïcentre SCICA, Ulice SA, Soltis SA (Représentant Limagrain Europe SA), Jacquet SA, Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, Unisigma GIE, Vilmorin Luxembourg SA (Luxembourg), Gemstar SA, Ets Tardifs & Fils SA (Représentant Limagrain)
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas), Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas), Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)
> Membre du Comité d'Administration	Selia SAS, Limaclub SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS, Soltis SAS (Représentant Limagrain Europe)
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile (Chili) (Représentant Groupe Limagrain Holding SA)
> Membre du Management Committee	AgReliant Genetics LLC (États-Unis), Limagrain Cereal Seeds LLC (États-Unis)
> Membre du Board of Directors	Limagrain Tohum Islah Ve Uretim Sanayi Ticaret AS (Turquie)

2008-2009

> Président Directeur Général	Limagrain Verneuil Holding SA
> Vice-Président Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Valgrain (Coopérative Agricole) (Représentant Limagrain), Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain)
> Président du Conseil d'Administration	Limagrain Central Europe SE, Limagrain Ibérica SA (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie)
> Président du Conseil de Tutelle	Limagrain UK (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne)
> Administrateur	Maïcentre SCICA, Ulice SA, Soltis SA (Représentant LVH), Jacquet SA, Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, Unisigma GIE, Vilmorin Luxembourg SA (Luxembourg)
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas), Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas), Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)
> Membre du Comité d'Administration	Selia SAS, Limaclub SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile (Chili) (Représentant GLH)

2007-2008

> Président Directeur Général	Limagrain Verneuil Holding SA
> Vice-Président Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Valgrain (Coopérative Agricole) (Représentant Limagrain), Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain)
> Président du Conseil d'Administration	Limagrain Central Europe SE, Limagrain Ibérica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie)
> Président du Conseil de Tutelle	Nickerson Advanta Limited (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne)
> Administrateur	Maïcentre SCICA, Ulice SA, Soltis SA (Représentant LVH), Jacquet SA, Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, Unisigma GIE
> Membre du Conseil de Surveillance	Vilmorin Luxembourg SA (Luxembourg), Advanta BV (Pays-Bas)
> Membre du Comité d'Administration	Selia SAS, Limaclub SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile (Chili) (Représentant GLH)

Nom (âge au 30.06.13)	Titre	Activité principale	Mandat	Parcours
Daniel CHÉRON (62 ans) 	Administrateur et membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques	Directeur Général du Groupe Limagrain	► 2004 C 2011 ✗ 2014	De formation supérieure en sciences économiques, Daniel CHÉRON a intégré le Groupe Limagrain en 1976. Après avoir exercé différentes responsabilités opérationnelles au sein de ses filiales, tant dans les branches Semences potagères que grandes cultures, il en est devenu le Directeur Général Adjoint en 1996 puis le Directeur Général en 2006.

► Début C Renouvellement ✗ Expiration

Mandats au 30 juin 2013	
> Directeur Général	Coopérative Agricole Limagrain, Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS, Agence Momagri SAS
> Directeur Général Délégué	Groupe Limagrain Holding SA
> Administrateur	Genoplante Valor SAS
> Membre du Comité Stratégique	Biogemma SAS

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices	
2011-2012	
> Directeur Général	Coopérative Agricole Limagrain, Selia SA, Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS, Agence Momagri SAS
> Directeur Général Délégué	Groupe Limagrain Holding SA
> Président Délégué	Céréales Vallée (Pôle de compétitivité – Association Loi 1901)
> Administrateur	Genoplante Valor SAS, Genective SA
> Membre du Conseil d'Administration	Momagri (Association Loi 1901)
> Membre du Comité Stratégique	Biogemma SAS
> Trésorier	Momagri (Association Loi 1901)
2010-2011	
> Vice-Président	Momagri (Association Loi 1901)
> Directeur Général	Coopérative Agricole Limagrain, Selia SAS, Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS, Agence Momagri SAS
> Directeur Général Délégué	Groupe Limagrain Holding SA
> Président Délégué	Céréales Vallée (Pôle de compétitivité – Association Loi 1901)
> Administrateur	Genoplante Valor SAS, Cylonie Ré (Luxembourg), Gemstar SA
> Membre du Comité d'Administration	Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS, Momagri (Association Loi 1901)
> Membre du Comité Stratégique	Biogemma SAS

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

2009-2010	
> Vice-Président	Momagri (Association Loi 1901)
> Directeur Général	Coopérative Agricole Limagrain, Selia SAS., Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS, Agence Momagri SAS
> Directeur Général Délégué	Groupe Limagrain Holding SA
> Président Délégué	Céréales Vallée (Pôle de compétitivité – Association Loi 1901)
> Administrateur	Genoplante Valor SAS, Cylonie Ré SA (Luxembourg), Gemstar SA, Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS, Momagri (Association Loi 1901)
> Membre du Comité Stratégique	Biogemma SAS
2008-2009	
> Directeur Général	Coopérative Agricole Limagrain, Selia SAS., Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS
> Directeur Général Délégué	Groupe Limagrain Holding SA
> Administrateur	Genoplante Valor SAS, Cylonie Ré SA (Luxembourg)
> Membre du Comité Stratégique	Biogemma SAS
> Président Délégué	Céréales Vallée (Pôle de Compétitivité – Association Loi 1901)
> Vice-Président	Momagri (Association Loi 1901)
2007-2008	
> Directeur Général	Coopérative Agricole Limagrain, Selia SAS, Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS
> Directeur Général Délégué	Groupe Limagrain Holding SA
> Administrateur	Genoplante Valor SAS, Cylonie Ré SA (Luxembourg)
> Vice-Président	Momagri (Association Loi 1901)
> Président Délégué	Céréales Vallée (Pôle de Compétitivité)

Nom (âge au 30.06.13)	Titre	Activités principales	Mandat	Parcours
Jean-Yves FOUCault (58 ans) 	Administrateur et membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques	Agriculteur Président Directeur Général du Groupe Limagrain	► 2006 C 2010 ✗ 2013	Après avoir commencé son parcours professionnel dans le conseil et l'enseignement agricole, Jean-Yves FOUCault a créé et pris en charge sa propre exploitation. Administrateur du Groupe Limagrain depuis 2000, il occupe le poste de Président du Groupe depuis décembre 2011. Il est également Administrateur d'une Caisse locale du Crédit Agricole.

► Début C Renouvellement ✗ Expiration

Mandats au 30 juin 2013	
> Président	Coopérative Agricole Limagrain
> Président Directeur Général	Groupe Limagrain Holding SA
> Président du Comité d'Administration	GLH Participations SAS
> Administrateur	Jacquet Belgium SA (Belgique), Jacquet Brossard SA, Etablissements Tardif & Fils SA (Représentant Coopérative Limagrain), Selia SA, Vilmorin Jardin SA
> Membre du Comité d'Administration	Jacquet Panification SAS, Crêperie Lebreton SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS, Pain Jacquet SAS
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili) (Représentant Coopérative Limagrain)
> Président et Membre du Comité Stratégique	Biogemma SAS
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas)
> Membre du Board of Directors	Suttons Seeds (Holding) Limited (Royaume-Uni)

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices	
2011-2012	
> Président	Coopérative Agricole Limagrain, Céréales Vallée (Pôle de compétitivité – Association Loi 1901)
> Président Directeur Général	Groupe Limagrain Holding SA, Selia SA, Genective SA
> Président du Comité d'Administration	Grain Auvergne Innovation (Représentant Limagrain), GLH Participations SAS
> Vice-Président et membre du Conseil d'Administration	Momagri (Association Loi 1901)
> Administrateur	Jacquet Belgium SA (Belgique), Ulice SA, Jacquet Brossard SA, Association Blé Farine Pain de Qualité (Représentant Coopérative Limagrain), Limagrain Europe SA, Etablissements Tardif & Fils SA (Représentant Coopérative Limagrain)
> Membre du Comité d'Administration	Jacquet Panification SAS, Crêperie Lebreton SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS, Pain Jacquet SAS
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili) (Représentant Coopérative Limagrain)
> Président et membre du Comité Stratégique	Biogemma SAS
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas)
> Gérant/Co-Gérant	De la Graine au Pain SARL, Magasins Généraux du Centre SARL

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

2010-2011	
> Président Directeur Général	Limagrain Meunerie SA
> Président du Conseil d'Administration	Établissements Tardif & Fils SA
> Président du Comité d'Administration	Grain Auvergne Innovation (Union de Coop.) (Représentant Limagrain), Selia SAS, Holding Meunerie SAS, Limacclub SAS
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Jacquet Belgium SA (Belgique), Ulice SA, Jacquet SA, Pain Jacquet SA, Société Coopérative Agricole de la Vallée du Rhône Valgrain (Représentant Coopérative Limagrain), Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et du Val d'Allier (Représentant Coopérative Limagrain), Dom Vert SA (Représentant Coopérative Limagrain)
> Membre du Comité d'Administration	Jacquet Panification SAS, Crêperie Lebreton SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS, Limacclub SAS
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili)
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas)
> Président du Conseil de Gérance	La Gerbe d'Or SARL
> Gérant /Co-Gérant	Vertimmo SCI, Vertdom SCI, Fournil des Vergnes SARL, De la Graine au Pain SARL, Magasins Généraux du Centre SARL
2009-2010	
> Président Directeur Général	Jacquet SA, Pain Jacquet SA, Ulice SA, Moulin de Verdonnet SA, Société Meunière du Centre SA
> Président du Conseil d'Administration	Jacquet Belgium SA (Représentant Jacquet SA), Tardif SA
> Président du Comité d'Administration	Jacquet Panification SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS, Société de Viennoserie Fine (SDVF) SAS, Crêperie Lebreton SAS, Grain Auvergne Innovation (Union de Coop.) (Représentant Limagrain), Selia SAS, Holding Monier SAS, Limacclub SAS
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Maïcentre SCICA, Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, Milcamps SA (Représentant Jacquet SA) (Belgique), Jacquet Belgium SA (Belgique), Ulice SA, Jacquet SA, Pain Jacquet SA
> Membre du Comité d'Administration	Société de Viennoserie Fine SAS (SDVF), Jacquet Panification SAS, Crêperie Lebreton SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili)
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas)
2008-2009	
> Président Directeur Général	Jacquet SA, Pain Jacquet SA, Ulice SA
> Président du Conseil d'Administration	Jacquet Belgium SA (Représentant Jacquet SA)
> Président	Jacquet Panification SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS, Société de Viennoserie Fine (SDVF) SAS, Grain Auvergne Innovation (Union de Coop.) (Représentant Limagrain)
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Maïcentre SCICA, Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, Milcamps SA (Représentant Jacquet SA) (Belgique)
> Membre du Comité d'Administration	Selia SAS, Limacclub SAS
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili)
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas)
2007-2008	
> Président Directeur Général	Jacquet SA, Pain Jacquet SA, Ulice SA
> Président du Conseil d'Administration	Jacquet Belgium (Représentant Jacquet SA), Milcamps Food SA (Belgique)
> Président	Jacquet Panification SAS, Limagrain Céréales Ingrédients, Société de Viennoserie Fine (SDVF) SAS, Grain Auvergne Innovation (Union de Coop.) (Représentant Limagrain), Milcamps SA (Représentant Jacquet SA) (Belgique), Stasi SA (Représentant Jacquet SA) (Belgique), Trattoria SA (Représentant Jacquet SA) (Belgique)
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Maïcentre SCICA, Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, JN Gaufre SA (Représentant Jacquet SA) (Belgique)
> Membre du Comité d'Administration	Selia SAS, Limacclub SAS
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili)

Nom (âge au 30.06.13)	Titre	Activité principale	Mandat	Parcours
François HEYRAUD (56 ans)	Administrateur et membre du Comité Consultatif des Actionnaires	Agriculteur	► 2000 ● 2011 ✖ 2014	Élu Administrateur du Groupe Limagrain en 1984, après avoir exercé plusieurs mandats au sein de différentes sociétés du Groupe, François HEYRAUD supervise plus spécifiquement la branche Boulangerie Pâtisserie du Groupe Limagrain.

► Début ● Renouvellement ✖ Expiration

Mandats au 30 juin 2013

> Président Directeur Général	Jacquet Brossard SA, Savane Brossard SA
> Président du Comité d'Administration	Jacquet Panification SAS, Crêperie Lebreton SAS, Brossard Distribution SAS, Pain Jacquet SAS
> Président du Conseil d'Administration	Jacquet Belgium SA (Belgique)
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Milcamps SA (Belgique) (Représentant Jacquet Brossard), Limagrain Meunerie SA (Représentant Groupe Limagrain Holding), Selia SA, Vilmorin Jardin SA, GLH Do Brasil Servicos De Consultoria E Participações Ltda (Brésil)
> Membre du Comité d'Administration	Limagrain Céréales Ingrédients SAS
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili) (Représentant Selia)
> Membre du Conseil de Surveillance	C.H. Van den Berg B.V. (Pays-Bas)
> Membre du Board of Directors	Suttons Seeds (Holding) Limited (Royaume-Uni)

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

2011-2012	
> Président Directeur Général	Jacquet Brossard SA, Saveurs de France Brossard SA, Savane Brossard SA
> Président du Comité d'Administration	Jacquet Panification SAS, Crêperie Lebreton SAS, Brossard Distribution SAS, Pain Jacquet SAS
> Président du Conseil d'Administration	Jacquet Belgium SA (Belgique)
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Milcamps SA (Belgique) (Représentant Jacquet Brossard), Limagrain Meunerie SA (Représentant Groupe Limagrain Holding), Selia SA
> Membre du Comité d'Administration	Limagrain Céréales Ingrédients SAS
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili) (Représentant Selia)
2010-2011	
> Président Directeur Général	Jacquet SA, Pain Jacquet SA, Brossard SA, Saveurs de France Brossard SA, Savane Brossard SA
> Président du Comité d'Administration	Jacquet Panification SAS, Crêperie Lebreton SAS, Brossard Distribution SAS
> Président du Conseil d'Administration	Jacquet Belgium SA (Belgique)
> Membre du Conseil de Surveillance	C.H. Van den Berg BV (Pays-Bas)
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Milcamps SA (Belgique) (Représentant Jacquet), Ulise SA (Représentant Limaclub), Limagrain Meunerie SA (Représentant Groupe Limagrain Holding)
> Membre du Comité d'Administration	Selia SAS, Limaclub SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS, Jacquet Panification SAS
> Membre du Conseil de Gérance	La Gerbe d'Or SARL, Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili) (Représentant Selia)

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

2009-2010

> Président Directeur Général	Oxadis SA, Jacquet SA, Pain Jacquet SA
> Président du Comité d'Administration	Jacquet Panification SAS, Crêperie Lebreton SAS, Société de Viennoiserie Fine SAS
> Président du Conseil d'Administration	Jacquet Belgium SA (Belgique)
> Président du Supervisory Board	CNOS Garden Sp.zo.o.(Pologne)
> Président du Conseil de Surveillance	CH Van den Berg BV (Pays-Bas)
> Président du Board	Suttons Seeds (Holdings) Ltd (Royaume-Uni)
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Top Green SAS (Représentant Vilmorin & Cie SA), Maicentre SCICA, Vilmorin SA, Vilmorin Italia Srl, Vilmorin Ibérica SA, Clause SA, Clause Spain SA, Clause Italia SPA, Milcamps SA (Belgique) (Représentant Jacquet SA), Société Meunière du Centre (Représentant Groupe Limagrain Holding SA), Ulice SA (Représentant Limaclub)
> Membre du Comité d'Administration	Selia SAS, Limaclub SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS
> Gérant	Vilmorin 1742 SARL, La Gerbe d'Or SARL
> Membre du Board	Harris Moran Seed Company (États-Unis), Vilmorin Inc. (États-Unis)
> Membre du Conseil de Surveillance	Nickerson Zwan BV (Pays-Bas)
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili) (Représentant Selia)

2008-2009

> Président Directeur Général	Oxadis SA
> Président du Conseil de Tutelle	CH Van den Berg BV (Pays-Bas)
> Président du Conseil de Surveillance	CNOS Garden (Pologne)
> Président du Board	Suttons Seeds (Holdings) Ltd (Royaume-Uni)
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Top Green SAS (Représentant Vilmorin & Cie SA), Maicentre SCICA, Vilmorin SA, Vilmorin Italia SRL (Italie), Vilmorin Ibérica SA (Espagne), Clause SA, Clause Spain SA (Espagne), Clause Italia SPA (Italie)
> Membre du Comité d'Administration	Selia SAS
> Gérant	Vilmorin 1742 SARL
> Membre du Board	Harris Moran Seed Company (États-Unis), Vilmorin Inc. (États-Unis)
> Membre du Conseil de Tutelle	Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas)
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili) (Représentant Selia)

2007-2008

> Président Directeur Général	Oxadis SA
> Président du Conseil de Tutelle	CH Van den Berg BV (Pays-Bas)
> Président du Conseil de Surveillance	CNOS Garden (Pologne)
> Président du Board	Suttons Seeds (Holdings) Ltd (Royaume-Uni)
> Président du Comité Consultatif	Flora Frey GmbH (Allemagne)
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Top Green SAS (Représentant Vilmorin & Cie SA), Maicentre SCICA, Vilmorin SA, Vilmorin Italia SRL (Italie), Vilmorin Ibérica SA (Espagne), Clause SA, Clause Spain SA (Espagne), Clause Italia SPA (Italie)
> Membre du Comité d'Administration	Selia SAS
> Gérant	Vilmorin 1742 SARL
> Membre du Board	Harris Moran Seed Company (États-Unis), Vilmorin Inc. (États-Unis)
> Membre du Conseil de Tutelle	Nickerson Zwan BV (Pays-Bas)
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili) (Représentant Selia)

Nom (âge au 30.06.13)	Titre	Activité principale	Mandat	Parcours
Didier MIRATON (55 ans)	Administrateur indépendant et Président du Comité d'Audit et de Gestion des Risques	Dirigeant d'entreprise	► 2007 🕒 2010 ✖ 2013	Ingénieur civil des Ponts et Chaussées, Didier MIRATON a exercé, à partir de 1982, différentes fonctions de direction au sein du groupe Michelin et en a été gérant de 2007 à 2011. Il a assuré la Direction Générale du Groupe Pierre Fabre d'octobre 2012 à juillet 2013.

► Début 🕒 Renouvellement ✖ Expiration

Mandat au 30 juin 2013

> Directeur Général

Groupe Pierre Fabre

Mandat ayant expiré au cours des 5 dernières années

2008-2009

> Gérant non commandité

Groupe Michelin

2007-2008

> Gérant non commandité

Groupe Michelin

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nom (âge au 30.06.13)	Titre	Activité principale	Mandat	Parcours
Pascal VIGUIER (49 ans)	Administrateur et membre du Comité Consultatif des Actionnaires	Agriculteur	► 2007 🕒 2010 ✖ 2013	Devenu Administrateur du Groupe Limagrain en 1999, Pascal VIGUIER a notamment exercé des mandats au sein des branches Semences potagères, grandes cultures et ingrédients céréaliers. Aujourd'hui, il assure en particulier le suivi des activités de Limagrain Cereal Seeds et Limagrain South America.

► Début 🕒 Renouvellement ✖ Expiration

Mandats au 30 juin 2013	
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Jacquet Belgium SA (Belgique), Limagrain Meunerie SA (Représentant Limagrain), Selia SA, Limagrain Iberica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie), Limagrain Europe SA, Limagrain Central Europe SE, Société Coopérative Agricole de la Vallée du Rhône Valgrain (Représentant Coopérative Limagrain), Unisigma GIE, Limagrain Guerra Do Brasil SA (Brésil), Soltis SAS (Représentant Limagrain Europe)
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili)
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)
> Membre du Conseil de Tutelle	Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain A/S (Danemark), Limagrain Belgium NV (Belgique)
> Management Committee	Limagrain Cereal Seeds LLC (États-Unis)
> Membre du Board of Directors	Bisco Bio Sciences Private Ltd (Inde), Link Seed Proprietary Limited (Afrique du Sud)

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices	
2011-2012	
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Jacquet Belgium SA (Belgique), Limagrain Meunerie SA (Représentant Limagrain), Selia SA, Limagrain Iberica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie), Limagrain Europe SA, Limagrain Central Europe SE, Société Coopérative Agricole de la Vallée du Rhône Valgrain (Représentant Coopérative Limagrain), Syndicat des Producteurs de Semences de Mais et de Sorgho des Limagnes et du Val d'Allier (Représentant Coopérative Limagrain)
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile Ltda (Chili)
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas), Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)
> Membre du Conseil de Tutelle	Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain A/S (Danemark)
> Management Committee	Limagrain Cereal Seeds LLC (États-Unis)
2010-2011	
> Président Directeur Général	Ulice SA
> Président du Comité d'Administration	Limagrain Céréales Ingrédients SAS
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Jacquet SA, Pain Jacquet SA, Jacquet Belgium SA (Belgique), Limagrain Meunerie SA (Représentant Limagrain), Brossard SA, Saveurs de France Brossard, Savane Brossard SA
> Membre du Comité d'Administration	Selia SAS, Crêperie Lebreton SAS, Jacquet Panification SAS, Limaclub SAS
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili), La Gerbe d'Or SARL

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices**2009-2010**

> Président Directeur Général	Ulice SA
> Président	Limagrain Céréales Ingrédients SAS
> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Limagrain Europe SA, Limagrain Central Europe SE, Limagrain Ibérica SA (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie), Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et du Val d'Allier (Représentant Limagrain), Jacquet SA, Pain Jacquet SA, Jacquet Belgium SA (Belgique), Moulin de Verdonnet SA, Société Meunière du Centre SA (Représentant Limagrain)
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas), Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)
> Membre du Comité d'Administration	Selia SAS, Crêperie Lebreton SAS, Jacquet Panification SAS, Société de Viemnoiserie Fine SAS. (SDVF), Limaclub SAS
> Membre du Conseil de Tutelle	Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni)
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili), La Gerbe d'Or SARL

2008-2009

> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Limagrain Verneuil Holding SA, Limagrain Ibérica SA (Espagne), Limagrain Italia Spa, Limagrain Central Europe SE, Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et du Val d'Allier (Représentant Limagrain)
> Membre du Conseil de Surveillance	Limagrain Nederland Holding BV (Pays Bas), Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)
> Membre du Comité d'Administration	Selia SAS
> Membre du Conseil de Tutelle	Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni)
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili)

2007-2008

> Administrateur	Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Limagrain Verneuil Holding SA, Limagrain Ibérica SA (Espagne), Limagrain Italia Spa, Limagrain Central Europe SE, Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et du Val d'Allier (Représentant Limagrain)
> Membre du Conseil de Surveillance	Advanta BV (Pays-Bas)
> Membre du Comité d'Administration	Selia SAS
> Membre du Conseil de Tutelle	Limagrain GmbH (Allemagne), Nickerson Advanta Limited (Royaume-Uni)
> Membre du Conseil de Gérance	Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili)

2.1.2. FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Outre les formations individuelles et personnalisées suivies régulièrement par les Administrateurs de Vilmorin & Cie, le Conseil d'Administration se consacre chaque année à un séminaire d'une semaine au cours duquel sont abordées différentes thématiques propres à la stratégie de développement du groupe ; ainsi cette séquence conduit régulièrement à sa propre évaluation.

Au cours de l'exercice 2012-2013, les échanges ont porté en particulier sur les relations sociales au sein des groupes français ainsi que sur les instruments de désintermédiation financière.

2.1.3. LIMAGRAIN, ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie est composé majoritairement d'Administrateurs provenant du Groupe Limagrain qui bénéficient de ce fait d'une spécialisation en agriculture et en agronomie, doublée d'une réelle expertise dans les semences.

Actionnaire de référence de l'entreprise, Limagrain a favorisé le développement de Vilmorin & Cie par un accompagnement régulier et soutenu de ses investissements.

Groupe coopératif agricole international, spécialiste des semences et des produits céréaliers, il inscrit son métier dans une vision globale et durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire, basée sur l'innovation et la régulation des marchés agricoles. Il est garant de la stratégie de croissance à long terme de Vilmorin & Cie.

Limagrain est structuré autour d'une société holding, Groupe Limagrain Holding (GLH), société anonyme détenue majoritairement par la Société Coopérative Limagrain, comptant au 30 juin 2013 environ 3500 adhérents dont 2000 exploitations engagées contractuellement.

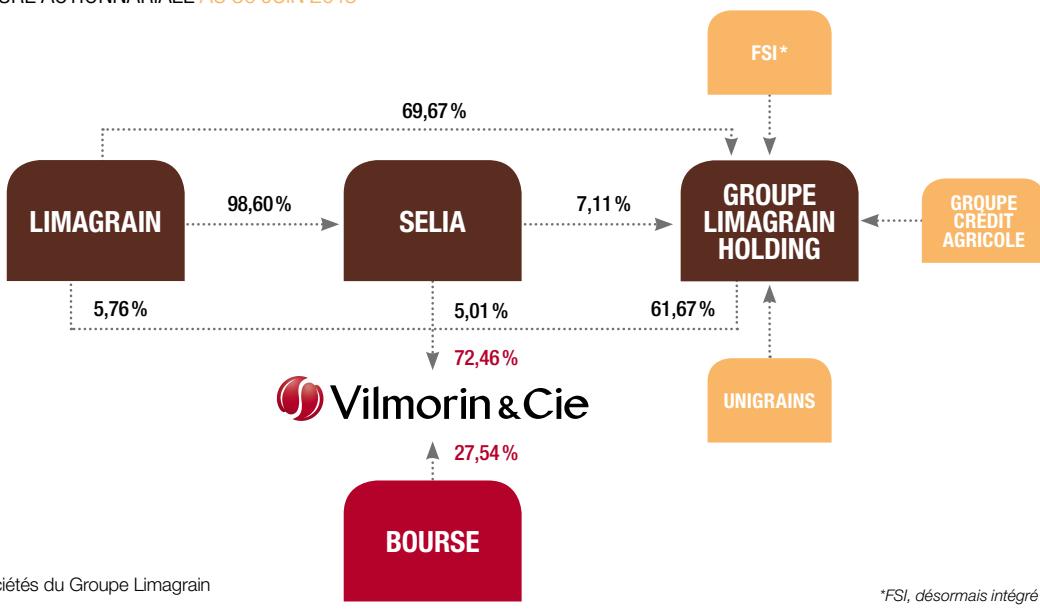
Reflet d'une culture d'ouverture et d'une approche inédite de sa gouvernance, le Groupe Limagrain a ouvert en 2010 le capital et la gouvernance de sa holding GLH au Fonds Stratégique d'Investissement, intégré désormais dans Bpifrance, afin de contribuer à son développement. Dans le même objectif, le groupe Crédit Agricole est entré au capital de GLH en juin 2013.

Le taux de détention de Limagrain au capital de Vilmorin & Cie était de 72,46 % au 30 juin 2013⁽¹⁾. Limagrain est disposé à considérer la baisse de ce taux en fonction des opportunités de marché et dans l'objectif de favoriser le développement de Vilmorin & Cie.

Responsable devant son actionnaire majoritaire, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie l'est au même titre vis-à-vis de l'ensemble des autres actionnaires, leurs objectifs et intérêts communs étant d'investir dans une société saine et profitable avec une vision à long terme.

Majoritairement représenté au sein du Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie, Limagrain veille, au travers des différents processus décisionnels requis au niveau de son organisation, de son management et de sa gouvernance, à ne pas exercer un contrôle abusif sur les orientations stratégiques et leurs applications opérationnelles.

STRUCTURE ACTIONNARIALE AU 30 JUIN 2013



(1) À l'exception des actions bénéficiant selon les dispositions statutaires d'un droit de vote double (inscription au nominatif et détention depuis plus de quatre ans), le Groupe Limagrain ne détient aucun titre bénéficiant de droit particulier.

2.1.4. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie se réunit régulièrement, sur convocation écrite de son Président, soit au siège de la société, soit en tout autre endroit fixé dans la convocation.

Au titre de l'exercice 2012-2013, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie s'est réuni à cinq reprises ; le taux de présence des membres du Conseil d'Administration est de 92 %.

Les Administrateurs de Vilmorin & Cie sont toujours investis de responsabilités dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales.

Les travaux du Conseil d'Administration émanent de ses missions d'évocation, d'orientation et de surveillance. Ainsi, il définit les orientations stratégiques, vérifie la cohérence des politiques mises en œuvre et s'assure que les risques principaux sont identifiés et correctement maîtrisés.

Les principaux thèmes traités au cours de cet exercice ont porté sur :

- ❶ l'analyse et l'approbation des orientations présentées par le Comité Exécutif dans le cadre du plan à moyen terme,
- ❷ la confirmation de la stratégie et des orientations des branches Semences potagères et de grandes cultures tant en termes de développement international que d'investissements en recherche,
- ❸ la mise en œuvre du plan de développement du groupe notamment sur les marchés sud-américain et asiatique,
- ❹ le développement des partenariats, notamment en technologies amont avec Genective,
- ❺ l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels 2012-2013,
- ❻ l'approbation du budget pour l'exercice 2013-2014,
- ❾ la définition et le lancement opérationnel d'une politique groupe en termes de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

2.2. LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Pour conforter ses travaux, le Conseil d'Administration s'appuie sur deux comités spécialisés : le Comité d'Audit et de Gestion des Risques et le Comité Stratégique.

2.2.1. LE COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

Début 2010, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie a mis en place un Comité d'Audit et de Gestion des Risques présidé par Didier MIRATON, Administrateur indépendant, et placé sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration. Sont également membres de ce Comité, Joël ARNAUD, Daniel CHÉRON et Jean-Yves FOUCault.

Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques est chargé en particulier de :

- ❶ contrôler le processus d'élaboration de l'information financière,
- ❷ s'assurer de l'efficacité de l'ensemble du contrôle interne et de la gestion des risques,
- ❸ suivre le contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes,
- ❹ proposer la désignation des Commissaires aux Comptes, leur rémunération, s'assurer de leur indépendance et veiller à la bonne exécution de leurs missions.

Au cours de l'exercice 2012-2013, ses travaux ont notamment porté sur l'examen des comptes semestriels et annuels, la prise de connaissance et l'analyse des impacts potentiels des nouvelles normes IFRS, la révision en cours de la cartographie des risques du groupe ainsi que le contrôle interne des systèmes de paiement.

2.2.2. LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Créé en 2010, le Comité Stratégique est composé de quatre Administrateurs. Il a pour objet de :

- ❶ revoir les orientations stratégiques ainsi que l'analyse prospective des marchés et de l'évolution concurrentielle,
- ❷ désigner les nouveaux Administrateurs,
- ❸ définir et contrôler les politiques de rémunération.

Compte tenu du caractère jugé non significatif du montant total des jetons de présence attribués au Conseil d'Administration et de l'organisation spécifique de sa Direction Générale, Vilmorin & Cie ne dispose pas actuellement de Comité des Rémunérations.

2.3. LES ORGANES de Direction

2.3.1. LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale de Vilmorin & Cie est assurée par le Président du Conseil d'Administration, Philippe AYMARD.

Il est assisté dans sa mission par Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué. Directeur Général Opérationnel de Vilmorin & Cie depuis 2009 et doté d'une expérience de plus de 20 ans dans les principaux métiers du groupe, Emmanuel ROUGIER, 61 ans, a occupé notamment les fonctions opérationnelles de Directeur de branches et Directeur de la Stratégie et du Développement.

2.3.2. LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie est animé par Emmanuel ROUGIER, et est composé de :

- Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué,
- Bruno CARETTE, Directeur de la branche Semences de grandes cultures,
- Jean-Christophe GOUACHE, Directeur de la branche Semences potagères,
- Jean-Christophe JUILLIARD, Directeur de la branche Produits de jardin,
- Daniel JACQUEMOND, Directeur Financier.

Jean-Christophe JUILLIARD a rejoint le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2012-2013 en tant que Directeur de la branche Produits de jardin. Il a auparavant acquis une solide expérience dans le domaine de l'industrie agro-alimentaire, ayant exercé différentes responsabilités de directions fonctionnelles, opérationnelles et générales, en France comme à l'international.

Le Comité Exécutif se réunit deux fois par mois et a pour vocation de :

- proposer les orientations stratégiques au Conseil d'Administration puis veiller à leur mise en œuvre,
- arbitrer les propositions budgétaires des différents pôles opérationnels et en contrôler régulièrement la réalisation,
- analyser toute opportunité de croissance externe, de partenariat ou de désinvestissement, la proposer au Conseil d'Administration puis en assurer la finalisation,
- définir les principales règles et procédures de fonctionnement de Vilmorin & Cie,
- établir les projets d'arrêts de comptes, consolidés et sociaux, semestriels et annuels.



DE GAUCHE À DROITE : (debout) Jean-Christophe JUILLIARD, Jean-Christophe GOUACHE, (assis) Daniel JACQUEMOND, Emmanuel ROUGIER, Bruno CARETTE.

2.4. CONVENTIONS avec les mandataires sociaux et intérêts des dirigeants

2.4.1.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS, PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL, DROITS DE VOTE, CONVENTIONS AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Chaque membre du Conseil d'Administration est engagé à détenir sous forme nominative au moins trois actions de Vilmorin & Cie. Aucune opération ou convention n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux. Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par des banques du groupe.

2.4.2.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERÇUS PAR LES ADMINISTRATEURS

Les Administrateurs provenant du Groupe Limagrain exercent leur mandat à titre gratuit et ne détiennent pas de jeton de présence ; en outre ils ne perçoivent aucune rémunération de société ayant un lien juridique direct ou indirect avec Vilmorin & Cie, en conformité avec les pratiques du Groupe Limagrain.

Suite à la résolution votée par l'Assemblée Générale du 12 décembre 2012, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer la totalité des jetons de présence (21 200 euros) à Didier MIRATON, Administrateur indépendant. Il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 30 juin 2013 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2012-2013 à la somme de 22 000 euros.

La rémunération des mandataires sociaux bénéficiant d'un contrat de travail se compose d'un salaire fixe faisant l'objet d'une révision annuelle, et d'une partie variable. Cette dernière est définie, exercice par exercice, en référence uniquement à la performance financière du groupe, exprimée en « pour mille » du résultat net consolidé ; la formulation de cette quote-part est revue en début d'exercice et est simplement appliquée en fin d'exercice après approbation définitive des comptes consolidés. Ainsi, Daniel CHÉRON, Administrateur, étant également salarié du Groupe Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin & Cie, il convient de préciser que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin & Cie en 2012-2013 est de 160,5 milliers d'euros, dont une partie variable de 45,5 milliers d'euros. Les engagements totaux relatifs à ses indemnités de fin de carrière s'élèvent au 30 juin 2013 à 202 milliers d'euros.

2.4.3.

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

En 2012-2013, le montant des rémunérations versées et des avantages en nature attribués aux membres du Comité Exécutif, s'est élevé à 1,7 million d'euros. Par ailleurs, le montant total des prestations à financer dans le cadre des départs en retraite du Comité Exécutif s'élève à 0,7 million d'euros au 30 juin 2013.

2.4.4.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

À la connaissance de la société :

- ❶ aucun membre du Conseil d'Administration ou l'un des membres de la Direction n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années,
- ❷ aucun membre du Conseil d'Administration ou l'un des membres de la Direction n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
- ❸ aucun membre du Conseil d'Administration ou l'un des membres de la Direction n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou règlementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années,
- ❹ aucun membre du Conseil d'Administration ou l'un des membres de la Direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années,
- ❺ il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de la société et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction.

2.5. CODE DE GOUVERNANCE

Le Conseil d'Administration a souhaité retenir, comme référentiel, le code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Il en a progressivement développé la mise en œuvre, au cours des dernières années, dans le respect des spécificités de Vilmorin & Cie.

Le Conseil d'Administration s'est ainsi fixé pour objectif de mettre en pratique l'ensemble des recommandations formulées par ce code, tout en l'adaptant au cas par cas, du fait de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence, Limagrain.

De ce fait et conformément aux préconisations du code de gouvernement AFEP/MEDEF, les actuels points de divergence à constater ou les points de précision qu'il convient d'apporter sont les suivants, par rapport aux vingt-cinq recommandations présentées dans la version révisée en juin 2013 de ce code :

- ❶ Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie a retenu l'unicité des fonctions de Président et de Directeur Général ; le Président est assisté dans ses missions par un Directeur Général Délégué.
- ❷ En termes de représentation des hommes et des femmes, la composition du Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie, majoritairement basée sur la structure de gouvernance de son actionnaire de référence, ne permet pas à ce jour de respecter le pourcentage objectif de 20 % de femmes ; toutefois l'ouverture à la mixité est proposée à compter de l'exercice 2013-2014 par la nomination d'une Administratrice indépendante.
- Le Conseil d'Administration a prévu de se conformer à cette préconisation au cours des trois prochains exercices.
- ❸ Aucun Administrateur ne représente les salariés du groupe, la participation de ceux-ci au capital de Vilmorin & Cie étant non significative et en dessous du seuil de 3 % tel que mentionné dans le code.
- ❹ Vilmorin & Cie a ouvert en décembre 2007 son Conseil d'Administration à un Administrateur indépendant. Prenant en compte prioritairement la structure actionnariale de la société ainsi que sa dimension, le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie considère à ce jour l'ouverture à d'autres Administrateurs indépendants comme non appropriée. En conséquence les recommandations du code de gouvernement AFEP/MEDEF relatives à la proportion minimale de présence d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration ainsi qu'au sein des comités spécialisés ne sont pas appliquées.
- ❺ Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie procède régulièrement à l'évaluation de son mode de fonctionnement, de l'organisation de ses travaux et de sa composition. Cette évaluation n'a pas encore été réalisée avec l'aide de consultants extérieurs.
- ❻ Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie n'a pas constitué de comité de sélection ou des nominations, ni de comité des rémunérations, considérant pouvoir traiter ces sujets directement en réunion plénière.
- ❽ Enfin, concernant la détermination des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, Vilmorin & Cie se conforme aux critères prescrits par le code.
À ce titre sont concernés, par principe, Philippe AYMARD, Président Directeur Général, ainsi qu'Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué, au titre des missions spécifiques qu'il exerce pour le compte de Vilmorin & Cie.

Les informations figurant dans les tableaux qui suivent sont renseignées en référence à l'annexe prévue dans le code de gouvernement d'entreprise AFEP/Medef :

TABLEAU 1 SYNTHESE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En milliers d'euros	30.06.12	30.06.13
Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détailées au Tableau 2)	317,0	324,5
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détailées au Tableau 4)	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détailées au Tableau 6)	n/a	n/a
Total	317,0	324,5

n/a = non applicable.

Ces dispositions ne concernent pas Philippe AYMARD, qui exerce son mandat à titre gratuit tant pour ses fonctions de Président que de Directeur Général.

TABLEAU 2 RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En milliers d'euros	30.06.12		30.06.13	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Emmanuel ROUGIER, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	219,2	219,2	230,1	230,1
Rémunération variable	95,4	95,4	91,9	91,9
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	2,4	2,4	2,5	2,5
Total	317,0	317,0	324,5	324,5

Ces dispositions ne concernent pas Philippe AYMARD, qui exerce son mandat à titre gratuit.

TABLEAU 3
**JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS
 PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS**

En euros	30.06.12	30.06.13
	Montants versés	Montants versés
Didier MIRATON, Administrateur indépendant		
Jetons de présence	20 600	21 200
Autres rémunérations	-	-
Total	20 600	21 200
Daniel CHÉRON, Administrateur		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	159,2	160,5
Total	159,2	160,5

Ces dispositions ne concernent pas les autres Administrateurs, qui exercent leur mandat à titre gratuit.

Il est précisé que seul l'Administrateur indépendant bénéficie de l'attribution de jetons de présence ; ceux-ci sont également définis au titre d'une part de son mandat d'Administrateur, comprenant sa participation aux Comités, et d'autre part en tant que Président du Comité d'Audit et de Gestion des Risques.

Concernant les autres rémunérations attribuées à Daniel CHÉRON, leur composition est détaillée au paragraphe 2.4.2.

TABLEAU 4
**OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT
 D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE
 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL
 PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ
 DU GROUPE**

TABLEAU 5
**OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT
 D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR
 CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

TABLEAU 6
**ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES
 DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT
 MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR
 ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE**

TABLEAU 7
**ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES
 DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR
 CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

TABLEAU 8
**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS
 DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS**

TABLEAU 9
**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS
 DE PERFORMANCE**

Les informations requises par l'annexe au code de gouvernement AFEP/MEDEF (tableaux 4 à 9) relatives à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ainsi qu'à l'attribution d'actions de performance sont non applicables aux mandataires sociaux de Vilmorin & Cie.

TABLEAU 10

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Philippe AYMARD Président Directeur Général Date début mandat : 2006 Date fin mandat : 2014		x		x		x		x
Emmanuel ROUGIER Directeur Général Délégué Date début mandat : 2011 Date fin mandat : 2014	x			x	x			x

Dans le cadre de l'organisation des fonctions de direction générale du groupe Limagrain, le Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée, établi au niveau de Groupe Limagrain Holding. Il définit notamment les éléments de rémunération, les dispositions relatives à la clause de non concurrence ainsi que les modalités de fin de contrat.

Concernant les composantes de rémunération :

- ➊ La partie fixe forfaitaire est revue annuellement.
- ➋ La part variable est définie, exercice par exercice, en référence uniquement à la performance financière du groupe, exprimée en « pour mille » du résultat net consolidé de Vilmorin & Cie.

La formulation du calcul de cette quote-part de résultat est revue en début d'exercice puis est appliquée en fin d'exercice après approbation définitive des comptes consolidés.

Son montant n'est pas plafonné.

Les indemnités contractuelles attribuées en cas de rupture de mandat correspondent à deux années de rémunération totale, fixe et variable.

La formule de calcul, qui en constitue le plafond, prend en compte la rémunération fixe forfaitaire brute annuelle, hors avantage en nature, à laquelle est ajoutée une indemnité complémentaire correspondant à la moyenne annualisée des trois derniers exercices clos de la rémunération variable.

Il est précisé que seule la rupture du contrat de travail peut en être le fait générateur.

Au terme de l'exercice 2012-2013, l'impact potentiel de la rupture du mandat du Directeur Général Délégué de Vilmorin & Cie peut être évalué à 0,7 million d'euros.

En contrepartie d'une obligation de non concurrence, le Directeur Général Délégué peut bénéficier d'une indemnité compensatrice correspondant à une année de rémunération fixe forfaitaire brute, hors avantage en nature, à laquelle s'ajoute une indemnité correspondant à la moyenne annuelle des trois derniers exercices clos de la rémunération variable.

Cette indemnité compensatrice n'est pas cumulable avec les indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.

Au terme de l'exercice 2012-2013, cette indemnité peut être évaluée à 0,33 million d'euros.

Enfin il est précisé que le Directeur Général Délégué ne bénéficie d'aucune rémunération au titre de son mandat social, ses rémunérations étant exclusivement liées au contrat de travail.

2.6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction Générale de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, il m'appartient, en tant que Président du Conseil d'Administration, de rendre compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise,
- et, le cas échéant, des limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

2.6.1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vilmorin & Cie détient directement la plupart des sociétés rentrant dans le périmètre de consolidation de ses comptes.

Le rôle du Conseil d'Administration consiste donc prioritairement à s'assurer de l'optimisation de la gestion de l'ensemble des structures opérationnelles. À cet effet, il est plus particulièrement amené à définir la stratégie globale de Vilmorin & Cie, à vérifier la cohérence des politiques mises en œuvre et à s'assurer que les risques principaux sont identifiés et correctement maîtrisés.

Afin d'atteindre ces objectifs, les Administrateurs de Vilmorin & Cie sont toujours investis de responsabilités directes dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales. Par ailleurs, la préparation des décisions stratégiques fait l'objet de discussions régulières entre les membres du Conseil d'Administration et les Directeurs opérationnels.

Le Conseil d'Administration est composé de sept membres.

En référence aux préconisations du rapport AFEP/MEDF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, le Conseil d'Administration a été élargi dès décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant.

Le Conseil d'Administration a retenu l'ensemble des critères définis dans celles-ci pour examiner la qualification d'indépendance d'un Administrateur et prévenir les éventuels risques de conflit d'intérêts.

La conformité de l'analyse des critères de qualification d'indépendance et de prévention des éventuels risques de conflit d'intérêts exposés dans le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP/MEDF a de nouveau été vérifiée au cours de cet exercice.

Votre Conseil d'Administration a souhaité retenir un code de gouvernement d'entreprise comme référence dans la définition de ses propres pratiques, tout en l'adaptant au cas par cas et progressivement, du fait de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence.

Il a adopté entre autres, dès décembre 2008, les recommandations AFEP/MEDF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En outre, le Conseil d'Administration a mis en place formellement, depuis 2010, un Comité d'Audit et de Gestion des Risques présidé par son Administrateur indépendant. Ce comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes.

Sur les autres chapitres du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDF, le Conseil d'Administration s'est donné pour objectif de mettre en pratique progressivement l'ensemble des recommandations formulées à ce jour par ce code, dans le respect des spécificités de Vilmorin & Cie. À ce titre, un Comité stratégique a été mis en place depuis l'exercice 2010-2011 ; la mixité du Conseil d'Administration est par ailleurs proposée à compter de l'exercice 2013-2014 par la nomination d'une Administratrice indépendante.

Votre Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2012-2013, en fonction d'un planning de travail établi annuellement. Le taux d'assiduité de ses membres a été de près de 92 %.

La durée statutaire du mandat d'Administrateur est de trois exercices, renouvelable.

Votre Conseil d'Administration a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de Vilmorin & Cie, ainsi que les rapports y afférents, lors de sa réunion du 7 octobre 2013.

2.6.2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR L'ENTREPRISE

2.6.2.1. Dispositif général de contrôle interne

Vilmorin & Cie adhère à la définition du contrôle interne proposée par l'AMF et a entrepris une démarche d'appropriation de son cadre de référence. Celui-ci définit le contrôle interne comme un dispositif mis en œuvre qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

Le contrôle interne s'exerce en tant que fonction centrale du groupe et a vocation à s'intéresser à toutes les filiales.

La société Vilmorin & Cie en tant que structure holding joue un rôle central dans le pilotage du contrôle interne. Outre la mise en cohérence des politiques d'ensemble, elle assure un rôle d'animation, de conseil et de contrôle auprès de ses filiales. Pour cela, elle dispose notamment, au sein de la Direction Financière Groupe, d'un service d'audit interne et d'un service de contrôle financier ainsi que d'une direction de la gestion des risques.

Une charte de l'audit interne a été mise en place, s'appuyant sur les définitions, le « code de déontologie » et les « normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne » de l'IIA (Institute of Internal Auditors). En outre, des normes de

rapport ont été définies selon un format standard intégrant différents niveaux d'analyse et une synthèse de suivi des recommandations.

Au cours de l'exercice 2012-2013, les audits ont été conduits en lien direct avec la cartographie globale des risques du groupe, en incluant également une partie sur le contrôle interne. Ces missions ont donné lieu à un suivi des recommandations.

Les filiales définissent et mettent en place sur un plan opérationnel les procédures adaptées à leurs situations spécifiques.

Les règles de gestion, définitions de fonctions, procédures des entreprises et du groupe servent de référence dans la mise en œuvre et l'application des règles de contrôle interne.

De plus, un système de délégation de pouvoirs est mis en place dans chaque société.

2.6.3. DEVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

2.6.3.1. Principes généraux de gestion des risques

Depuis l'exercice 2008-2009, Vilmorin & Cie s'était dotée d'une organisation globale de gestion des risques, s'appuyant sur :

- un comité de pilotage de gestion globale des risques, chargé de déterminer les orientations de management des risques, de valider les méthodologies et plans de travail et de contrôle et d'en assurer le reporting auprès du Comité Exécutif et du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, comité spécialisé du Conseil d'Administration,
- un comité de coordination opérationnel chargé de mettre en œuvre concrètement l'approche et le contrôle des risques, de définir les standards minimum à respecter pour chaque thématique identifiée et d'en vérifier la bonne application.

Depuis octobre 2012, la gestion globale des risques est entrée directement dans le domaine de compétence de la Direction Financière et son organisation a été légèrement modifiée, ces deux comités étant remplacés par un Comité de Gestion des Risques unique.

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Cette évolution correspond à la fin de la période d'élaboration du dispositif et de fonctionnement en mode projet : Vilmorin & Cie est désormais entrée dans une phase plus opérationnelle de la gestion de ses risques, avec la prise en compte progressive de onze domaines de risques. Ils regroupent tous les risques identifiés, c'est-à-dire considérés comme pouvant survenir dans l'entreprise et devant de ce fait être traités.

Ces onze domaines de risques sont :

- la sécurité et la sûreté des personnes et des biens,
- la propriété intellectuelle (PI),
- la qualité (incluant la problématique OGM*),
- l'environnement,
- la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI),
- les risques juridiques,
- les risques relatifs aux ressources humaines,
- les finances,
- les risques scientifiques,
- la communication,
- la stratégie.

2.6.3.2. Identification des principaux risques

L'identification des risques passe par l'établissement d'une cartographie des risques. Celle-ci a été initiée dès 2008-2009, impliquant le Comité Exécutif et les principaux responsables de chacun des secteurs d'activités.

Le processus de cartographie des risques s'appuie sur une méthodologie formalisée permettant de définir un langage commun et des critères d'évaluation harmonisés entre les secteurs d'activités, conduisant à l'établissement, pour chaque risque, d'une fiche sur un modèle unique comportant les mêmes paramètres, quel que soit le secteur d'activités. L'objectif est de faciliter l'évaluation et la comparaison des risques, de dégager des axes de progrès et de mobiliser les équipes sur un certain nombre de plans d'action. La cartographie des risques fait l'objet de communications régulières au Comité d'Audit et de Gestion des Risques.

Cette cartographie est en cours de réexamen détaillé en collaboration avec les acteurs du dispositif, à savoir :

- les responsables de chaque domaine de risques : ces onze personnes composent le Comité de Gestion des Risques,
- les propriétaires de risque : chaque fiche de risque a un propriétaire chargé de son analyse et de son suivi en vue de recommander des mesures préventives, le cas échéant curatives,

- les Directeurs Financiers de chaque « Business Unit » qui sont garants de la mise en œuvre du dispositif dans leur structure,
- les gestionnaires des risques, opérationnels de terrain confrontés in situ à la possibilité permanente d'occurrence du risque.

La quasi-totalité des domaines de risques devrait pouvoir être intégrée au référentiel au cours de l'exercice 2013-2014, ouvrant la voie à une campagne d'auto-évaluations et d'audits de terrain dans des domaines et sur des périmètres ciblés.

Comme indiqué précédemment en effet, la cartographie des risques participe logiquement à l'établissement du programme d'audit interne. Des missions ont ainsi été menées au cours de l'exercice 2012-2013 sur la maîtrise du besoin en fonds de roulement, les procédures de trésorerie opérationnelle et le risque de blanchiment. En outre, des études ont été présentées au Comité d'Audit et de Gestion des Risques, sur des risques spécifiques comme, par exemple, les risques liés aux systèmes d'information et à certaines procédures juridiques.

En parallèle de ce processus d'identification et de gestion des risques, le référentiel a été actualisé au cours de l'exercice 2012-2013 pour prendre en compte de nouvelles normes relatives à la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI), à l'environnement et aux OGM*. La PSSI a déjà fait l'objet d'audits d'évaluation.

2.6.4. UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS PERMANENT

Le référentiel

Les mesures préventives figurant dans les fiches de risque sont traduites en règles devant être respectées sur tous les sites du groupe dans le monde ; ces règles sont des standards et des procédures regroupés par domaine de risques dans un référentiel Groupe de gestion des risques dont la première version a été diffusée début 2012.

Une version actualisée de ce référentiel a été préparée au cours de l'exercice 2012-2013 ; elle sera validée et diffusée à toutes les sociétés du groupe durant le premier semestre de l'exercice 2013-2014. Elle intègrera un nouveau domaine d'exigence (risques juridiques), prendra en compte le dispositif ETS* (« Excellence Through Stewardship ») dans le domaine de risques « Qualité » (OGM*) et sera en partie mise à jour dans le domaine « PI ».

Les audits

Afin de vérifier l'application et l'efficacité de l'ensemble des standards définis ci-dessus, des campagnes d'audit ont été et seront menées par domaine de risques et par site : il s'agit soit des audits de terrain, soit des autoévaluations via un serveur informatique dédié. Les rapports d'audits et leur synthèse analysent les non-conformités, mesurent les écarts et incluent des propositions d'amélioration.

Le reporting

Les résultats des audits sont examinés en concertation avec les responsables opérationnels, de façon à cerner les causes des non-conformités et à adopter chaque fois que possible des mesures les supprimant ou à minima améliorant la situation. Par ailleurs, les retours d'expériences ajoutés aux résultats d'audits permettent de développer et d'améliorer les mesures préventives, donc d'abaisser la criticité* des risques, de diminuer le nombre de non-conformités et in fine de relever les standards.

D'autres règles (standards et procédures) viendront progressivement enrichir le référentiel. C'est ainsi que cette démarche s'affirme comme un outil de progrès permanent et d'amélioration continue.

Des points d'étape en Comité de Gestion des Risques et une information périodique au Comité d'Audit et de Gestion des Risques sont parallèlement réalisés.

2.6.5. PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Les états financiers consolidés de Vilmorin & Cie sont établis selon les normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2013.

Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et l'ensemble des filiales intégrées à 100 % dans les comptes consolidés.

2.6.5.1. Organisation financière

L'élaboration de l'information financière et comptable s'inscrit dans un processus d'ensemble comportant plusieurs phases :

Le plan à moyen terme

Constituant le cadre de référence, un plan à moyen terme décrivant les principales orientations stratégiques est établi au niveau de chaque structure opérationnelle (« Business Unit ») en liaison avec sa Direction de branche. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et d'une validation au niveau de Vilmorin & Cie, ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

La prévision financière à court terme

Une prévision financière à court terme (« budget ») est établie annuellement par chaque « Business Unit » au cours du premier semestre de chaque année à un niveau opérationnel détaillé. Elle fait également l'objet d'une validation au niveau de Vilmorin & Cie ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

Une actualisation de cette prévision (« forecast ») est faite au moins une fois en cours d'exercice.

Le reporting mensuel

Chaque société établit un tableau de bord mensuel adapté à son activité. Il est comparé au budget et les écarts sont analysés pour détecter tout décalage et dérive significatifs. Les données de reporting sont également rapprochées de la comptabilité générale.

Les suivis concernent généralement l'activité (chiffre d'affaires et marges) et les résultats, le plan d'effectif, le plan de trésorerie et de financement, ainsi que le plan d'investissements.

Les principaux indicateurs de ce reporting sont également consolidés mensuellement selon un processus formalisé. Des comptes trimestriels détaillés, non audités, viennent compléter ce dispositif.

Les comptes semestriels et les comptes annuels

La préparation des comptes semestriels et des comptes annuels est placée sous la responsabilité des services financiers et de la Direction Générale de chaque filiale.

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Des procédures sont définies localement en fonction de l'activité des sociétés ; elles tiennent compte d'un planning général défini au niveau de Vilmorin & Cie.

Les options prises au moment de l'établissement des comptes font l'objet d'une validation par la société avant d'être définitivement arrêtées par les Conseils d'Administration respectifs.

Les opérations de consolidation sont réalisées à partir des liasses de consolidation établies par chaque filiale selon des procédures et un planning spécifiques.

La remontée des informations est structurée de façon à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables de Vilmorin & Cie :

- ➊ unicité du référentiel comptable, des méthodes et règles de consolidation,
- ➋ normalisation des formats de restitution,
- ➌ utilisation d'un outil informatique de remontée d'information et de consolidation commun.

2.6.5.2. Contrôle

L'ensemble des données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées en référence aux informations collectées lors des reportings.

Les instructions données et les contrôles réalisés visent à garantir un processus standard et homogène de formalisation. Les informations sont préparées sous la responsabilité des filiales.

La Direction Financière Groupe assure une coordination étroite avec les Commissaires aux Comptes, qui interviennent dans les filiales et auprès de son service Consolidation, selon un calendrier défini en commun.

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les principales filiales consolidées font l'objet, au minimum, d'un audit lors des clôtures annuelles par les auditeurs externes. Dans ce cadre-là, le Directeur Général et le Directeur Financier de chaque filiale s'engagent ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils co-signent.

Les missions d'audit dans les pays sont confiées presque intégralement aux membres du réseau des deux Commissaires aux Comptes statutaires, qui, après avoir procédé conjointement

à l'examen de l'ensemble des comptes et des modalités de leur établissement, assurent la certification des comptes consolidés de Vilmorin & Cie. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

Les comptes consolidés sont soumis à la revue du Comité Exécutif et du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, avant leur arrêté par le Conseil d'Administration.

2.6.5.3. Évaluation du contrôle interne

L'audit interne a déployé au sein de Vilmorin & Cie, suivant le modèle AMF, des questionnaires de contrôle interne relatifs à l'information comptable et financière. Ces questionnaires ont été revus en collaboration avec les Commissaires aux Comptes, afin de les adapter plus étroitement aux spécificités des métiers et de l'environnement de Vilmorin & Cie.

Ceux-ci ont été déployés auprès des filiales (autres que holdings) sous la forme d'une auto-évaluation. Plusieurs sociétés ont été sélectionnées pour une revue critique des auto-évaluations par les Commissaires aux Comptes.

Pour l'exercice 2012-2013, aucune anomalie majeure n'a été soulignée.

2.6.6. LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

La Direction Générale de Vilmorin & Cie est assurée par le Président du Conseil d'Administration. Au cours de l'exercice 2012-2013, il a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Emmanuel ROUGIER.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'aux Conseils d'Administration.

Le Directeur Général Délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été partiellement limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation ne soit opposable aux tiers.

2.6.7. REMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Comme les exercices précédents, compte tenu de la présence d'un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30 juin 2013 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2012-2013 à la somme de 22 000 euros.

La rémunération des mandataires sociaux bénéficiant d'un contrat de travail se compose de :

- ➲ un salaire fixe faisant l'objet d'une révision annuelle,
- ➲ une partie variable, définie en référence à la performance financière de chaque exercice et basée sur le résultat net consolidé, d'avantages en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

2.6.8. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'ensemble des dispositions relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales d'actionnaires sont définies au titre V des statuts de Vilmorin & Cie, l'assistance et la représentation des actionnaires étant plus particulièrement fixées dans les articles 29 et 30.

2.6.9. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément à la loi, les informations visées à l'article L225-100-3 du Code de Commerce, font l'objet de la communication appropriée dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'intégralité de ce rapport a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 7 octobre 2013.

2.7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Vilmorin & Cie S.A.

Exercice clos le 30 juin 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Vilmorin & Cie S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ➊ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ➋ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- ➊ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante,
- ➋ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- ➌ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 14 octobre 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent GENIN
Associé



VISAS 4
Commissariat
Claude AUBERT
Associé



3. RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire)
du 11 décembre 2013

66



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 11 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire), conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société à l'effet :

- ➊ de vous présenter et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013,
- ➋ de déléguer à votre Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat des propres actions de votre société, ainsi qu'à l'émission de valeurs mobilières, par voie d'appel public à l'épargne, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, au mieux des conditions de marché,
- ➌ de procéder au renouvellement de mandats de certains Administrateurs et de vous proposer la nomination d'une Administratrice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

Comptes sociaux

Les comptes sociaux de Vilmorin & Cie sont établis conformément à la réglementation française.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Vilmorin & Cie a poursuivi, au cours de l'exercice 2012-2013, sa politique de croissance externe à l'international, ainsi que la consolidation de ses partenariats en matière de recherche et de développement de nouvelles technologies.

Le chiffre d'affaires de Vilmorin & Cie s'établit en 2012-2013 à 50,3 millions d'euros contre 40,8 millions d'euros l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux prestations de services réalisées par Vilmorin & Cie au profit de ses filiales dans les domaines de l'administration générale, de la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information et des programmes de recherche amont mis en commun.

Ces prestations sont facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels engagés et répartis entre les différentes filiales de Vilmorin & Cie selon des clés de répartition basées sur des critères économiques objectifs (marge sur coût des ventes, EBITDA, masse salariale et frais de recherche).

L'ensemble des charges opérationnelles s'élève à 65,1 millions d'euros, en croissance de 15,1 millions d'euros par rapport à 2011-2012.

Le résultat d'exploitation enregistre une perte de 2,7 millions d'euros, en amélioration de 2,2 millions d'euros en référence à l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à un produit net de 14,2 millions d'euros contre 49,5 millions d'euros en 2011-2012.

Il prend en compte les dividendes perçus des sociétés filiales pour un montant total, cet exercice, de 37,2 millions d'euros, à comparer à 66 millions d'euros l'exercice précédent, qui avait enregistré une opération à caractère non récurrent auprès de la société canadienne Limagrain Genetics Inc.

Il comprend aussi des dotations nettes aux provisions financières pour un montant de 18,4 millions d'euros ainsi que des gains de change pour un montant net de 5,2 millions d'euros.

Enfin, ce résultat financier est également constitué de charges d'intérêts nettes à hauteur de 10,5 millions d'euros, stables par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort à un produit net de 2,6 millions d'euros, contre une perte nette de 16,8 millions d'euros en 2011-2012 ; il comporte notamment une plus-value sur la cession d'une participation.

L'impôt sur les résultats prend en compte l'impact du régime d'intégration fiscale du groupe de sociétés constitué de Vilmorin & Cie, Vilmorin SA, Clause SA, Vilmorin Jardin SA et, depuis cet exercice, Limagrain Europe SA et Limagrain Central Europe SE, pour lequel le groupe a opté depuis le 1^{er} juillet 2000 ; celui-ci fait apparaître pour l'exercice 2012-2013 un produit net de 12,6 millions d'euros, comprenant un crédit d'impôt recherche de 1,7 million d'euros.

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, le résultat net social s'établit à 22,3 millions d'euros au 30 juin 2013.

Le capital social s'élève au 30 juin 2013 à 288 833 642,75 euros, correspondant à 18 939 911 actions au nominal de 15,25 euros chacune ; Vilmorin & Cie a procédé en cours d'exercice à une augmentation de capital par incorporation de réserves sur la base d'une attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Les emprunts et dettes financières affichent au 30 juin 2013 une valeur brute de 551,3 millions d'euros.

Nette des disponibilités et des valeurs mobilières de placement ainsi que des comptes-courants octroyés aux filiales dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe, la dette financière est de 148,1 millions d'euros. Il est rappelé que Vilmorin & Cie avait mis en place, en octobre 2010, un crédit syndiqué d'un montant initial de 300 millions d'euros pour une durée de 5 ans, en partenariat avec plusieurs établissements bancaires. Au 30 juin 2013, ce crédit était utilisé à hauteur de 180 millions d'euros.

Il fait l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière nette/EBITDA, EBITDA/charges financières nettes) ; au 30 juin 2013, Vilmorin & Cie est en parfaite conformité avec cet engagement.

Enfin Vilmorin & Cie a décidé de consolider et de diversifier ses ressources financières en réalisant en mars 2013 une opération de placement privé de type « Schultschein » pour un montant de 130 millions d'euros.

Comptes consolidés

Les comptes annuels consolidés de Vilmorin & Cie sont établis, à la clôture de l'exercice 2012-2013, en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adopté par l'Union européenne au 30 juin 2013.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principales évolutions du périmètre de consolidation proviennent de l'acquisition en octobre 2012 de la société Century Seeds (Inde. Potagères) et de l'intégration de Link Seed (Afrique du Sud. Grandes cultures) conduite en janvier 2013.

Le chiffre d'affaires consolidé, correspondant aux revenus des activités ordinaires, s'élève pour l'exercice 2012-2013, à 1 472 millions d'euros, en croissance de 10 % à données courantes. Retraité à données comparables (devises, périmètre), il progresse de 9,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Après prise en compte des coûts de destruction et de dépréciation des stocks, la marge sur coût des ventes s'établit à 43,3 %, en retrait de 0,4 point par rapport à 2011-2012.

Les charges opérationnelles nettes s'établissent à 480,8 millions d'euros, contre 446,4 millions d'euros au 30 juin 2012.

Conformément à ses orientations stratégiques, Vilmorin & Cie a continué à intensifier, en 2012-2013, ses programmes de recherche tant en matière de sélection* végétale classique qu'en biotechnologies*. L'effort de recherche total s'élève à 180,9 millions d'euros contre 161,6 millions d'euros en 2011-2012 et représente désormais 14,2 % du chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels.

Le crédit d'impôt recherche, comptabilisé en déduction des frais de recherche et développement s'élève à 23,2 millions d'euros contre 25,6 millions d'euros l'exercice précédent.

Les charges opérationnelles nettes prennent également en compte les charges d'impairments et les coûts de restructuration industrielle ainsi que des éléments à caractère exceptionnel relatifs à des cessions d'actifs financiers pour un montant net total de 1,7 million d'euros.

Ainsi, le résultat opérationnel consolidé s'élève à 156,5 millions d'euros, en croissance de 18,8 millions d'euros par rapport à l'année précédente, et fait ressortir une marge opérationnelle de 10,6 %.

Le résultat financier enregistre une charge nette de 27,9 millions d'euros, contre 26,3 millions d'euros en 2011-2012, et intègre cet exercice des pertes de change à hauteur de 0,9 million d'euros contre 9 millions d'euros au 30 juin 2012.

Dans un contexte de taux de financement favorable, le coût du financement s'établit à 20,4 millions d'euros, en amélioration de 0,9 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La charge nette d'impôts sur les résultats s'élève à 23,3 millions d'euros contre 26,1 millions d'euros l'année précédente.

Enfin, le résultat net total s'élève à 107 millions d'euros, en progression significative (+19,9 millions d'euros) par rapport à l'exercice précédent ; la part du Groupe (« attribuable aux propriétaires de la société ») ressort à 99,4 millions d'euros.

Par rapport à l'exercice précédent, la structure bilancielle au 30 juin 2013 reste globalement stable.

Net de la trésorerie et équivalents de trésorerie (360,1 millions d'euros), l'endettement comptable total ressort à 337 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 315,7 millions d'euros au 30 juin 2012. La part de l'endettement non courant s'établit à 516,7 millions d'euros.

Les capitaux propres part du Groupe (« attribuables aux propriétaires de la société ») s'établissent à 1 025,8 millions d'euros et les intérêts minoritaires (« attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle ») à 124,5 millions d'euros.

Branche Semences potagères

Le chiffre d'affaires annuel de la branche Semences potagères s'établit au 30 juin 2013 à 544,9 millions d'euros, en hausse de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent. Retraité à données comparables, cette évolution est de +3,8 %, supérieure à la croissance globale du marché estimée pour cette année.

Cette excellente réalisation, qui confirme le retour à une croissance soutenue et traduit de nouvelles prises de parts de marchés, s'opère dans un environnement en nette amélioration, mais toujours impacté ponctuellement par les conséquences de la crise économique, avec des situations hétérogènes selon les pays.

Vilmorin & Cie réalise ainsi au cours de l'exercice 2012-2013 de solides performances sur l'ensemble de ses marchés, à l'exception cependant du marché japonais, marqué par une certaine atonie. Celles-ci démontrent une nouvelle fois la pertinence de sa stratégie combinant innovation et proximité des marchés.

Au global, la branche Semences potagères présente une marge opérationnelle de 15,1 % et affiche une contribution nette au résultat consolidé de 53,4 millions d'euros, contre 51,3 millions d'euros en 2011-2012.

Branche Semences de grandes cultures

Le chiffre d'affaires annuel Semences de grandes cultures s'élève au 30 juin 2013 à 846,8 millions d'euros, en progression de 16,2 % en référence à l'exercice 2011-2012 ; à données comparables cette évolution est de + 15,1 %, dépassant largement l'objectif défini.

L'activité de l'exercice a été favorablement influencée par un environnement agricole porteur. Malgré des semis perturbés au printemps 2013 par des conditions météorologiques délicates aussi bien en Europe qu'aux États-Unis, les campagnes en maïs et en tournesol ont bénéficié d'une activité particulièrement soutenue.

En Europe, Vilmorin & Cie enregistre une très forte progression de son chiffre d'affaires annuel (553,7 millions d'euros), de 13 % à données comparables.

L'ensemble des espèces stratégiques (maïs, blé et oléagineux) connaît ainsi une forte croissance.

En maïs, les volumes commercialisés augmentent et s'accompagnent de hausses tarifaires ainsi que de prises de parts de marchés.

Le tournesol enregistre une nouvelle fois d'excellents résultats, marqués par une progression des ventes intégrant des revalorisations tarifaires et traduisant également des gains de parts de marchés, notamment en Europe de l'Est (Ukraine et Russie) ainsi qu'en Turquie.

Concernant les céréales, l'exercice est marqué par une belle croissance des royalties encaissées, venant compléter une année favorable à la vente des semences.

Ces excellents résultats concrétisent la qualité de l'offre produits, la bonne adaptation de l'organisation commerciale et le dynamisme des réseaux de distribution.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires (256,4 millions d'euros) est en hausse de plus de 16,1 % à données comparables, en référence à l'exercice précédent.

Ce dynamisme traduit une combinaison de croissance en volume et d'augmentations tarifaires destinées à intégrer l'innovation technologique, mais aussi cette année à couvrir l'augmentation des coûts d'approvisionnement.

Les performances techniques des semences et spécificités du modèle commercial confirment le positionnement d'AgReliant, co-entreprise détenue à parité avec KWS, comme le troisième semencier sur la région du Corn Belt américain.

En Amérique du Sud, les campagnes commerciales en maïs de l'exercice 2012-2013 (26,1 millions d'euros) concrétisent de très bonnes performances qui confirment les plans initiaux et témoignent du dynamisme du marché brésilien ainsi que de la bonne intégration des sociétés acquises au cours des deux dernières années, désormais regroupées au sein de la Business Unit Limagrain South America.

En Asie, Bisco Bio Sciences, société indienne dont la prise de contrôle intégral est intervenue au cours de l'exercice, atteint globalement son objectif, contribuant à hauteur de 10,6 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé 2012-2013. Elle confirme ainsi progressivement sa bonne intégration opérationnelle.

En résultante, la branche Semences de grandes cultures affiche une marge opérationnelle de 9,9 % et une contribution bénéficiaire au résultat consolidé de 69,6 millions d'euros, en très forte progression (+14,1 millions d'euros) par rapport à l'exercice précédent.

Branche Produits de jardin

Le chiffre d'affaires de la branche Produits de jardin s'élève à 79,3 millions d'euros au 30 juin 2013, en retrait de 5,4 % à données comparables. L'activité a été fortement impactée tant en France qu'au Royaume-Uni par des conditions climatiques extrêmement défavorables aux loisirs du jardinage au cours du printemps 2013 ainsi que par un environnement économique toujours très tendu.

La branche Produits de jardin affiche en résultante de cet exercice une contribution déficitaire de 2,9 millions d'euros au résultat net consolidé, encore impactée par les coûts de réorganisation de la société britannique Suttons.

L'activité de Vilmorin & Cie a de nouveau couvert durant l'exercice 2012-2013 différents secteurs d'activités, tant sur les marchés professionnels que grand public, porteurs, en conséquence,

de risques potentiels découlant notamment d'une saisonnalité marquée, d'une sensibilité relative aux risques climatiques et d'une importante technicité des produits et process mis en œuvre. L'ensemble des principaux risques liés à ces activités ainsi que les risques financiers potentiels font l'objet d'une analyse spécifique dans le rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne, ainsi que dans les notes annexes aux comptes consolidés.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice (en euros) :

Au 30 juin 2013 En euros	Non échues	Dettes échues entre 1 et 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues depuis + 90 jours	TOTAL
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 903 506	133 322	28 024	-	-	12 064 852

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

L'article 225 de la loi Grenelle II et son décret d'application du 24 avril 2012 ont entraîné de nouvelles obligations en matière de publication et de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales, auxquelles Vilmorin & Cie est désormais soumise. Ces obligations font l'objet d'un rapport séparé de la part de votre Conseil d'Administration.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Vilmorin & Cie a procédé début octobre 2013 à la finalisation de plusieurs opérations d'acquisitions :

- ➊ Acquisition intégrale de la société Shamrock, basée à Salinas en Californie. Spécialisée en semences potagères, cette société dispose d'un portefeuille produits diversifié (laitue et « greens »,

melon, pastèque et piment notamment) et d'un dispositif de recherche de grande qualité. Son modèle de distribution directe aux producteurs représente par ailleurs un atout opérationnel important.

- ➋ Signature d'un accord avec la société semencière africaine Seed Co et AICO Africa Limited (AICO), son actionnaire de référence. Selon les termes de cet accord, Vilmorin & Cie procédera à l'acquisition d'un bloc de titres de Seed Co auprès d'AICO et souscrira parallèlement à une augmentation de capital réservée, pour détenir ainsi une participation d'environ 15% du capital de Seed Co.

Cet accord ouvre également à Vilmorin & Cie l'option d'une seconde augmentation de capital réservée, qui lui permettrait de détenir, à horizon de fin 2014, 25% du capital de Seed Co.

Cette opération est soumise à l'agrément préalable des autorités du Zimbabwe ainsi qu'à l'approbation de l'Assemblée Générale de Seed Co.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice 2012-2013 a été marqué par un environnement de marchés favorable, malgré la volatilité sous-jacente des prix des matières premières agricoles. Dans ce contexte, Vilmorin & Cie a démontré ses potentiels de développement et a confirmé ses orientations stratégiques, notamment en termes d'investissement dans la recherche et l'innovation, et de développement mondial sur les marchés professionnels, de l'agriculture et du maraîchage.

L'année 2013-2014 devrait permettre de conforter le potentiel de croissance organique de Vilmorin & Cie dans des conditions de marchés offrant désormais une meilleure visibilité ; par ailleurs, Vilmorin & Cie continuera de renforcer de façon mesurée ses investissements en recherche et développement en particulier sur les technologies amont.

Le développement de Vilmorin & Cie a vocation par ailleurs à s'appuyer sur certains principes définis depuis plusieurs années comme des bases stratégiques fondamentales :

- ❶ intensification de l'effort en recherche tant dans les technologies amont que dans la sélection* variétale classique,
- ❷ internationalisation permanente des activités dans un contexte de globalisation des marchés,
- ❸ renforcement ou prise de positions concurrentielles par des opérations de croissance externe ciblées,
- ❹ ouverture et recherche de partenariats dans les secteurs où l'expertise technique ou la taille critique peuvent constituer pour les sociétés un catalyseur dans leur développement,
- ❺ maintien d'un modèle original d'organisation et de management privilégiant la gestion décentralisée des Business Units et favorisant la mise en œuvre de synergies entre elles.

Forte de cette ligne de conduite, Vilmorin & Cie est en mesure de confirmer sa position de quatrième acteur mondial et d'offrir durablement des perspectives de croissance régulière.

ACQUISITIONS ET CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Nb : Le tableau détaillé des filiales et participations est annexé au présent rapport.

Outre l'acquisition en octobre 2012 de la société indienne Century Seeds, spécialisée en semences potagères, et de l'intégration, à compter de janvier 2013, de la société sud-africaine Link Seed, dédiée aux semences de grandes cultures, Vilmorin & Cie a acquis en cours d'exercice les intérêts minoritaires familiaux de la société indienne Bisco Bio Sciences, dont elle détenait déjà le contrôle.

Enfin, elle a mis en œuvre un certain nombre d'opérations de reclassement interne de participations dans le cadre de l'optimisation de son organisation juridique et financière.

ACTIONNARIAT

À la suite de l'attribution d'actions gratuites réalisée en janvier 2013, le capital social de Vilmorin & Cie est désormais composé de 18 939 911 actions d'une valeur nominale unitaire de 15,25 euros.

Le capital social est détenu au 30 juin 2013 majoritairement à 61,7 % par Groupe Limagrain Holding, à 5,8 % par la société Coopérative Agricole Limagrain et à 5 % par Selia, toutes trois sociétés du Groupe Limagrain.

À la suite de son intervention en fonds propres au cours de l'exercice 2009-2010, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) avait déclaré des franchissements de seuil, indirectement, par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement – FSI (désormais intégré dans Bpifrance) et de CDC Entreprises Valeurs Moyennes.

Suite à la constitution de la Banque Publique d'Investissement, BPI Groupe, établissement public à caractère industriel et commercial (ex EPIC OSEO), a déclaré avoir franchi en hausse le 12 juillet 2013, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Vilmorin & Cie, et détenir indirectement, à cette date, 1 467 858 actions de Vilmorin & Cie représentant autant de droits de vote, soit 7,75 % du capital et 5,05 % des droits de vote de la société.

La Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de CDC Entreprises Valeurs Moyennes et de Bpifrance Participations SA, 1 882 834 titres et droits de vote, soit 9,94 % du capital et 6,48 % des droits de vote de la société.

Les dispositions statutaires de Vilmorin & Cie confèrent un droit de vote double aux actions détenues nominativement pendant une période de plus de quatre ans. Au 30 juin 2013, 10 130 059 actions bénéficiaient de ce droit. Groupe Limagrain Holding, la société Coopérative Agricole Limagrain et Selia en étaient les principales détentrices donnant au Groupe Limagrain un contrôle en droits de vote de 81,9%.

Au 30 juin 2013, Vilmorin & Cie détenait 3 784 actions d'autocontrôle correspondant à moins de 0,1% de son capital. Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que les salariés ne détenaient pas de participation au capital social au 30 juin 2013, au titre de ce même article.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de Vilmorin & Cie comme suit :

➊ Résultat net au 30 juin 2013	22 299 631,06 euros
➋ Affectation à la réserve légale	1 114 984,55 euros
➌ Résultat au 30 juin 2013 disponible	21 184 646,51 euros
➍ Report à nouveau initial après augmentation de capital	32 942 476,08 euros
➎ Dividendes à distribuer	31 250 853,15 euros
➏ Report à nouveau final	22 876 269,44 euros

Le dividende net est fixé à 1,65 euro par action. Rapporté au résultat net consolidé part du Groupe, les montants distribués correspondent à 31,5%.

Le montant total des dividendes (31 250 853,15 euros), ainsi que le report à nouveau final, ne tiennent pas compte d'éventuelles actions détenues en autocontrôle, à la date de versement. Les dividendes correspondant à celles-ci seront affectés en report à nouveau.

Nous vous informons par ailleurs que sur les trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

	09-10	10-11	11-12
Nombre d'actions	17 218 101	17 218 101	17 218 101
Nominal	15,25 euros	15,25 euros	15,25 euros
Dividende net par action	1,41 euro	1,50 euro	1,65 euro

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 79 624 euros.

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinque du Code Général des Impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code.

3. RAPPORT DE GESTION

TABLEAU DE RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

En milliers d'euros	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
Capital en fin d'exercice					
> Capital social	204 226	262 576	262 576	262 576	288 833
> Nombre d'actions ordinaires	13 391 857	17 218 101	17 218 101	17 218 101	18 939 911
Opérations et résultats					
> Chiffre d'affaires hors taxes total	33 993	37 327	37 801	40 795	50 308
> Résultat avant IS, participation et dotations aux amortissements et provisions	28 878	29 723	65 818	24 430	29 594
> Impôt sur les bénéfices	- 7 476	- 5 687	- 4 011	- 11 119	- 12 630
> Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
> Résultat après IS, participation et dotations aux amortissements et provisions	37 004	32 647	63 395	35 190	22 300
> Résultat distribué	23 704	24 278	25 827	28 410	31 251
Résultat par action					
> Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,71	2,06	4,05	2,06	2,23
> Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,76	1,90	3,68	2,04	1,17
> Dividende attribué à chaque action	1,77	1,41	1,50	1,65	1,65
Effectif					
> Effectif moyen propre*	87	89	105	133	183
> Masse salariale totale	5 511	6 027	6 726	8 602	10 725
> Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	3 011	3 173	3 386	4 518	6 381

* En nombre de personnes

INFORMATION DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L.2323-8 du Code du Travail, les résultats de votre société ont été présentés au Comité d'Entreprise ; celui-ci n'a émis aucune observation.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous informons que de nouvelles conventions soumises à la procédure des conventions réglementées visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce ont été présentées au Conseil d'Administration au cours de l'exercice ouvert du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013. Elles concernent des transactions avec Groupe Limagrain Holding.

Ces conventions ont été portées à la connaissance des Commissaires aux Comptes en vue de l'établissement de leur rapport spécial.

MODE DE GESTION DE L'ENTREPRISE

L'administration de votre société est actuellement confiée à un Conseil d'Administration composé de sept membres.

Au 30 juin 2013, le Conseil d'Administration était composé de la façon suivante :

Président Directeur Général

Philippe AYMARD.

Membres du Conseil d'Administration :

- Joël ARNAUD,
- Daniel CHÉRON,
- Jean-Yves FOUCAULT,
- François HEYRAUD,
- Pascal VIGUIER,
- Didier MIRATON, Administrateur indépendant.

Au cours de l'exercice 2012-2013, Philippe AYMARD a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Emmanuel ROUGIER.

Leurs mandats arrivant à expiration, votre Conseil d'Administration vous propose de renouveler, pour une nouvelle durée de trois ans, les mandats de Messieurs Jean-Yves FOUCAULT et Pascal VIGUIER.

En outre, en remplacement de Monsieur Didier MIRATON dont le mandat vient également à échéance, il vous propose de nommer Madame Miriam MAES comme Administratrice, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

Au cours de l'exercice 2012-2013, votre Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises.

Les Administrateurs de Vilmorin & Cie sont toujours investis de responsabilités dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales.

En référence aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, le Conseil d'Administration a été élargi en décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant.

Votre Conseil d'Administration a souhaité retenir un code de gouvernement d'entreprise comme référence, tout en l'adaptant au cas par cas dans la définition de ses propres pratiques, du fait

de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence.

Il a adopté entre autres, dès décembre 2008, les recommandations AFEP/MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En outre, le Conseil d'Administration a mis en place, formellement depuis 2010, un Comité d'Audit et de Gestion des Risques présidé par son Administrateur indépendant. Ce comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes.

Sur les autres chapitres du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration met en pratique progressivement les recommandations formulées à ce jour par ce code, dans le respect des spécificités de Vilmorin & Cie. À ce titre a été mis en place depuis l'exercice 2010-2011 un Comité Stratégique ; la mixité du Conseil d'Administration est par ailleurs proposée à compter de l'exercice 2013-2014 par la nomination d'une Administratrice indépendante.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERCUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Comme les exercices précédents, compte tenu de la présence d'un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30 juin 2013 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2012-2013 à la somme de 22 000 euros.

Les Administrateurs détiennent chacun trois actions de Vilmorin & Cie et aucune autre opération ou convention n'a été conclue par votre société avec ses mandataires sociaux.

Daniel CHÉRON, Administrateur, étant également salarié du Groupe Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin & Cie, il convient de préciser que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin & Cie en 2012-2013 est 160,5 milliers d'euros, dont une partie variable de 45,5 milliers d'euros. Les engagements totaux relatifs aux indemnités de fin de carrière de Daniel CHÉRON s'élèvent au 30 juin 2013 à 202 milliers d'euros.

ORGANES DE CONTRÔLE

Le commissariat aux comptes de Vilmorin & Cie est assuré par KPMG Audit, Département de KPMG SA, et par Visas 4 Commissariat.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées, principalement avec le Groupe Limagrain, sont décrites dans la note 32 des notes annexes aux comptes consolidés au 30 juin 2013 et elles se sont poursuivies au cours de cet exercice sur les mêmes bases qu'en 2011-2012.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de Commerce, nous vous informons que dans le cadre de la régularisation du cours de notre titre et du programme de rachat voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 décembre 2012, nous avons réalisé, au cours de l'exercice, les opérations suivantes :

• Nombre de titres achetés	109 843
• Prix moyen d'achat	93,23 euros
• Nombre de titres vendus	107 080
• Prix moyen de vente	93,21 euros.

Au 30 juin 2013, notre société détenait 3 784 actions, correspondant à moins de 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 336 milliers d'euros à un prix moyen unitaire de 88,76 euros.

Au 30 septembre 2013, notre société détenait 5 985 titres d'autocontrôle, correspondant à moins de 0,1 % du capital.

Afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularisation de la cotation de notre titre, votre Conseil d'Administration vous propose à nouveau de l'autoriser à acheter ou à vendre, pour une durée maximum de 18 mois, les propres actions de la société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société,
- de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 130 euros par action,
- le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions représentant un engagement maximum potentiel de 130 millions d'euros.

AUTORISATION DE RÉALISER UN APPEL PUBLIC DE CAPITAUX

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 décembre 2012, des résolutions avaient été prises autorisant le Conseil d'Administration à pouvoir procéder, le cas échéant, à l'émission d'obligations ou autres titres de créances assimilés ainsi qu'à l'augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

Pour rester attentifs à l'évolution du marché et des opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre des projets de développement de Vilmorin & Cie, nous vous proposons de renouveler ces autorisations selon les modalités exposées ci-après.

Émission d'obligations ou autres titres de créances assimilés

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux, en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 350 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Le Conseil d'Administration pourra réaliser ces émissions dans la limite fixée ci-dessus, en se conformant à la loi et aux statuts et pourra, par ailleurs :

- fixer l'époque ou les époques d'émission,
- déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt,
- arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime et fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

Augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, ces émissions étant soumises notamment aux conditions et modalités suivantes :

- chaque émission d'actions de la société porte sur un montant nominal maximum de 350 millions d'euros, auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- chaque émission de valeurs mobilières autres que des actions, pouvant donner accès au capital ne pourra être supérieure à 350 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité monétaire fixée par référence à plusieurs monnaies,
- en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les valeurs mobilières sans création de droits négociables et cessibles,
- le prix d'émission des bons émis seuls devra, par action à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à la moyenne pondérée des cours des actions anciennes constatés lors des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

En outre, le Conseil d'Administration pourra faire usage des autorisations qui lui seront accordées pour procéder, pour les cas où une des sociétés, dont votre société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social émettrait des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de votre société, à l'émission de ces valeurs mobilières.

L'ensemble des modalités de ces délégations sont développées dans le projet des résolutions ordinaires et extraordinaires (dixième à quatorzième résolutions) soumises à votre approbation ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Nous vous informons que, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, nous devons vous présenter, lors de toute décision d'augmentation de capital, un projet de résolution permettant de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne groupe.

Ce projet vous est présenté dans la quinzième résolution soumise à votre vote.

Les dispositions préconisées par cette législation ne nous paraissant pas adaptées à la situation spécifique de notre société et de notre groupe, votre Conseil d'Administration ne formule, à cette occasion, aucune recommandation de vote et laisse celui-ci à la libre appréciation de chaque actionnaire.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'établissement des documents financiers est réalisé conformément à la réglementation en vigueur et prend en compte, pour les comptes consolidés, les principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2013.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leur mission.

À l'exception de la quinzième résolution, votre Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions ordinaires et extraordinaires qu'il soumet à votre approbation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 DÉCEMBRE 2012 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Objet de la délégation	Durée de validité	Montant nominal maximum	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription	24 mois	300 millions d'euros	Néant
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription	24 mois	300 millions d'euros	Néant
Autorisation d'utiliser les délégations de compétence consenties ci-dessus dans le cadre d'une offre publique d'achat ou d'échanges portant sur les valeurs mobilières émises	12 mois	-	Néant
Plafond global à l'ensemble des autorisations ci-dessus	-	450 millions d'euros	Néant
Émission d'obligations et autres titres de créance assimilés	18 mois	300 millions d'euros	Néant
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution gratuite aux actionnaires	26 mois	75 millions d'euros	Le Conseil d'Administration du 12 décembre 2012 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26 257 602,50 € par l'émission de 1 721 810 actions nouvelles de 15,25 € de valeur nominale chacune

4. RAPPORT RSE

4.1. Rapport du Conseil d'Administration relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales	78
4.2. Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	94



4.1. RAPPORT DU CONSEIL

d'Administration relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales

4.1.1. LA DÉMARCHE DE VILMORIN & CIE EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

La stratégie de Vilmorin & Cie est guidée par une vision responsable et long terme de son développement. Face aux défis liés à la sécurité alimentaire et à la gestion responsable des ressources, Vilmorin & Cie a initié depuis l'exercice 2011-2012 une démarche structurée en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), en collaboration avec son actionnaire de référence, Limagrain.

Cette démarche, portée par une organisation dédiée, a d'ores et déjà permis de formaliser un socle commun valorisant la singularité du groupe, tout en laissant la possibilité aux Business Units de l'ajuster à leurs spécificités en termes d'organisation, de territoire et d'enjeux. Après une phase de diagnostic, réalisé avec l'appui de sociétés conseil selon les référentiels ISO 26000 et Global Reporting Initiative, les premiers plans d'actions, répondant aux enjeux prioritaires en termes de responsabilité et de performance, ont été élaborés et vont progressivement être déployés.

Parallèlement, un reporting extra-financier plus complet est mis en place pour piloter la démarche et en faire un programme performant d'amélioration continue.

Le chapitre RSE ci-après rend compte d'indicateurs et d'informations détaillées sur les aspects sociaux, environnementaux et sociétaux, répondant aux exigences de l'article 225 de la loi Grenelle II et de son décret d'application du 24 avril 2012.

4.1.2. NOTE MÉTHODOLOGIQUE DU REPORTING SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

La démarche de reporting social et environnemental de Vilmorin & Cie se base sur :

- ❶ les nouvelles dispositions réglementaires liées à l'article R. 225-105 du Code de Commerce français,
- ❷ les principes et recommandations de la norme ISO 26000 qui ont permis au groupe de définir ses enjeux prioritaires en termes de responsabilité sociétale d'entreprise afin de répondre à la fois à des objectifs économiques, environnementaux, sociaux/sociétaux et aux attentes des parties prenantes.

Dans ce cadre, une analyse de matérialité a été menée, prenant en compte l'importance de 71 enjeux RSE prioritaires vis-à-vis des parties prenantes et leur pertinence pour la stratégie globale, via une série d'interviews internes, de visites de sites de production, par des consultations de parties prenantes, un benchmark de bonnes pratiques de groupes internationaux inter et intra-sectoriels et des analyses de questionnaires externes émanant de sociétés de notation extra-financière, de clients, etc.

Ont été retenus les enjeux ayant un impact important sur les activités du groupe, quelle que soit leur performance, ou ceux que les parties prenantes interrogées ont jugé primordiaux. Une table de concordance avec les lignes directrices de référence (Global Reporting International, Grenelle 2 et ISO 26000) a été mise en place.

La période de reporting est fondée sur une année fiscale (du 1^{er} juillet au 30 juin), à l'exception :

- ❶ dans les données sociales : des indicateurs notamment relatifs à la formation et aux mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées (du 1^{er} janvier au 31 décembre), par souci de cohérence avec la réglementation française et le bilan social des sociétés françaises, de même,
- ❷ dans les données environnementales, sans que cela représente un impact significatif sur le reporting, certaines entités reportent certains indicateurs sur un exercice civil et non fiscal.

4.1.2.1. Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités de Vilmorin & Cie. Pour l'exercice 2012-2013 :

- ❶ le reporting social couvre la totalité du chiffre d'affaires consolidé 2012-2013 de Vilmorin & Cie,
- ❷ le reporting environnemental couvre 96% du chiffre d'affaires consolidé 2012-2013 de Vilmorin & Cie en matière d'eau et d'énergie, et 73% du chiffre d'affaires 2012-2013 en matière de déchets générés.

Toutefois, compte tenu des précisions et limites méthodologiques énoncées ci-dessous, le périmètre de reporting peut varier selon les indicateurs. Pour chaque indicateur communiqué sur un périmètre restreint, ce dernier est précisé en regard de la donnée communiquée.

Sur les périmètres susvisés, les règles de consolidation extra-financières sont les mêmes que les règles de consolidation financière.

Variations de périmètre

Les variations de périmètre sont prises en compte à la date de leur mise en service effective. Toutefois, il est toléré que des acquisitions, cessions ou créations soient prises en compte uniquement après une pleine année d'exploitation selon l'activité exercée.

Lorsque les données sont jugées pertinentes, la consolidation peut être effectuée selon le nouveau périmètre pour les années antérieures afin de faciliter les comparaisons (pro-forma). Ces principes valent à compter de l'exercice 2012-2013, première année de structuration du reporting extra-financier pour le groupe.

4.1.2.2. Procédures méthodologiques

Les procédures du groupe sont composées :

❶ Pour les indicateurs sociaux :

- d'un glossaire de définition des indicateurs sociaux en deux langues (français et anglais),
- d'un guide méthodologique du reporting social groupe, intégrant le manuel d'utilisation de l'outil informatique en deux langues (français et anglais),
- d'un test de contrôle de cohérence avec les données sociales issues du système de reporting de consolidation financière et listé dans l'outil de reporting Access.

❷ Pour les indicateurs environnementaux :

- d'une liste de définitions des indicateurs environnementaux retenus, selon la base du GRI en anglais,
- d'un tableau de conversion des différentes unités utilisées.

4.1.2.3. Pertinence et choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés. Le socle commun des indicateurs sociaux se base sur quatre niveaux d'indicateurs :

- ❶ les indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de Commerce français,
- ❷ les indicateurs du bilan social tels que prévus par la législation française,
- ❸ les indicateurs spécifiques de la politique des Ressources Humaines du groupe,
- ❹ les indicateurs retenus dans le cadre de la stratégie RSE selon la méthode de l'ISO 26000.

La complémentarité de ces quatre niveaux d'indicateurs permet de mesurer les résultats de la politique de Ressources Humaines et les engagements du groupe en matière sociale.

Le socle commun des indicateurs environnementaux est en cohérence avec les thématiques de l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce français et comporte cinq familles :

- ❶ les indicateurs de consommation de ressources : énergie/CO₂ et eau,
- ❷ la pollution et la gestion des déchets,
- ❸ la protection de la biodiversité,
- ❹ la formation et la sensibilisation à l'environnement,
- ❺ les dépenses pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement.

Le choix des indicateurs a été réalisé selon une approche pertinente permettant la comparabilité et la compréhension avec les enjeux réels du groupe pour l'environnement, et prenant en compte la spécificité de ses activités notamment sur les thématiques de l'eau, des gaz à effet de serre, de la protection de la biodiversité et de la préservation des sols.

4.1.2.4. Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait :

- ❶ de la variation des définitions entre la France et l'international. Un travail d'harmonisation aura lieu à compter de l'exercice 2013-2014,
- ❷ des particularités des lois sociales de certains pays,
- ❸ de la représentativité de certaines estimations effectuées, de la disponibilité limitée de certaines données externes nécessaires aux calculs, notamment pour les indicateurs environnementaux, où une approche structurée et méthodique est en cours de réflexion,
- ❹ de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité,
- ❺ de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre,
- ❻ de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs,
- ❾ des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

Précisions concernant les données sociales

Un temps plein est défini par rapport à la durée légale du travail dans le pays d'exercice et/ou de l'entreprise.

La définition de « travailleur handicapé » est considérée en fonction des réglementations locales.

La définition de « manager » dans le groupe est exprimée comme suit : tout employé ayant un diplôme bac +5 ou équivalent, acquis par l'expérience professionnelle. Sont inclus les dirigeants et les cadres de Direction de Vilmorin & Cie.

Lorsqu'un salarié est en congés maladie, il est comptabilisé dans les effectifs, s'il est remplacé, le remplaçant n'est en revanche pas comptabilisé dans l'effectif permanent.

Est considéré comme accident du travail, un accident survenu durant le temps de travail quelle qu'en soit la raison. Les accidents de trajet ne sont pas comptabilisés.

Les jours d'absence sont les jours non travaillés pour cause de maladie, maternité, absence exceptionnelle ou d'accident du travail. Les congés payés, jours de formation, jours de représentation du personnel ou de récupération ne sont pas comptabilisés dans les absences. L'ensemble des jours d'absences sont comptabilisés en jours ouvrés, notamment pour le calcul du taux de gravité.

Le nombre d'heures d'absence est calculé sur la base du nombre de jours d'absence reporté, multiplié par 8,5 heures.

Les calculs du taux d'absentéisme, du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail sont réalisés sur la base d'une moyenne groupe d'heures travaillées - à savoir, pour l'année 2012-2013, 1850 heures - et selon les formules de calcul du GRI LA7. Ainsi, le taux d'absentéisme est calculé selon la formule suivante : nombre d'heures d'absence / nombre d'heures théoriques de travail.

La part des salariés ayant bénéficié d'un entretien individuel au cours de l'exercice 2012-2013 est calculée selon la formule suivante : nombre d'entretiens individuels 2011-2012 / effectif permanent 2012-2013.

La typologie des formations prises en compte dans le reporting peut être variée.

Précisions concernant les données environnementales

La consommation en eau ainsi que la consommation d'énergie du groupe est calculé sur un périmètre réduit, le système de consolidation étant en cours d'élaboration. Les sociétés intégrées dans ce calcul sont les suivantes : Anadolu Tohum Uretim Ve Pazarlama Anonim Sirketi, Vilmorin Atlas SARL, Vilmorin Iberica SA, Vilmorin SA, Mikado Kyowa Seed Co Ltd, Hazera do Brasil Comercio de Sementes Ltda, Hazera Genetics Ltd, Hazera seeds inc, Hazera tohumculuk Ve Ticaret AS, Nickerson Zwaan BV, Limagrain Guerra do Brasil SA, Bisco Bio Sciences Private Ltd, Limagrain UK Ltd, Limagrain Europe SA, Limagrain Clovis Matton Belgium, Limagrain Nederland BV, Limagrain Iberica, Limagrain GmbH, Suttons Seeds Ltd, C.H Van Den Berg BV, Vilmorin Garden Sp Zo.o, Vilmorin Jardin SA, Vilmorin Bahce Urunleri Anonim Sirketi, Clause SA, Claude India Private Ltd, Clause Italia SPA, Clause Polska Sp.zo.o., Clause Spain SA et Harris Moran Seed Company. Ces sociétés représentent 96 % du chiffre d'affaires consolidé 2012-2013 de Vilmorin & Cie.

En raison de la spécificité des activités de Vilmorin & Cie – productions en serres et aux champs – au regard des consommations en eau de ses sites, l'indicateur eau retenu ne prend en compte que la consommation en eau de ville achetée sur facture. Toute consommation d'eau issue de forage, de puits et/ou relative à l'eau de pluie n'est pas comptabilisée pour des raisons de fiabilité et de comparabilité des résultats.

Les consommations totales d'énergies sont exprimées en kWh. Les données et facteurs de conversion retenus sont :

- ❶ masse volumique gaz naturel : 0.8 kg/m³ selon «Gaz Naturel» de Richard Tilagone, Editions Techniques de l'Ingénieur,
- ❷ gaz naturel : 11.06 kWh/m³ selon une moyenne réalisée via http://www.gdfsuez-dolcevita.fr/portailClients>ShowBinary/BEA%20Repository/Racine%20Gaz%20de%20France/médias/flash/facture_prix/conversion,
- ❸ et les équivalences suivantes : 1 dm³ = 1 litre, 1kWh = 3 600 000 J prises sur le site de référence : www.unitjuggler.com.

Les déchets de Vilmorin & Cie sont principalement composés de déchets organiques (matières végétales, déchets de triage, terreau...), de produits phytosanitaires non utilisés, d'emballages vides et de palettes. Le volume total des déchets générés par les activités du groupe est calculé sur un périmètre réduit, le système de consolidation étant en cours d'élaboration. Les sociétés intégrées dans ce calcul sont les suivantes : Vilmorin SA, Vilmorin Iberica SA, Hazera Genetics Ltd, Nickerson Zwaan BV, Limagrain Guerra do Brasil SA, Bisco Bio Sciences Private Ltd, Limagrain UK Ltd, Limagrain Europe SA, Limagrain Clovis Matton Belgium, Limagrain Nederland BV, Suttons Seeds Ltd, C.H Van Den Berg BV, Vilmorin Garden Sp Zo.o, Vilmorin Jardin SA, Clause SA, Clause India Private Ltd, Clause Spain SA, Clause Polska Sp.z.o.o. et Harris Moran Seed Company. Ces sociétés représentent 73% du chiffre d'affaires consolidé 2012-2013 de Vilmorin & Cie.

Le nombre de variétés lancées, qui illustre l'indicateur de biodiversité, est calculé sur la base des variétés qui génèrent un chiffre d'affaires.

4.1.2.5. Consolidation et contrôle interne

Chaque entité et chaque Business Unit sont responsables des données qu'elles fournissent, tout comme la Direction en charge de la consolidation de l'indicateur publié.

- ❶ Les données sociales sont collectées par la Direction des Ressources Humaines. La source principale en est le Système d'Information des Ressources Humaines, alimenté par une application de gestion dédiée sous Access croisée avec le logiciel de Gestion Prévisionnelle des Compétences (SMART) et des logiciels de traitement de paie.

Le contrôle et la consolidation de ces données sont réalisés en deux phases :

- Première phase : chaque entité (Vilmorin & Cie et ses filiales) consolide les données de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau entité sont ensuite mises à la disposition de la Direction des Ressources Humaines groupe.
- Deuxième phase : la Direction des Ressources Humaines groupe consolide les données sur l'intégralité du périmètre et veille à leur cohérence notamment grâce à des tests croisés avec le système de reporting de consolidation financière.
- ❶ Les données environnementales sont collectées, contrôlées, consolidées et validées au niveau de chaque Direction Financière, soit directement par un membre de la Direction Financière, soit par le responsable environnement, soit par le responsable RSE, soit enfin par le responsable des opérations en fonction de la taille et de l'organisation de la filiale. Elles sont ensuite consolidées au niveau du groupe par le département RSE de la Direction des Affaires Institutionnelles et de la RSE. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués.

Toute entreprise présentant plus de deux incohérences dans le système de reporting environnemental est exclue du périmètre de consolidation pour l'exercice de référence, à condition que la somme des sites exclus d'une Business Unit ne représente pas plus de 20 % du chiffre d'affaires de l'année de référence de cette même Business Unit ; à l'exception du volume total de déchets calculé sur un périmètre réduit, le système de consolidation étant en cours d'élaboration.

Les données sociales et environnementales feront l'objet, au cours des prochaines années, de comparaisons avec les résultats des années précédentes, dans un esprit d'amélioration continue et d'excellence opérationnelle. Tout indicateur présentant un écart supérieur à 5 % entre l'année antérieure et l'année de référence fera l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondi afin de comprendre et de progresser l'année suivante.

Toute valeur nulle reportée devra faire l'objet d'un contrôle de cohérence particulier et le cas échéant être clairement expliquée.

4.1.2.6. Contrôles externes

Pour l'exercice 2012-2013, les procédures de reporting des indicateurs extra-financiers ont fait l'objet d'une vérification externe par KPMG Audit, l'un des deux Commissaires aux Comptes. Parallèlement, des audits de sites ont été menés, sur la base d'une sélection d'indicateurs sociaux et environnementaux, sur trois entités représentatives des activités du groupe : Hazera Genetics (Israël - branche Semences potagères), Limagrain Europe (France - branche Semences de grandes cultures) et Vilmorin Jardin (France - Branche Produits de jardin), afin de valider la qualité et la crédibilité globale du système de reporting.

La nature des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées dans une attestation spécifique.

4.1.3. INFORMATIONS SOCIALES

Le développement de Vilmorin & Cie repose sur l'engagement et l'expertise de ses collaborateurs. La gestion des ressources humaines doit accompagner la croissance, anticiper les changements et renforcer les équipes existantes, notamment en développant leurs compétences, tout en permettant l'expression de leur diversité.

Ces grands principes directeurs du management des ressources humaines sont définis par le Comité Exécutif. Ils intègrent les propositions et travaux des responsables des ressources humaines des principales structures, regroupés au sein du Comité Ressources Humaines du groupe.

Chaque société opérationnelle applique ensuite l'ensemble de ces orientations dans le respect des spécificités juridiques, culturelles et des valeurs de Vilmorin & Cie parmi lesquelles : sens de l'innovation, solidarité, mobilité et esprit d'équipe.

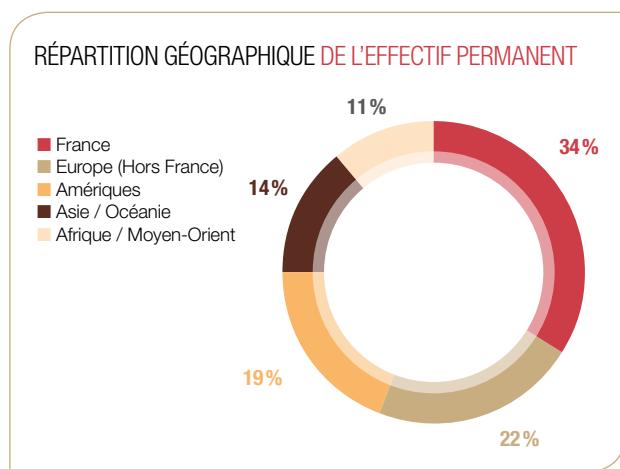
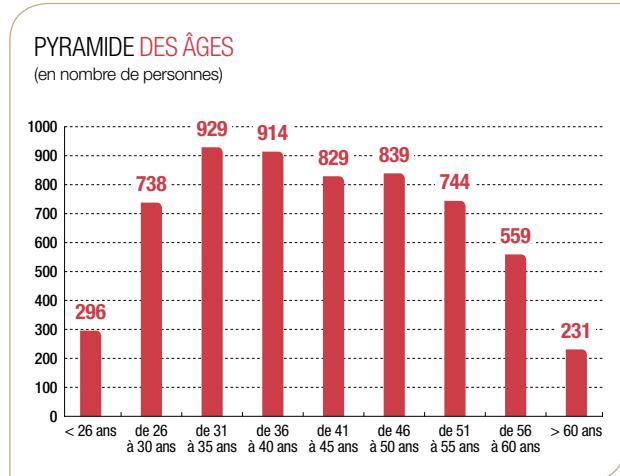
4.1.3.1. Une politique volontariste en matière d'emploi

Les effectifs

Comptant un effectif permanent de plus de 6 000 personnes, Vilmorin & Cie est riche de 57 nationalités différentes.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF PERMANENT : CHIFFRES CLÉS

En nombre de personnes	12-13	11-12
BRANCHE		
> Semences potagères	2 986	2 805
> Semences de grandes cultures	2 437	2 252
> Produits de jardin	471	456
> Holding	185	127
ZONE GÉOGRAPHIQUE		
> France	2 075	1 859
> Étranger	4 004	3 781
SEXÉ		
> Hommes	3 938	3 667
> Femmes	2 141	1 973
CATÉGORIE		
> Managers	1 650	1 736
> Non-managers	4 429	3 904
Total	6 079	5 640



Les mouvements

• Les recrutements et l'intégration

776 salariés permanents ont rejoint Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2012-2013, dont 126 par titularisation de contrat à durée déterminée.

Afin d'accompagner l'internationalisation de Vilmorin & Cie, la politique de recrutement s'intensifie progressivement à l'international.

Dans les zones où elle est implantée, Vilmorin & Cie a en effet la volonté de promouvoir le recrutement local et noue dans cet objectif des relations de partenariat avec l'enseignement supérieur. Celles-ci sont menées par les principales filiales dans leurs pays d'implantation.

La démarche de recrutement est également assurée au niveau de la Direction des Ressources Humaines du groupe qui élabore une liste de correspondants en charge des relations avec les écoles et les universités internationales et cible certaines d'entre elles afin de collaborer de manière plus étroite, notamment au travers d'une participation active à différents programmes pédagogiques.

La mise en œuvre de ce dispositif s'est poursuivie et, au cours de l'exercice 2012-2013, de jeunes talents ont été plus particulièrement identifiés, aussi bien en France qu'à l'étranger, en collaboration avec les écoles et universités partenaires.

Par ailleurs, afin de faciliter l'intégration des nouveaux managers dans leur poste, des parcours d'intégration ont été mis en place depuis 2010-2011. Destinés aux managers récemment entrés dans le groupe, ils s'adressent à des salariés confirmés dans leur poste et disposant jusqu'à 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise, de formation supérieure à 5 ans, ou bien bénéficiant d'une expérience équivalente. Ils sont notamment rythmés par une rencontre avec les membres du Comité Exécutif et des Administrateurs, des échanges avec des salariés ayant vécu une mobilité, ainsi que des visites de sites.

L'objectif est de favoriser l'intégration de ces nouveaux managers dans le groupe, tant en termes de compréhension des activités et de la stratégie que de connaissance des ressources disponibles au sein de chaque Business Unit (politique de développement ressources humaines, outils de communication, etc.). Trois sessions accueillant au total plus de 60 personnes et regroupant des participants de nombreuses nationalités, ont été organisées en 2012-2013.

Parallèlement, un dispositif d'intégration dédié aux non-managers est en cours d'élaboration, pour leur permettre d'approfondir leur connaissance des activités et de l'organisation de Vilmorin & Cie.

Enfin, une démarche de suivi des jeunes talents (parcours pépinière) est d'ores et déjà en place. Concernant les salariés entrés dans le groupe par le biais de stage ou de Volontariat International en Entreprise elle consiste, dans une première phase, en un suivi plus attentif de leur évolution dans la perspective d'un recrutement éventuel. Puis, lorsque ces jeunes potentiels sont recrutés, un parcours de développement sur 3 ans leur est proposé, afin de faciliter leur intégration. Celui-ci comprendra prochainement un dispositif de tutorat, permettant aux salariés de la pépinière d'être accompagnés par un salarié dit « senior », véritable personne ressource pour favoriser leur compréhension de Vilmorin & Cie.

❶ Le turnover

431 salariés ont quitté Vilmorin & Cie au cours de l'exercice 2012-2013, représentant un taux de turnover de 7 %, stable par rapport à 2011-2012.

En nombre de personnes	12-13	11-12
Retraites	61	70
Démissions	182	157
Licenciements (individuels et collectifs)	119	122
Autres	69	48
Total	431	397

❷ La mobilité

Conséquence de l'internationalisation grandissante de Vilmorin & Cie, la mobilité internationale constitue un enjeu majeur. Aussi, pour inciter à la mobilité, les conditions d'expatriation prennent en compte les besoins spécifiques des expatriés et veillent en particulier à favoriser l'intégration et le retour des collaborateurs dans leur pays d'origine.

Parmi les mesures d'accompagnement figurent des formations interculturelles et linguistiques pour le salarié et sa famille, la prise en charge du déménagement, des voyages et du loyer, une assistance fiscale, un engagement de réintégration dans le pays d'origine à l'issue de l'expatriation ainsi qu'une prime de mobilité.

En 2012-2013, 147 collaborateurs de Vilmorin & Cie ont connu une mobilité et la société comptait au total 69 salariés expatriés. En outre, pour compléter les opportunités de mobilité à l'international et permettre à un plus grand nombre de salariés de vivre cette expérience, des missions à l'étranger de courte durée (moins de 6 mois), seront prochainement développées, dans un premier temps par l'intermédiaire d'une Business Unit pilote : HM.CLAUSE.

L'organisation du temps de travail

Compte tenu de la dispersion géographique des implantations de Vilmorin & Cie, la durée effective du temps de travail au sein de ses filiales peut s'échelonner, selon les pays, de 35 heures à 50 heures par semaine.

Le télétravail fait partie des nouvelles formes d'organisation du travail. À titre d'exemple, Vilmorin Jardin a expérimenté, durant le premier semestre 2013, le télétravail pendulaire, c'est-à-dire limité à quelques jours par mois. Ce nouveau mode d'organisation du travail, qui permet aux salariés d'exercer leur activité en dehors des locaux professionnels grâce

aux technologies de l'information et de la communication, vise à favoriser la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. La phase de test s'est conclue sur des retours très positifs des managers et des collaborateurs concernés. En conséquence, le télétravail fait désormais partie intégrante, depuis le 1^{er} juillet 2013, des modes d'organisation au sein de Vilmorin Jardin.

La politique de rémunération

❸ Les rémunérations

En 2012-2013, le montant total des rémunérations brutes versées par Vilmorin & Cie s'est élevé à 254 millions d'euros. Ces rémunérations sont complétées d'avantages sociaux, incluant un intéressement et une participation aux résultats, ainsi qu'un dispositif attractif en matière d'épargne salariale.

❹ Les avantages sociaux

- L'intéressement et la participation aux résultats

Dispositif d'origine française, l'intéressement est étendu à la plupart des entreprises étrangères et à tous les niveaux de compétences.

L'accord d'intéressement groupe concerne ainsi l'ensemble des filiales de Vilmorin & Cie, dont celles ayant rejoint récemment le périmètre et détenues à plus de 50 % de leur capital. Il est composé d'une part entreprise calculée sur les performances de la filiale et d'une part Groupe. Les modalités de calcul reposent pour l'essentiel sur le résultat opérationnel, retenu comme le meilleur indicateur de performance des activités. Fruit de la renégociation de l'accord, la part liée aux résultats du Groupe connaîtra, dans son mode de calcul dès l'exercice 2013-2014, une augmentation conséquente : +20 %. En 2012-2013, près de 2 % de la masse salariale ont été consacrés à ce dispositif.

Évolution de la participation et de l'intéressement collectif

Participation légale et intérressement collectif (en milliers d'euros)	
10-11	9 250
11-12	7 339
12-13	6 972

- L'épargne salariale

Un Plan d'Épargne Groupe (PEG), dont les frais de fonctionnement sont pris en charge par Vilmorin & Cie, est proposé aux salariés français. Il est constitué de trois fonds - dont deux qui leur sont exclusivement réservés – sont orientés selon des profils de placement allant de la sécurisation à la recherche de la performance, avec l'objectif commun de proposer une rémunération supérieure à celle du marché. Parmi ces fonds figure un fonds solidaire, labellisé socialement responsable, qui bénéficie pour partie à l'Association du Développement de l'Initiative Economique (ADIE). L'ADIE est une association reconnue d'utilité publique aidant des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et ainsi leur propre emploi grâce au microcrédit.

Un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO), comportant un abondement destiné à accompagner les salariés dans leur effort de constitution d'une épargne retraite, a été instauré depuis 2011-2012. En France, les droits d'entrée et les frais de gestion de ce plan, qui bénéficie par ailleurs d'un dispositif fiscal attrayant, sont également pris en charge par Vilmorin & Cie.

32 % des salariés français ont réalisé un versement au cours de l'exercice, pour un total de 512 286 euros, avec un abondement groupe supérieur à 115 746 euros.

- Le déploiement des avantages sociaux

Vilmorin & Cie a la volonté de permettre à l'ensemble de ses salariés, dans toutes les régions du monde, d'accéder à un dispositif en matière d'avantages sociaux.

Dans cet objectif, en 2013-2014, un diagnostic complet sera dans un premier temps réalisé, pour identifier et évaluer tous les dispositifs existants en matière de santé, de prévoyance, de retraite ou d'épargne salariale, et servir de base à la construction de standards minimum accessibles à tous les collaborateurs.

4.1.3.2.

Favoriser le dialogue social et la communication

L'organisation du dialogue social et le bilan des accords collectifs

Promouvoir un dialogue social de qualité avec l'ensemble des partenaires sociaux est pour Vilmorin & Cie une priorité, gage d'une amélioration permanente des conditions de travail. Un Comité d'Entreprise européen représentant les différentes sociétés du groupe se réunit deux fois par an dans l'objectif d'encourager l'information des salariés et d'établir un dialogue constructif avec les représentants des salariés des sociétés européennes.

Au cours de l'exercice 2012-2013, 69 accords ont ainsi été négociés et signés au niveau des entreprises. Ils ont principalement porté sur les salaires, l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ainsi que les conditions de travail. Aujourd'hui essentiellement axé sur l'information, le dispositif en matière de dialogue social est en cours de révision en collaboration avec les partenaires sociaux, afin d'ouvrir à la consultation certains sujets européens.

Les outils et actions de communication interne

Journaux internes et lettres d'information dédiés contribuent à animer la communication avec les salariés quelle que soit leur implantation géographique.

En parallèle, plusieurs séminaires et conventions, destinés aux cadres dirigeants, aux cadres de direction, aux forces de vente et aux chercheurs, sont organisés chaque année. Véritables moments de partage d'expérience, ils sont l'occasion d'un dialogue direct et privilégié avec les membres du Comité Exécutif de Vilmorin & Cie et peuvent permettre, selon les cas, de distinguer certains salariés.

Des réseaux intranet ont également été développés au cours des dernières années, notamment pour certaines sociétés dont les équipes sont réparties sur plusieurs sites.

Par exemple, l'un d'entre eux s'adresse à la communauté internationale des chercheurs de Vilmorin & Cie, qui représente plus de 1 600 salariés. Échanges d'informations et de bonnes pratiques ou encore travaux en groupe de projet constituent quelques-unes des fonctionnalités de ce système.

Vilmorin & Cie s'appuie sur ces outils et événements pour renforcer les relations entre les équipes et favoriser ainsi le sentiment d'appartenance.

4.1.3.3.

Santé et sécurité : la prévention comme principe directeur

Les conditions de santé et de sécurité au travail

En 2012-2013, le taux de fréquence des accidents du travail était de 9,6 et le taux de gravité de 0,3. La politique de gestion des risques intègre parmi ses objectifs la mise en place de normes en matière de santé et de sécurité des personnes, applicables à l'ensemble des sites de Vilmorin & Cie.

La plupart des sociétés dispose également en interne de comités ou de responsables chargés de veiller à la protection de la santé et à la sécurité des salariés sur leur lieu de travail.

Ils établissent le bilan et l'analyse des accidents du travail, proposent et mettent en place des actions correctrices.

Nécessitant une action de proximité, les risques psycho-sociaux sont gérés localement au sein des Business Units. À titre d'exemple, Vilmorin Jardin a réalisé en 2012 une enquête auprès de ses 300 salariés, qui a permis de dresser un diagnostic et de déterminer des axes de travail prioritaires (communication sur les changements, rôle des managers, etc.) pour bâtir, dans une seconde étape, un plan d'actions dédié aux risques psycho-sociaux.

Un pilotage est parallèlement assuré au niveau groupe, basé notamment sur un programme d'excellence managériale.

Une réflexion est également lancée pour adopter de manière plus globale au niveau du groupe la norme internationale OHSAS 18001, indiquant la méthode de mise en place d'un management de la santé et la sécurité au travail.

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

L'ensemble des sociétés françaises de Vilmorin & Cie a initié, au cours de l'exercice, une démarche de prévention de la pénibilité au travail et a ainsi travaillé à l'identification des risques en la matière, en réponse à une obligation réglementaire française.

Cette réglementation impose la mise en place de plans d'actions ou d'accords dès lors que plus de la moitié des salariés sont exposés à des risques professionnels. Or les diagnostics établis concluent qu'aucune des sociétés ne dépasse ce seuil. Les entreprises ont néanmoins souhaité

travailler, de manière volontariste, sur des plans d'actions ou des accords en faveur de la prévention de la pénibilité au travail, en collaboration avec leur Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHCST).

L'absentéisme

L'absentéisme est défini comme l'ensemble des jours ouvrés non travaillés à l'exception des congés payés, jours de réduction du temps de travail, stages de formation et jours de délégation. En 2012-2013, le taux d'absentéisme était de 3,1 %.

4.1.3.4.

Une politique de gestion et de développement des compétences ambitieuse

La gestion des compétences

• Le management des talents

Vilmorin & Cie dispose d'un système de management des talents structuré. Il consiste à anticiper les besoins en ressources humaines et à identifier les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du groupe, pour répondre aux enjeux économiques de demain.

Cette démarche est à ce jour déployée au sein d'une population de cadres de direction, de managers et d'experts. Compétences, potentiel, orientation professionnelle ont été évalués et analysés dans l'objectif de mettre en place des plans de développement individuels ou collectifs, répondant aux souhaits des collaborateurs ainsi qu'aux objectifs de Vilmorin & Cie.

Cette démarche globale est progressivement introduite au sein de l'ensemble des sociétés de Vilmorin & Cie.

• Un accompagnement individualisé

En 2012-2013, 58 % des salariés ont bénéficié d'un entretien individuel annuel avec leur supérieur hiérarchique. À partir d'un guide élaboré par la Direction des Ressources Humaines de chaque filiale, il s'agit de dresser le bilan de l'année, d'évaluer les compétences, de définir les besoins en formation, d'arrêter les objectifs individuels de l'exercice suivant et d'évoquer la mobilité (fonctionnelle et géographique) éventuelle du salarié.

Le compte-rendu de cet entretien est remis à la Direction des Ressources Humaines qui, sur demande du salarié, peut poursuivre cet échange annuel par un entretien spécifique.

Les cadres de direction et les dirigeants rencontrent par ailleurs la Direction des Ressources Humaines du groupe une fois tous les deux ans, en moyenne.

Parallèlement, afin d'accompagner le développement des parcours et d'optimiser la gestion des compétences, une base de données a été mise en place en 2012, regroupant les informations sur les profils et les expériences des salariés. Concernant dans un premier temps les managers, elle s'étendra dès 2013 à l'ensemble des collaborateurs de Vilmorin & Cie.

Le développement des compétences grâce à la formation

Près de la moitié des sociétés mène des actions de formation planifiées, au-delà des obligations réglementaires.

En 2012-2013, 50 251 heures de formation ont été dispensées dans 52 sociétés du groupe représentant près de 74 % de l'effectif permanent de Vilmorin & Cie.

Les formations sont principalement consacrées à l'adaptation au poste de travail, à l'évolution ou au maintien dans l'emploi, à l'approfondissement de la connaissance des activités de l'entreprise, ainsi que, pour les managers, à la conduite du changement et au management.

Une formation complémentaire a par exemple été créée afin de former les salariés à la médiation, signe de la volonté de l'entreprise de privilégier ce mode de résolution des litiges.

11 salariés ont suivi cette formation au cours de l'exercice. En 2013-2014, de nouvelles formations seront déployées et concerneront notamment la sensibilisation à plusieurs métiers de Vilmorin & Cie, parmi lesquels la sélection* végétale ou la production agronomique. La création de modules de e-learning est également en cours de réflexion.

Toutes ces formations sont aujourd'hui regroupées au sein d'une université d'entreprise, ouverte à l'ensemble des salariés, et constituant non seulement un outil clé de développement des compétences mais aussi un véritable vecteur d'intégration, de partage des expertises internes et d'adhésion aux valeurs de l'entreprise.

ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

	Heures de formation
10-11	39 047
11-12	50 595
12-13	50 251

4.1.3.5. S'engager pour la diversité

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité professionnelle constitue une orientation prioritaire de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise. C'est dans ce contexte qu'un accord a été signé au cours de l'année 2012-2013, répondant en outre à une nouvelle obligation légale française. Résultant d'un dialogue constructif avec les partenaires sociaux, cet accord, qui concerne les sociétés françaises, porte sur les objectifs et les actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de leur parcours professionnel.

Recrutement, promotion professionnelle, rémunération, articulation entre vie professionnelle et vie personnelle : quatre domaines d'actions ont été retenus, avec des engagements et des mesures concrètes pour promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle.

Ces objectifs et ces mesures sont assortis d'indicateurs chiffrés élaborés au niveau de chaque filiale puis consolidés et suivis au niveau du groupe.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Différentes actions sont déployées pour favoriser l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés. À ce titre, au cours de l'exercice 2012-2013, un partenariat a été conclu en France avec un ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail), permettant aux personnes handicapées d'exercer un travail dans un environnement protégé basé à Clermont-Ferrand. Des personnes en situation de handicap sont ainsi régulièrement détachées pour assister les services supports de Vilmorin & Cie dans plusieurs missions opérationnelles : archivage, saisie de dossiers administratifs et tri du fonds iconographique par exemple.

Les mesures prises en faveur de l'équilibre intergénérationnel

39 % des collaborateurs de Vilmorin & Cie ont plus de 45 ans. Afin de garantir une meilleure employabilité de ces salariés en seconde partie de carrière, et prenant en compte l'allongement de la carrière professionnelle, Vilmorin & Cie a mis en place, depuis plusieurs années, un accord spécifique concernant les salariés des entreprises françaises du groupe. L'objectif fixé est d'accompagner plus activement chaque salarié dans

la seconde partie de sa vie professionnelle tout en favorisant la transmission de son savoir et de son expérience à la génération suivante à l'approche du départ à la retraite.

Le premier bilan du dispositif est positif : ainsi, le taux de maintien dans l'emploi des « seniors » a progressivement augmenté. De même, les actions de tutorat, permettant d'assurer la transmission des compétences lors de l'embauche de salariés dits « juniors » ou de successions sur un poste, sont largement pratiquées.

Applicable sur le territoire français, l'accord a également été communiqué, à l'initiative de Vilmorin & Cie, auprès des filiales étrangères dans l'objectif de les inciter, à terme, à adopter certaines des dispositions mises en place.

Renégocié en 2012-2013, cet accord sera prolongé, à partir de 2014, par un contrat de génération. Comme l'accord précédent, il a pour objet de favoriser le maintien des seniors dans l'emploi, d'anticiper l'évolution des carrières professionnelles, d'assurer la transmission des savoirs, des compétences, de développer le tutorat, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir les situations de pénibilité et d'aménager les fins de carrière et les conditions de la transition entre activité et retraite.

Il inclut en outre un volet destiné à favoriser l'insertion durable des jeunes dans l'emploi.

4.1.4. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Vilmorin & Cie est au cœur des enjeux environnementaux par la nature même de son activité. La société développe sans cesse de nouvelles variétés afin de répondre aux besoins des agriculteurs et des maraîchers répartis à l'international. La prise en compte des aspects environnementaux fait partie intégrante du travail des sélectionneurs.

Soucieuse du respect de son environnement, Vilmorin & Cie intègre également la prévention du risque environnemental dans sa politique de gestion des risques, avec la mise en œuvre de standards applicables à l'ensemble de ses sites dans le monde.

Cet engagement passe également par la maîtrise (mesure, optimisation, innovation) de l'utilisation des ressources naturelles et des niveaux de pollution émis, ainsi que par une attention portée à la valorisation des déchets.

4.1.4.1. Politique générale en matière environnementale

Les produits créés ou développés par Vilmorin & Cie sont issus essentiellement du milieu naturel et destinés, en marché final prioritairement, à l'alimentation et aux loisirs du jardinage. En conséquence, ils ne peuvent et ne doivent occasionner des atteintes graves et répétées à l'environnement. Vilmorin & Cie poursuit donc une politique volontaire et responsable portant notamment sur :

- ❶ le respect rigoureux des réglementations liées aux biotechnologies* et aux organismes génétiquement modifiés*,
- ❷ la mise en œuvre de moyens dédiés à la surveillance et à la prévention des risques environnementaux (veille technique et réglementaire, procédures d'alerte et de gestion de crise, certifications, communication interne sur la base d'un réseau inter-entreprises, etc.) ,
- ❸ le contrôle et le traitement des effluents et la limitation des pollutions industrielles.

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales

Vilmorin & Cie s'attache à respecter la réglementation locale, communautaire ou internationale en matière environnementale sur tous ses sites industriels, tant en France qu'à l'étranger. Dans le cadre de la mise en place des diagnostics ISO 26000, un expert environnement est systématiquement intégré au groupe de travail. Parallèlement, un comité énergie travaille à l'optimisation des consommations énergétiques de Vilmorin & Cie, notamment sur les sites français. La société Hazera Genetics a de plus initié la première certification ISO 14001.

Enfin, le système de gestion des risques mis en place comprend une thématique environnement. Un propriétaire et un gestionnaire du risque « environnement » sont en cours de désignation dans chacune des Business Units de Vilmorin & Cie, afin d'atteindre une excellence opérationnelle.

Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Plusieurs sociétés du groupe organisent régulièrement des actions de formation afin de sensibiliser les salariés aux aspects environnementaux. Ainsi, sur le site d'Harris Moran aux États-Unis, 180 heures ont été consacrées aux problématiques environnementales et plus spécifiquement aux thématiques concernant l'utilisation des produits phytosanitaires et la gestion de l'eau.

Les provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Au regard de l'activité du groupe, Vilmorin & Cie n'a pas identifié de risque en matière d'environnement et n'a donc enregistré aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement au titre de l'exercice 2012-2013.

4.1.4.2. Pollution et gestion de déchets

Les surfaces utilisées par Vilmorin & Cie étant limitées, les niveaux de pollution générés sont relativement faibles. La plupart des sites de production est propriété de Vilmorin & Cie et fait l'objet d'une surveillance et d'un entretien permanents.

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant l'environnement

L'air : Les poussières générées lors de la transformation des semences représentent la principale source de pollution éventuelle. Pour limiter ces pollutions, la plupart des sociétés de Vilmorin & Cie a installé des systèmes de filtration et de captage de ces poussières végétales.

L'eau : Les activités de recherche sont organisées afin de limiter au maximum les rejets dans l'eau. Le manuel de Gestion des Risques du groupe précise que les eaux de pluie d'une part et les eaux usées d'autre part (eaux de fabrication, eaux usées sanitaires et eaux d'extinction d'incendie) doivent être collectées et acheminées séparément. Il souligne qu'avant tout rejet à l'extérieur, les eaux pouvant être polluées doivent être analysées et, le cas échéant, traitées. Enfin, les centres de recherche les plus récents recyclent leurs eaux d'usage au travers de stations de récupération des eaux usées.

Le sol : L'épandage de fertilisants sur les cultures de semences commerciales et les traitements phytosanitaires utilisés peuvent être sources de pollution des sols. Différentes actions préventives et correctives sont menées dans le strict respect des produits homologués et des doses prescrites.

D'une part, Vilmorin & Cie préconise l'adoption d'une démarche de lutte biologique* dans les serres, afin de réduire les traitements.

D'autre part, Vilmorin & Cie met au point des variétés de semences résistantes aux insectes et virus, qui nécessitent moins d'engrais lors de la culture, permettant ainsi de réduire l'utilisation des produits de traitements.

Enfin, l'enrobage des semences commerciales avec des produits de protection participe également à minimiser les traitements tout au long de la vie de la plante.

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La quantité de déchets générés par Vilmorin & Cie est estimée à 15 216 de tonnes en 2012-2013. Le périmètre reporté est précisé § 4.1.2.4. *Précisions concernant les données environnementales* de la note méthodologique. Ces déchets sont principalement des matières végétales, des semences traitées ou des Déchets Industriels Banaux (DIB). Plus des trois-quarts de ces déchets font l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation. Seulement 509 tonnes de déchets sont incinérés et 2 971 tonnes sont enfouies, soit 77 % de déchets valorisés.

Dans la mesure du possible, les déchets végétaux sont destinés à produire du compost ou à l'alimentation animale. Les autres types de déchets (emballages, papiers, cartons, plastiques) font généralement l'objet d'un tri sélectif.

Dans de nombreux sites, Vilmorin & Cie accompagne ce tri d'une communication spécifique (consignes de tri, affichages, etc.) et dans certains cas d'un suivi mensuel qui permet de connaître les évolutions des tonnages de déchets ultimes et la quantité de déchets valorisés.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

La plupart des sites de Vilmorin & Cie ne présente pas de caractère particulièrement bruyant et n'est de plus pas localisé dans des zones urbaines. Toutefois, des mesures de contrôle sont effectuées régulièrement sur les sites. Dans le cas où l'intensité sonore sur un site dépasserait 85 décibels, Vilmorin & Cie recommande à l'ensemble de ses filiales d'intervenir sur le matériel pour réduire le niveau sonore et de prescrire le port d'équipements de protection individuelle.

4.1.4.3. **Utilisation durable des ressources**

La consommation d'eau

La consommation d'eau de ville de Vilmorin & Cie est estimée à 1,5 million de m³ en 2012-2013. Le périmètre reporté est précisé § 4.1.2.4. *Précisions concernant les données environnementales* de la note méthodologique. L'eau est principalement destinée à l'usage domestique (eau sanitaire) et à l'irrigation des serres de culture. Les sociétés du groupe, au regard de la spécificité de l'activité, utilisent l'eau du réseau de distribution urbain, mais également des eaux de forage ou encore les eaux de pluie qui permettent de réduire la consommation. La quantité d'eau de forage et/ou de pluie utilisée par les activités du groupe est difficilement chiffrable.

Signe d'attention, la plupart des sociétés a mis en place des systèmes d'irrigation plus économies, comme l'irrigation au goutte à goutte, afin de contrôler et de limiter les quantités d'eau utilisées.

Par exemple, sur le site d'Hazera basé en Israël, zone de stress hydrique très élevé, la société a multiplié les initiatives visant à réduire sa consommation d'eau. Ainsi, près de 25 % de la consommation pour l'irrigation des cultures proviennent d'eau recyclée. Dans les serres, l'irrigation au goutte-à-goutte fait l'objet d'un contrôle informatisé. Enfin, cette eau est ensuite réutilisée pour l'arrosage des espaces verts.

D'autre part, Vilmorin & Cie est engagée dans la mise au point de variétés contribuant à diminuer l'impact de la production agricole sur son environnement en permettant de limiter la consommation en eau, par exemple pour le maïs, grâce au développement de variétés plus tolérantes à la sécheresse.

La consommation de matières premières

Cet indicateur n'est pas pertinent pour Vilmorin & Cie dans la mesure où, en tant que semencier, la société se positionne avant tout comme un créateur de matières premières renouvelables.

En revanche, chaque fois que les contraintes techniques le permettent (propriétés barrière à l'oxygène et à l'eau essentiellement pour garantir la qualité des semences), les sociétés du groupe travaillent sur l'optimisation de leurs emballages, notamment sur la réduction des épaisseurs de films souples et sur l'utilisation de matériaux recyclés ou biodégradables.

La consommation d'énergie

La consommation de ressources énergétiques de Vilmorin & Cie est de 68 GWh d'énergie électrique et de 35 GWh de gaz naturel. Les sociétés de Vilmorin & Cie investissent régulièrement dans des mesures pour optimiser leur efficacité énergétique. Plusieurs d'entre elles intègrent notamment le critère de performance énergétique ou d'économie d'énergie lors du remplacement ou de l'achat des équipements des serres (éclairage, chauffage, etc.).

La mise en place de diagnostics énergétiques a été amorcée en 2012-2013, sur les sites industriels français, grâce au démarrage d'un partenariat avec ERDF. L'objectif est l'efficacité énergétique des implantations de Vilmorin & Cie par des audits, une mesure et une évaluation de performance qui permettront de déployer des plans d'actions efficaces et évolutifs et de construire une politique énergie globale à terme sur l'ensemble du périmètre Vilmorin & Cie.

L'utilisation des sols

Cet indicateur revêt pour Vilmorin & Cie une dimension particulière, les sols représentant son premier outil de production. Leur respect et leur préservation est au centre de toutes les actions de la société.

Pour exemple, Vilmorin SA, dans le cadre de sa stratégie agronomie, effectue des travaux de recherche sur l'amélioration de la gestion agronomique des sols pour renforcer les plantes et optimiser l'utilisation des intrants par notamment la gestion de la matière organique, l'utilisation d'engrais verts comme le marc de raisin et la mise au point de techniques spécifiques de travail du sol. L'objectif est multiple : concentration et augmentation de matière organique dans les premiers centimètres du sol, stimulation de l'activité biologique, maintien des éléments nutritifs, drainage du sol par l'action mécanique des racines, couverture limitant l'érosion.

4.1.4.4. **Changement climatique**

Les rejets de gaz à effet de serre

Vilmorin & Cie agit pour la reconnaissance du mécanisme de la photosynthèse dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre. Les plantes en tant que capteurs de gaz carbonique

et libérateurs d'oxygène contribuent naturellement à la lutte contre l'effet de serre. Pour exemple, un hectare de maïs absorbe vingt à trente tonnes de gaz carbonique et fournit deux à quatre fois plus d'oxygène qu'un hectare de forêt. Dans ce cadre, en créant des semences innovantes à la fois plus économes et plus productives, Vilmorin & Cie contribue à la limitation des rejets de gaz à effet de serre de ses activités.

Parallèlement et conformément à la réglementation française en vigueur, deux sociétés du groupe ont réalisé leur bilan carbone : Vilmorin Jardin et Clause.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Une vingtaine de bassins de production implantés sur les cinq continents, aussi bien dans l'hémisphère nord que dans l'hémisphère sud, assurent la production de semences ; les travaux de recherche s'effectuent dans plus de 100 sites implantés au plus près des marchés. L'implantation internationale des zones de production et des sites de recherche permet ainsi de répartir et de limiter les risques liés aux changements climatiques et à l'incertitude météorologique.

4.1.4.5.

Protection et enrichissement de la biodiversité

Plus de 400 variétés lancées en 2012-2013, 6 000 variétés proposées dans les gammes commerciales et un patrimoine génétique* riche de plus de 10 000 variétés de plantes collectionnées depuis 270 ans : Vilmorin & Cie participe activement à la conservation et au développement de la biodiversité.

Protéger, entretenir et développer ce patrimoine génétique est l'un des fondements du métier de semencier et de la pérennité de Vilmorin & Cie.

Par ailleurs l'accès à la variabilité génétique la plus large est une condition nécessaire pour assurer l'avancement global du progrès variétal.

Pour protéger leurs innovations et permettre un retour sur investissement, les semenciers utilisent les outils de protection de la propriété intellectuelle suivants :

• Le Certificat d'Obtention Végétale (COV)

Le COV est un titre de propriété intellectuelle issu de la convention de l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV). Conçu spécifiquement pour la sélection* végétale, son objectif est d'encourager les sélectionneurs à créer de nouvelles variétés, tout en permettant l'accès à la variabilité génétique.

Il protège notamment la détention, la production et la commercialisation de la variété commerciale pour une durée de 25 ans. Il intègre cependant deux éléments fondamentaux :

- L'exemption du sélectionneur : une variété commerciale protégée par un COV est utilisable sans condition financière par un autre semencier afin de créer une nouvelle variété aux caractéristiques originales et distinctes de la première.
- L'exemption de l'agriculteur : sous certaines conditions (versement de royalties destinées à rémunérer l'effort de recherche de l'obtenteur, etc.) et pour certaines espèces (blé, orge, avoine, seigle, colza, etc.), le COV autorise l'agriculteur à utiliser une partie de sa récolte pour réensemencer ses parcelles l'année suivante.

• Le brevet

Le brevet confère au titulaire une autorisation d'utilisation exclusive de l'invention pendant un nombre limité d'années et sur un territoire géographique défini.

En contrepartie, toutes les informations relatives à cette invention sont mises à la disposition du public.

Le champ de protection du brevet peut couvrir des inventions qui sont ensuite contenues dans des variétés végétales. En conséquence, tout semencier souhaitant utiliser une variété entrant dans le champ d'un brevet doit demander une autorisation et acquitter des droits.

Pour Vilmorin & Cie, ces deux systèmes doivent pouvoir coexister, à condition toutefois que :

- le principe fondamental d'exemption pour la recherche et la sélection* soit intégrée dans le droit des brevets,
- le brevet ne puisse pas s'appliquer à la totalité de la variété mais que son champ d'application se limite à la seule invention technologique.

4.1.5. INFORMATIONS SOCIÉTALES

La vocation première de Vilmorin & Cie est de contribuer à mieux satisfaire les besoins alimentaires mondiaux. L'enjeu est de taille : en 2050, pour nourrir plus de 9 milliards d'individus, la production alimentaire devra progresser de 70 %. Pour répondre à l'évolution de ces besoins, Vilmorin & Cie met au point des semences potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée.

4.1.5.1. **Impact territorial, économique et social de l'activité**

Vilmorin & Cie, qui a fait le choix d'un management de proximité autour d'un modèle d'organisation décentralisée, est en conséquence fortement impliquée dans ses territoires d'implantation. L'organisation autour de 10 Business Units associe respect des choix stratégiques de Vilmorin & Cie et prise en compte des cultures et des spécificités locales.

Ce modèle d'organisation très spécifique, qui est le socle de la performance de Vilmorin & Cie, lui confère une grande proximité avec les hommes et les marchés et lui permet d'être à l'écoute de ses clients quelle que soit leur zone géographique d'implantation, assurant ainsi une excellente connaissance et compréhension des marchés.

S'appuyant sur cette écoute permanente et sur sa capacité d'innovation, Vilmorin & Cie est en mesure d'apporter à ses clients agriculteurs et maraîchers répartis partout dans le monde des semences adaptées aux différents territoires, à la variété des sols et des climats.

Parallèlement, tout au long de son développement et des opérations de croissance externe, Vilmorin & Cie a déployé un modèle d'intégration progressif et respectueux des cultures existantes, avec la volonté de préserver l'identité des sociétés acquises et de valoriser le savoir-faire des équipes en place.

En outre, les références humaines et culturelles liées au monde agricole, issues de son actionnaire de référence, Limagrain, groupe coopératif agricole international, font partie des valeurs de Vilmorin & Cie, et lui permettent également de tisser des liens étroits avec ses différents territoires d'implantation. Cela se traduit notamment par une politique active de partenariats en matière de recherche, source de nombreuses et enrichissantes collaborations scientifiques développées au fil des années.

4.1.5.2.

Relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

Momagri, mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture

La globalisation des marchés agricoles soumet de plus en plus les agriculteurs à des pressions économiques et sociales extrêmement fortes. Elle s'accompagne aujourd'hui d'une volatilité importante des cours des matières premières agricoles qui pénalise les agriculteurs, déstabilise les filières agroalimentaires et menace potentiellement la sécurité alimentaire de la planète. Pour garantir l'alimentation d'une population mondiale qui va croître de 2 milliards d'habitants d'ici 2050, une réelle régulation de ce secteur stratégique s'avère plus que jamais indispensable.

C'est dans ce contexte que, depuis plusieurs années, Vilmorin & Cie soutient les initiatives de momagri, mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture.

Créé en 2005 à l'initiative du monde agricole français, momagri est un think tank* dont la mission est de promouvoir une libéralisation régulée des marchés agricoles. Cela passe par la création de nouveaux outils d'évaluation et par la formulation de propositions pour une politique agricole et alimentaire internationale. Rassemblant notamment des personnalités du monde agricole, de l'humanitaire, de la santé, de la défense et de l'entreprise, momagri coopère avec diverses instances internationales, des think tanks et des organisations agricoles étrangères. Il s'agit d'une instance de lobbying qui fonde ses actions et ses propositions principalement sur la base d'un modèle économique innovant. Ce dernier décrit pour la première fois la spécificité du secteur agricole et l'étroite corrélation entre libéralisation non régulée des échanges agricoles et augmentation de la volatilité des prix. Il bénéficie d'une réelle reconnaissance, aussi bien du monde académique international que de la sphère politique, à l'image du Parlement européen et des organisations internationales telles que le FMI et la FAO.

L'implication au sein de l'interprofession et des syndicats professionnels

Vilmorin & Cie est impliquée dans l'interprofession et les syndicats professionnels, aussi bien au niveau national - avec le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants) et l'UFS (Union Française des Semenciers), européen – via l'ESA (European Seed Association) qu'international – au travers de l'ISF (International Seed Federation).

À ce titre, elle participe activement aux débats portant sur l'agriculture et plus spécifiquement sur son métier de semencier : protection du vivant, utilisation des biotechnologies* végétales dans le domaine de la recherche scientifique notamment.

Les actions de partenariat ou de mécénat

Fruit d'une volonté de contribuer au développement de son environnement, Vilmorin & Cie s'implique, par l'intermédiaire de ses filiales, dans différentes actions à caractère social ou humanitaire. Plusieurs projets ont été conduits en 2012-2013.

En Israël par exemple, Hazera Genetics s'est toujours impliquée auprès de ses communautés environnantes, et a décidé de s'appuyer sur le savoir-faire et la compétence de ses équipes en matière de biologie et d'agriculture pour mener des actions éducatives.

Parmi les projets mis en œuvre, Hazera Genetics a participé à la création d'un jardin potager et fruitier biologique à Kedma. L'objectif est d'encourager des jeunes, souvent défavorisés, à effectuer un travail manuel, à acquérir des connaissances en matière botanique tout en leur apprenant à manager une structure, en vue de leur future vie professionnelle.

Au cours de l'année 2012, 23 étudiants ont contribué activement et de manière régulière, avec l'aide de trois bénévoles, aux différents travaux tout comme aux prises de décisions liées à la gestion du jardin. Ce projet, qui permet de favoriser l'indépendance de jeunes étudiants grâce à l'agriculture et au travail manuel, rencontre un vif succès.

4.1.5.3. Relations avec les sous-traitants et les fournisseurs

Suite au diagnostic ISO 26000 réalisé au niveau du groupe, les relations avec les sous-traitants et les fournisseurs ont été définies comme un sujet prioritaire pour les trois prochaines années. Une réflexion globale sur l'optimisation et la fiabilisation de la supply chain est en cours, avec l'ambition d'évoluer vers une politique responsable en matière d'achat.

À cet égard, Vilmorin Jardin a d'ores et déjà établi un premier questionnaire, afin de mieux connaître les pratiques de ses fournisseurs en matière de RSE et d'établir une cartographie de ses fournisseurs clés.

Parallèlement, le groupe a signé, en novembre 2012, la Charte de la Médiation du CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris) et a ainsi choisi de s'engager dans la prévention des contentieux et la résolution amiable des litiges en recourant à la médiation chaque fois que celle-ci s'avère opportune.

Vilmorin & Cie souhaite en effet favoriser la résolution amiable des différends à chaque fois que cela est possible et ceci dans l'intérêt à long terme des parties.

4.1.5.4. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Par le cœur de son métier, la semence, Vilmorin & Cie s'attache jour après jour à prendre en compte la diversité des besoins alimentaires des consommateurs du monde entier. La sécurité et la sûreté alimentaire sont des points fondamentaux dans les activités de Vilmorin & Cie, et les produits de ses activités sont sources de bienfaits en termes de santé et de nutrition.

C'est ainsi que la plupart des filiales de Vilmorin & Cie a mis en place des systèmes qualité adaptés à leurs activités et qui respectent les plus grandes exigences européennes et internationales. Les sociétés Vilmorin SA, Clause et Hazera Genetics sont par exemple accréditées au GSPP (Good Seed and Plant Practices). Parallèlement, les équipes Marketing et Développement de la Business Unit Limagrain Europe réalisent de nombreuses expérimentations au champ en amont de la mise sur le marché - soit en interne, soit en partenariat avec des clients - et en aval afin d'assurer la meilleure caractérisation possible des variétés. Des outils dédiés sont également utilisés comme CARDS qui permet la gestion des données techniques des variétés.

4.1.5.5. Loyauté des pratiques et autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

La structuration d'un cadre de mise en œuvre de l'éthique des affaires est l'une des actions prioritaires à mener suite à la réalisation du diagnostic ISO 26000. Un code de conduite des affaires est actuellement en cours d'écriture et son déploiement est également en construction. Il sera accompagné d'une bibliothèque de scenarii opérationnels qui intégreront les droits de l'Homme ainsi que les relations avec les fournisseurs de Vilmorin & Cie et qui feront l'objet de formations spécifiques.

Par ailleurs, plusieurs Business Units ont déjà structuré des codes d'éthique, à l'image d'Hazera-Nickerson et de HM.CLAUSE.

Ainsi la société Clause, qui s'engage à conduire ses activités dans le respect de la législation en vigueur et des règles d'éthique les plus exigeantes, a réalisé et diffusé auprès de

l'ensemble de ses salariés une Charte d'Éthique professionnelle. Celle-ci formalise ses engagements en matière de respect des règles d'hygiène et de sécurité, de respect des personnes et de l'environnement mais aussi d'intégrité, de responsabilité des managers et de relations avec les clients et les fournisseurs. Chacun des salariés de Clause s'engage à respecter le contenu de cette Charte d'Éthique.

4.2. RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 30 juin 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Vilmorin & Cie désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion, ci-après « Informations RSE », établi au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code du Commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration de la société Vilmorin & Cie d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de Commerce, établies conformément au référentiel utilisé (ci après le « Référentiel ») par la société et disponible sur demande auprès de celle-ci.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions

prévues à l'article L.822-11 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- ❶ d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de Commerce (Attestation de présence des Informations RSE),
- ❷ d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux se sont déroulés de juillet à octobre 2013.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- ❶ nous avons pris connaissance de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent,
- ❷ nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code du Commerce,
- ❸ nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans les commentaires méthodologiques de la partie « Rapport du Conseil d'Administration relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion,
- ❹ en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements).

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations RSE ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- ❶ nous avons identifié les personnes qui, au sein de la société, sont en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, sont responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
- ❷ nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- ❸ nous avons vérifié la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables de la préparation des Informations RSE,
- ❹ nous avons sélectionné les informations consolidées à tester⁽¹⁾ et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
- Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
 - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - au niveau des sites que nous avons sélectionnés⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - > mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions,
 - > mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 18% des effectifs et entre 11% et 35% des informations quantitatives environnementales testées.

- Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.
- ❶ Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- ❷ Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris La Défense, le 17 octobre 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Laurent GENIN
Associé



Philippe ARNAUD
Associé
Responsable du département
Changement Climatique & Développement Durable



(1) Indicateurs sociaux : Effectif permanent et répartition des salariés par sexe / âge / zone géographique / catégorie (Manager, non Manager) / branche d'activité (Potageres, Grandes cultures, Produits de jardin, Holdings), Taux d'entrée, Taux de départ (par motif), Nombre total d'heures de formation, Taux d'absentéisme (par motif), Montant total des rémunérations, de la participation et de l'intéressement, Nombre de salariés formés à la médiation, Taux de turn-over, Part des salariés évalués annuellement par rapport à l'effectif total, Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail, Nombre d'accords collectifs intervenus dans l'année.

Indicateurs environnementaux : Consommation d'eau, Quantité de déchets générés (valorisés / incinérés / en décharge), Consommation d'énergie électrique, Consommation de gaz naturel, Nombre de nouvelles variétés (grandes cultures / potageres) créées chaque année.

(2) Vilmorin Jardin SA (France), Limagrain Europe SA (France), Hazera Genetics (Israël).

(3) Notamment « Quantité de déchets générés », « Consommation d'eau », « Consommation d'énergie » et « Nombre d'heures de formation ».

5. COMPTES CONSOLIDÉS

5.1. Comptes consolidés	98
5.2. Notes aux états financiers consolidés	102
5.3. Périmètre de consolidation	158
5.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	162

5.1. COMPTES CONSOLIDÉS

5.1.1.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Note	12-13	11-12
REVENU DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	5	1 472,0	1 338,0
Coût des ventes		- 834,7	- 753,9
Frais marketing et commerciaux		- 206,4	- 194,2
Frais de recherche et développement	8	- 136,9	- 117,7
Frais généraux et administratifs		- 143,3	- 128,2
Autres produits et charges opérationnels	9	5,8	- 6,3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		156,5	137,7
Coût du financement	10	- 20,4	- 21,3
Autres produits et charges financiers	11	- 7,5	- 5,0
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	18	1,7	1,8
Impôts sur les résultats	12	- 23,3	- 26,1
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		107,0	87,1
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		-	-
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		107,0	87,1
> Dont attribuable aux propriétaires de la société		99,4	80,6
> Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		7,6	6,5
Résultat des activités poursuivies par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	5,25	4,68
Résultat des activités abandonnées par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	-	-
Résultat de la période par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	5,25	4,68
Résultat dilué des activités poursuivies par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	5,02	4,60
Résultat dilué des activités abandonnées par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	-	-
Résultat dilué de la période par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	5,02	4,60

5.1.2.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

En millions d'euros	12-13	11-12
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	107,0	87,1
Variation des écarts de conversion	- 34,6	31,8
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-
Variation de juste valeur des instruments financiers	- 3,9	- 0,1
Changement de méthode	-	-
Effet d'impôt	6,1	- 0,1
Éléments recyclables en résultat	- 32,4	31,6
Éléments non recyclables en résultat	-	-
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE NET D'IMPÔT	- 32,4	31,6
Résultat global de l'exercice	74,6	118,7
>Dont attribuable aux propriétaires de la société	71,4	109,1
>Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	3,2	9,6

5.1.3.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actif

En millions d'euros	Note	30.06.13	30.06.12
Goodwill	14	343,5	333,0
Autres immobilisations incorporelles	15	544,0	517,4
Immobilisations corporelles	16	257,0	230,7
Actifs financiers	17	30,5	30,7
Participations mises en équivalence	18	17,9	17,6
Impôts différés	25	27,9	16,6
Total des actifs non courants		1 220,8	1 146,0
Stocks	19	352,4	311,0
Clients et autres débiteurs	20	556,9	550,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	360,1	311,0
Total des actifs courants		1 269,4	1 172,2
Total de l'actif		2 490,2	2 318,2

Passif

En millions d'euros	Note	30.06.13	30.06.12
Capital social	22	288,8	262,6
Réserves et résultats	22	737,0	744,3
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		1 025,8	1 006,9
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		124,5	115,0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		1 150,3	1 121,9
Provisions pour avantages au personnel	24	22,1	23,6
Dettes financières non courantes	27	516,7	414,8
Impôts différés	25	101,2	94,2
Total des passifs non courants		640,0	532,6
Autres provisions	26	14,1	10,8
Fournisseurs et autres crébiteurs	28	471,1	406,1
Produits différés	29	34,3	34,9
Dettes financières courantes	27	180,4	211,9
Total des passifs courants		699,9	663,7
Total du passif		2 490,2	2 318,2

5. COMPTES CONSOLIDÉS

5.1.4.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
1 - OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat de la période	107,0	87,1
Résultat des sociétés mises en équivalence, net de dividende	- 1,5	- 1,6
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	146,0	131,4
Dotations nettes aux provisions non courantes	- 99,7	- 5,6
Variation des impôts différés	- 5,4	6,3
Résultat sur opérations en capital	120,0	27,3
Excédent de la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs acquise sur le coût, directement comptabilisé en résultat (goodwill négatif)	-	-
Frais financiers non cash	-	4,3
Pertes et gains de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	- 1,6	- 0,6
Marge brute d'autofinancement	264,8	248,6
Dividendes reçus de participations non consolidées	- 20,9	- 30,7
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant		
> Stocks	- 54,2	- 7,2
> Clients et autres débiteurs	- 23,5	- 69,6
> Dettes courantes	81,3	18,7
Flux liés aux activités opérationnelles	247,5	159,8
2 - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Prix de cession des actifs immobilisés	8,6	3,0
Acquisition d'immobilisations		
> Immobilisations incorporelles	- 147,5	- 128,4
> Immobilisations corporelles	- 58,1	- 45,7
> Actifs financiers	- 1,1	- 2,0
Variation des autres actifs financiers	0,9	1,7
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise	- 17,9	- 17,1
Cession de sociétés sous déduction de la trésorerie cédée	-	- 24,2
Incidence des actifs et passifs cédés	-	-
Incidence des décalages de trésorerie	- 18,9	23,2
Flux liés aux opérations d'investissements	- 234,0	- 189,5
3 - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Variation des capitaux propres ⁽¹⁾	1,0	55,7
Transaction avec les participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	- 27,2	- 69,7
Variations des dettes financières ⁽³⁾	83,0	- 26,8
Dividendes reçus de participations non consolidées	20,9	30,7
Dividendes versés	- 31,5	- 30,2
Flux liés aux opérations de financement	46,2	- 40,3
4 - INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE	- 10,6	9,7
5 - VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	49,1	- 60,3
6 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	311,0	371,3
7 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	360,1	311,0

(1) Y compris composante capitaux propres des ORA

(2) Application de la norme IAS 27 amendée : retraitement des «transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle». Cette ligne comprend les acquisitions de titres suivantes :

	30.06.13	30.06.12
Brasmilho	1,4	-
Bisco Bio Sciences	19,4	-
Eurodur	-	3,6
Limagrain Europe	-	57,5
Mikado Kyowa Seed	6,0	4,0
Mikado Seed Holding	0,4	0,7
HM.CLAUSE Tohumculuk	-	3,9
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	27,2	69,7

(3) Variation des dettes financières :

	30.06.13	30.06.12
Augmentation des dettes financières non courantes	165,6	17,2
Remboursement des dettes financières non courantes	- 13,3	- 1,0
Mouvements des dettes financières courantes	- 69,3	- 43,0
Variation des dettes financières	83,0	- 26,8

5.1.5.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Attribuables aux propriétaires de la société					Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital	Primes	Résultat et autres réserves	Réserves de conversion	Total		
30.06.11	262,6	350,5	338,0	- 23,1	928,0	107,9	1 035,9
Écarts de conversion	-	-	-	28,7	28,7	3,1	31,8
Gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres	-	-	- 0,2	-	- 0,2	-	- 0,2
Résultat net	-	-	80,6	-	80,6	6,5	87,1
Résultat global de l'exercice	-	-	80,4	28,7	109,1	9,6	118,7
Variation des titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	- 26,4	-	- 26,4	- 3,8	- 30,2
Variations de périmètre	-	-	- 3,8	-	- 3,8	- 52,0	- 55,8
Effet des engagements d'achat de titres	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-
Obligations remboursables en actions ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	53,3	53,3
Reclassement	-	-	- 0,2	0,2	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
30.06.12	262,6	350,5	388,0	5,8	1 006,9	115,0	1 121,9
Écarts de conversion	-	-	-	- 30,2	- 30,2	- 4,4	- 34,6
Gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres	-	-	2,2	-	2,2	-	2,2
Résultat net	-	-	99,4	-	99,4	7,6	107,0
Résultat global de l'exercice	-	-	101,6	- 30,2	71,4	3,2	74,6
Variation des titres auto-détenus	-	-	- 0,2	-	- 0,2	-	- 0,2
Dividendes versés	-	-	- 28,4	-	- 28,4	- 3,1	- 31,5
Variations de périmètre	-	-	- 24,7	-	- 24,7	7,2	- 17,5
Effet des engagements d'achat de titres	-	-	-	-	-	2,0	2,0
Variation de capital de la société mère	26,2	-	- 26,2	-	-	-	-
Variation de capital des filiales	-	-	0,8	-	0,8	0,2	1,0
Obligations remboursables en actions ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	- 0,6	0,6	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
30.06.13	288,8	350,5	410,3	- 23,8	1 025,8	124,5	1 150,3

(1) cf. Note 23

5.2. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS consolidés

	Note	Page
GÉNÉRALITÉS		
Méthodes et principes comptables en normes IFRS	1	103
Événements de l'exercice	2	114
Périmètre de consolidation	3	115
Secteurs opérationnels	4	117
COMPTE DE RÉSULTAT		
> Revenu des activités ordinaires	5	118
> Frais de personnel	6	118
> Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles	7	119
> Frais de recherche et de développement	8	119
> Autres produits et charges opérationnels	9	120
> Coût du financement	10	121
> Autres produits et charges financiers	11	121
> Impôts sur les résultats	12	121
> Résultat par action	13	123
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE – ACTIF		
> Goodwill	14	124
> Autres immobilisations incorporelles	15	126
> Immobilisations corporelles	16	128
> Actifs financiers	17	130
> Participations mises en équivalence	18	132
> Stocks	19	133
> Clients et autres débiteurs	20	134
> Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	135
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE – PASSIF		
> Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société	22	136
> Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	23	137
> Provisions pour avantages au personnel	24	138
> Impôts différés	25	141
> Autres provisions courantes	26	142
> Dettes financières courantes et non courantes	27	143
> Fournisseurs et autres créiteurs	28	147
> Produits différés	29	148
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
> Instruments financiers	30	148
> Engagements hors bilan	31	154
> Transactions avec les parties liées	32	156
> Passifs éventuels	33	157
> Événements postérieurs à la clôture	34	157
PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION		

Note 1 : Méthodes et principes comptables en normes IFRS

1 - Contexte général et déclaration de conformité

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2013 (site internet : <http://ec.europa.eu>).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 7 octobre 2013 et sont soumis pour approbation à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2013.

2 - Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les Notes suivantes.

3 - Recours à des estimations

Pour établir ses comptes, le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en Notes annexes.

Le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Comité Exécutif de Vilmorin & Cie portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les autres immobilisations incorporelles et les provisions.

4 - Traitements comptables retenus en l'absence de norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC relatives à certaines opérations

En l'absence de norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC, Vilmorin & Cie a choisi de retenir les traitements comptables suivants, dans l'attente de normes ou interprétations éventuelles à venir.

4.1 - Comptabilisation des options de vente accordées à certains Actionnaires minoritaires

Vilmorin & Cie a consenti à des Actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales, consolidées par intégration globale, des engagements de rachat de leurs participations minoritaires. Ces engagements peuvent prendre la forme d'une option de vente ou d'un engagement ferme de rachat à une date fixée à l'avance.

En normes IFRS, en l'attente d'une interprétation de l'IFRIC, ou d'une norme IFRS spécifique, Vilmorin & Cie a décidé d'appliquer provisoirement la méthode dite de « l'acquisition anticipée » :

- ❶ Lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat de la participation minoritaire est comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix de l'option ou de l'engagement ferme de rachat, en contrepartie de la décomptabilisation des intérêts minoritaires et, pour le solde, du goodwill.
- ❷ La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée en résultat pour toutes les transactions postérieures à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 3 Révisée.
- ❸ Le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale de l'engagement et de ses variations ultérieures, la perte anticipée sur la valeur de rachat est comptabilisée en « variation de l'engagement de rachat ».
- ❹ À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont annulées. Si le rachat est effectué, le montant figurant en dette financière est contrepassé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

4.2 - Application et interprétation des normes et règlements

Les normes, interprétations et amendements de normes suivants adoptées par l'Union européenne sont d'application obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2012 :

- ➲ Amendement à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global ».

La mise en œuvre de cet amendement a conduit à une nouvelle présentation de l'état du résultat global avec, d'une part un regroupement des éléments qui seront reclasés ultérieurement en résultat, et d'autre part ceux qui ne le seront pas.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes, adoptés par l'Union européenne et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2013 ou postérieurement (voir détail ci-après) n'ont pas été adoptées par anticipation par Vilmorin & Cie :

- ➲ amendements à IAS 19 « Avantages post emploi »,
- ➲ IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur »,
- ➲ amendements à IFRS 7 « Information à fournir : compensation des actifs et passifs financiers »,
- ➲ IFRS 10 « États financiers consolidés »,
- ➲ IFRS 11 « Partenariats »,
- ➲ IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »,
- ➲ amendements consécutifs à IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 sur IAS 27 « États financiers individuels » et IAS 28 « Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises »,
- ➲ amendements de transition à IFRS 10.

Les amendements à la norme IAS 19 « Avantages post emploi » sont d'application obligatoire à partir de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2013. La note 24 de l'annexe expose les incidences de l'application de cette norme sur les comptes de Vilmorin & Cie.

5 - Méthodes de consolidation (IAS 27 - 28 - 31)

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, Vilmorin & Cie prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exercables. La date d'acquisition est la date à laquelle le contrôle est transféré à l'acquéreur. Déterminer la date d'acquisition et déterminer si le contrôle est transféré d'une partie à une autre nécessitent l'exercice du jugement.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

Les règles suivantes sont appliquées :

- ➲ Une filiale est une entité contrôlée par la société. Les filiales contrôlées sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les critères d'appréciation du contrôle résultent :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, dont les droits de vote potentiels qui sont actuellement exercables ou convertibles,
- soit de la possibilité d'exercer une influence dominante au regard des principes énoncés par la norme IAS 27 au paragraphe 13.

- ➲ Les sociétés contrôlées conjointement, en vertu d'un accord contractuel, avec un nombre limité de partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle : les états financiers consolidés incluent la quote-part de Vilmorin & Cie dans les actifs, passifs, produits et charges regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires des états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

- ➲ Les entreprises associées dans lesquelles Vilmorin & Cie exerce une influence notable, laquelle est présumée lorsque le pourcentage de droits de vote est supérieur à 20 %, sont consolidées par mise en équivalence. Les états financiers consolidés incluent la quote-part de Vilmorin & Cie dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées (méthode de mise en équivalence), à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin. Si la quote-part de Vilmorin & Cie dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et Vilmorin & Cie cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que Vilmorin & Cie n'ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation, en particulier :

- les transactions et comptes réciproques,
- les dividendes versés entre sociétés consolidées,
- les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
- les marges internes sur stocks,
- les plus ou moins-values sur cessions internes.

6 - Regroupement d'entreprises (IFRS 3 révisée)

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré à Vilmorin & Cie.

La norme IFRS 3 révisée est applicable à toutes les prises de contrôle à partir du 1^{er} juillet 2009.

Vilmorin & Cie évalue le goodwill comme :

- ❶ la juste valeur de la contrepartie transférée,
- ❷ augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise,
- ❸ plus, si le regroupement est réalisé par étape, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise,
- ❹ moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Lorsque le montant ainsi calculé est négatif, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée comprend les justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées par Vilmorin & Cie à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise, et des parts de capitaux propres émises par Vilmorin & Cie. La contrepartie transférée comprend également la juste valeur de toute contrepartie éventuelle et les droits à paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise qui sont obligatoirement remplacés dans le regroupement d'entreprises (voir ci-dessous). Si le regroupement d'entreprises a pour effet de régler des relations préexistantes entre Vilmorin & Cie et l'entreprise acquise, alors le montant le plus faible entre la clause de règlement prévue au contrat et l'aspect défavorable du contrat est déduit de la contrepartie transférée et comptabilisé en autres charges.

Lorsque des droits à paiement fondé sur des actions donnés en échange (droits de remplacement) de droits détenus par les employés de l'entreprise acquise (droits de l'entreprise acquise) sont attribuables à des services passés, alors une partie de la valeur des droits de remplacement, basée sur le marché, est comprise dans la contrepartie transférée. Si ces droits requièrent des services futurs, alors l'écart entre le montant compris dans la contrepartie transférée et la valeur ainsi déterminée des droits de remplacement est traité comme une charge de rémunération post-acquisition.

Un passif éventuel de l'entreprise acquise est repris dans un regroupement d'entreprises seulement si ce passif représente

une obligation actuelle découlant d'événements passés et si sa juste valeur peut être assimilée de manière fiable.

Vilmorin & Cie évalue toute participation ne donnant pas le contrôle à sa part proportionnelle dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les frais d'acquisition que Vilmorin & Cie encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligences, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et, en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle liés à des transactions qui ne conduisent pas à des pertes de contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

7 - Secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- ❶ qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges,
- ❷ dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le « principal décideur opérationnel » de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- ❸ pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

8 - Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères (IAS 21)

La monnaie de présentation des comptes de Vilmorin & Cie est l'euro.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros au cours de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie en appliquant les cours de change en vigueur à la date des transactions.

La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Réserves de conversion » pour la part revenant aux propriétaires de la société, et au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » pour la part revenant aux minoritaires.

Les goodwill et ajustements de la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au cours de clôture.

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change en résultant sont inscrites en compte de résultat (en « Autres produits et charges financiers »).

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères et correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écarts de conversion ». Ils sont enregistrés en résultat lors de la sortie de l'activité à l'étranger.

9 - Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles créées en interne sont comptabilisées à leur coût de revient.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'utilisation attendue par Vilmorin & Cie. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles de Vilmorin & Cie sont les suivantes :

9.1 - Coûts de développement

Les coûts de développement, nets des crédits d'impôt recherche associés, sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :

- ➲ Les projets sont clairement identifiés et les coûts s'y rapportant sont individualisés et évalués de façon fiable.
- ➲ La faisabilité technique des projets est démontrée.

- ➲ Il existe une intention et la capacité de terminer les projets et d'utiliser ou vendre les produits issus des projets.
- ➲ Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou bien leur utilité en interne est démontrée.
- ➲ Les ressources nécessaires pour mener les projets à leur terme sont disponibles.

Vilmorin & Cie estime qu'elle est en mesure de satisfaire aux conditions décrites ci-dessus. Par conséquent, ses projets de développement sont immobilisés dans les conditions suivantes :

Les projets immobilisés correspondent à des travaux conduisant à la mise au point de produits nouveaux ou bien de process industriels relatifs à l'activité de Vilmorin & Cie.

Le domaine d'activité concerné est relatif à l'activité semencière de Vilmorin & Cie.

Les travaux pris en compte dans le chiffrage des projets de développement immobilisés comprennent notamment :

- ➲ L'amélioration des plantes proprement dite incluant plus particulièrement la sélection* classique, les travaux d'analyse du génome* des espèces travaillées, le marquage moléculaire* ainsi que les travaux de laboratoire utilisés en routine par les sélectionneurs.
- ➲ Les essais, tests et expérimentations, production de semences à un stade pilote, frais d'inscription, d'homologation ou de maintien des droits sur des produits en lancement.
- ➲ La mise au point de nouvelles technologies visant à améliorer la performance des semences telles que : pelliculage, enrobage, priming, etc.
- ➲ Les activités de propriété intellectuelle liées au dépôt de brevets, enveloppes Soleau, certificats d'obtention végétale, études de liberté d'opération, etc.
- ➲ La mise au point de nouveaux process ou pilotes industriels de transformation de matières premières végétales en produits plus élaborés y compris alimentaires et ingrédients.‘

Les travaux réalisés en amont du processus décrit ci-dessus ne sont pas pris en compte dans la définition des frais de développement (exemples : la transgénèse*, la recherche de nouvelles ressources génétiques*).

Par ailleurs, seules les charges directement affectables aux programmes concernés sont retenues dans le calcul du coût des projets à immobiliser.

Les programmes de développement immobilisés sont amortis linéairement sur 5 ans à compter de la première année.

9.2 - Les goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres consolidés et la part de Vilmorin & Cie dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle.

Les goodwill font l'objet, au moins une fois par an, d'un test de perte de valeur. La méthodologie retenue est décrite en Note 1 paragraphe 23. Les dépréciations constatées sont irréversibles. Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en « Participations mises en équivalence ». Si les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 viennent à s'appliquer, le montant de la perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

9.3 - Les marques, brevets, licences

Le coût de ces actifs correspond :

- ⦿ Au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément.
- ⦿ À la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, l'amortissement de ces actifs est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

9.3.1 Les marques

Leur durée de vie économique est considérée comme indéfinie et par conséquent, les marques ne sont pas amorties.

Le classement d'une marque en actifs à durée de vie indéfinie résulte en particulier des indicateurs suivants :

- ⦿ positionnement de la marque sur son marché en termes de volume d'activité et de notoriété,
- ⦿ perspectives de rentabilité à long terme,
- ⦿ degré d'exposition aux aléas conjoncturels,
- ⦿ événement majeur intervenu dans le secteur d'activité, susceptible de peser sur le futur de la marque,
- ⦿ ancieneté de la marque,
- ⦿ dépenses régulières de communication et de promotion.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Elle consiste à les tester dans le cadre des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies.

9.3.2 Les brevets

La durée d'utilité des brevets correspond à la durée légale de protection.

9.3.3 Les licences

La durée d'utilité des licences correspond à la période pendant laquelle elles peuvent faire l'objet d'une utilisation contractuelle.

9.3.4 Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels et compte tenu de l'obsolescence technologique, la durée de vie économique est comprise entre 3 et 7 ans.

Pour certains besoins spécifiques, Vilmorin & Cie peut être amenée à mettre au point elle-même certains logiciels. Dans ce cas, les coûts pris en compte pour leur immobilisation comprennent :

- ⦿ Les coûts des matériaux et services utilisés.
- ⦿ Les salaires et autres coûts de main-d'œuvre directement impliqués dans la production de ces actifs.

9.4 - Les matériels génétiques

Les matériels génétiques sont constitués par l'ensemble des ressources végétales permettant la création de nouvelles variétés de semences, qui repose au préalable sur l'existence d'une collection de plantes, aussi large et diversifiée que possible.

Généralement acquis par Vilmorin & Cie à leur juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprises, ils font l'objet de travaux systématiques en vue de les enrichir, de les caractériser et, enfin, de les entretenir pour préserver leur qualité et assurer leur disponibilité auprès des équipes de recherche.

C'est au sein de cette bibliothèque végétale que ces dernières puisent constamment les ressources premières indispensables à la création de nouveaux produits.

Constitués au cours du temps, ces matériels génétiques ont été améliorés au fil des acquisitions de sociétés semencières, des programmes de sélection* et des partenariats de recherche.

Compte tenu de leur conservation sans discontinuité, de leur entretien régulier et de leur utilisation permanente dans le processus de création variétale, Vilmorin & Cie considère que leur durée de vie économique est indéfinie. En conséquence, aucun amortissement n'est pratiqué sur ces actifs.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Il consiste à les tester dans le cadre des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies.

10 - Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production diminué des amortissements et pertes de valeur.

10.1 - Coûts d'emprunts

En application des normes IAS 16 et IAS 23R, les coûts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont incorporés dans le coût d'actif, sauf s'ils ne répondent pas aux critères du paragraphe 12 de la norme IAS 23R.

10.2 - Approche par composant

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

10.3 - Amortissements

10.3.1 Base d'amortissement

La plupart des actifs industriels de Vilmorin & Cie, compte tenu de leurs spécificités, sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée d'utilité et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder, ce qui justifie l'absence de valeur résiduelle pour ces immobilisations.

10.3.2 Mode d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire dans le compte de résultat sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant.

10.3.3 Durée d'amortissement

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilité estimées des actifs suivants, revues annuellement :

- Terrains : non amortis.
- Agencement des terrains : 10 à 20 ans.
- Bâtiments : 10 à 40 ans⁽¹⁾.
- Installations complexes spécialisées : 5 à 10 ans.
- Machines, équipements industriels : 3 à 10 ans.
- Équipements de bureau : 3 à 10 ans.
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans.

(1) 10 à 20 ans pour les constructions légères, 20 à 40 ans pour les constructions plus robustes.

10.3.4 Présentation au compte de résultat

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés au compte de résultat en fonction de la destination de l'immobilisation (coût des ventes, frais commerciaux, frais de recherche, frais généraux et administratifs, etc.).

10.4 - Tests de dépréciation

Faisant partie des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), les immobilisations corporelles sont susceptibles de faire l'objet d'un test de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ce test, mis en œuvre au niveau de Vilmorin & Cie, est réalisé selon la règle exposée à la Note 1 paragraphe 23.

10.5 - Réévaluation

Lors de la transition aux normes IFRS, Vilmorin & Cie a décidé d'appliquer le principe de juste valeur en tant que coût présumé à certains actifs spécifiques. Les immobilisations pour lesquelles cette procédure a été appliquée sont le plus souvent des terrains et bâtiments d'exploitation valorisés à des valeurs historiques non représentatives de la réalité économique.

Les évaluations retenues résultent d'expertises indépendantes.

11 - Dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels de Vilmorin & Cie sont examinées à chaque clôture de comptes afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée selon la méthode décrite ci-après.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtées à être mises en service, la valeur recouvrable est soumise à un test de perte de valeur au moins une fois par an.

Une perte de valeur est comptabilisée, si la valeur comptable d'un actif ou de son Unité Génératrice de Trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie (ou groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

11.1 - Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à un taux, avant impôt, qui reflète l'appreciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle l'actif appartient.

11.2 - Reprise de perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

12 - Contrats de location (IAS 17)

12.1 - Contrats de location financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer à Vilmorin & Cie la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appreciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- ⌚ le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- ⌚ le total des paiements minimum futurs rapportés à la juste valeur de l'actif financé,
- ⌚ l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- ⌚ l'existence d'une option d'achat favorable,
- ⌚ la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur la même durée que les actifs similaires détenus en propre.

Les biens acquis en location-financement sont enregistrés en immobilisations corporelles pour le montant le plus bas de la juste valeur ou de la valeur actuelle des paiements minimaux à la date de début de contrat, et les emprunts sont comptabilisés au passif.

12.2 - Contrats de location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

13 - Stocks et en-cours de production

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ; ils comprennent une quote-part appropriée de frais indirects de production fondée sur la capacité normale de production, mais excluent les charges financières et les coûts éventuels de sous-activité.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant, des dépréciations sont comptabilisées. Elles sont généralement destinées à couvrir les risques suivants :

- ⌚ valeur de réalisation inférieure au prix de marché,
- ⌚ ajustement en fonction des perspectives de vente,
- ⌚ mauvaise qualité des produits (essentiellement mauvaise germination, problèmes de qualité sanitaire).

14 - Créances clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale, puis au coût amorti lors des évaluations ultérieures. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

15 - Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

16 - Avantages au personnel (IAS 19)

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel elle opère, Vilmorin & Cie participe à divers régimes de retraites, de préretraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

16.1 - Régime à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'a aucune obligation juridique et implicite de payer des cotisations supplémentaires.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, les cotisations à payer sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues et aucune provision n'est comptabilisée, Vilmorin & Cie n'étant engagée que dans la limite des cotisations versées.

16.2 - Régime à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

Pour ces régimes, Vilmorin & Cie comptabilise des provisions qui sont déterminées de la façon suivante :

➊ La méthode utilisée est celle dite des « unités de crédits projetées » qui précise que chaque période de services donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Les calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. Un taux d'actualisation en relation avec la durée moyenne de cet engagement est appliqué. Ces évaluations sont réalisées une fois par an pour tous les régimes.

➋ Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime.

➌ Ces écarts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du « corridor ». Ainsi, seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés. Ils sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Des fonds externes peuvent être appelés à couvrir les engagements de retraite, y compris la part non comptabilisée des écarts actuariels du fait de leur étalement. Aussi, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements estimés, générant ainsi la reconnaissance au bilan d'un actif financier. La reconnaissance de cet actif est cependant limitée au cumul :

- des pertes actuarielles nettes et du coût des services passés non comptabilisés,
- et de la valeur actualisée des avantages économiques provenant des remboursements du régime ou de la réduction des cotisations futures attendues.

16.3 - Autres avantages postérieurs à long terme

Certains autres avantages à long terme font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les régimes à prestations définies.

Pour Vilmorin & Cie, ces avantages correspondent principalement aux médailles du travail et aux indemnités de départ à la retraite et concernent presque exclusivement les sociétés françaises.

17 - Provisions (IAS 37)

17.1 - Principe général

La norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » définit les règles applicables en la matière.

La constitution d'une provision est obligatoire dans la mesure où :

- ➊ elle est destinée à faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite,
- ➋ l'obligation existe à la date de clôture de l'exercice,
- ➌ il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers,
- ➍ une évaluation fiable de la provision peut être faite.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

17.2 - Application à Vilmorin & Cie

Vilmorin & Cie est soumise dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux, etc.). Elle applique les règles suivantes :

17.2.1 Provisions pour restructuration

Le coût des programmes de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice au cours duquel une obligation irréversible de Vilmorin & Cie est née vis-à-vis des tiers. Cette obligation résulte de la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par une annonce aux tiers concernés.

Le montant provisionné comprend principalement les coûts suivants :

- ⦿ indemnités de licenciements,
- ⦿ préavis non effectués,
- ⦿ formation des personnes devant partir,
- ⦿ autres coûts liés à la fermeture des sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations des stocks et autres actifs découlant directement des mesures de restructuration sont également incluses dans les coûts de restructuration.

17.2.2 Provisions pour litiges

Les litiges (commerciaux, fiscaux, propriété intellectuelle, etc.) font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte tenu des éléments connus en fin d'exercice.

17.2.3 Présentation comptable

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif courant.

18 - Subventions d'investissements (IAS 20)

En application de la norme IAS 20, Vilmorin & Cie comptabilise les subventions d'investissements au bilan sous la rubrique « Produits différés » et les rapporte au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquels elles ont été perçues.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'immobilisations non amortissables (terrains) sont directement comptabilisées en produits de l'exercice en l'absence de conditions les rattachant à une immobilisation amortissable. Dans le cas contraire, elles sont amorties au même rythme que l'actif amortissable.

19 - Impôts différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- ⦿ les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires, crédits bails, marges sur stocks, résultats sur cessions intra-groupe d'immobilisations, indemnités de fin de carrière, etc.),
- ⦿ les écarts d'évaluation reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises dans la mesure où ils concernent des actifs clairement identifiés et contrôlés,
- ⦿ les différences entre bases comptable et fiscale sur certains actifs ayant pour origine des régimes fiscaux dérogatoires tels que le régime de faveur des fusions en France.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture.

L'approche bilantielle de la méthode du report variable est appliquée et les effets des modifications de taux d'imposition sont inscrits en résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé dès lors que ces modifications de taux n'affectent pas les impôts différés qui avaient été comptabilisés directement en capitaux propres.

Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation de la capacité de Vilmorin & Cie à récupérer ces actifs dépend notamment des éléments suivants :

- ⦿ les prévisions de résultats fiscaux futurs,
- ⦿ la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir et comprises dans les pertes passées,
- ⦿ la position passive nette peut, dans certaines circonstances, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie, sur la base d'un échéancier.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Ils sont présentés au bilan, selon les cas, en actif et passif non courant.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

20 - Fournisseurs et autres créateurs

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Fournisseurs et autres créateurs » pour leur juste valeur lors de l'évaluation initiale, puis pour leur coût amorti pour les évaluations ultérieures.

21 - Instruments financiers (IAS 32 et IAS 39)

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- ❶ niveau 1 (cours cotés) : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur le marché actif,
- ❷ niveau 2 (données observables) : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables,
- ❸ niveau 3 (modèle interne) : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

21.1 - Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers non courants

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée dans les conditions suivantes :

- ❶ pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse,
- ❷ pour les autres titres dont la juste valeur n'est généralement pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier concerné, une dépréciation irréversible est constatée par le résultat. La reprise de provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation, correspondant à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat et est réversible en cas d'évolution favorable dans le futur.

Dans le cas où des prêts, avances ou autres créances à moyen et long terme ne portent pas intérêt ou portent intérêt à un taux inférieur à ceux du marché, il est procédé à l'actualisation de ces actifs en fonction d'un taux d'intérêt effectif.

À chaque clôture, un examen du portefeuille titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprecier les indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

21.2 - Créesances

Les créances à moyen et long terme ne portant pas intérêt sont actualisées dans les conditions décrites à la Note 1 paragraphe 21.1 ci-dessus.

21.3 - Comptabilisation des actifs financiers et instruments dérivés

Vilmorin & Cie applique les principes suivants :

21.3.1 Instruments financiers dérivés

Vilmorin & Cie utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des matières premières, qui résultent de son activité courante et de son financement. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Pour qu'un instrument financier dérivé soit éligible à la comptabilité de couverture (de flux futurs ou de juste valeur), il est nécessaire de définir et documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise par exemple).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- ❶ Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture des flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, la partie inefficace étant enregistrée en résultat financier.
- ❷ Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

Les couvertures de matières premières utilisées par Vilmorin & Cie se composent principalement de futures négociés sur un marché organisé. Vilmorin & Cie est également amené à mettre en place des stratégies combinant des futures avec des options également traitées sur un marché organisé.

21.3.2 Avances conditionnées

Les avances conditionnées, figurent, en vertu des principes IFRS, sous la rubrique « Produits différés ». Elles sont rapportées au résultat en cas d'échec des programmes ainsi financés.

21.3.3 Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts sont, en vertu de la norme IAS 39, imputés sur la valeur comptable des emprunts concernés.

La comptabilisation en charge de ces frais intervient sur toute la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

21.4 - Dettes financières – instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres.

En vertu de la norme IAS 32, les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les dettes financières pour leurs parts respectives.

La composante classée en dettes financières est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des cash flow futurs contractuels actualisée au taux de marché d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ou de remboursement en actions.

21.5 - Fournisseurs et autres créditeurs

En cas de différé de paiement supérieur à un an ne portant pas intérêt, les règles d'actualisation sont appliquées conformément aux principes exposés à la Note 1 paragraphe 21 ci-dessus.

22 - Trésorerie et équivalents de trésorerie - valeurs mobilières de placement

22.1 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant au bilan consolidé comprend :

- ❶ les disponibilités,
- ❷ les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur,
- ❸ les comptes courants récupérables à court terme.

Les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

22.2 - Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ce traitement comptable dépend de la finalité des opérations :

- ❶ Pour les placements détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.
- ❷ Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, ou en résultat en cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière concernée.

23 - Ventilation des actifs et passifs en courant / non courant

23.1 - Principe général

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

23.2 - Application à Vilmorin & Cie

Vilmorin & Cie a retenu les règles suivantes pour le classement des principaux agrégats du bilan :

- ❶ Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classés :
 - en « courant » si la réalisation des actifs ou le règlement des passifs est attendu dans le délai d'un an suivant la date de clôture ou s'ils sont détenus aux fins de négociation,
 - en « non courant » dans les cas inverses.
- ❷ Les actifs immobilisés sont classés en « non courant ».
- ❸ Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classées en « courant ».

- ⦿ Les provisions pour avantages au personnel sont classées en « non courant » compte tenu de l'horizon long terme de tels engagements.
- ⦿ Les dettes financières sont classées en « courant » et « non courant » selon que leurs échéances surviennent moins d'un an ou plus d'un an après la date de clôture des comptes.
- ⦿ Les impôts différés sont présentés en totalité en actif ou passif « non courant ».

24 - Produits des activités ordinaires (IAS 18)

24.1 - Principe général

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales de Vilmorin & Cie, ainsi que les produits des redevances et licences d'exploitation.

24.2 - Application à Vilmorin & Cie

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le transfert correspond généralement :

- ⦿ Pour les marchandises et produits vendus, à la date de mise à disposition à la clientèle.
- ⦿ Pour les prestations de service, le chiffre d'affaires est pris en compte en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et s'il peut être estimé de façon fiable.
- ⦿ Pour les redevances, la comptabilisation intervient en fonction des dispositions contractuelles qui prévoient généralement une base de calcul assise sur le chiffre d'affaires ou les quantités vendues par le concédant. Ces redevances correspondent le plus souvent à la rémunération de concessions d'obtentions végétales ou de lignées parentales.

Les produits des activités ordinaires comprennent :

- ⦿ les ventes de produits,
- ⦿ les ventes de services,
- ⦿ les redevances perçues en provenance d'activités commerciales.

Viennent en déduction de ces produits :

- ⦿ les acomptes accordés, remises pour enlèvement précoce,
- ⦿ les retours de marchandises et de biens,
- ⦿ les remises de fin d'année,
- ⦿ les marges arrière versées aux distributeurs, le cas échéant.

25 - Résultat pour une action

Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évaluations du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par Vilmorin & Cie de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part de Vilmorin & Cie par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

Note 2 : Événements de l'exercice

Les principales opérations intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

Genective (France)

Fin juin 2013, Vilmorin & Cie et KWS ont reçu l'approbation de la Commission européenne pour la mise en œuvre opérationnelle de Genective, leur co-entreprise à 50/50.

Les deux partenaires avaient décidé, en 2011, d'unir leurs efforts, au sein de Genective, afin de mettre au point des traits* OGM* destinés aux semences de maïs. Cette autorisation est une étape clé qui va permettre aux deux sociétés d'intensifier cette collaboration de recherche.

Poursuite de la consolidation et de la désintermédiation des ressources financières

Vilmorin & Cie a conclu avec succès un placement privé inaugural de type « Schulschein », d'un montant total de 130 millions d'euros. Celui-ci se compose de plusieurs tranches de maturité à 5, 7 et 10 ans, combinant taux fixe et variable.

S'inscrivant dans la stratégie de désintermédiation de Vilmorin & Cie, ce placement privé vient conforter l'architecture de ses ressources financières, lui permettant en particulier d'allonger la maturité moyenne de sa dette et d'internationaliser ses sources de financement.

Prise de contrôle intégral de Bisco Bio Sciences (Inde)

Vilmorin & Cie a acquis, en cours d'exercice 2012-2013, auprès des actionnaires familiaux historiques de Bisco Bio Sciences, les 39% de parts du capital qu'ils détenaient encore. Cette transaction a permis ainsi à Vilmorin & Cie de prendre le contrôle intégral de la société.

Attribution gratuite d'actions

Vilmorin & Cie a décidé, début 2013, l'attribution gratuite d'actions à raison de une action nouvelle pour dix actions anciennes détenues.

Les opérations d'attribution ont concerné toutes les actions détenues à la clôture de la Bourse du vendredi 18 janvier 2013. Tout actionnaire ayant acquis des actions avant cette date a bénéficié de cette attribution d'actions. Les actions nouvelles au nombre de 1 721 810 ont été assimilées aux actions anciennes, à compter du 21 janvier 2013.

En conséquence, le nouveau capital social de Vilmorin & Cie s'établit à 288 833 642,75 euros divisé en 18 939 911 actions d'une valeur nominale de 15,25 euros.

Acquisition de Link Seed (Afrique du Sud)

Début 2013, Vilmorin & Cie a franchi une nouvelle étape dans l'internationalisation de ses activités mais en procédant à l'acquisition de la société Link Seed, basée à Greytown (État du KwaZulu-Natal).

Cette prise de participation majoritaire, à hauteur de 80% du capital de la société, permet à Vilmorin & Cie de s'implanter durablement sur un marché d'avenir où les semences génétiquement modifiées sont déjà très largement adoptées par les agriculteurs.

Acquisition de Century Seeds (Inde)

Vilmorin & Cie, via sa filiale Clause India, a procédé, en octobre 2012, à l'acquisition de la société Century Seeds, basée à Delhi.

Spécialiste des semences potagères, cette société familiale dispose de ressources génétiques* diversifiées et de programmes de sélection* de grande qualité portant sur plus de dix espèces, parmi lesquelles des légumes spécifiques aux marchés asiatiques. Ses réseaux de production et de commercialisation étendus en Inde, particulièrement au Nord, constituent par ailleurs des atouts importants.

Acquisition des activités Semences potagères du groupe Campbell Soup (États-Unis)

Vilmorin & Cie, via sa filiale Harris Moran, a acquis, en août 2012, l'activité de sélection* et de commercialisation de semences de tomate et de poivron du groupe Campbell Soup, basée à Davis (Californie).

Les actifs (ressources génétiques* et infrastructures) et les équipes de recherche intégralement reprises, permettront à Vilmorin & Cie de renforcer notamment ses positions sur les marchés stratégiques de la tomate et du poivron, destinés aux transformateurs nord-américains ainsi que d'autres marchés clés à l'international.

Note 3 : Périmètre de consolidation

1 - Évolution du périmètre de consolidation

1.1 - Au 30 juin 2013, Vilmorin & Cie a consolidé 96 sociétés selon les règles exposées à la Note 1 paragraphe 5 des méthodes et principes comptables IFRS.

	12-13	11-12
Par intégration globale	86	85
Par intégration proportionnelle	5	4
Par mise en équivalence	5	5
Total	96	94

1.2 - Les variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2012-2013 ont été les suivantes :

1.2.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

- ⦿ Par prise de participation
 - Century Seeds
 - Link Seed
- ⦿ Par création de sociétés
 - HM.Clause Guatemala
 - Vilmorin Russia
 - Vilmorin Garden Türkiye
- ⦿ Par intégration dans le périmètre de consolidation
 - Shanxi Limagrain

1.2.2 Sorties du périmètre de consolidation

- ⦿ Suite à liquidation
 - Limagrain Nederland Holding
- ⦿ Suite à des restructurations, plusieurs fusions sont intervenues

Sociétés absorbantes	Sociétés absorbées
Limagrain Guerra do Brasil	Brasmilho
Limagrain Guerra do Brasil	Limagrain do Brasil Participações
Limagrain Clovis Matton Belgium	Dewulf & Co

1.2.3 Changements de dénomination

Il n'y a eu aucun changement de dénomination sociale sur l'exercice.

1.2.4 Changement du mode de consolidation

La société Genective, antérieurement consolidée par intégration globale, est désormais consolidée en intégration proportionnelle.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

2 - Informations relatives aux variations de périmètre de consolidation

En millions d'euros	Century Seeds	Link Seed	Shanxi Limagrain
Date d'entrée dans le périmètre	23.10.12	07.01.13	01.07.12
% ACQUIS			
Sur l'exercice	100,00 %	80,00 %	-
Antérieurement	-	-	77,50 %
Total détenu	100,00 %	80,00 %	77,50 %
Méthode de consolidation ⁽¹⁾	IG	IG	IG
COÛT D'ACQUISITION DES TITRES			
Contractualisé sur l'exercice	10,6	12,4	-
Contractualisé antérieurement	-	-	0,2
Total	10,6	12,4	0,2
JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS ACQUIS			
Immobilisations / Actifs	1,1	1,1	0,4
Besoin en fonds de roulement	1,1	1,3	- 0,5
Provisions pour risques	-	-	-
Endettement net de trésorerie	0,7	- 6,7	- 0,2
Impôt différé	-	-	-
Capitaux propres	0,9	9,1	0,1
Capitaux propres acquis	0,9	7,3	0,1
Goodwill	9,1	5,1	-

(1) IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – MEE : mise en équivalence

3 - Comparabilité des comptes de résultat

Afin de comparer les résultats à périmètre et change constants, il a été procédé à l'établissement d'un compte de résultat 2011-2012 retraité dans les conditions suivantes :

- Afin de neutraliser l'impact des variations de change, le compte de résultat au 30 juin 2012 a été retraité en appliquant le taux moyen du 30 juin 2013.
- La société sortante sur l'exercice 2012-2013 a été neutralisée sur l'exercice précédent, soit :
 - Limagrain Nederland Holding
- Les sociétés entrantes sur l'exercice 2012-2013, apportant un courant d'affaires nouveau, ont été rajoutées dans les comptes au 30 juin 2012 soit :
 - Century Seeds
 - Link Seed
 - Shanxi Limagrain

• La société Genective, consolidée en intégration globale sur l'exercice 2011-2012, a été retraitée en intégration proportionnelle afin de correspondre à la méthode de consolidation utilisée sur l'exercice 2012-2013.

• Les données retraitées se présentent comme suit :

En millions d'euros	Variation en %	12-13	11-12 retraité
Revenu des activités ordinaires	+ 9,4 %	1 472,0	1 345,9
Résultat opérationnel	+ 14,5 %	156,5	136,7
Résultat des activités poursuivies	+ 22,1 %	107,0	87,6
Résultat des activités abandonnées	-	-	-
Résultat de la période	+ 22,1 %	107,0	87,6

Note 4 : Secteurs opérationnels

1 - Principes généraux

Les règles applicables à la présentation des secteurs opérationnels sont définis à la Note 1 paragraphe 7 des méthodes et principes comptables IFRS.

2 - Information par secteur d'activité

Le reporting interne mis à la disposition du Comité Exécutif de Vilmorin & Cie, « Principal Décideur Opérationnel », correspond à l'organisation managériale de l'entreprise qui est basée sur la sectorisation par activité. De ce fait, les secteurs opérationnels,

tel que définis par la norme IFRS 8, sont les secteurs d'activité sur lesquels Vilmorin & Cie opère.

Les secteurs opérationnels existant au 30 juin 2013 sont les suivants :

- ⦿ Semences potagères
- ⦿ Semences de grandes cultures
- ⦿ Produits de jardin

Chacune des colonnes des tableaux présentés ci-dessous reprend les chiffres propres à chaque secteur. Les chiffres mentionnés représentent les contributions au niveau de Vilmorin & Cie qui implicitement ignorent les opérations inter-secteur car elles ont été considérées comme peu significatives.

2.1 - Informations relatives à l'exercice 2012-2013

	Semences potagères	Semences de grandes cultures	Produits de jardin	Holdings	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	544,9	846,8	79,3	1,0	-	1 472,0
Résultat opérationnel	82,3	83,5	- 2,8	- 6,5	-	156,5
Résultat des activités poursuivies	53,4	69,6	- 3,0	- 13,0	-	107,0
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	53,4	69,6	- 3,0	- 13,0	-	107,0
Actifs non courants	432,4	722,1	15,5	50,8	-	1 220,8
> Dont investissements de la période	99,9	109,7	2,0	43,9	-	255,5
Actifs courants	458,8	506,4	40,7	263,5	-	1 269,4
Total actif	891,2	1 228,5	56,2	314,3	-	2 490,2
Capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	-	-	1 150,3	1 150,3
Passifs non courants	84,4	75,0	2,2	478,4	-	640,0
Passifs courants	208,5	319,3	42,0	130,1	-	699,9
Total passif	292,9	394,3	44,2	608,5	1 150,3	2 490,2

2.2 - Informations relatives à l'exercice 2011-2012

	Semences potagères	Semences de grandes cultures	Produits de jardin	Holdings	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	527,2	728,7	80,8	1,3	-	1 338,0
Résultat opérationnel	76,8	73,9	- 1,6	- 11,4	-	137,7
Résultat des activités poursuivies	51,3	55,5	- 1,9	- 17,8	-	87,1
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	51,3	55,5	- 1,9	- 17,8	-	87,1
Actifs non courants	408,4	682,3	15,9	39,4	-	1 146,0
> Dont investissements de la période	85,0	97,4	3,1	78,5	-	264,0
Actifs courants	438,2	491,9	38,1	204,0	-	1 172,2
Total actif	846,6	1 174,2	54,0	243,4	-	2 318,2
Capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	-	-	1 121,9	1 121,9
Passifs non courants	95,0	73,6	2,5	361,5	-	532,6
Passifs courants	231,7	259,5	37,8	134,7	-	663,7
Total passif	326,7	333,1	40,3	496,2	1 121,9	2 318,2

(1) Les « Capitaux propres » de l'ensemble Vilmorin & Cie ne sont pas ventilés par secteur d'activité.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Note 5 : Revenu des activités ordinaires

1 - Répartition par nature

En millions d'euros	Variation en %	12-13	11-12
Ventes de produits	+9,9%	1 415,4	1 287,9
Ventes de services	+19,0%	6,9	5,8
Redevances perçues	+12,2%	49,7	44,3
Total	+10,0%	1 472,0	1 338,0

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du revenu des activités ordinaires figurent à la Note 1 paragraphe 24 des méthodes et principes comptables IFRS.

2 - Répartition géographique

La répartition géographique des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	Variation en %	12-13	11-12
Europe	+8,1%	744,0	688,3
Amérique	+16,0%	417,3	359,6
Asie et Océanie	+0,9%	121,8	120,7
Afrique et Moyen-Orient	+10,9%	132,3	119,3
Total	+9,9%	1 415,4	1 287,9

3 - Répartition par produit

La répartition par famille des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	Variation en %	12-13	11-12
Semences potagères et fleurs	+5,5%	472,5	448,0
Autres Semences de grandes cultures	+17,8%	766,1	650,1
Semences fourragères et gazon	-9,5%	37,3	41,2
Produits de jardin	-6,1%	88,0	93,7
Autres produits	-6,2%	51,5	54,9
Total	+9,9%	1 415,4	1 287,9

4 - Revenu des activités ordinaires à taux de change constants

Aux taux de change de la période, le revenu des activités ordinaires de l'exercice précédent se serait élevé à 1 343,3 millions d'euros contre 1 472 millions d'euros sur cet exercice, soit une hausse de 9,6%.

Note 6 : Frais de personnel

1 - Évolution des frais de personnel

En millions d'euros	12-13	11-12
Rémunérations brutes	254,0	230,9
Charges sociales	90,2	82,0
Participation et intérêsement	7,0	7,4
Total	351,2	320,3

2 - Informations complémentaires

Compte tenu de la nature saisonnière de son activité, Vilmorin & Cie communique une information sur son effectif permanent et son effectif annuel moyen.

2.1 - Effectif annuel moyen

2.1.1 Répartition géographique

	12-13	11-12
France	2 288	2 178
Étranger	4 400	4 211
Total	6 688	6 389

2.1.2 Répartition par catégorie

	12-13	11-12
Cadres	1 673	1 555
Non cadres	5 015	4 834
Total	6 688	6 389

2.2 - Effectif permanent en fin d'exercice

2.2.1 Répartition géographique

	12-13	11-12
France	1 953	1 859
Étranger	4 126	3 781
Total	6 079	5 640

2.2.2 Répartition par catégorie

	12-13	11-12
Cadres	1 650	1 525
Non cadres	4 429	4 115
Total	6 079	5 640

2.2.3 Répartition par fonction

	12-13	11-12
Administration	901	828
Recherche	1 657	1 461
Production agronomique et fabrication	1 533	1 419
Commerce	1 988	1 932
Total	6 079	5 640

Note 7 : Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Évolution des dotations

En millions d'euros	12-13	11-12
Dotations aux immobilisations incorporelles		
> Programmes de développement ⁽¹⁾	- 110,6	- 100,8
> Autres immobilisations incorporelles	- 8,8	- 6,9
Sous-total	- 119,4	- 107,7
Dotations aux immobilisations corporelles	- 26,2	- 23,7
Total	- 145,6	- 131,4

(1) L'augmentation des dotations relatives aux coûts de développement traduit l'intensification de l'effort de recherche.

Note 8 : Frais de recherche et de développement

1 - Évolution des frais

En millions d'euros	12-13	11-12
Programmes de développement activés sur la période	131,4	119,0
Dotation aux amortissements des programmes de développement immobilisés	- 110,6	- 100,8
Total des frais de recherche et de développement	- 180,9	- 161,5
Crédit d'impôt recherche	23,2	25,6
Charge nette de l'exercice	- 136,9	- 117,7

Vilmorin & Cie immobilise le coût de ses programmes de développement dans les conditions exposées à la Note 1 paragraphe 9 des méthodes et principes comptables IFRS.

Les frais de recherche et de développement qui ne remplissent pas les conditions ci-dessus sont comptabilisés directement en charges de l'exercice.

2 - Informations complémentaires

2.1 - Accroissement net des frais de recherche et de développement activés :

En millions d'euros	12-13	11-12
Frais exposés et immobilisés (cf. Note 15)	131,4	119,0
Dotation aux amortissements	- 110,6	- 100,8
Accroissement net des frais de recherche et de développement activés	20,8	18,2

Il est rappelé que, sur un total de frais de recherche et développement de 180,9 millions d'euros, seulement 131,4 millions d'euros répondent aux critères exposés à la Note 1 paragraphe 10 des méthodes et principes comptables IFRS. On note une progression globale des frais de recherche et de développement de 19,4 millions d'euros.

L'augmentation des frais activés s'explique par l'intensification des programmes de développement.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

2.2 - Effet de l'activation sur le tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	12-13	11-12
Effet sur le résultat de la période	20,8	18,2
Effet sur les amortissements	110,6	100,8
Effet sur la marge brute d'autofinancement	131,4	119,0
Effet sur les flux d'investissement	- 131,4	- 119,0
Total	-	-

3 - Traitement du Crédit d'Impôt Recherche

Depuis l'instauration du nouveau régime de Crédit d'Impôt Recherche français (CIR) basé uniquement sur un pourcentage en volume des dépenses de recherche éligibles, le CIR est traité comme une subvention publique dès lors qu'il permet notamment de financer une partie des dépenses de développement capitalisées et que son traitement comptable entrant dans le champ d'application d'IAS 20.

Il y a lieu, en conséquence, de procéder à une allocation du CIR entre la part liée aux dépenses de développement qui, en application de IAS 38, ont été comptabilisées à l'actif, et la part liée aux autres dépenses, comptabilisées en résultat.

En termes de présentation, le CIR, comptabilisé comme une subvention en déduction des frais de recherche au compte de résultat, doit être constaté en produit immédiat pour sa partie relative à des dépenses constatées en charges et doit être constaté en produit différé à amortir au rythme des amortissements des actifs associés pour sa partie relative à des dépenses capitalisées.

Note 9 : Autres produits et charges opérationnels

1 - Évolution

En millions d'euros	12-13	11-12
Litiges	- 1,2	- 4,5
Résultat sur cession d'immobilisations	0,1	- 0,2
Résultat sur cession de titres consolidés	4,8	0,8
Subventions d'investissements	0,8	0,2
Coûts de restructuration	- 1,9	- 2,8
Pertes de valeur sur immobilisations	- 4,5	- 1,9
Autres charges et produits	7,7	2,1
Total	5,8	- 6,3

2 - Informations complémentaires

2.1 - Sur les opérations de l'exercice 2012-2013

2.1.1 Pertes de valeur sur immobilisations

Elles concernent principalement :

En millions d'euros	Société	Montant
Licences Avesthagen	Atash Seeds	- 3,0
Marque Vita	Clause SA	- 0,6
Logiciel Axapta	Vilmorin & Cie	- 0,5
Fonds de commerce	Vilmorin SA	- 0,4
Total		- 4,5

2.1.2 Résultat sur cession de titres consolidés

Il s'agit de la plus-value réalisée lors de la cession des titres Genective, pour 4,8 millions d'euros, avec changement du mode de consolidation.

2.1.3 Autres charges et produits

Ils comprennent notamment la revalorisation des titres Genective conservés pour 4,9 millions d'euros, et des indemnités d'assurance.

2.2 - Sur les opérations de l'exercice 2011-2012

2.2.1 Litiges

Ils correspondent essentiellement à la prise en charge de la franchise vis-à-vis de nos assurances :

En millions d'euros	Montant
Harris Moran Seed	- 1,6
Limagrain Cereal Seeds	- 0,9
Vilmorin SA	- 0,3
Clause India	- 0,3
Vilmorin Jardin	- 0,3
Diverses sociétés	- 1,1
Total	- 4,5

2.2.2 Coûts de restructuration

Ils concernent principalement :

En millions d'euros	Montant
Clause SA	- 1,1
Limagrain Europe SA	- 1,2
Diverses sociétés	- 0,5
Total	- 2,8

Note 10 : Coût du financement

1 - Évolution

En millions d'euros	12-13	11-12
Intérêts sur emprunts et découverts bancaires	- 20,6	- 22,2
Intérêts sur contrats de locations financières	-	- 0,1
Résultat de juste valeur des instruments de couverture de taux ⁽¹⁾	0,5	0,7
Résultat sur cession d'instruments de couverture de taux ⁽²⁾	- 4,1	- 3,6
Produits de trésorerie	4,1	4,1
Divers	- 0,3	- 0,2
Total	- 20,4	- 21,3

(1) Il s'agit de la variation de juste valeur de dérivés non qualifiés de couverture de flux de trésorerie au sens de IAS 39.

(2) Impact de la baisse des taux sur le portefeuille de couverture.

2 - Informations complémentaires

Sur les opérations de l'exercice 2011-2012

En millions d'euros	
Les gains, pertes sur cession de titres non consolidés, boni et mali de fusion, résultat de déconsolidation sont essentiellement constitués de :	
Liquidation de LCE SRL	- 2,3
Liquidation de Flora Geissler	- 0,3
Déconsolidation de Limagrain Romania	- 0,3
Déconsolidation de Limagrain Genetics Inc ⁽¹⁾	5,3
Divers	0,3
Total	2,7

(1) Le produit lié à la déconsolidation se trouve en grande partie compensé par une perte de change de - 5,1 millions d'euros.

2 - Informations complémentaires

Le coût total du financement se décompose en :

En millions d'euros	12-13	11-12
Charges d'intérêt	- 28,5	- 26,4
Produits d'intérêt	8,1	5,1
Total	- 20,4	- 21,3

Note 11 : Autres produits et charges financiers

1 - Évolution

En millions d'euros	12-13	11-12
Gains / pertes sur cessions de titres non consolidés, boni et mali de liquidation, résultat de déconsolidation	-	2,7
Produits d'intérêts	2,2	0,1
Charges d'intérêts	- 1,4	- 1,5
Provisions pour dépréciations des titres et autres actifs financiers ⁽¹⁾	- 2,4	3,3
Provisions pour risques et charges financiers ⁽²⁾	- 4,2	-
Gains / pertes de change	- 0,9	- 9,0
Autres gains et pertes financiers	- 0,8	- 0,6
Total	- 7,5	- 5,0

(1) Une provision sur titres sur titres Arcadia Biosciences a été constituée pour 2,3 millions d'euros.

(2) Une provision pour risque sur garantie financière, déclarée précédemment en engagement hors bilan a été constituée suite à la constatation de la situation déficitaire de la filiale concernée.

Note 12 : Impôts sur les résultats

1 - Évolution

En millions d'euros	12-13	11-12
Impôts courants	- 28,7	- 19,8
Impôts différés	5,4	- 6,3
Total	- 23,3	- 26,1

Les règles appliquées à la comptabilisation des impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables IFRS.

Les sources d'impôts différés résultent à la fois des différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs et de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés dépendant des prévisions de résultats fiscaux futurs et de la position passive nette.

2 - Informations complémentaires

2.1 - Évolution de l'impôt

L'évolution à la hausse de l'impôt courant s'explique principalement par l'accroissement de l'activité et en conséquence des bases taxables, notamment en Europe et aux États-Unis.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

2.2 - Intégrations fiscales

À compter du 1^{er} juillet 2012, la société Limagrain Europe étant désormais détenue à plus de 95 % par la société Vilmorin & Cie, cette détention a entraîné de fait la cessation du groupe d'intégration fiscale Limagrain Europe.

Afin d'éviter toute rupture dans l'application du régime d'intégration fiscale, il a été décidé d'inclure, à compter du 1^{er} juillet 2012,

les sociétés membres du groupe dissous, à savoir Limagrain Europe et Limagrain Central Europe, dans l'intégration fiscale dont Vilmorin & Cie est la société mère intégrante.

Ce régime d'intégration fiscale est prévu à l'article 223 A du Code général des impôts pour les sociétés mères françaises et leurs filiales françaises contrôlées au moins à 95 %.

Société intégrante	Sociétés membres	Date d'effet
Vilmorin & Cie	Clause SA	01.07.00
	Vilmorin Jardin SA	01.07.00
	Vilmorin SA	01.07.10
	Limagrain Europe SA	01.07.12
	Limagrain Central Europe SE	01.07.12

Une intégration fiscale existe également aux États-Unis :

Société intégrante	Sociétés membres	Date d'effet
Vilmorin USA	Vilmorin Inc Harris Moran Seeds	États-Unis

2.3 - Impôts courants

La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice en fonction des règles et taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

2.4 - Taux de l'impôt en vigueur

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33 1/3 % auquel s'ajoute une contribution additionnelle de 1,1 % (article 235 ter ZC du CGI).

Le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge théorique d'impôt est le suivant :

En %	12-13	11-12
Taux théorique d'imposition	34,43	34,43
Charges non déductibles et autres profits non imposables	- 2,52	- 1,63
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	- 0,77	- 0,51
Résultats déficitaires non taxés, différentiels de base et de taux d'imposition	- 13,05	- 8,82
Taux effectif d'imposition	18,09	23,47

2.5 - Détail des créances et dettes d'impôts exigibles

En millions d'euros	12-13	11-12
Créances d'impôts exigibles	50,4	51,0
Dettes d'impôts exigibles	- 19,6	- 7,4
Total net	30,8	43,6

2.6 - Informations sur les déficits fiscaux

Au 30 juin 2013, Vilmorin & Cie dispose de déficits fiscaux selon le détail du tableau ci-après :

En millions d'euros	Déficits totaux		Dont déficits utilisables	
	France	Étranger	France	Étranger
Déficits à report limité	-	10,3	-	0,8
Déficits à report illimité	78,3	8,7	71,5	3,1
Total	78,3	19,0	71,5	3,9

Les actifs d'impôts différés correspondant aux déficits utilisables et non comptabilisés s'élèvent à 13,6 millions d'euros.

Note 13 : Résultat par action

- Le résultat par action, attribuable aux propriétaires de la société, est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions de Vilmorin & Cie en circulation au cours de l'exercice.

L'évolution du résultat par action est la suivante :

- Résultat par action :

En euros	12-13	11-12
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies	99 370 839	80 603 026
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités abandonnées	-	-
Attribuable aux propriétaires de la société dans le résultat consolidé	99 370 839	80 606 026
Nombre d'actions de Vilmorin & Cie hors titres en auto-contrôle	18 936 127	17 217 020
Résultat des activités poursuivies par action	5,25	4,68
Résultat des activités abandonnées par action	-	-
Résultat par action	5,25	4,68

- Résultat dilué par action :

Le résultat pris en compte pour opérer ce calcul tient compte des économies de charges financières nettes d'impôt qui seraient réalisées par Vilmorin & Cie en cas de conversion des OCÉANE et des ORA et de la modification consécutive du nombre d'actions.

En euros	12-13	11-12
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies avant conversion	99 370 839	80 603 026
Impact sur le résultat attribuable aux propriétaires de la société de la conversion des OCÉANE	6 915 238	6 859 824
Impact sur le résultat attribuable aux propriétaires de la société de la conversion des ORA	- 5 515 074	- 3 903 375
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies après conversion	100 771 003	83 559 475
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans les activités abandonnées après conversion	-	-
Résultat attribuable aux propriétaires de la société dans le résultat consolidé après conversion	100 771 003	83 559 475
Nombre d'actions de Vilmorin & Cie hors titres en auto-contrôle	18 936 127	17 217 020
Création d'actions nouvelles suite à la conversion des OCÉANE	1 140 556	958 558
Nombre d'actions de Vilmorin & Cie après conversion des OCÉANE et hors titres en auto-contrôle	20 076 683	18 175 578
Résultat des activités poursuivies par action	5,02	4,60
Résultat des activités abandonnées par action	-	-
Résultat dilué par action	5,02	4,60

➊ Dividendes versés par action

	Dividendes distribués en décembre 2012	Dividendes distribués en décembre 2011
Montant distribué	28 409 866,65€	25 819 218,00€
Détail	1,65€ x 17 218 101 actions	1,50€ x 17 212 812 actions

Note 14 : Goodwill

1 - Principes d'évaluation et de dépréciation des goodwill

1.1 - Évaluation des goodwill

Conformément à la norme IFRS 3, l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition.

Par conséquent, les goodwill comptabilisés à la suite des acquisitions de l'exercice 2013 présentent un caractère provisoire, et sont susceptibles d'être ajustés en 2014.

1.2 - Test de dépréciation des goodwill

Vilmorin & Cie a procédé à des tests de dépréciation de ses goodwill au 30 juin 2013 pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles des goodwill sont affectés, à l'exception des goodwill résultant des acquisitions effectuées en 2013 pour lesquelles l'exercice d'affectation du coût d'acquisition n'est pas achevé au 30 juin 2013 et le montant du goodwill n'est donc pas déterminé de façon définitive à cette date.

Comme mentionné dans la Note 1 paragraphe 11.4, ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des Unités Génératrices de Trésorerie à leur valeur recouvable, cette dernière étant évaluée suivant la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (valeur d'utilité).

Les UGT sont constituées de regroupements d'entités juridiques formant des ensembles au management centralisé. Chaque Secteur Opérationnel est ainsi constitué d'une ou plusieurs UGT exerçant leurs activités de façon autonome entre elles.

Les hypothèses suivantes, considérées comme des hypothèses clés, ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT :

- ➊ Nombre d'années de données prévisionnelles : 5 ans
- ➋ Taux de croissance : 2 %
- ➌ Taux d'actualisation après impôt : des taux différents ont été retenus pour chaque UGT, ils varient de 5,5 % à 14,8 % selon les zones.

La détermination du taux de croissance s'appuie sur l'expérience passée de Vilmorin & Cie, complétée par l'analyse des données utilisées par des entreprises du même secteur d'activité. Les taux d'actualisation proviennent de données de marché.

Ces tests n'ont pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation.

Pour une UGT, au sein du Secteur Opérationnel des Semences de grandes cultures, la valeur recouvrable ressort comme inférieure à la valeur des actifs. Il apparaît cependant prématûré de constater une dépréciation sur cette UGT en phase de démarrage, notamment au regard des investissements mis en œuvre, des perspectives de marché et des synergies en cours. Pour les autres UGT, les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation de taux d'actualisation supérieurs d'un point ou de taux de croissance de l'année normative inférieurs d'un point à ceux indiqués ci-dessus n'aurait pas abouti à la constatation d'une dépréciation, la valeur recouvrable des UGT restant dans tous les cas supérieure à la valeur comptable nette de leurs actifs.

2 - Évolution des valeurs nettes comptables

2.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	
30.06.11	322,1
Acquisitions et augmentations	2,1
Impact des engagements de rachat des minoritaires	1,1
Sorties	-
Affectation des goodwill	- 0,8
Changements de périmètre	20,2
Reclassements	- 0,5
Écarts de conversion	0,4
30.06.12	344,6
Acquisitions et augmentations	1,3
Impact des engagements de rachat des minoritaires	3,8
Sorties	- 0,9
Affectation des goodwill	-
Changements de périmètre	16,1
Reclassements	0,1
Écarts de conversion	- 9,9
30.06.13	355,1

2.2 - Pertes de valeur

En millions d'euros	
30.06.11	10,5
Sorties	-
Pertes de valeur	0,1
Changements de périmètre	-
Reclassements	- 0,1
Écarts de conversion	1,1
30.06.12	11,6
Sorties	-
Pertes de valeur	0,4
Changements de périmètre	-
Reclassements	-
Écarts de conversion	- 0,4
30.06.13	11,6

2.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	
30.06.11	311,6
30.06.12	333,0
30.06.13	343,5

3 - Informations complémentaires

3.1 - Ventilation par secteur d'activité

En millions d'euros	12-13	11-12
Semences potagères	36,4	28,6
Semences de grandes cultures	294,1	291,0
Produits de jardin	5,3	5,3
Holdings	7,7	8,1
Total net pertes de valeur	343,5	333,0

3.2 - Changement de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 12-13 (1)	
Century Seeds	9,1
Link Seed	5,3
Genective	1,7
Total	16,1
EXERCICE 11-12	
Bisco Bio Sciences	17,4
Brasmilho	3,0
Investigacion Trigo	- 0,2
Total	20,2

(1) Il est rappelé que l'affectation du goodwill est provisoire jusqu'à la fin de la période de 12 mois qui suit la date d'acquisition selon IFRS 3.

3.3 - Impact des engagements de rachat des minoritaires

Ils concernent les sociétés :

En millions d'euros	TOTAL
EXERCICE 12-13	
Link Seed	3,8
Total	3,8
EXERCICE 11-12	
Brasmilho	0,9
Mikado Seed Holding	0,2
Total	1,1

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Note 15 : Autres immobilisations incorporelles

1 - Évolution des valeurs nettes comptables

1.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	Frais de recherche	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.11	-	751,0	230,8	40,7	44,5	37,2	5,4	3,9	1 113,5
Acquisitions et augmentations	-	119,0	1,1	0,7	1,1	0,1	-	4,3	126,3
Sorties	-	-	-	- 0,1	- 2,0	- 0,1	-	-	- 2,2
Changements de périmètre	-	-	3,0	-	-	-	-	-	3,0
Écarts de conversion	-	14,4	3,4	0,8	- 0,1	0,9	0,2	-	19,6
Reclassements	-	-	-	2,6	0,3	-	-	- 2,7	0,2
30.06.12	-	884,4	238,3	44,7	43,8	38,1	5,6	5,5	1 260,4
Acquisitions et augmentations	-	131,4	6,9	0,4	1,8	-	0,2	5,5	146,2
Sorties	-	-	-	-	- 0,4	-	-	-	- 0,4
Changements de périmètre	4,9	-	0,9	-	- 1,0	-	0,2	-	5,0
Écarts de conversion	-	- 6,9	- 2,7	- 0,2	- 0,6	- 0,3	- 0,1	-	- 10,8
Reclassements	-	- 0,8	2,4	1,2	0,3	-	- 0,8	- 4,0	- 1,7
30.06.13	4,9	1 008,1	245,8	46,1	43,9	37,8	5,1	7,0	1 398,7

1.2 - Amortissements et pertes de valeurs

En millions d'euros	Frais de recherche	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.11	-	550,3	2,5	32,4	32,7	5,4	3,1	-	626,4
Dotations / pertes de valeur	-	100,8	-	3,1	2,7	0,1	1,0	-	107,7
Sorties	-	-	-	- 0,1	- 1,6	-	-	-	- 1,7
Changements de périmètre	-	-	- 0,6	-	-	-	-	-	- 0,6
Écarts de conversion	-	10,8	-	0,7	0,2	-	-	-	11,7
Reclassements	-	-	-	- 0,5	-	-	-	-	- 0,5
30.06.12	-	661,9	1,9	35,6	34,0	5,5	4,1	-	743,0
Dotations / pertes de valeur	-	110,6	-	3,1	3,6	0,6	1,0	0,5	119,4
Sorties	-	-	-	- 0,1	- 0,3	-	-	-	- 0,4
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	0,2	-	0,2
Écarts de conversion	-	- 5,0	-	- 0,1	- 0,5	-	-	-	- 5,6
Reclassements	-	- 0,5	-	-	-	-	- 0,9	- 0,5	- 1,9
30.06.13	-	767,0	1,9	38,5	36,8	6,1	4,4	-	854,7

1.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	Frais de recherche	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.11	-	200,7	228,3	8,3	11,8	31,8	2,3	3,9	487,1
30.06.12	-	222,5	236,4	9,1	9,8	32,6	1,5	5,5	517,4
30.06.13	4,9	241,1	243,9	7,6	7,1	31,7	0,7	7,0	544,0

2 - Informations complémentaires

2.1 - Immobilisations générées en interne

En plus des programmes de développement dont l'évolution est retracée ci-avant et en Note 8, les mouvements relatifs aux immobilisations générées en interne sont les suivants :

En millions d'euros	Brevets et licences	Logiciels	Total
30.06.11 (valeur nette)	1,1	2,4	3,5
Immobilisations nouvelles	0,1	-	0,1
Immobilisations sorties	- 0,1	-	- 0,1
Écarts de conversion	-	-	-
Reclassements	-	0,1	0,1
Dotations aux amortissements	- 0,3	- 0,8	- 1,1
30.06.12 (valeur nette)	0,8	1,7	2,5
Immobilisations nouvelles	0,1	-	0,1
Immobilisations sorties	- 0,1	-	- 0,1
Écarts de conversion	-	-	-
Reclassements	-	-	-
Dotations aux amortissements	- 0,1	- 0,7	- 0,8
30.06.13 (valeur nette)	0,7	1,0	1,7

2.2 - Perte de valeur

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 11 des méthodes et principes comptables appliqués en IFRS. L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Logiciels	Brevets et licences	Matériel génétique	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
30.06.11	0,1	1,7	0,9	5,2	-	7,9
Exercice 11-12	-	1,7	- 0,5	-	-	1,2
30.06.12	0,1	3,4	0,4	5,2	-	9,1
Exercice 12-13	0,1	2,4	- 0,1	0,6	-	3,0
30.06.13	0,2	5,8	0,3	5,8	-	12,1

2.3 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissements) :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 12-13	
Genective	3,9
Century Seeds	0,9
Total	4,8

En millions d'euros	Total
EXERCICE 11-12	
Brasmilho	1,6
Eurodur	1,2
Investigacion Trigo	- 0,4
Total	2,4

5. COMPTES CONSOLIDÉS

2.4 - Ventilation du matériel génétique par secteur d'activité

En millions d'euros	12-13	11-12
Semences potagères	70,2	68,7
Semences de grandes cultures	173,7	167,7
Produits de jardin	-	-
Holdings	-	-
Total net pertes de valeur	243,9	236,4

Note 16 : Immobilisations corporelles

1 - Évolution des valeurs nettes comptables

1.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.11	26,0	178,7	70,4	122,7	12,2	43,6	10,4	464,0
Acquisitions et augmentations	0,6	3,2	2,6	8,3	0,7	4,9	25,5	45,8
Sorties	-	- 0,6	- 0,9	- 2,8	- 0,7	- 1,6	-	- 6,6
Changements de périmètre	-	0,8	- 0,1	1,2	0,1	0,4	-	2,4
Écarts de conversion	1,3	8,0	-	5,5	0,8	1,1	0,2	16,9
Reclassements	1,6	7,1	1,0	8,0	0,5	- 0,2	- 13,4	4,6
30.06.12	29,5	197,2	73,0	142,9	13,6	48,2	22,7	527,1
Acquisitions et augmentations	2,9	11,1	8,1	7,3	0,7	4,5	23,5	58,1
Sorties	- 0,1	- 0,2	- 1,1	- 0,8	- 0,2	- 2,0	-	- 4,4
Changements de périmètre	0,2	0,3	-	0,6	-	1,3	-	2,4
Écarts de conversion	- 2,3	- 6,0	0,4	- 4,9	- 0,5	- 1,3	- 0,7	- 15,3
Reclassements	0,8	9,5	8,8	1,7	0,3	7,1	- 27,6	0,6
30.06.13	31,0	211,9	89,2	146,8	13,9	57,8	17,9	568,5

1.2 - Amortissements et pertes de valeurs

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.11	2,1	84,6	48,8	90,6	9,9	29,5	-	265,5
Dotations / pertes de valeur	0,2	7,2	3,7	7,7	1,0	3,9	-	23,7
Sorties	-	- 0,5	- 0,8	- 2,5	- 0,7	- 1,4	-	- 5,9
Changements de périmètre	-	0,3	-	0,5	-	0,3	-	1,1
Écarts de conversion	0,1	3,0	- 0,1	3,7	0,6	0,9	-	8,2
Reclassements	-	0,5	- 0,1	3,5	0,1	- 0,2	-	3,8
30.06.12	2,4	95,1	51,5	103,5	10,9	33,0	-	296,4
Dotations / pertes de valeur	0,2	7,9	4,0	8,5	1,1	4,5	-	26,2
Sorties	-	- 0,2	- 1,0	- 0,7	- 0,2	- 1,4	-	- 3,5
Changements de périmètre	-	-	-	0,1	-	0,9	-	1,0
Écarts de conversion	-	- 1,8	0,3	- 2,9	- 0,3	- 0,9	-	- 5,6
Reclassements	-	- 1,0	- 0,4	- 2,9	- 0,2	1,5	-	- 3,0
30.06.13	2,6	100,0	54,4	105,6	11,3	37,6	-	311,5

1.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.11	23,9	94,1	21,6	32,1	2,3	14,1	10,4	198,5
30.06.12	27,1	102,1	21,5	39,4	2,7	15,2	22,7	230,7
30.06.13	28,4	111,9	34,8	41,2	2,6	20,2	17,9	257,0

2 - Informations complémentaires

2.1 - Immobilisations en location financement

Les immobilisations en location financement représentent les montants suivants (valeur nette) :

En millions d'euros	Constructions et agencements	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Total
30.06.11	-	-	0,1	0,1
30.06.12	-	0,5	0,4	0,9
30.06.13	-	0,2	0,3	0,5

2.2 - Perte de valeur

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 11 des méthodes et principes comptables appliqués en IFRS. L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Installations, équipements et autres	Constructions	Total
30.06.11	-	0,3	0,3
Exercice 11-12	-	-	-
30.06.12	-	0,3	0,3
Exercice 12-13	-	-	-
30.06.13	-	0,3	0,3

2.3 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissement) :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 12-13	
Century Seeds	0,2
Link Seed	0,9
Shanxi Limagraine	0,3
Total	1,4

En millions d'euros	Total
EXERCICE 11-12	
Eurodur	- 0,1
Bisco Bio Sciences	1,0
Brasmilho	0,4
Total	1,3

5. COMPTES CONSOLIDÉS

2.4 - Engagements sur les contrats de location

En millions d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location financement	6,7	2,7	3,7	0,3
Contrats de location simple	35,9	9,8	20,2	5,9

Note 17 : Actifs financiers

1 - Évolution des valeurs nettes comptables

1.1 - Valeurs brutes

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.11	27,1	3,5	7,1	37,7
Augmentations	0,6	-	1,3	1,9
Diminutions	- 0,1	-	- 1,6	- 1,7
Changements de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	0,1	0,4	0,5
Reclassements	- 0,7	- 1,5	0,1	- 2,1
30.06.12	26,9	2,1	7,3	36,3
Augmentations	-	-	1,1	1,1
Diminutions	-	-	- 0,9	- 0,9
Changements de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,4
Reclassements	- 0,2	2,5	-	2,3
30.06.13	26,6	4,5	7,3	38,4

1.2 - Provisions

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.11	6,1	2,1	0,2	8,4
Dotations	-	-	-	-
Reprises	- 0,9	- 2,1	-	- 3,0
Changements de périmètre	0,3	-	-	0,3
Écarts de conversion	-	-	-	-
Reclassements	- 0,1	-	-	- 0,1
30.06.12	5,4	-	0,2	5,6
Dotations	2,3	-	-	2,3
Reprises	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-
30.06.13	7,7	-	0,2	7,9

1.3 - Valeurs nettes

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.11	21,0	1,4	6,9	29,3
30.06.12	21,5	2,1	7,1	30,7
30.06.13	18,9	4,5	7,1	30,5

2 - Informations complémentaires

2.1 - Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres de participation non consolidés figurent dans cette rubrique. Ils sont évalués conformément aux règles décrites à la Note 1 paragraphe 21.1 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Le contenu de ce poste est détaillé comme suit :

Sociétés	Au 30.06.13		Au 30.06.12		Éléments financiers au dernier bilan connu	
	% détenu	Net (en M€)	% détenu	Net (en M€)	Capitaux propres (en M€)	Résultat (en M€)
Boreal Finland	6,54	0,6	6,54	0,6	7,4	0,4
Avesthagen	4,60	0,0	4,60	0,0	Non disponible	Non disponible
Arcadia Biosciences	7,56	16,6	7,25	18,9	Non disponible	Non disponible
Divers		1,7		2,0	-	-
Total		18,9		21,5		

2.2 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre correspondent aux opérations suivantes (net de provisions) :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 12-13	
Néant	-
Total	-

En millions d'euros	Total
EXERCICE 11-12	
Limagrain Romania	- 0,3
Total	- 0,3

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Note 18 : Participations mises en équivalence

1 - Détail des participations mises en équivalence

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Australian Grain Technologies	11,4	10,8	8,2
Bio Seeds	3,1	3,4	3,8
DLF France	1,7	1,7	1,7
Unisigma	0,3	0,3	0,4
Genoplante Valor	1,4	1,4	1,8
Total	17,9	17,6	15,9
Variation de l'exercice	0,3	1,7	

2 - Informations complémentaires

La variation de l'exercice correspond aux éléments ci-dessous :

En millions d'euros	12-13	11-12
Quote-part de résultat de l'exercice	1,7	1,8
> Australian Grain Technologies	1,9	2,0
> Bioseeds	- 0,3	- 0,4
> Genoplante Valor	-	0,1
> DLF France	0,1	0,1
> Unisigma	-	-
Changement de périmètre, variation de pourcentages d'intérêts et autres	-	- 0,5 ⁽¹⁾
Distributions	- 0,2	- 0,2
Écarts de conversion	- 1,2	0,6
Total	0,3	1,7

(1) Pour l'exercice 2011-2012 :

• Réduction de la quote-part dans Genoplante Valor : - 0,5

3 - Informations financières des principales participations mises en équivalence

3.1 - Pour l'exercice 2012-2013

En millions d'euros	Bio Seeds ⁽¹⁾	DLF France	Unisigma	Genoplante Valor ⁽¹⁾	Australian Grain Technologies ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	17,8	21,7	2,8	0,5	15,6
Résultat net	- 1,2	0,2	0,1	0,1	6,0
Actifs	17,5	8,0	2,3	6,0	19,2
Passifs (hors capitaux propres)	3,7	2,9	1,7	2,4	4,5

(1) Comptes clos au 31 décembre 2012

(2) Comptes clos au 30 septembre 2012

3.2 - Pour l'exercice 2011-2012

En millions d'euros	Bio Seeds ⁽¹⁾	DLF France	Unisigma	Genoplante Valor ⁽¹⁾	Australian Grain Technologies ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	12,8	22,2	3,0	0,5	10,1
Résultat net	- 1,9	0,3	0,2	0,1	2,2
Actifs	18,5	7,3	2,5	6,9	13,6
Passifs (hors capitaux propres)	3,5	2,3	1,8	3,4	2,8

(1) Comptes clos au 31 décembre 2011

(2) Comptes clos au 30 septembre 2011

Note 19 : Stocks

1 - Évolution des valeurs nettes comptables

En millions d'euros	30.06.13			30.06.12			30.06.11		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	90,7	- 5,7	85,0	77,8	- 3,8	74,0	88,1	- 3,5	84,6
Produits en cours	117,8	- 12,4	105,4	99,7	- 10,7	89,0	84,8	- 11,2	73,6
Marchandises	64,4	- 7,0	57,4	64,2	- 6,1	58,1	58,6	- 6,2	52,4
Produits finis	131,8	- 27,2	104,6	113,9	- 24,0	89,9	102,4	- 23,0	79,4
Total	404,7	- 52,3	352,4	355,6	- 44,6	311,0	333,9	- 43,9	290,0
Variation de l'exercice			41,4			21,0			

2 - Informations complémentaires

2.1 - Les variations de l'exercice correspondent aux éléments suivants :

En millions d'euros	12-13	11-12
Changements de périmètre (nets de provision)	2,1	1,8
Variations des valeurs brutes	61,1	6,7
Variations de provisions dont :	- 6,9	0,5
> Provisions nouvelles	- 36,8	- 28,9
> Provisions utilisées	28,8	28,5
> Provisions reprises	1,1	0,9
Reclassements	- 3,6	-
Écarts de conversion	- 11,3	12,0
Total	41,4	21,0

5. COMPTES CONSOLIDÉS

2.2 - Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 12-13	
Century Seeds	1,5
Link Seed	0,3
Shanxi Limagrain	0,3
Total	2,1
EXERCICE 11-12	
Bisco Bio Sciences	1,0
Brasmilho	0,8
Total	1,8

2.3 - Les provisions sont constituées selon les modalités décrites à la Note 1 paragraphe 13 des méthodes et principes comptables en IFRS. Leur évolution, en pourcentage de la valeur brute des stocks, est la suivante :

- ⦿ Au 30 juin 2011 : 13,1 %
- ⦿ Au 30 juin 2012 : 12,5 %
- ⦿ Au 30 juin 2013 : 12,9 %

Note 20 : Clients et autres débiteurs

1 - Évolution des valeurs nettes comptables

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Clients et comptes rattachés	418,4	411,0	360,5
Avances aux fournisseurs	31,3	20,4	16,1
Personnel et organismes sociaux	0,6	1,0	1,6
État, impôt sur les bénéfices	50,4	51,0	33,1
Autres créances fiscales	39,1	47,9	33,5
Autres créances d'exploitation	17,2	18,7	38,5
Charges constatées d'avance	14,6	13,5	11,2
Total brut	571,6	563,5	494,5
Clients et comptes rattachés	- 14,7	- 13,3	- 11,0
Avances aux fournisseurs	-	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	- 0,1
Total des provisions	- 14,7	- 13,3	- 11,1
Valeurs nettes comptables	556,9	550,2	483,4
Variation de l'exercice	6,7	66,8	

2 - Informations complémentaires

2.1 - Les variations de l'exercice comprennent les principaux éléments suivants :

En millions d'euros	12-13	11-12
Changements de périmètre (nets de provision)	6,6	2,3
Variations de provisions dont :	- 1,7	- 2,0
> Provisions nouvelles	- 6,2	- 5,8
> Provisions utilisées	1,7	1,4
> Provisions reprises	2,8	2,4
Variations des valeurs brutes	23,5	48,7
Reclassements	-	2,6
Écarts de conversion	- 21,7	15,2
Total	6,7	66,8

2.2 - Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 12-13	
Century Seeds	1,2
Link Seed	3,2
Shanxi Limagrain	0,9
Genective	1,3
Total	6,6

En millions d'euros	Total
EXERCICE 11-12	
Bisco Bio Sciences	2,2
Investigacion Trigo	0,1
Total	2,3

Note 21 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

1 - Évolution des justes valeurs

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Comptes courants financiers	2,1	1,8	2,8
Valeurs mobilières de placement détenues à des fins de transaction	163,1	151,1	248,1
Disponibilités	194,9	158,1	120,4
Total	360,1	311,0	371,3
Variation de l'exercice	49,1	- 60,3	

Les règles d'évaluation applicables à ce poste sont décrites à la Note 1 paragraphe 22 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 - Informations complémentaires

2.1 - Analyse des variations de l'exercice :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 12-13	
Changements de périmètre	4,9
Variation des montants bruts	53,2
Écarts de conversion	- 9,1
Reclassements et autres	0,1
Total	49,1
EXERCICE 11-12	
Changements de périmètre	12,4
Variation des montants bruts	- 82,9
Écarts de conversion	9,8
Reprises de provisions	0,4
Total	- 60,3

2.2 - Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 12-13	
Century Seeds	0,1
Link Seed	6,7
Shanxi Limagrain	0,2
Genective	- 2,1
Total	4,9
EXERCICE 11-12	
Bisco Bio Sciences	9,7
Brasmilho	2,0
Belgian Seed Company	0,2
Eurodur	0,8
Limagrain Genetics Inc	- 0,6
Total	12,4

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Note 22 : Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société

1 - Composition des capitaux propres

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Capital social de la mère	288,8	262,6	262,6
Prime d'émission	350,5	350,5	350,5
Réserve légale de la mère	17,6	15,8	12,7
Autres réserves de la mère	30,3	51,5	17,1
Réserves de consolidation et autres	263,0	240,1	217,2
Réserves de conversion	- 23,8	5,8	- 23,1
Résultat de l'exercice	99,4	80,6	91,0
Total	1 025,8	1 006,9	928,0
Variation de l'exercice	18,9	78,9	

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau « Variations des capitaux propres ».

2 - Informations complémentaires

2.1 - Capital de Vilmorin & Cie :

Le capital de Vilmorin & Cie est composé de 18 939 911 actions de 15,25 euros chacune. Il a fait l'objet, sur l'exercice, d'une augmentation de 26 257 602,50 € suite à l'attribution gratuite de 1 721 810 actions, par incorporation de réserves, à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes détenues.

Les statuts stipulent que dans les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou formes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

2.2 - Caractéristiques des OCÉANE (Obligations Convertibles En Actions Nouvelles ou Existantes) :

Vilmorin & Cie a émis des OCÉANE le 6 juin 2008. Cet instrument financier comporte à la fois une composante dettes financières et une composante capitaux propres. Le traitement comptable appliqué à ces instruments est détaillé à la Note 1 paragraphe 21.4 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Caractéristiques des OCÉANE émises par Vilmorin & Cie

Société émettrice	Vilmorin & Cie
Date de jouissance	06.06.08
Nombre d'obligations émises	958 579
Nombre d'obligations en circulation	958 450 ⁽¹⁾
Prix d'émission	155,96 €
Produit total de l'émission	149,5 M €
Taux d'intérêt	4,5 % soit 7,0182 € par obligation
Échéance de remboursement	01.07.15 avec possibilité de remboursement anticipé au 01.07.13
Modalités de remboursement normal	1,19 action Vilmorin & Cie pour 1 obligation

(1) Depuis la date d'émission des OCÉANE, des demandes de conversion ont été acceptées, soit 21 OCÉANE en juillet 2010 et 108 en mars 2013. Il reste donc, au 30 juin 2013, un total de 958 540 OCÉANE en circulation.

- ❸ L'impact des OCÉANE sur les capitaux propres est le suivant :

En millions d'euros	Montant brut des OCÉANE	Impact sur le bilan		
		Composante dettes	Impôts différés passifs	Composante capitaux propres
30.06.11	149,5	142,1	2,5	4,9
Retraitements des intérêts de la composante dettes en 2011-2012	-	3,6	- 1,2	- 2,4
30.06.12	149,5	145,7	1,3	2,5
Retraitements des intérêts de la composante dettes en 2012-2013	-	3,8	- 1,3	- 2,5
30.06.13	149,5	149,5	-	-

Note 23 : Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

1 - Composition des capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Réserve de consolidation et autres	122,2	107,9	104,5
Réserve de conversion	- 5,3	0,6	- 2,9
Résultat de l'exercice	7,6	6,5	6,3
Total	124,5	115,0	107,9
Variation de l'exercice	9,5	7,1	

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau « Variation des capitaux propres ».

2 - Informations complémentaires

- ❸ Caractéristiques des ORA (Obligations Remboursables en Actions) émises par Limagrain Europe :

Sociétés émettrices	Limagrain Europe
Date de jouissance	28.06.12
Nombre de titres émis	86 128
Prix d'émission	647 €
Produit total de l'émission	55,7 M€
Taux d'intérêt	1,0 % ⁽¹⁾
Échéance	28.06.20
Modalités de remboursement normal	1 action Limagrain Europe pour 1 ORA

(1) La rémunération exacte est de 1,00 % plus le montant de toute distribution versée par action Limagrain Europe au titre du dernier exercice clos.

- ❸ L'impact des ORA sur les capitaux propres est le suivant :

En millions d'euros	Montant brut des ORA	Impact sur le bilan		
		Composante dettes	Impôts différés passifs	Composante capitaux propres
30.06.11	-	-	-	-
Initialisation de nouvelles ORA Limagrain Europe	55,7	3,7	- 1,3	53,3
30.06.12	55,7	3,7	- 1,3	53,3
Retraitements des intérêts de la composante dettes	-	- 0,4	0,1	0,3
30.06.13	55,7	3,3	- 1,2	53,6

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Note 24 : Provisions pour avantages au personnel

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
Engagements de retraite et assimilés	10,1	9,5
Engagements pour médailles du travail et autres avantages	0,7	0,6
Plans de pension et assimilés	11,2	13,5
Provision pour avantages au personnel	22,1	23,6
> dont provision pour avantages au personnel (part non courante)	22,1	23,6
> dont provision pour avantages au personnel (part courante)	0,0	0,0
Provision pour avantages au personnel	22,1	23,6
Actifs financiers	- 4,2	- 1,7
Engagement net comptabilisé	17,9	21,9

Les règles d'évaluation appliquées à ce poste sont décrites à la Note 1 paragraphe 16 des méthodes et principes comptables en IFRS.

❶ Les engagements de retraite et assimilés concernent essentiellement les sociétés françaises.

Au cours de l'exercice 2002-2003, la convention applicable à certaines sociétés de Vilmorin & Cie a été modifiée avec effet rétroactif. L'impact de ce changement sur les services passés est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés concernés qui a été estimée à 19 ans à la date du changement. Il en résulte que la provision constituée au 30 juin 2013 ne comprend pas l'engagement supplémentaire de 0,4 million d'euros.

❷ Les engagements au titre des médailles du travail et autres concernent en majorité les sociétés françaises.

❸ Il existe également des plans multi-employeurs qui sont traités comme des régimes à cotisations définies.

❹ Il existe un actif financier de 4,2 millions d'euros correspondant aux provisions pour avantages au personnel, principalement dû à un changement de régime sur les États-Unis conduisant à la reconnaissance d'un actif de 2,5 millions d'euros.

Vilmorin & Cie applique la méthode du « corridor » (Cf. Note 1 paragraphe 16). En raison des amendements à la norme IAS 19, Vilmorin & Cie enregistrera sur le prochain exercice, rétroactivement, une provision complémentaire de 27,0 millions d'euros, ainsi que l'impôt différé actif attaché. Cette provision correspond au solde d'écart actuariels et de coûts des services passés non encore reconnus et sera enregistrée en contrepartie des capitaux propres. L'impact sur le compte de résultat antérieur est en cours d'analyse et ne devrait pas être significatif.

1 - Évolution au cours de l'exercice

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme est la suivante :

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
Valeur actuelle des obligations en début d'exercice	157,0	125,2
Coût des services rendus de l'année (net de cotisations)	3,2	3,1
Coût financier	6,5	7,1
Cotisations des participants	0,3	0,3
Pertes ou gains nets actuariels	5,3	16,2
Prestations versées	- 6,9	- 7,9
Coût des services passés comptabilisés	- 3,9	-
Effets de liquidation / réduction de services futurs	0,2	- 0,7
Écarts de change et autres	- 6,9	13,7
Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice	154,8	157,0

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	103,5	92,9
Rendement attendu des actifs de couverture	6,1	6,3
Pertes ou gains nets actuariels	6,5	- 3,2
Cotisations effectuées par les employeurs	5,6	3,6
Cotisations effectuées par les participants	0,3	0,3
Prestations versées	- 6,1	- 6,5
Effet de liquidation / réduction de services futurs	- 1,0	0,0
Écarts de change et autres	- 4,9	10,1
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice	110,0	103,5

1.1 - Informations complémentaires

1.1.1 Informations sur les actifs de financement

Les actifs des régimes ne comprennent pas de terrains et immeubles occupés par des sociétés de Vilmorin & Cie ou d'autres actifs utilisés par Vilmorin & Cie.

La juste valeur des actifs des régimes ne comprend pas de titres émis par Vilmorin & Cie.

1.1.2 Informations sur la juste valeur des actifs

La juste valeur des régimes est ventilée comme suit :

Actions ordinaires	46 %
Obligations	44 %
Immobilier	3 %
Autres	7 %

1.1.3 Informations sur le rendement réel des actifs

Le rendement réel sur les actifs des régimes a été de + 12,6 millions d'euros en 2013 contre + 3,1 millions d'euros en 2012 hors effet de change.

2 - Réconciliation des actifs et des passifs inscrits au bilan

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies et autres avantages à long terme s'analyse comme suit au 30 juin 2013 :

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
Valeur actualisée de l'engagement	154,8	157,0
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies	- 110,0	- 103,5
Déficit / (Excédent)	44,9	53,5
Écarts actuariels non comptabilisés	- 26,8	- 31,0
Coûts des services passés non comptabilisés	- 0,2	- 0,6
Autres	0,0	0,0
Provisions pour avantages au personnel	17,9	21,9

5. COMPTES CONSOLIDÉS

2.1 - Information complémentaire

2.1.1 Méthode de comptabilisation des écarts actuariels (application de la méthode du corridor)

Les écarts actuariels en excédent de 10% de l'engagement ou des actifs sont amortis sur la durée estimative résiduelle des participants.

2.1.2 Description générale des types de régimes

Les régimes de retraite à prestations définies sont principalement des plans de pension au Royaume-Uni et aux États-Unis. Il n'y a

aucun autre régime postérieur à l'emploi du type couverture santé post-retraite. Les autres avantages à long terme sont des médailles du travail.

Les engagements non financés couvrent les engagements pour indemnités de départ à la retraite principalement en France et les médailles du travail, ainsi que certains régimes de rentes en paiement et le plan de pension au Japon.

2.1.3 Actuaires

Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés.

3 - Charge comptabilisée

La charge totale comptabilisée au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme se décompose comme suit :

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
Coût des services rendus	3,5	3,4
Coût financier	6,5	7,0
Rendement attendu des actifs	- 6,1	- 6,4
Autres charges	0,0	-
Pertes (gains) actuariels reconnus	1,7	0,7
Coût des services passés reconnus	- 3,5	0,1
Effet des liquidations / réductions	- 0,3	- 0,8
Total	1,8	4,0

4 - Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations du groupe sont les suivantes :

Zone Europe

En %	Zone Europe (hors Royaume-Uni)		Zone Royaume-Uni	
	2013	2012	2013	2012
Taux d'actualisation	0,45 à 3,60	3,30 à 4,10	4,50 à 4,55	4,70 à 5,30
Taux de rendement attendu des actifs	0,45 à 3,60	4,00 à 5,00	4,50 à 4,55	5,46 à 5,90
Taux de progression des salaires	1,00 à 2,50	1,00 à 2,50	3,05	2,60
Taux d'inflation du fonds de pension	1,50 à 2,00	1,50 à 2,00	2,30 à 3,35	1,90 à 2,90

Zone Amérique

En %	2013	2012
Taux d'actualisation	4,70 à 8,00	4,20 à 7,00
Taux de rendement attendu des actifs	7,50	7,50
Taux de progression des salaires	3,00 à 4,50	3,00 à 4,50
Taux d'inflation du fonds de pension	0,00	0,00

Zone Moyen-Orient et Asie

En %	2013	2012
Taux d'actualisation	1,50 à 8,50	1,50 à 8,00
Taux de rendement attendu des actifs	3,60 à 9,15	5,6
Taux de progression des salaires	3,50 à 10,00	0,00 à 6,09
Taux d'inflation du fonds de pension	0,00	0,00

5 - Répartition géographique des droits

La répartition géographique de la valeur actualisée des droits est la suivante :

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
France	13,3	11,8
Europe (hors France)	93,6	90,3
Amérique	36,1	43,9
Moyen-Orient / Asie	11,8	11,0
Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice	154,8	157,0

6 - Régimes à cotisations définies

En millions d'euros	30.06.13			30.06.12 Total des régimes
	Régimes à cotisations définies	Régimes multi-employeurs	Total des régimes	
Charges portées au compte de résultat	3,1	1,0	4,1	3,7
Charges sociales	-	-	-	-
Charges payées d'avance	-	-	-	-

Note 25 : Impôts différés

1 - Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Impact sur le résultat	Impact sur les réserves
30.06.11	16,9	88,3	- 2,9	- 1,4
Changements de périmètre	- 0,2	- 0,1		
Variations impactant le résultat	2,5	8,8	- 6,3	
Reclassements	- 2,9	- 3,0		
Variations impactant les réserves	- 0,3	- 1,2		0,9
Écarts de conversion	0,6	1,4		
30.06.12	16,6	94,2	- 6,3	0,9
Changements de périmètre	-	-		
Variations impactant le résultat	12,9	7,5	5,4	
Reclassements	0,2	0,1		
Variations impactant les réserves	- 1,0	0,8		- 1,8
Écarts de conversion	- 0,8	- 1,4		
30.06.13	27,9	101,2	5,4	- 1,8

Les règles appliquées en matière d'impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables en IFRS.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

2 - Informations complémentaires

2.1 - Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif
EXERCICE 12-13		
Néant	-	-
Total	-	-
EXERCICE 11-12		
Eurodur	- 0,2	-
Investigacion Trigo	-	- 0,1
Total	- 0,2	- 0,1

2.2 - Variations impactant les réserves

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Impôt différé net
EXERCICE 12-13			
Couverture de taux	- 1,0	-	- 1,0
Retraitements des ORA et OCÉANE	-	-	-
Changement de taux d'impôt sur les écarts d'évaluation	-	- 0,9	0,9
Frais de recherche	-	1,7	- 1,7
Total	- 1,0	0,8	- 1,8
EXERCICE 11-12			
Couverture de taux	- 0,2	- 0,1	- 0,1
Retraitements des ORA et OCÉANE	-	- 1,3	1,3
Changement de taux d'impôt sur les écarts d'évaluation	- 0,1	- 0,2	0,1
Affectation du goodwill ⁽¹⁾	-	0,4	- 0,4
Total des provisions	- 0,3	- 1,2	0,9

(1) Cf. Note 14 - 3.4

Note 26 : Autres provisions courantes

1 - Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Litiges clients	1,6	2,0	1,7
Autres risques et litiges	10,2	4,8	5,3
Restructurations	2,3	4,0	4,7
Avantages au personnel	-	-	0,1
Total	14,1	10,8	11,8
Variation de l'exercice	3,3	- 1,0	

Les règles appliquées à la constitution des provisions sont décrites à la Note 1 paragraphe 17 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 - Informations complémentaires

2.1 - Les variations de l'exercice comprennent les éléments suivants :

En millions d'euros	
EXERCICE 12-13	
Changements de périmètre	-
Variations des provisions	3,5
> Dotations de l'exercice	7,9
> Reprises utilisées	- 3,2
> Reprises non utilisées	- 1,2
Reclassements	- 0,1
Écarts de conversion	- 0,1
Total	3,3
EXERCICE 11-12	
Changements de périmètre	0,2
Variations des provisions	- 1,2
> Dotations de l'exercice	4,2
> Reprises utilisées	- 3,1
> Reprises non utilisées	- 2,3
Reclassements	- 0,1
Écarts de conversion	0,1
Total	- 1,0

2.2 - Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 12-13	
Néant	-
Total	-
EXERCICE 11-12	
Limagrain Romania	0,2
Total	0,2

Note 27 : Dettes financières courantes et non courantes

1 - Composition des dettes financières

1.1 - Dettes financières non courantes

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Emprunts bancaires	229,0	249,5	279,6
Composante dettes des ORA ⁽¹⁾	2,9	3,3	-
Composante dettes des OCÉANE ⁽²⁾	149,5	145,7	142,1
Engagement de rachat des minoritaires	4,9	12,0	16,3
Instruments dérivés ⁽³⁾	- 0,7	2,9	2,8
Dettes de locations financières	0,5	0,7	0,1
Autres dettes financières	130,6	0,7	1,0
Total	516,7	414,8	441,9
Variation de l'exercice	101,9	- 27,1	

(1) cf. Note 23

(2) cf. Note 22

(3) cf. Note 30

5. COMPTES CONSOLIDÉS

1.2 - Dettes financières courantes

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Emprunts bancaires	163,1	201,7	154,6
Composantes dettes des ORA ⁽¹⁾	0,4	0,4	-
Dettes de locations financières	0,2	0,2	0,1
Instruments dérivés ⁽²⁾	- 0,6	- 0,8	- 0,8
Comptes courants	2,8	3,1	37,0
Autres dettes financières	6,3	0,3	1,5
Intérêts courus	8,2	7,0	7,2
Total	180,4	211,9	199,6
Variation de l'exercice	- 31,5	12,3	

(1) cf. Note 23 / (2) cf. Note 30

1.3 - Endettement financier net

L'endettement financier net de la trésorerie et équivalents de trésorerie a évolué comme suit :

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Dettes financières non courantes	516,7	414,8	441,9
Dettes financières courantes	180,4	211,9	199,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 21)	- 360,1	- 311,0	- 371,3
Dettes financières nettes	337,0	315,7	270,2
Variation de l'exercice	21,3	45,5	

Les règles appliquées à la comptabilisation des dettes financières sont décrites à la Note 1 paragraphes 21.3, 21.4 et 23 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 - Informations complémentaires

2.1 - Analyse de l'évolution de la dette financière

2.1.1 Les principales variations de l'endettement financier sont les suivantes :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
30.06.11	441,9	199,6	641,5
Augmentations	17,2	-	17,2
Diminutions	- 1,0	- 43,0	- 44,0
Changements de périmètre	-	3,0	3,0
Écarts de conversion	1,6	4,3	5,9
Reclassements	- 47,6	47,6	-
Retraitements des OCÉANE ⁽¹⁾	3,6	-	3,6
Retraitements des ORA ⁽²⁾	3,3	0,4	3,7
Retraitements des instruments dérivés	0,1	-	0,1
Engagement de rachat des minoritaires	- 4,3	-	- 4,3
30.06.12	414,8	211,9	626,7

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
Augmentations	165,6	-	165,6
Diminutions	- 13,3	- 69,3	- 82,6
Changements de périmètre	-	1,2	1,2
Écarts de conversion	- 0,6	- 6,1	- 6,7
Reclassements	- 42,5	42,5	-
Retraitements des OCÉANE ⁽¹⁾	3,8	-	3,8
Retraitements des ORA ⁽²⁾	- 0,4	-	- 0,4
Retraitements des instruments dérivés	- 3,6	0,2	- 3,4
Engagement de rachat des minoritaires	- 7,1	-	- 7,1
30.06.13	516,7	180,4	697,1

(1) Cf. Note 22 / (2) Cf. Note 23

2.1.2 Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
EXERCICE 12-13			
Century Seeds	-	0,7	0,7
Limagrain Nederland Holding	-	0,5	0,5
Total	-	1,2	1,2
EXERCICE 11-12			
Eurodur	-	0,8	0,8
Bisco Bio Sciences	-	2,2	2,2
Total	-	3,0	3,0

2.2 - Informations sur l'emprunt obligataire

Cet emprunt présente les caractéristiques suivantes :

Émetteur	Vilmorin & Cie (OCÉANE) ⁽¹⁾
Date d'émission	06.06.08
Montant	149,5 M€
Échéance (amortissement in fine)	01.07.15
Possibilité de remboursement anticipé	01.07.13
Taux d'intérêt	4,50 %

(1) Cf. Note 22

5. COMPTES CONSOLIDÉS

2.3 - Informations sur les emprunts bancaires

Les principaux emprunts bancaires à moyen et long terme ont été consentis, sous forme de crédits syndiqués, par un syndicat de banques. La société Vilmorin & Cie a procédé, en mars 2013, à la mise en place d'un crédit moyen-terme dit « Schuldschein » d'un montant de 130 millions d'euros.

Ces différents emprunts comportent des clauses de défaut relatives au respect de certains ratios testés annuellement susceptibles, sous certaines conditions, d'entraîner leur exigibilité anticipée.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

⌚ Montant d'origine des emprunts	300,0 M€	130,0 M€
⌚ Société à laquelle le prêt a été consenti	Vilmorin & Cie ⁽¹⁾	Vilmorin & Cie ⁽²⁾
⌚ En cours		
• Au 30.06.12	202,5 M€	-
• Au 30.06.13	180,0 M€	130,0 M€
⌚ Taux	Euribor + marge	Fixe et variable
⌚ Garanties accordées	Non	Non
⌚ Existence de « covenants » ⁽³⁾	Oui	Oui

(1) Vilmorin & Cie : aucune garantie n'a été accordée. Suite à la mise en place d'un nouveau crédit syndiqué en octobre 2010, la ligne de crédit autorisé et confirmé s'élève à 255 millions d'euros, sur lesquels 75 millions d'euros sont non utilisés au 30 juin 2013. Il existe des covenants sur la base des comptes consolidés de Vilmorin & Cie :

- Dettes financières sur EBITDA

- EBITDA sur frais financiers

(2) Vilmorin & Cie : aucune garantie n'a été accordée. Les covenants sont identiques à ceux du crédit syndiqué ci-dessus

(3) Les covenants précédemment cités sont respectés au titre de l'exercice 2012-2013.

2.4 - Ventilation des emprunts par nature de taux

La ventilation des dettes financières par nature de taux avant couverture est la suivante :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
30.06.13			
Dettes financières à taux fixe	233,8	60,5	294,3
Dettes financières à taux variable	282,9	119,9	402,8
Total	516,7	180,4	697,1
30.06.12			
Dettes financières à taux fixe	191,9	73,3	265,2
Dettes financières à taux variable	222,9	138,6	361,5
Total	414,8	211,9	626,7

En tenant compte des instruments de couverture de taux, les dettes financières à taux variable sont couvertes à hauteur de 30 millions d'euros à fin juin 2013.

Note 28 : Fournisseurs et autres créditeurs

1 - Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Fournisseurs et comptes rattachés	204,7	180,8	172,7
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	12,8	12,5	12,3
Avances reçues des clients	3,2	2,1	1,7
Dettes sociales	62,0	56,9	56,0
Dettes fiscales	29,4	20,0	27,6
Autres dettes d'exploitation	156,5	132,2	106,7
Autres dettes hors exploitation	2,5	1,6	1,1
Total	471,1	406,1	378,1
Variation de l'exercice	65,0	28,0	

Les règles appliquées à la comptabilisation des fournisseurs et autres créditeurs sont décrites à la Note 1 paragraphe 20 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2 - Informations complémentaires

La variation de l'exercice comprend les principaux éléments suivants :

En millions d'euros	12-13	11-12
Changements de périmètre	26,7	2,7
Autres variations	60,8	10,0
Écarts de conversion	- 22,5	15,3
Total	65,0	28,0

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
EXERCICE 12-13	
Century Seeds	1,6
Link Seed	2,1
Shanxi Limagrain	1,7
Genective	0,4
Limagrain Nederland Holding	20,9
Total	26,7

En millions d'euros	Total
EXERCICE 11-12	
Bisco Bio Sciences	2,2
Brasmilho	0,5
Limagrain Genetics Inc	0,2
Investigacion Trigo	- 0,1
VCC Seeds Israël	- 0,1
Total	2,7

La quasi-totalité des dettes fournisseurs et autres créditeurs est payable à moins d'un an. Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement les soldes à verser à la clientèle relatifs au dénouement des opérations de fin de campagne (reprise de stocks, remises de fin d'année).

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Note 29 : Produits différés

1 - Évolution des valeurs comptables

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Montant total	34,3	34,9	25,6
Variation de l'exercice	- 0,6	9,3	

Les règles applicables sont décrites à la Note 1 paragraphe 18 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Ce poste comporte presque exclusivement les subventions d'investissement et d'exploitation.

2 - Informations complémentaires

Les mouvements de l'exercice correspondent :

En millions d'euros	12-13	11-12
Subventions reprises en résultat	- 0,8	- 0,2
Changement de périmètre	- 2,4	-
Retraitements du Crédit d'Impôt Recherche de l'exercice	0,6	- 0,2
Subventions OSEO	-	8,1
Autres	2,0	1,6
Total	- 0,6	9,3

Note 30: Instruments financiers

1 - Instruments financiers par catégorie

En millions d'euros	30.06.13		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Non financiers ⁽¹⁾
Actifs financiers	30,5	30,5	18,9	11,6			
Clients et autres débiteurs	556,9	556,9		420,9			136,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	360,1	360,1		360,1			
Actifs financiers	947,5	947,5	18,9	792,6			136,0
Dettes financières non courantes	516,7	516,7		517,3	- 0,6		
Dettes financières courantes	180,4	180,4		181,0	- 0,6		
Fournisseurs et autres créiteurs	505,4	505,4		471,1			34,3
Passifs financiers	1 202,5	1 202,5		1 169,4	- 1,2		34,3

En millions d'euros	30.06.12		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Non financiers ⁽¹⁾
Actifs financiers	30,7	30,7	21,5	9,2			
Clients et autres débiteurs	550,2	550,2		416,4			133,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	311,0	311,0		311,0			
Actifs financiers	891,9	891,9	21,5	736,6			133,8
Dettes financières non courantes	414,8	414,8		411,9	2,9		
Dettes financières courantes	211,9	211,9		212,7	- 0,8		
Fournisseurs et autres créiteurs	441,0	441,0		406,1			34,9
Passifs financiers	1 067,7	1 067,7		1 030,7	2,1		34,9

(1) À l'actif, les créances fiscales et sociales, les charges diverses payées d'avance et les avances et acomptes versés n'ont pas été repris ci-dessus car ils ne sont pas considérés comme des instruments financiers selon IAS 39.
Il en est de même au passif pour les produits différés.

2 - Gestion des risques financiers

Vilmorin & Cie dispose d'une organisation dédiée s'appuyant sur des politiques de gestion des risques financiers approuvées par le Comité Exécutif, qui lui permet de gérer de façon centralisée les risques de change, de matières premières, de taux et de liquidité auxquels elle est exposée.

Au 30 juin 2013, les instruments financiers dérivés mis en place par Vilmorin & Cie pour gérer ses risques peuvent s'analyser de la façon suivante :

2.1 - Informations relatives au risque de change

2.1.1 Objectifs

Vilmorin & Cie gère ses positions en devises avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des parités relatives, pour l'essentiel, à ses opérations industrielles et commerciales. En effet, Vilmorin & Cie contracte des contrats à terme afin de couvrir uniquement un risque de change associé à des flux prévisionnels.

Dans cette perspective, une procédure de mutualisation du risque de change a été mise en place au sein de Vilmorin & Cie. Cette position consiste principalement à souscrire des contrats à terme.

2.1.2 Actifs et passifs soumis par principales devises étrangères

En millions d'euros	Zone Euro	Dollar américain	Dollar canadien	Livre sterling	Dollar australien	Yen	Shekel	Livre Turque	Autres devises	Total
30.06.13										
Actifs ⁽¹⁾	1 114,6	257,8	12,1	30,3	14,1	62,1	67,9	51,5	141,3	1 751,8
Passifs ⁽¹⁾	880,1	158,2	9,5	13,0	1,8	35,1	17,6	0,4	52,5	1 168,2
Différentiel	234,5	99,6	2,6	17,3	12,4	27,0	50,3	51,1	88,8	583,6
30.06.12										
Actifs ⁽¹⁾	1 026,9	229,0	11,6	33,2	13,0	78,1	61,2	45,4	145,7	1 644,1
Passifs ⁽¹⁾	792,0	110,2	8,6	10,2	2,7	47,3	15,8	10,3	35,7	1 032,8
Différentiel	234,9	118,8	3,0	23,0	10,3	30,8	45,4	35,1	110,0	611,3

(1) Il s'agit de tous les postes du bilan qui sont exposés en devises étrangères sauf goodwill, stocks, impôts différés, réserves, provisions et charges et produits différés.

2.1.3 Information sur le nominal des instruments de couverture de change

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.13				
Contrats de change à terme	21,9	21,9	-	-
Options de change	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
30.06.12				
Contrats de change à terme	18,8	18,8	-	-
Options de change	-	-	-	-
Total	18,8	18,8	-	-

5. COMPTES CONSOLIDÉS

2.1.4 Information sur la valeur des instruments de couverture de change

En millions d'euros	Total
30.06.13	
Contrats sur transactions commerciales > Cash flow hedge ⁽¹⁾	-
Contrats sur opérations financières > Fair value hedge	NS

(1) La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2013 est non significative (NS).

En millions d'euros	Total
30.06.12	
Contrats sur transactions commerciales > Cash flow hedge ⁽²⁾	-
Contrats sur opérations financières > Fair value hedge	NS

(2) La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2012 est non significative (NS).

2.1.5 Informations sur l'exposition aux instruments de couverture de change

L'exposition nette de Vilmorin & Cie sur les montants notionnels concerne principalement les devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

En millions de devises	Dollar américain	Livre sterling	Yen	Dollar australien	Dollar canadien	Dollar néo-zélandais
Position nette avant gestion	15,9	5,3	- 0,7	2,2	0,1	0,1
Achats à terme		2,9				
Ventes à terme	- 14,5					
Position nette après gestion	1,4	8,2	- 0,7	2,2	0,1	0,1

Au 30 juin 2013, les cours de change s'établissent pour 1 euro à : 1,3080 dollar, 0,8572 livre sterling, 129,3900 yens et 1,4171 dollar australien.

Au 30 juin 2013, l'analyse de la sensibilité sur la position nette après gestion est la suivante :

En millions d'euros	USD	GBP	JPY	AUD	CAD	NZD
Hypothèse de variation de devise (en %)	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Impact résultat (en valeur absolue)	0,1	1,0	0,0	0,1	0,0	0,0

Une variation de + ou - 10 % des cours de change contre euro aurait un impact limité de 1,2 million d'euros sur le résultat financier.

2.2 - Informations relatives au risque sur les matières premières

Des politiques de couverture du risque sur les matières premières sont mises principalement en place en Amérique du Nord et visent à limiter l'impact des variations de prix sur le résultat net consolidé, en identifiant et en neutralisant le risque au plus tôt, et dans certains cas dès la phase de production de semences.

Au 30 juin 2013, les instruments financiers dérivés mis en place par Vilmorin & Cie pour couvrir le risque sur matières premières sont des contrats futurs sur le maïs affichant une perte de 2,3 millions d'euros, contre une perte de 0,4 million d'euros sur l'exercice précédent, et comptabilisés en juste valeur dans la rubrique du résultat opérationnel.

L'impact d'une variation de +/- 1 % du cours des matières premières serait inférieur à 0,2 million d'euros sur le résultat opérationnel.

2.3 - Informations relatives au risque de taux

2.3.1 Objectifs

La gestion du risque de taux est essentiellement assurée au niveau de Vilmorin & Cie qui centralise (hors cas particuliers ou contraintes réglementaires) les besoins ou excédents de trésorerie courants et stables des filiales et met en place de façon centralisée les financements externes appropriés.

2.3.2 Actifs et passifs soumis au risque de taux d'intérêt

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.13				
Actifs	13,9	12,5	0,3	1,1
Passifs	697,1	180,4	445,3	71,4
Déf différentiel	- 683,2	- 167,9	- 445,0	- 70,3
30.06.12				
Actifs	9,6	8,6	0,3	0,7
Passifs	626,7	213,2	395,1	18,4
Déf différentiel	- 617,1	- 204,6	- 394,8	- 17,7

2.3.3 Informations sur le nominal des instruments de couverture de taux d'intérêt

Vilmorin & Cie utilise pour la gestion du risque de taux d'intérêt de ses dettes financières des instruments dérivés dont les encours représentés par leur notionnel sont les suivants :

En millions d'euros	Nominal	Échéances					Valeur de marché
		2014	2015	2016	2017	> 2017	
Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie	30,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Swap de taux							- 0,5
Opérations à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-
Swap de taux							-
Total	30,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	- 0,5

(1) Opérations non éligibles à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variables. Le montant différé en capitaux propres relatif aux instruments de couverture est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

La part inefficace des instruments de couverture est non significative au 30 juin 2013.

2.3.4 Informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt

Sur la base de l'endettement financier net au 30 juin 2013, une variation de + ou - 1 % des taux d'intérêt après instruments de couverture représenterait une charge ou un produit financier supplémentaire d'un montant limité de 0,7 million d'euro.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

2.4 - Informations relatives au risque sur actions et actions propres

Les actions cotées détenues par Vilmorin & Cie sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers.

Hors les titres consolidés, elles sont réparties en trois catégories :

- ⦿ titres mis en équivalence : ils concernent essentiellement la société Australian Grain Technologies (Australie) et la société Bio Seeds (Pays-Bas) (cf. Note 18),
- ⦿ actions présentes au sein du portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente (cf. Note 17),
- ⦿ autres actifs financiers non courants.

Le risque sur actions du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » est représenté principalement par deux lignes d'actions qui ne sont pas cotées.

Il existe un contrat de liquidité sur les actions propres pour le compte de Vilmorin & Cie. Au 30 juin 2013, Vilmorin & Cie détenait 3 784 titres pour une valeur comptable égale à 0,3 million d'euros.

2.5 - Informations relatives au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est assurée par la Direction Financière de Vilmorin & Cie qui met à disposition de ses filiales les moyens de financement court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales de Vilmorin & Cie.

Cette gestion opérée par la Direction Financière de Vilmorin & Cie est effectuée principalement par le biais de conventions de cash-pooling et de prêts emprunts intra-groupe sous réserve que les réglementations locales le permettent.

Les financements externes sont également mis en place de façon centralisée par la Direction Financière, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'accès au marché bancaire.

En 2013, Vilmorin & Cie utilise deux lignes de crédit confirmées :

- ⦿ un crédit syndiqué à 7 ans d'un montant de 300 millions d'euros à l'origine. L'encours est de 180 millions d'euros au 30 juin 2013, sur une autorisation de 255 millions d'euros, soit 75 millions d'euros non utilisés,
- ⦿ un crédit moyen terme Schuldsschein d'un montant de 130 millions d'euros, mis en place en mars 2013, sur des maturités de cinq à dix ans.

Par ailleurs, il existe, au 30 juin 2013 des engagements financiers incluant des covenants financiers qui sont respectés.

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

En millions d'euros	Échéances			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
30.06.13				
Dettes financières non courantes				
> Emprunts bancaires	228,7	0,3		229,0
> Composantes dettes des ORA	1,8	1,1		2,9
> Composantes dettes des OCÉANE	149,5	-		149,5
> Engagements de rachat des minoritaires	-	4,9		4,9
> Dérivés	- 0,7	-		- 0,7
> Dettes sur locations financières	0,5	-		0,5
> Autres dettes financières	65,5	65,1		130,6
Total des dettes non courantes	445,3	71,4		516,7
Dettes financières courantes	180,4	-		180,4
Total	180,4	445,3	71,4	697,1
Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs	12,7	23,6	5,4	41,7

En millions d'euros	Échéances			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
30.06.12				
Dettes financières non courantes				
> Emprunts bancaires	-	243,4	6,1	249,5
> Composantes dettes des ORA	-	1,8	1,5	3,3
> Composantes dettes des OCÉANE	-	145,7	-	145,7
> Engagements de rachat des minoritaires	1,4	-	10,6	12,0
> Dérivés	-	2,9	-	2,9
> Dettes sur locations financières	-	0,6	0,1	0,7
> Autres dettes financières	-	0,6	0,1	0,7
Total des dettes non courantes	1,4	395,0	18,4	414,8
Dettes financières courantes	211,8	0,1	-	211,9
Total	213,2	395,1	18,4	626,7
Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs	10,9	14,9	0,1	25,9

2.6 - Informations relatives au risque de crédit

Pour prévenir tout problème de recouvrement auprès de ses clients, Vilmorin & Cie a mis en place des limites de crédit individuelles qui sont régulièrement mises à jour en fonction à la fois de la situation financière de chaque client et de l'historique des paiements.

Enfin, Vilmorin & Cie, via certaines filiales, a souscrit une police d'assurance pour couvrir le risque crédit client. Au 30 juin 2013, Vilmorin & Cie n'a pas identifié de risque significatif.

À la date de clôture, la ventilation par antériorité des créances clients est la suivante :

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
Créances non échues	337,2	309,1
Créances échues :		
> retard compris entre zéro et trois mois	47,2	44,5
> retard compris entre trois et six mois	11,5	38,5
> retard compris entre six et douze mois	11,9	9,0
> retard supérieur à un an	10,6	9,9
Clients bruts et comptes rattachés	418,4	411,0

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Note 31 : Engagements hors bilan

Pour ses opérations courantes, Vilmorin & Cie est engagée à la clôture de l'exercice pour les montants suivants :

1 - Engagements de garantie reçus

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
Avals, cautions, garanties	7,0	6,1
Autres engagements	7,5	4,8
Total	14,5	10,9

La société Groupe Limagrain Holding a accordé une garantie fiscale à Vilmorin & Cie sur les sociétés Limagrain Genetics Inc et Limagrain Europe, lors de la cession et/ou apport de ces sociétés dans le cadre de l'apport de l'activité grandes cultures réalisée le 3 juillet 2006.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

2 - Engagements de garantie donnés

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12
Avals, cautions, garanties	17,8	39,3
Clause de retour à meilleure fortune	-	7,7
Autres engagements	3,4	2,9
Total	21,2	49,9

Les avals, cautions et garanties donnés comportent une lettre d'intention portant sur des annuités de loyer couvrant la durée résiduelle du bail commercial du site de Solingen (ex-siège de Flora Frey en Allemagne) pour 13 millions d'euros (14,3 millions d'euros au 30 juin 2012).

3 - Engagements réciproques

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.13				
Crédits bails	6,0	2,5	3,2	0,3
Contrats de location simple	35,9	9,8	20,2	5,9
Couverture de change (cf. Note 30)	21,9	21,9	-	-
Couverture de taux (cf. Note 30)	30,0	6,0	24,0	-
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	41,7	12,7	23,6	5,4
Contrats de recherche à long et moyen termes	0,5	0,2	0,2	0,1
Autres engagements	26,0	12,3	13,7	-
Total	162,0	65,4	84,9	11,7
30.06.12				
Crédits bails	5,7	2,6	3,1	-
Contrats de location simple	29,1	8,6	18,4	2,1
Couverture de change (cf. Note 30)	18,8	18,8	-	-
Couverture de taux (cf. Note 30)	163,0	133,0	24,0	6,0
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	25,9	10,9	14,9	0,1
Contrats de recherche à long et moyen termes	0,6	0,3	0,2	0,1
Autres engagements	24,3	9,5	14,8	-
Total	267,4	183,7	75,4	8,3

Les couvertures de taux concernent les opérations suivantes :

3.1 - Au 30 juin 2013

Emprunts bancaires à moyen terme (et autres montants)	30,0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	-	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	-	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

3.2 - Au 30 juin 2012

Emprunts bancaires à moyen terme (et autres montants)	160,0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	-	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	3,0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

4 - Dettes assorties de sûretés réelles

En millions d'euros	Dettes garanties	Montant des sûretés consenties	Valeur comptable des biens donnés en garantie
30.06.12 ⁽¹⁾	36,9	103,4	103,4
30.06.13 ⁽²⁾	13,6	83,5	83,5

(1) Il s'agit notamment de deux garanties accordées sur des actifs circulants et d'un nantissement de titres d'une filiale respectivement au profit d'un pool bancaire et d'une banque.

(2) Il s'agit d'un nantissement de titres d'une filiale au profit d'une banque.

5 - Autres engagements

Dans le cadre de l'accord signé avec le groupe danois DLF, Vilmorin & Cie s'est engagée sur des volumes d'achats jusqu'en 2016 auprès de cette société.

Afin d'assurer le bon approvisionnement des marchés et la maîtrise des niveaux de stocks, Vilmorin & Cie procède à des engagements d'achats de semences, au cours de l'exercice, auprès de producteurs.

Dans le cadre des opérations de cession des sociétés Flora Frey et Carl Sperling intervenues au 30 juin 2008, une provision a été constituée à hauteur de 5,4 millions d'euros résultant des engagements pris lors de la cession. Le solde de cette provision au 30 juin 2013 s'élève à 3,3 millions d'euros.

Note 32 : Transactions avec les parties liées

1 - Entreprises associées

Il s'agit des entreprises sur lesquelles Vilmorin & Cie exerce une influence notable et consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les transactions avec les entreprises associées se font sur une base de prix de marché.

Les dettes et les créances vis-à-vis des sociétés mises en équivalence sont des montants peu significatifs. Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont présentés à la Note 18.

2 - Parties liées ayant une influence notable sur Vilmorin & Cie

Vilmorin & Cie est détenue majoritairement par le Groupe Limagrain. Les relations économiques développées avec des sociétés de ce Groupe au titre de l'exercice sont résumées dans le tableau ci-après :

2.1 - Créances et dettes au 30 juin 2013

En millions d'euros	Actif	Passif
Créances et dettes d'exploitation	2,7	26,6
Créances et dettes financières	-	-
Total	2,7	26,6

2.2 - Charges et produits de l'exercice 2012-2013

En millions d'euros	Charges	Produits
Achats et ventes de marchandises	- 84,5	5,1
Quotes-parts Groupe	- 11,9	3,7
Autres charges et produits d'exploitation	- 20,5	1,5
Charges et produits financiers	- 0,1	0,3
Total	- 117,0	10,6

3 - Rémunérations des dirigeants

En millions d'euros	30.06.13	30.06.12	30.06.11
Montant global des rémunérations et avantages versés au Comité Exécutif :			
> Avantages à court terme	1,7	1,6	1,7
> Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-
> Autres avantages à long terme	-	-	-
> Indemnités de fin de contrat de travail	1,0	1,1	1,0
> Paiements en actions	-	-	-
> Jetons de présence versés au Comité Exécutif	-	-	-

Le Comité Exécutif a compté six personnes sur l'exercice 2012-2013, contre cinq en 2011-2012.

En moyenne, les indemnités contractuelles attribuées en cas de rupture de mandat d'un dirigeant correspondent à deux années de rémunération totale.

Avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du Comité Exécutif

Le montant total des prestations à financer dans le cadre des départs en retraite du Comité Exécutif s'élève à 1 million d'euros au 30 juin 2013, y compris charges patronales.

Cet engagement fait l'objet d'un calcul actuel permettant de déterminer un montant de provision pour indemnités de fin de carrière (IFC).

La provision pour IFC du Comité Exécutif fait partie de la provision pour IFC détaillée en Note 24.

4 - Informations complémentaires

4.1 - Quotes-parts Groupe Limagrain

Des quotes-parts de gestion sont facturées par Groupe Limagrain Holding aux filiales de Vilmorin & Cie ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain sur la base d'une répartition des frais prévisionnels. Le montant facturé s'élève à 14,1 millions d'euros.

Les critères appliqués de façon homogène dans le Groupe Limagrain pour effectuer cette répartition tiennent compte pour les prestations de gestion de plusieurs éléments :

- ❶ de l'EBITDA,
- ❷ de la marge sur coût des ventes,
- ❸ des frais de recherche et développement,
- ❹ de la masse salariale.

Chacun de ces critères entre pour 25 % dans la pondération d'ensemble.

4.2 - Quotes-parts Vilmorin & Cie

De la même manière, Vilmorin & Cie facture des quotes-parts de gestion à l'ensemble de ses filiales ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain selon les mêmes critères que les quotes-parts du Groupe Limagrain mentionnés ci-dessus. Le montant facturé s'élève à 28,3 millions d'euros.

Par ailleurs, Vilmorin & Cie facture également des prestations de nature scientifique aux sociétés semencières du groupe Vilmorin & Cie (branches Semences de grandes cultures et Semences potagères) destinées au marché professionnel. Ce montant facturé à l'ensemble des filiales s'élève à 12,7 millions d'euros.

Les critères appliqués de façon homogène dans Vilmorin & Cie pour effectuer cette répartition tiennent compte pour les prestations de nature scientifique de plusieurs éléments :

- des frais de recherche et de développement,
- de l'EBITDA.

Chacun de ces critères entre pour 50 % dans la pondération d'ensemble.

4.3 - Conventions de trésorerie et mutualisation du risque de change

Les sociétés ont signé avec Vilmorin & Cie des conventions permettant une optimisation de la gestion de leur trésorerie à des conditions assurant aux prêteurs une marge financière de 0,18 % par rapport à la base moyenne mensuelle EONIA.

D'autre part, Vilmorin & Cie assure la couverture du risque de change de façon centralisée pour ses filiales. Les principales devises couvertes sont le dollar américain, la livre sterling, le yen et le dollar australien (cf. Note 30 paragraphe 2.1).

4.4 - Autres opérations

Les autres opérations d'exploitation correspondent à des transactions commerciales courantes réalisées sur la base de prix de marché.

Note 33 : Passifs éventuels

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés opérationnelles de Vilmorin & Cie sont exposées à la survenance de litiges sur les produits vendus, en général couverts par les assurances.

À la date d'arrêté des comptes, il n'existe qu'un litige pour un montant réclamé de l'ordre de trois millions de dollars canadiens. En l'absence de fondement des réclamations du demandeur, aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

Note 34 : Événements postérieurs à la clôture

Début octobre 2013, Vilmorin & Cie, via sa filiale Vilmorin Inc, a acquis l'intégralité de la société Shamrock, basée à Salinas en Californie et spécialisée en semences potagères.

En octobre 2013, Vilmorin & Cie a signé un accord avec le semencier africain Seed Co et son actionnaire de référence, AICO Africa Limited (AICO). Selon les termes de cet accord, Vilmorin & Cie procédera à l'acquisition d'un bloc de titres de Seed Co auprès d'AICO et souscrira parallèlement à une augmentation de capital réservée, pour détenir ainsi une participation d'environ 15 % du capital de Seed Co.

5.3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
HOLDINGS & BIOTECHNOLOGIES						
Genective SA	France	5 rue Saint-Germain l'Auxerrois – 75001 Paris	513 533 612	50,00	40,00	IP
Mikado Seed Holding K.K.	Japon	1-4-11 Ohnodai, Midori-ku - 267-0056 Chiba-shi		85,45	85,45	IG
VCC Japan KK	Japon	15-13 Nampeidaicho - Shibuya-Ku Tokyo		100,00	100,00	IG
VCO Participations SAS	France	Rue Limagrain – 63720 Chappes	523 301 976	80,00	80,00	IG
Vilmorin & Cie SA	France	4 Quai de la Mégisserie – 75001 Paris	377 913 728	100,00	100,00	IG
Vilmorin Hong-Kong Ltd	Chine	Level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East – Hong-Kong		100,00	100,00	IG
Vilmorin USA Corp	États-Unis	2711 Centerville Road, Suite 400 – County of Newcastle - Wilmington 19808 - Delaware		100,00	100,00	IG
SEMCENCES DE GRANDES CULTURES						
Biogemma SAS	France	1 rue Edouard Colonne – 75001 Paris	412 514 366	55,01	55,01	IG
Biogemma UK Ltd	Royaume-Uni	Science Park - 200 Milton Road - Cambridge CB4 0GZ		100,00	55,01	IG
Biogemma USA Corp	États-Unis	Corporation service Company – 2711 Centerville Road, Suite 400 - Wilmington 19808 - Delaware		100,00	55,01	IG
Genoplante-Valor SAS	France	523 Place des Terrasses – 91034 Évry	439 202 821	25,00	22,00	ME
1 - LIMAGRAIN EUROPE						
GIE Semences de Brie	France	RD 402 – 77390 Chaumes-en-Brie	388 147 845	50,00	47,60	IP
Limagrain DK	Danemark	Marsalle 111 - 87000 Horsens		100,00	95,20	IG
Limagrain Central Europe Cereals Sro	République Tchèque	Praha 9 – Podedvorská 755/5 – 19800 - Kyje		100,00	95,20	IG
Limagrain Central Europe SE	France	Biopôle Clermont-Limagne – 63360 Saint-Beauzire	438 205 320	99,99	95,19	IG
Limagrain Clovis Matton Belgium	Belgique	5 rue du Quai – 8581 Avelgem-Kerkhove		100,00	95,20	IG
Limagrain d.o.o Beograd	Serbie	Bulevar Oslobodenia 127 - Novia Sad 21000		100,00	95,20	IG
Limagrain Europe SA	France	Ferme de l'Étang – BP 3 – 77390 Verneuil l'Étang	542 009 824	95,20	95,20	IG
Limagrain GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp - Edemissen – D 31234		100,00	95,20	IG
Limagrain Iberica SA	Espagne	Ctra Pamplona - Huesca Km 12 - Elorz Navarra 31470		100,00	95,20	IG
Limagrain Italia SPA	Italie	Via Caduti sul Lavoro n°5 43011 Busseto (Pr)		100,00	95,20	IG
Limagrain Moldova srl	Moldavie	Bd. Stefan Cel Mare 162 – MD – Chisinau 2004		100,00	95,20	IG
Limagrain Nederland BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 - 4411 RB Rilland		100,00	95,20	IG
Limagrain RU LLC	Russie	266 Kommunarov str 350020 Krasnodar		100,00	95,20	IG
Limagrain Tohum Islah ve Üretim Sanayi Ticaret AS	Turquie	Bayar Cad. Gülbahar Sokak Nº 17/136 Kozyatagi-Erenkoy İstanbul 34742		67,00	63,79	IG
Limagrain UK Ltd	Royaume-Uni	Market Rasen - LN7 6DT Rothwell Lincolnshire		100,00	95,20	IG
Limagrain Ukraine LLC	Ukraine	Pavlivska 10 Street Off. 7 01054 Kiev		100,00	95,20	IG
Nickerson Sugar Beet Seed Ltd	Royaume-Uni	Market Rasen - LN7 6DT Rothwell Lincolnshire		100,00	95,20	IG
Seedline	Belgique	5 rue du Quai – 8581 Avelgem-Kerkhove		100,00	95,20	IG
Soltis SAS	France	Domaine de Sandreau 31700 Mondonville-Blagnac	420 327 231	50,00	47,60	IP
Unisigma GIE	France	2 rue Petit Sorri – 60480 Froissy	317 760 668	46,00	43,79	ME

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
2 - AGRELIANT GENETICS						
AgReliant Genetics LLC	États-Unis	1122 East 169 th Street Westfield, IN 46074		50,00	50,00	IP
AgReliant Genetics Inc	Canada	6836 Pain Court Line RR1 – Ontario N0P 1Z0		50,00	50,00	IP
3 - LIMAGRAN ASIA						
Atash Seeds Private Ltd	Inde	Ashoka My Home chambers # 1-8-201 to 203 - Plot no 208, 209 SP Road – Secunderabad Hyderabad, 500 003		99,99	99,98	IG
Bisco Bio Sciences Private Ltd	Inde	Ashoka My Home chambers # 1-8-201 to 203 - Plot no 208, 209 SP Road – Secunderabad Hyderabad, 500 003		99,99	99,99	IG
Shanxi Limagrain Special Crops R&D Company Limited	Chine	NongkeBeiLu n° 64 030031 Taiyuan – Shanxi		77,50	77,50	IG
4 - LIMAGRAN CEREAL SEEDS						
Australian Grain Technologies Pty Ltd	Australie	University of Adelaide – Waite campus building 4B – 5064 Urrbrae S.A.		32,77	32,77	ME
Limagrain Cereal Seeds LLC	États-Unis	Corporation service Company 2711 Centerville Road, Suite 400 - Wilmington 19808 – Delaware		65,00	65,00	IG
5 - LIMAGRAN SOUTH AMERICA						
Limagrain Argentina SA	Argentine	Calle Esmeralda 130 4to piso – Buenos Aires		90,00	90,00	IG
Limagrain Guerra do Brasil SA	Brésil	PR, na Rod. PR280, KM 140 - n° 8801 - Bairro Cristo Rei - CEP 85508-280 Pato Branco		70,00	70,00	IG
Link Seed Proprietary Limited	Afrique du Sud	Suite A Regal House – 7 Montrose Park Boulevard 3201 Victoria Country Club Estate		80,00	80,00	IG
SEMCENCES POTAGÈRES						
Bio Seeds	Pays-Bas	Agro Business Park 90 – 3808 PW Wageningen		24,95	24,95	ME
6 - HM.CLAUSE						
Alliance Semillas de Argentina	Argentine	Pavon 1478 - Capital Federal CP 1151 Buenos Aires		100,00	100,00	IG
Alliance Semillas SA	Chili	Casa Matriz – Hendaya 27 – Oficina 201 Las Condas Santiago		100,00	100,00	IG
Ceekay Seeds & Seedlings Pvt. Ltd	Inde	6-1-20/2, Walker New Bhoiguda 500 025 - Secunderabad		100,00	99,97	IG
Century Seeds Private Limited	Inde	BA-22-24, Phase-II, Mangolpuri Industrial Area, New Delhi-110034		100,00	99,97	IG
Clause SA	France	Rue Louis Saillant – 26800 Portes-les-Valence	435 480 546	99,97	99,97	IG
Clause (Thailand) Ltd	Thaïlande	11 th Floor, Panjabhum Building 127 South Sathorn Road, Tungmahamek 10120 Sathorn Bangkok		100,00	99,97	IG
Clause Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Miguel Penteado n°1038 Jardim Chapado CEP 13070118 Campesinas SP		100,00	99,97	IG
Clause India Private Ltd	Inde	6-1-20/2 New Bhoiguda – Segunderabad Hyderabad – 500025 - Andhra Pradesh		100,00	99,97	IG
Clause Italia SPA	Italie	Via Emilia 11 – 10078 Venaria Real		100,00	99,97	IG
Clause Maghreb EURL	Algérie	Villa n°192 Quartier Amara 2 - Lotissement Alioua Fodhil – Chéraga – 16002 – Alger		100,00	99,97	IG
Clause Polska Sp.z.o.o.	Pologne	ul. Kwicka 32A - Krzeczkowice		100,00	99,97	IG
Clause Spain SA	Espagne	Paraje La Reserva s/n Apdo Correos n°17 La Mojoneria Almeria 04745		100,00	99,97	IG

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Harris Moran Seed Company	États-Unis	555, Codoni avenue 95352 Modesto (Californie)	100,00	100,00		IG
Henderson Seed Group Trading AS Clause Pacific Pty Ltd	Australie	165, Templestowe Road Lower Templestowe 3105 Bulleen Victoria	100,00	99,97		IG
HM.Clause Tohumculuk Tarým Sanayi ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	Ali Cetinkaya Caddesi No : 125/7 07300 Antalya	99,99	99,97		IG
HM.Clause Guatemala, Sociedad Anónima	Guatemala	Condominio Empresarial Cortijo III Bodega, 20 Calle 25-55 Zona 12, Guatemala City	100,00	99,97		IG
Ica Seeds S.A.C.	Pérou	Fundo la Viña S/N Caserio La Poruma Ica	100,00	100,00		IG
Leafyco LLC	États-Unis	21866 Rosehart Way – 93908-9726 Salinas Californie	100,00	100,00		IG
Plant Development Australia	Australie	165, Templestowe Road Templestowe Lower – VIC 3107	100,00	99,97		IG
PT Clause Indonesia	Indonésie	Ruko Bumi Prayadan Permai Block B-6 Mertoyudan 56172 Magelang Jawa Tengah	100,00	99,97		IG
Semillas Harris Moran Mexicana	Mexique	Bvd. V. Carranza 2378-A Parque industrial R.A.S.A. Mexicali, BC Mexico CP	100,00	100,00		IG
7 - HAZERA-NICKERSON						
Asamia Cold Storage	Israël	DN Shikmim - Brurim	100,00	100,00		IG
Hazera Agriculture Technology & Services (Beijing) Co Ltd	Chine	Room 601-602, Tower D, Java Millennium Place No. 18 Jianguomenwai Dajie, Chaoyang District 100022 - Beijing	100,00	100,00		IG
Hazera do Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Iris, 75 Holambra 13825-000 Sao Paulo	100,00	100,00		IG
Hazera España 90 SA	Espagne	C/Torrelaguna 75 – 2/8 Madrid	100,00	100,00		IG
Hazera Genetics Ltd	Israël	Brurim Farm MP - 79837 Shikmim	100,00	100,00		IG
Hazera Hellas Seeds & Plant Material SA	Grèce	Agamemnonos str. 51-53 Kallithea 17675 Athens	100,00	100,00		IG
Hazera Holding International BV	Israël	DN Shikmim - 79837 Brurim	100,00	100,00		IG
Hazera Mexico Services SA DECV	Mexique	Calle Trapani No 4732 Local A Edificio Plaza Palermo - Palermo Residencial 80104 - Culiacan- Sinaloa	100,00	100,00		IG
Hazera Seeds Inc	États-Unis	32 Loockerman Sq, Suite L 100 – Dover - Delaware	100,00	100,00		IG
Hazera Tohumculuk Ve Ticaret AS	Turquie	Necatibey St. Bascerrah N. 6/27 - Karakoy	100,00	100,00		IG
Nickerson Zwaan BV	Pays-Bas	Schanseind 27 BP28 - 4921 Pm Made	100,00	100,00		IG
Nickerson Zwaan GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp D31234 Ederissen	100,00	100,00		IG
Nickerson Zwaan Ltd	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre Market Rasen LN7 6DT Rothwell	100,00	100,00		IG
Nickerson Zwaan Seeds Private Ltd	Inde	c/o Ajoy Ghosh & Associates, Chartered Accountants - F202, Brigade Nest, 1/9, Airport Road, Kodihalli – 560017 Bangalore	100,00	100,00		IG
Nickerson Zwaan SA (Proprietary) Ltd	Afrique du Sud	121 Boshoff Street – 0181 - New Muckleneuk	100,00	100,00		IG
Nickerson Zwaan Sp. zo.o.	Pologne	ul. Marywilska 34 I - 03-228 - Warszawa	100,00	100,00		IG
Nickerson Zwaan Ukraine LLC	Ukraine	Office # 101 - Strategichne shose 16 Str 03680 - Kiev	100,00	100,00		IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
8 - VILMORIN						
Anadolu Tohum Uretim Ve Pazarlama Anonim Sirketi	Turquie	Güzelyali, Bati Sahili, Çiftlik Sok. No.9 Pendik Istanbul 34903		100,00	99,95	IG
Vilmorin Atlas SARL	Maroc	158 boulevard Abdellah Ben Yacine 20300 Casablanca		70,00	69,97	IG
Vilmorin do Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Maria Monteiro, 830, 2 nd andar, sala 21 Campinas, Estado de São Paulo 13025-151 Cambuí 151 Campinas/SP		100,00	99,95	IG
Vilmorin Iberica SA	Espagne	Calle Joaquim Orozco 17 - 03006 Alicante		99,91	99,86	IG
Vilmorin Inc	États-Unis	2551 North Dragon - 85745 Tucson Arizona		100,00	100,00	IG
Vilmorin Italia SRL	Italie	Center Gross CP 97 - Blocco 22 Via dei Notai 123 - 40050 Funo		100,00	99,95	IG
Vilmorin OOO	Russie	Gruzinskiy val ulitsa 11, building 3, office 21 - 123056, Moscow Russian Federation		100,00	99,95	IG
Vilmorin SA	France	Route du Manoir – 49250 La Ménitré	562 050 864	99,95	99,95	IG
9 - MIKADO KYOWA SEED						
Dalian Mikado International Seed Co Ltd	Chine	Room 2702 – Liangjiu International Building Dalian - 116011		80,00	77,09	IG
Mikado Kyowa Seed Co Ltd	Japon	15-13 Nanpeidai-cho-Shibuya-Ku 150-0036 Tokyo		100,00	96,36	IG
PRODUITS DE JARDIN						
DLF France SAS	France	ZA Les Pains - Les Allœuds 49320 Brissac Quince	432 004 679	33,33	33,33	ME
10 - VILMORIN JARDIN - SUTTONS						
C.H. Van Den Berg BV	Pays-Bas	Nijverheidsweg 1 (1693) Am Wervershoof		100,00	99,98	IG
Vilmorin Bahce Urunleri Anonim Sirketi	Turquie	Guzelyali Bati Sahili, Çiftlik Sok n°9, 34903 Pendik Istanbul		100,00	99,98	IG
Vilmorin Garden Sp. zo.o.	Pologne	ul. Ks.P. Wawrzyniaka 2-62-052 - Komorniki		100,00	99,98	IG
Vilmorin Jardin SA	France	65, rue de Luzais - BP 37 38291 St Quentin Fallavier	959 503 111	99,98	99,98	IG
Suttons Seeds (Holding) Ltd	Royaume-Uni	Woodview road – Paignton Devon - TQ4 7NG		100,00	100,00	IG

Mode de consolidation : IG : intégration globale IP : intégration proportionnelle ME : mise en équivalence

5.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Vilmorin & Cie S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

• dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des coûts de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que les notes 1.9.1 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée,

• la société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.11 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 14, 15 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée,

• la note 1.16 de l'annexe aux comptes consolidés précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes au 30 juin 2013. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, et à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 14 octobre 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent GENIN
Associé

VISAS 4
Commissariat
Claude AUBERT
Associé

6. COMPTES SOCIAUX

6.1. Comptes sociaux	164
6.2. Annexe aux comptes sociaux	167
6.3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	182
6.4. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	183



6.1. COMPTES SOCIAUX

6.1.1. COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE 2012-2013

En milliers d'euros	Notes annexes	12-13	11-12
Chiffre d'affaires	1	50 308	40 795
Achats consommés		- 430	- 556
Marge brute		49 878	40 239
Autres produits d'exploitation	2	12 539	4 655
Reprises de provisions	3	25	201
Ressources d'exploitation		62 442	45 095
Frais de personnel		- 18 446	- 14 257
Impôts et taxes		- 1 200	- 1 436
Autres frais de fonctionnement		- 44 444	- 33 383
Dotations aux amortissements	3	- 1 026	- 905
Dotations aux provisions	3	- 10	- 30
Charges d'exploitation		- 65 126	- 50 011
Résultat d'exploitation		- 2 684	- 4 916
Opérations en commun	4	- 4 375	- 3 681
Résultat financier	5	14 177	49 507
Résultat exceptionnel	6	2 552	- 16 839
Impôts et participation	7	12 630	11 119
Résultat net		22 300	35 190

6.1.2. BILAN AU 30.06.2013 – ACTIF

En milliers d'euros	Notes annexes	Montant brut au 30.06.13	Amortissements Provisions	Montant net au 30.06.13	Montant net au 30.06.12
Immobilisations incorporelles	8	21 034	10 181	10 853	7 113
Immobilisations corporelles	9	1 562	840	722	368
Immobilisations financières	10	27		27	10
Participations	10	858 037	17 323	840 714	806 464
Prêts	10	7 992		7 992	7 683
Actif immobilisé		888 652	28 344	860 308	821 638
Stocks	11	223		223	237
Avances et acomptes versés	11	264		264	476
Créances	11	237 018		237 018	259 981
Valeurs mobilières de placement	12	153 422		153 422	142 630
Disponibilités		61 901		61 901	27 633
Actif circulant		452 828		452 828	430 957
Comptes de régularisation actif	13	4 560		4 560	3 755
Total de l'actif		1 346 040	28 344	1 317 696	1 256 350
Engagements reçus	24			46 935	173 497

6.1.3. BILAN AU 30.06.2013 - PASSIF

En milliers d'euros	Notes annexes	Montant au 30.06.13	Montant au 30.06.12
Capital		288 833	262 576
Primes d'émission		350 516	350 516
Réserves		17 596	15 836
Report à nouveau		32 942	54 176
Résultat de l'exercice		22 300	35 190
Provisions réglementées			
Capitaux propres	14	712 187	718 294
Autres fonds propres	14	1 981	1 981
Provisions pour risques et charges	15	9 003	3 410
Emprunts et dettes financières	16	551 329	498 822
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17	12 065	13 767
Autres dettes	17	29 610	16 485
Passif exigible		593 004	529 074
Comptes de régularisation passif	18	1 521	3 591
Total du passif		1 317 696	1 256 350
Engagements donnés	24	145 348	268 123
Dettes garanties par des sûretés réelles	25	13 590	16 987

6.1.4.
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 30.06.2013

En millions d'euros	12-13	11-12	10-11
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat de l'exercice	22,3	35,2	63,4
Amortissements et provisions	19,9	0,4	6,4
Amortissements des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes perçus	-	-	-
Impôts différés	-	-	-
Résultat sur opérations en capital	- 4,2	6,9	- 3,4
Marge brute d'autofinancement	38,0	42,5	66,5
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant			
> Stocks	0,0	-	-
> Crédits	- 4,9	10,9	- 52,7
> Dettes à court terme	9,4	2,0	16,1
Trésorerie affectée aux opérations d'exploitation	4,4	12,9	- 36,6
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Prix de cession des actifs immobilisés	6,6	5,8	28,1
Acquisition d'immobilisations			
> Immobilisations incorporelles	- 4,7	- 1,8	- 3,5
> Immobilisations corporelles	- 0,4	- 0,2	0,0
> Immobilisations financières	- 49,0	- 18,8	- 114,1
> Charges étaillées sur emprunt	- 0,7	0,0	- 1,7
Variation de prêts et créances immobilisées	- 0,3	- 1,0	8,2
Incidence des décalages de trésorerie	-	-	-
Trésorerie affectée aux investissements	- 48,5	- 16,0	- 83,1
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Variation des capitaux propres	-	1,98	0,0
Variation des dettes financières	94,2	- 28,6	46,6
Distribution de dividendes	- 28,4	- 25,8	- 24,3
Incidence des décalages de trésorerie	-	-	-
Trésorerie affectée aux opérations de financement	65,8	- 52,4	22,4
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	59,8	- 13,0	- 30,9
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE⁽¹⁾	274,5	287,5	318,3
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE⁽¹⁾	334,4	274,5	287,5

(1) Intégrant des avances de trésorerie comptabilisées en « Autres créances »

6.2. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

6.2.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Vilmorin & Cie a poursuivi au cours de l'exercice 2012-2013 sa politique de croissance externe. Ainsi, a été réalisée, en Afrique du Sud, une prise de participation majoritaire de 80 % dans Link Seed. Vilmorin & Cie a également renforcé sa participation en Inde en acquérant des parts minoritaires de Bisco Bio Sciences désormais détenue à 100%, au Japon de Mikado Kyowa Seed désormais détenue directement à hauteur de 75% et de Mikado Seed Holding détenue à hauteur de 85 %. Parallèlement, la cession de la totalité des titres détenus dans Genective à KWS a entraîné une plus-value de 4,6 millions d'euros et, l'examen de la valeur des participations détenues a conduit à la constitution de provisions pour dépréciation de titres pour un montant de 12 millions d'euros (note 10).

Au cours de cet exercice, Vilmorin & Cie a également procédé à une augmentation de capital par incorporation de réserves permettant l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Vilmorin & Cie a également conclu un placement privé de type « Schultschein » d'un montant total de 130 millions d'euros.

Vilmorin & Cie centralise désormais les principaux projets informatiques du groupe. À noter enfin que Limagrain Europe SA et Limagrain Central Europe/Etablissement France ont rejoint le groupe d'intégration fiscale.

6.2.2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels 2012-2013 sont présentés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

6.2.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels et des licences de recherche.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Pour les logiciels, leur coût d'acquisition est égal à la somme des coûts de prestation externe.

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Certains actifs incorporels à durée de vie indéfinie peuvent ne pas faire l'objet d'un plan d'amortissement.

Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activité :

- logiciels d'application informatique : 3 à 7 ans,
- constructions : 10 à 20 ans,
- installations techniques, matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans,
- autres immobilisations corporelles (matériel de transport et de bureau) : 5 à 10 ans.

6.2.2.2. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat (prix d'acquisition augmenté des frais accessoires).

La valeur d'inventaire des titres est déterminée par référence à l'activité développée, aux résultats dégagés et aux perspectives d'évolution. Lorsque cette valeur le justifie, une provision est constituée en considération de la valeur attachée à la participation et de la quote-part de capitaux propres détenus.

Les actions propres sont présentées sous la rubrique « valeurs mobilières de placement » dans le cadre d'un contrat de liquidité.

6.2.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6.2.2.4. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours de mutualisation en vigueur dans le groupe. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ; les différences d'actualisation sont portées au bilan en « écart de conversion ».

6. COMPTES SOCIAUX

Les pertes latentes de change existant à la clôture font l'objet d'une provision pour risque de change, à l'exception des pertes latentes résultant de créances et dettes libellées dans la même devise et de même terme, pour lesquelles les pertes et gains latents sont compensés.

6.2.2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur montant d'acquisition et donnent lieu, le cas échéant, à des dépréciations pour les ramener à leur valeur probable de vente.

6.2.3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

6.2.3.1. Notes de compte de résultat

Note 1 - Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	12-13			11-12 Total
	France	Étranger	Total	
Prestations de services	26 528	14 554	41 082	32 724
Vente de marchandises	915	-	915	1 198
Autres produits annexes	7 675	636	8 311	6 872
Total	35 118	15 190	50 308	40 795

Le chiffre d'affaires se compose principalement des prestations de services réalisées au profit des filiales, facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels engagés et des ventes de marchandises réalisées à la jardinerie de Paris. Les autres produits annexes correspondent à des mises à disposition de personnel auprès des filiales et à des refacturations de programmes de biotechnologies*.

Note 2 - Autres produits

En milliers d'euros	12-13		11-12
Production immobilisée	345	-	
Subventions d'exploitation	179	415	
Transferts de charges d'exploitation	12 015	4 240	
Total	12 539	4 655	

La production immobilisée correspond à l'immobilisation des charges de projets informatiques groupe.

Les subventions d'exploitation résultent du contrat cadre signé avec OSEO pour l'aide à un projet d'Innovation Stratégique Industrielle. Les transferts de charges d'exploitation sont constitués essentiellement de la refacturation de coûts de maintenance d'ERP et autres applications informatiques, de frais de personnel détaché et de la refacturation de frais de recherche.

Note 3 - Dotations et reprises d'amortissements et provisions d'exploitation

En milliers d'euros	12-13		11-12	
	Reprises	Dotations	Reprises	Dotations
Amortissements des immobilisations	-	1 026	-	905
Autres provisions d'exploitation	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	25	10	201	30
Total	25	1 036	201	935

La reprise de provisions pour risques et charges correspond pour 25 milliers d'euros à une indemnité à verser, provisionnée en 2011-2012. La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à l'ajustement en matière de médailles du travail pour 10 milliers d'euros.

Note 4 - Opérations en commun

Ces opérations correspondent à la quote-part de Vilmorin & Cie dans des sociétés en participation développant des programmes de recherche.

Note 5 - Résultat financier

En milliers d'euros	12-13		11-12	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation	-	37 236	-	65 959
Produits des autres créances de l'actif immobilisé		-		111
Défenses de change	4 525	9 766	12 163	5 606
Intérêts divers	16 469	5 988	19 459	9 101
Charges ou produits sur cession de valeurs mobilières de placement	46	626	40	48
Dotations et reprises de provisions	18 503	104	1 067	1 411
Total	39 543	53 720	32 729	82 236

Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus des sociétés filiales.

Le produit des autres créances correspondait en 2011-2012 aux intérêts perçus sur les ORA de Limagrain Europe SA converties en actions le 31 décembre 2011.

Les différences de change concernent principalement le dollar américain, la livre sterling, le yen et le dollar australien.

Il ressort un gain net sur cession de valeurs mobilières de placement liée au contrat de liquidité des titres Vilmorin & Cie pour 61 milliers d'euros.

Les intérêts divers se composent principalement :

- Pour les charges : des frais financiers sur l'emprunt bancaire à moyen terme syndiqué, sur les OCÉANE, sur le placement privé « Schulschein » conclu en mars 2013, ainsi que sur les comptes courants des filiales et sur les concours bancaires, sur les crédits bancaires spots et les découverts.
- Pour les produits : des intérêts sur les comptes courants des filiales, sur les couvertures de taux et sur les certificats de dépôts.

6. COMPTES SOCIAUX

Les dotation et reprises de provisions comprennent :

En milliers d'euros	Dotations	Reprises
Des dotations pour charges à répartir sur frais d'émission d'emprunt	493	-
Des dotations pour charges à répartir sur frais d'émission d'Océane et d'emprunts	501	-
Des provisions pour écarts de conversion	1	104
Des provisions pour mutualisation des devises	1 046	-
Des provisions sur titres de participation consolidés	10 017	-
Des provisions sur titres non consolidés	2 294	-
Des provisions sur garanties financières déclarées précédemment en engagements hors bilan	4 151	-
Total	18 503	104

Note 6 - Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	12-13		11-12	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	2 240	1 119	1 904	865
Sur opérations en capital	2 459	6 646	21 665	5 835
Sur dotations / reprises exceptionnelles	514	-	169	199
Total	5 213	7 765	23 738	6 899

Le résultat exceptionnel constitue un produit net de 2 552 milliers d'euros, correspondant aux principales opérations suivantes :

• Sur opérations de gestion : se composent de la prise en charge de loyers pour 1 717 milliers d'euros liée aux engagements pris lors de la cession des titres de la société Flora Frey en 2007-2008 et de l'encaissement de loyers sur une partie des locaux pour 981 milliers d'euros, et de la perte liée à l'abandon d'un projet informatique pour 523 milliers d'euros.

- Sur opérations en capital : se composent d'une moins-value de fusion sur la participation dans la société brésilienne Brasmilho pour 474 milliers d'euros, et d'une plus-value de cession sur la participation dans Genective pour 4 663 milliers d'euros.
- Sur dotations/reprises : se compose de la constitution d'une provision complémentaire de 514 milliers d'euros liée à la cession de la participation dans Flora Frey.

Note 7 - Impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	12-13	11-12
Impôt sur les sociétés		
Intégration fiscale/charges	- 10 126	- 2 764
Intégration fiscale/produits	21 081	12 088
Crédits d'impôt recherche et mécénat	1 675	1 795
Total	12 630	11 119

Une intégration fiscale existe entre Vilmorin & Cie et les sociétés Clause SA et Vilmorin Jardin SA depuis le 1^{er} juillet 2000, avec la société Vilmorin SA depuis le 1^{er} juillet 2010, et avec la société Limagrain Europe SA et Limagrain Central Europe/Etablissement France depuis le 1^{er} juillet 2012.

Chaque société filiale comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était indépendante. Vilmorin & Cie conserve à son profit les économies d'impôt réalisées.

Au titre de l'exercice 2012-2013, la répartition de l'impôt en milliers d'euro est la suivante :

Clause SA :	+ 875
Vilmorin Jardin SA :	- 83
Vilmorin SA :	- 2 206
Vilmorin & Cie SA :	+ 19 354
Limagrain Europe SA – LCE/Etablissement France:	- 6 985
Crédit d'impôt :	+ 1 675
Soit au total	+ 12 630

En milliers d'euros	Allègements de la dette future d'impôt	Accroissements de la dette future d'impôt
Écarts de conversion	-	2 099
Provision pour mutualisation de gestion du change	1 045	-

6.2.3.2. Notes de bilan

Note 8 - Immobilisations incorporelles

Brut En milliers d'euros	Valeur brute au 01.07.12	Acquisitions	Reclassement & apport/fusion	Sorties de l'actif	Valeur brute au 30.06.13
Concessions, brevets, licences	13 595	-	863	-	14 458
Immobilisations incorporelles en cours	2 767	4 667	- 859	-	6 575
Total	16 362	4 667	4	-	21 034

Les concessions, brevets et licences comprennent des logiciels d'application informatique et des licences de recherche.

Au cours de l'exercice 2012-2013 ont été acquis 4 667 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles dont 4 381 milliers d'euros liés à des projets informatiques et un droit d'accès à des technologies pour 269 milliers d'euros.

Amortissements En milliers d'euros	Total au 01.07.12	Dotations	Sorties de l'actif	Total au 30.06.13
Concessions, brevets, licences	9 249	932	-	10 181
Total	9 249	932	-	10 181

Note 9 - Immobilisations corporelles

Brut En milliers d'euros	Valeur brute au 01.07.12	Acquisitions	Sorties de l'actif	Valeur brute au 30.06.13
Autres immobilisations corporelles	1 114	448	-	1 562
Total	1 114	448	-	1 562

Amortissements En milliers d'euros	Total au 01.07.12	Dotations	Sorties de l'actif	Total au 30.06.13
Autres immobilisations corporelles	746	94	-	840
Total	746	94	-	840

6. COMPTES SOCIAUX

Note 10 - Immobilisations financières

Brut En milliers d'euros	Valeur brute au 01.07.12	Acquisitions	Sorties de l'actif	Valeur brute au 30.06.13
Titres de participation	811 475	49 019	- 2 457	858 037
Prêts	7 683	309	-	7 992
Autres immobilisations financières	10	17	-	27
Total	819 168	49 345	- 2 457	866 056

L'augmentation des titres de participation est relative, en milliers d'euros, à :

- ⦿ L'acquisition de 330 000 titres de la société Bisco Bio Sciences : 19 450
- ⦿ L'acquisition de 80 titres de la société Link Seed : 12 386
- ⦿ L'acquisition de 89 600 titres de la société Mikado Kyowa Seed : 10 749
- ⦿ L'acquisition de 1 476 200 titres de la société Mikado Seed Holding : 6 434

Les cessions de titres de participations correspondent, en milliers d'euros, à :

- ⦿ La cession de 100 titres de Bisco Bio Sciences : 6
- ⦿ La cession de la totalité des titres Genective : 12
- ⦿ La cession de 2 182 355 titres de Limagrain Brasilmilho: 2 439

Les prêts sont constitués essentiellement par un prêt à Limagrain Guerra do Brasil pour 7 500 milliers d'euros remboursable le 31 décembre 2013 pour 2 500 milliers d'euros et le 28 février 2014 pour 5 000 milliers d'euros ainsi qu'à des intérêts dus pour 266 milliers d'euros.

Provisions En milliers d'euros	Total au 01.07.12	Dotations	Reprises	Total au 30.06.13
Titres de participation	5 011	12 312	-	17 323
Prêts	-	-	-	-
Total	5 011	12 312	-	17 323

Il a été constitué des dotations aux provisions sur titres de participation suivantes, en milliers d'euros :

- ⦿ Limagrain Argentina : 4 573
- ⦿ Suttons : 5 445
- ⦿ Arcadia Biosciences : 2 294

Note 11 - Stocks et Créances

En milliers d'euros	30.06.13	30.06.12
Stocks	223	237
Total	223	237

Les stocks se composent des marchandises de la jardinerie de Paris.

En milliers d'euros	30.06.13	30.06.12
Avances versées aux fournisseurs	264	476
Clients et comptes rattachés	4 599	16 077
Autres créances d'exploitation	44 428	28 969
Comptes courants	187 991	214 935
Comptes courants intégration fiscale	-	-
Total	237 282	260 457

Les autres créances d'exploitation se composent principalement d'une créance d'impôt sur les sociétés et de TVA pour 40 239 milliers d'euros, d'une subvention à recevoir pour 2 845 milliers d'euros, d'une avance consentie à un partenaire en Chine pour 394 milliers d'euros, et de fournisseurs débiteurs pour 910 milliers d'euros.

Les comptes courants financiers comprennent :

- ➊ Des avances à des sociétés liées, dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée de Vilmorin & Cie pour un montant de 179 964 milliers d'euros. Elles sont rémunérées sur la base du coût moyen des ressources court terme du mois considéré et majorée de + 0,18 %.
- ➋ Une avance consentie à la société Vilmorin USA Corp pour 8 027 milliers d'euros et portant intérêt au taux moyen de LIBOR USD 2 mois + 0,78 %.

Note 12 - Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	30.06.13	30.06.12
Actions propres	336	89
Autres valeurs mobilières de placement	23 086	42 541
Certificats de dépôt	130 000	100 000
Total	153 422	142 630

Les actions propres représentent 3 784 titres au 30 juin 2013 au prix unitaire moyen de 88,76 euros. Au cours de l'exercice 2012-2013, il a été procédé à l'acquisition de 109 843 titres au prix unitaire moyen de 93,23 euros et à la cession de 107 080 titres au prix unitaire moyen de 93,21 euros.

Les autres valeurs mobilières de placement sont constituées par des SICAV de trésorerie dont la valeur vénale est proche de la valeur comptable.

Les certificats de dépôts sont composés de 30 millions d'euros à échéance du 14 août 2013, de 50 millions d'euros à échéance du 27 septembre 2013, de 40 millions d'euros à échéance du 28 septembre 2013, et de 10 millions d'euros à échéance du 21 décembre 2013.

6. COMPTES SOCIAUX

Note 13 - Comptes de régularisation actif

En milliers d'euros	30.06.13	30.06.12
Charges constatées d'avance	2 593	1 463
Frais d'émission d'emprunts à étaler sur plusieurs exercices	1 696	2 040
Écarts de conversion actif	271	252
Total	4 560	3 755

Les charges constatées d'avance sont essentiellement composées de charges liées à des abonnements et des charges de maintenance informatique facturées annuellement.

Les frais d'émission d'emprunts à étaler correspondent aux commissions versées lors de la mise en place de l'emprunt à moyen terme syndiqué en octobre 2010, à celles versées lors de l'émission des OCÉANE en juin 2008 et à celles versées en mars 2013 pour la mise en place du placement privé « Schultschein ».

Note 14 - Capitaux propres

En milliers d'euros	30.06.12	Affectation du résultat	Distribution du résultat	Résultat de l'exercice	Mouvements de l'exercice	30.06.13
Capital social	262 576	-	-	-	26 257	288 833
Primes d'émission	350 516	-	-	-	-	350 516
Réserve légale	15 836	1 760	-	-	-	17 596
Report à nouveau	54 176	33 430	- 28 407	-	- 26 257	32 942
Résultat de l'exercice	35 190	- 35 190	-	22 300	-	22 300
Total	718 294	0	- 28 407	22 300	0	712 187

Une augmentation de capital par incorporation de réserves permettant l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix actions anciennes a eu lieu au cours de l'exercice.

Le capital social est composé de 18 939 911 actions de 15,25 euros chacune.

L'augmentation de la réserve légale correspond à l'affectation du résultat au 30 juin 2012 décidée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 décembre 2012.

La variation du report à nouveau correspond à l'écart entre le solde reporté à nouveau, la distribution des dividendes de l'exercice pour 28 407 milliers d'euros et l'augmentation de capital pour 26 257 milliers d'euros.

Autres fonds propres

En milliers d'euros	30.06.13	30.06.12
Avances conditionnées	1 981	1 981
Total	1 981	1 981

L'avance remboursable résulte du contrat bénéficiaire d'avance remboursable signé avec OSEO pour l'Aide à un projet d'Innovation Stratégique Industrielle.

Note 15 - Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	30.06.12	Dotations	Reprises	30.06.13
Provisions pour risque de change	104	1	104	1
Provisions pour mutualisation de gestion du change		1 046	-	1 046
Autres provisions pour risques		4 151	-	4 151
Provisions pour charges	3 306	524	25	3 805
Total	3 410	5 722	129	9 003

Une provision pour risque de change a été reprise pour 104 milliers d'euros et dotée pour 1 millier d'euros.

Une provision pour mutualisation de la gestion du change a été constituée pour 1 046 milliers d'euros.

Une provision pour risque sur garantie financière, déclarée précédemment en engagement hors bilan a été constituée pour 4 151 milliers d'euros, suite à la constatation de la situation déficitaire de la filiale concernée.

La provision pour charges correspond :

- ⦿ à la provision pour médailles du travail pour 27 milliers d'euros,
- ⦿ au solde des obligations liées à la cession des titres Flora Frey pour 3 264 milliers d'euros,
- ⦿ à la provision complémentaire relative à la cession de la participation dans Flora Frey pour 514 milliers d'euros.

Note 16 - Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	30.06.12	Accroissement	Remboursement	30.06.13
EMPRUNTS À LONG TERME				
> Emprunts obligataires convertibles : OCÉANE	156 224	-	-18	156 206
> Emprunts à moyen et long terme	231 937	131 039	- 38 305	324 671
Total long terme	388 161	131 039	- 38 323	480 877
EMPRUNTS À COURT TERME				
> Concours bancaires courants	42 273	10 001	- 25 446	26 828
> Crédits spots euros et devises	40 000		- 20 000	20 000
> Comptes courants	28 388	2 219	- 6 983	23 624
Total court terme	110 661	12 220	- 52 429	70 452
Total emprunts	498 822	143 259	- 90 752	551 329

Caractéristiques des OCÉANE émises :

Date d'émission	06.06.08
Nombre d'obligations émises	958 579
Montant total de l'émission	149 500 milliers d'euros
Échéance	01.07.15 avec possibilité de remboursement anticipé au 01.07.13
Taux d'intérêt	4,5 %
En cours au 30.06.13	958 450 pour 149 480 milliers d'euros

Une OCÉANE donne droit à une action, coefficient qui pourra être modifié selon les critères décrits dans la note d'opération déposée auprès de l'AMF sous le numéro de visa 08-107. Au 30 juin 2013, ce coefficient s'établit à 1,19.

6. COMPTES SOCIAUX

Caractéristiques des emprunts à long et moyen terme :

Montant d'origine de l'emprunt syndiqué le 31.10.10	300 000 milliers d'euros
Échéance	31.10.15
En cours au 30.06.13	180 000 milliers d'euros
Taux	Euribor + marge
Garanties accordées	Non
Existence de « covenants »	Oui
Montant disponible au 30.06.13	75 000 milliers d'euros

Montant d'origine du placement privé Schultschein	130 000 milliers d'euros
En cours au 30.06.13	130 000 milliers d'euros
	Fixe au 12.03.20 pour 45 000 milliers d'euros
Taux et échéances	Fixe au 12.03.18 pour 14 000 milliers d'euros
	Fixe au 13.03.23 pour 20 000 milliers d'euros
	Euribor + marge au 12.03.18 pour 51 000 milliers d'euros

Note 17 - Autres dettes

En milliers d'euros	30.06.13	30.06.12
Dettes fiscales et sociales	6 413	5 552
Comptes courants intégration fiscale	20 684	9 873
Dettes sur immobilisations	1 741	275
Dettes fournisseurs et autres	12 065	13 767
Autres dettes d'exploitation	772	785
Total	41 675	30 252

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement le montant des subventions reçues d'OSEO et à reverser à Genective pour 772 milliers d'euros.

Note 18 - Comptes de régularisation passif

En milliers d'euros	30.06.13	30.06.12
Écarts de conversion passif	346	2 404
Produits constatés d'avance	1 175	1 187
Total	1 521	3 591

Les produits constatés d'avance correspondent au solde de la subvention d'OSEO non encore activé.

Note 19 - Échéancier des créances et dettes

En milliers d'euros	-1 an	1 à 5 ans	+5 ans	Total au 30.06.13
CRÉANCES				
> Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
> Prêts	7 773	8	211	7 992
> Autres titres immobilisés	-	27	-	27
> Autres immobilisations financières	-	-	-	-
> Avances versées aux fournisseurs	264	-	-	264
> Clients et comptes rattachés	4 599	-	-	4 599
> Comptes courants financiers	187 991	-	-	187 991
> Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
> Comptes courants d'intégration fiscale	-	-	-	-
> Charges constatées d'avance	2 593	-	-	2 593
> Frais d'émission d'emprunt à étaler sur plusieurs exercices	567	1 121	8	1 696
Total	203 787	1 156	219	205 162
DETTES				
> Emprunts obligataires convertibles	6 726	149 480	-	156 206
> Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34 478	225 193	65 000	324 671
> Crédits bancaires spots	20 000	-	-	20 000
> Concours bancaires courants	26 828	-	-	26 828
> Fournisseurs et comptes rattachés	12 065	-	-	12 065
> Dettes fiscales et sociales	6 413	-	-	6 413
> Comptes courants financiers	23 624	-	-	23 624
> Comptes courants intégration fiscale	20 684	-	-	20 684
> Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 741	-	-	1 741
> Autres dettes d'exploitation	772	-	-	772
> Produits constatés d'avance	1 175	-	-	1 175
Total	154 506	374 673	65 000	594 179

Note 20 - Ventilation de l'effectif

Répartition par catégorie	30.06.13	30.06.12
Cadres	131	92
Non cadres	54	35
Total	185	127

Répartition par fonction	30.06.13	30.06.12
Administration	168	114
Recherche	7	5
Marketing-Ventes	10	8
Total	185	127

6. COMPTES SOCIAUX

Note 21 - Identité de la société consolidante

Société Coopérative Agricole Limagrain
 Siège social : Chappes (Puy-de-Dôme)
 N° Siret : 775.633.357.00014

Note 22 - Entreprises liées

En milliers d'euros	Montant brut		Provisions et amortissements	
	Total	dont sociétés liées	Total	dont sociétés liées
IMMobilisations financières				
> Participations	858 037	842 362	17 323	17 323
> Prêts	7 992	7 766	-	-
> Autres immobilisations financières	27	-	-	-
Créances				
> Acomptes versés aux fournisseurs	264	-	-	-
> Clients et comptes rattachés	4 599	4 448	-	-
> Comptes courants financiers	187 991	187 991	-	-
> Autres créances	44 428	1 292	-	-
> Comptes courants intégration fiscale	-	-	-	-
Dettes				
> Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	324 671	-	-	-
> Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 065	4 727	-	-
> Comptes courants financiers	23 624	23 331	-	-
> Dettes fiscales et sociales	6 413	-	-	-
> Comptes courants intégration fiscale	20 684	20 684	-	-
> Dettes sur immobilisations	1 741	-	-	-
> Autres dettes	772	-	-	-
Résultat financier				
> Charges financières	39 543	10 492	-	-
> Produits financiers	53 720	40 684	-	-

Note 23 - Tableau des filiales et participations financières

FILIALES K€ ou KDEVISES	Capital	Capitaux Propres avant Répartition	% Détenue	Valeur Comptable Brute	Valeur Comptable Nette	Dividendes Encaissés	Chiffre d'affaires H.T.	Résultat	Cautions Avals	Avances
PARTICIPATIONS > 50%										
BISCO BIO SCIENCES PRIVATE LTD	INR 8465	INR 843 233	99,99	41 919	41 919	-	INR 661 555	INR 47 431	-	-
BIOGEMMA SAS	48 336	48 675	55,01	30 800	30 800	-	-	300	-	-
CLAUSE SA	100 61	99 501	99,97	50 195	50 194	15 579	134 768	22 295	-	25 650
HAZERA GENETICS LTD	ILS 22 782	ILS 514 237	100	83 523	83 523	-	ILS 331 011	ILS 33 955	-	-
LIMAGRAIN EUROPE SA	9230	340 286	95,20	310 609	310 609	8 476	327 868	30 950	-	52 135
LIMAGRAIN ARGENTINA SA	ARS 37 059	ARS 35 081	90,00	9 318	4 745	-	ARS 4 659	ARS 8 661	-	516
VILMORIN JARDIN SA	4 847	7 921	99,98	7 775	7 775	772	50 319	- 1 366	-	-
SUTTONS SEEDS LTD	GBP 500	GBP - 1 197	100	5 445	-	-	GBP 15 037	GBP - 1 584	-	2 333
VCC JAPAN KK	JPY 60 000	JPY 69 699	100	424	424	-	-	JPY 137 888	-	-
VILMORIN SA	12 032	68 785	99,95	55 695	55 696	11 858	87 147	13 018	-	32 701
VILMORIN HONG KONG LTD	-	1 450	100	2 000	2 000	-	-	- 196	-	-
VCO PARTICIPATIONS SAS	1	992	80	1	1	-	-	- 2	-	37
VILMORIN USA CORP	USD 163 775	USD 132 500	100	162 431	162 431	-	-	USD 8 861	-	8 028
LIMAGRAIN GUERRA DO BRASIL	BRL 24 389	BRL 70 135	70	23 232	23 232	-	BRL 65 757	BRL 2 349	-	-
MIKADO KYOWA SEED CO LTD	JPY 109 350	JPY 4 260 711	75	21 281	21 281	454	JPY 8 845 427	JPY 518 055	-	-
MIKADO SEED HOLDING	JPY 247 000	JPY 278 155	85,45	6 434	6 434	-	-	JPY 23 283	-	-
LINK SEED	ZAR 0,1	ZAR 95 781	80	12 386	12 386	-	ZAR 590	ZAR - 5 035	-	-

6. COMPTES SOCIAUX

FILIALES K€ ou KDEVISES	Capital	Capitaux Propres avant Répartition	% Détenue	Valeur Comptable Brute	Valeur Comptable Nette	Dividendes Encaissés	Chiffre d'affaires H.T.	Résultat	Cautions Avals	Avances
PARTICIPATIONS < 50 %										
AVESTHAGEN	-	-	4,60	5 011	-	-	-	-	-	-
ARCADIA BIOSCIENCES INC	-	-	7,56	18 892	16 598	-	-	-	-	-
AUSTRALIAN GRAIN TECHNOLOGIES PTY LTD	AUD 32 617	AUD 28 446	32,77	8 021	8 021	-	-	AUD 7 209	-	-
BIO SEEDS	1 788	12 404	24,95	1 092	1 092	-	-	-1 306	-	-
CEEKAY SEEDS&SEEDLING PRIVATE LTD	INR 300	INR - 7 905	N/S	0,2	0,2	-	-	INR - 284	-	-
CLAUSE INDIA PVT LTD	INR 49 139	INR 1 112 128	N/S	-	-	-	INR 368 408	INR - 13 602	-	-
CLAUSE BRASIL COMERCIO DE SEMENTES LTDA	BRL 556	BRL 6 213	0,02	0,03	0,03	N/S	BRL 21 242	BRL - 1 553	-	-
PT CLAUSE INDONESIA	IDR 2 400 000	IDR 772 664	0,03	0,1	0,1	-	IDR 7 014 804	IDR - 1 196 514	-	-
CLAUSE (THAILAND) LTD	THB 110 000	THB 18 099	N/S	-	-	-	THB 14 636	THB 36 967	-	-
HM.CLAUSE GUATEMALA	GTQ 2 500	GTQ 886	N/S	-	-	-	GTQ 9 711	GTQ - 1 614	-	-
HM.CLAUSE TOHUMCULUK TARYM SANAYI VE TICARET ANONIM SIRKETI	TRY 4100	TRY 439	N/S	-	-	-	TRY 10 226	TRY - 849	-	-
BOREAL	-	-	6,54	550	550	-	-	-	-	-
DLF FRANCE SAS	3 000	5 023	33,33	1 000	1 000	80	-	200	-	-
VILMORIN ITALIA SRL	47	371	1	0,6	0,6	2	12 913	304	-	1 765

Note 24 - Engagements hors bilan

En milliers d'euros	Engagements reçus	Engagements donnés
Indemnités de départ à la retraite	-	1 508
Avals, cautions, garanties	-	96 905
Achat/Vente à terme de devises	46 935	46 935
Gestion du risque de taux	-	-
Total	46 935	145 348

Les indemnités de départ en retraite sont évaluées en fonction des conventions applicables à la société selon la méthode des salaires de fin de carrière.

À ce titre, sont pris en compte les paramètres suivants : projection d'augmentation des salaires, turnover de l'effectif, espérance de vie, et actualisation au taux de 3,25 % pour cet exercice et pour 3,75 % en 2011-2012.

Les avals, cautions et garanties comportent des engagements donnés au profit des filiales dans le cadre de leur financement (75 739 milliers d'euros) et de leurs relations contractuelles (8 150 milliers d'euros). Ils comportent, par ailleurs, des

engagements donnés en faveur de CommerzReal sur des annuités de loyers de certains baux commerciaux à long terme (20-25 ans) pour 13 016 milliers d'euros.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

Achat / Vente à terme de devises : Vilmorin & Cie assure la gestion du risque de change du groupe au travers d'un schéma de gestion mutualisée. Les engagements réciproques de Vilmorin & Cie s'élèvent à 25 614 milliers d'euros vis-à-vis des sociétés participantes et à 21 321 milliers d'euros auprès des banques.

Les engagements de Vilmorin & Cie en matière de Droit Individuel à la Formation s'élèvent à 14 276 heures au 30 juin 2013 valorisés pour un montant de 179 500 euros.

Note 25 - Dettes garanties par des sûretés réelles

En milliers d'euros	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes de biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 590	83 523	83 523
Total	13 590	83 523	83 523

❶ Événements postérieurs à la clôture

Via sa filiale Vilmorin Inc, Vilmorin & Cie a acquis l'intégralité de la société Shamrock, basée à Salinas en Californie et spécialisée en semences potagères (chiffre d'affaires de près de 20 millions de dollars en 2012).

En octobre 2013, Vilmorin & Cie a signé un accord avec le semencier africain Seed Co et son actionnaire de référence, AICO Africa Limited (AICO). Selon les termes de cet accord, Vilmorin & Cie procédera à l'acquisition d'un bloc de titres de Seed Co auprès d'AICO et souscrira parallèlement à une augmentation de capital réservée, pour détenir ainsi une participation d'environ 15% du capital de Seed Co.

❷ Résumé pluri-annuel des principales données

En milliers d'euros	12-13	11-12	10-11	09-10	08-09
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	288 833	262 576	262 576	262 576	204 226
Nombre actions ordinaires	18 939 911	17 218 101	17 218 101	17 218 101	13 391 857
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires total hors taxes	50 308	40 795	37 801	37 327	33 993
Dont France	35 118	28 663	25 734	26 775	24 348
Export	15 190	12 132	12 067	10 552	9 645
Dont Services	49 393	32 724	31 777	37 327	33 993
Résultat avant impôts sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	29 594	24 430	65 818	29 723	28 878
Résultat après impôts sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	22 300	35 190	63 395	32 647	37 004
Résultat distribué	-	28 410	25 827	24 278	23 704
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,23	2,06	4,05	2,06	2,71
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,17	2,04	3,68	1,90	2,76
Dividende attribué à chaque action	-	1,65	1,50	1,41	1,77
PERSONNEL					
Effectif moyen propre ⁽¹⁾	183	133	105	89	87
Masse salariale totale	10 725	8 602	6 726	6 027	5 511

(1) En nombre de personnes

6.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vilmorin & Cie S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La société évalue la valeur d'inventaire des titres de participation détaillée dans les notes 10 et 24 de l'annexe selon la méthode décrite dans la note relative aux règles méthodes comptables. Nous avons revu l'approche utilisée par la société et sur la base des éléments disponibles nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société au 30 juin 2013.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 14 octobre 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent GENIN
Associé

VISAS 4
Commissariat
Claude AUBERT
Associé

6.4. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Cession de créances sur Shanxi Limagrain

• Personnes concernées

Joël ARNAUD (Administrateur), Jean-Yves FOUCAULT (Administrateur), François HEYRAUD (Administrateur), Philippe AYMARD (Directeur Général/Administrateur), Pascal VIGUIER (Administrateur).

• Nature et objet

La société Groupe Limagrain Holding S.A. a cédé ses créances détenues sur la société Shanxi Limagrain à la société Vilmorin & Cie.

• Modalités

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2013 a autorisé cette cession d'un montant de 1 228 151,01 euros.

Cession de titres Bisco Bio Sciences

• Personnes concernées

Joël ARNAUD (Administrateur), Jean-Yves FOUCAULT (Administrateur), François HEYRAUD (Administrateur), Philippe AYMARD (Directeur Général/Administrateur), Pascal VIGUIER (Administrateur).

• Nature et objet

La société Vilmorin & Cie S.A. a cédé 100 titres de la société Bisco Bio Sciences à la société Groupe Limagrain Holding S.A.

• Modalités

Le Conseil d'Administration du 12 décembre 2012 a autorisé cette cession d'un montant de 5 894 euros.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 14 octobre 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Laurent GENIN
Associé

VISAS 4
Commissariat
Claude AUBERT
Associé

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1. Renseignements juridiques	186
7.2. Autres informations complémentaires	188
7.3. Facteurs de risques	189
7.4. Capital social et actionnariat	194
7.5. L'action Vilmorin & Cie	197
7.6. Politique d'information	201
7.7. Contrôleurs légaux des comptes	205



7.1. RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

7.1.1. DÉNOMINATION, SIÈGE SOCIAL ET SIÈGE ADMINISTRATIF

- ⦿ Dénomination sociale : Vilmorin & Cie.
- ⦿ Siège social : 4 quai de la Mégisserie – 75001 Paris – France.
- ⦿ Siège administratif : BP 1 – 63720 Chappes – France.
Nouvelle adresse à compter du 25 novembre 2013 : CS 20001
Saint Beauzire - 63360 Gerzat
- ⦿ Législation : Législation française.

7.1.2. FORME JURIDIQUE

Vilmorin & Cie est une société anonyme, à Conseil d'Administration, régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce.

7.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

La société a été constituée le 2 mars 1990 sous le nom de SSBP (Société de Services de la Branche Potagères & Fleurs), dénomination qui a été successivement modifiée dans le temps :

- ⦿ Modification de dénomination en Ceres (AGE du 27 juin 1990).
- ⦿ Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 29 juin 1993).
- ⦿ Modification de dénomination en Vilmorin Clause & Cie (AGE du 9 décembre 1997).
- ⦿ Modification du mode d'administration (AGE du 16 mars 1998) par adoption de la formule à Conseil d'Administration, en remplacement de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance.
- ⦿ Modifications statutaires dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 janvier 2001 (AGE du 3 décembre 2002).
- ⦿ Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 3 juillet 2006).
- ⦿ Mise à jour des statuts (AGE du 11 décembre 2008).

La durée de la société est fixée à 99 ans, sauf en cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

7.1.4. OBJET SOCIAL

Aux termes de l'article 2 des statuts, l'objet social de Vilmorin & Cie est :

- ⦿ de prendre toute participation et mener toute action dans les sociétés dans lesquelles elle est appelée à s'intéresser,
- ⦿ de rentabiliser et rationaliser l'utilisation des moyens mis en commun par ses filiales et se livrer pour ce faire à tout acte civil ou commercial,
- ⦿ de coordonner et développer l'activité de ses filiales en y assurant des missions de surveillance et de contrôle,
- ⦿ de mettre à la disposition de ses filiales ou autres personnes, tout moyen améliorant leur gestion, allégeant leurs charges et facilitant la commercialisation de leurs produits,
- ⦿ de réaliser de la recherche dans le domaine végétal, de tout procédé qui peut s'appliquer à l'amélioration des plantes et à la mise au point de nouvelles variétés,
- ⦿ d'exploiter et de commercialiser des connaissances ainsi acquises, brevets, obtentions végétales, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement ou sous forme de concession de licence d'exploitation ou autres,
- ⦿ de prendre des participations sous toute forme, tout intérêt et participation dans toute société, groupement ou entreprise, française ou étrangère ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Pour réaliser ces objets sociaux, la société pourra :

- ⦿ créer, acquérir-vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tout établissement industriel ou commercial, toute usine, tout chantier et local quelconque, tout objet mobilier et matériel,
- ⦿ obtenir, ou acquérir tout brevet, licence, procédé et marque de fabrique, les exploiter, créer ou apporter, concéder toute licence d'exploitation en tout pays,
- ⦿ et généralement, faire toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utile à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toute autre société, ou personne physique ou morale et réaliser directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

7.1.5. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 377 913 728.

N° SIRET : 377 913 728 00020.

N° SIREN : 377 913 728.

N° APE : 7010 Z (Activité des sièges sociaux).

les pages 99 à 192 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 octobre 2012 sous le n° D12-0950.

Les informations incluses dans ces documents autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence. Les documents cités ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de Vilmorin & Cie, www.vilmorin.info, et de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

7.1.6. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 1^{er} juillet et s'achève le 30 juin de l'année suivante.

7.1.7. CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents juridiques relatifs à Vilmorin & Cie (statuts, procès-verbaux d'Assemblée Générale, rapports des Commissaires aux Comptes et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés au siège social de la société : 4, quai de la Mégisserie – 75001 Paris. En outre, ces informations et certaines informations financières historiques relatives aux informations réglementées sont disponibles sur le site internet de Vilmorin & Cie (www.vilmorin.info) dans la rubrique Publications.

7.1.8. TRIBUNAUX COMPÉTENTS EN CAS DE LITIGES

Tribunal de Commerce de Paris.

7.1.10. AUTRES INFORMATIONS

7.1.10.1. Politique d'investissement et propriété immobilière

Chaque exercice, Vilmorin & Cie détermine, dans le cadre de ses procédures budgétaires et en référence à son plan à moyen terme, une enveloppe d'investissements déclinée dans leur réalisation entre les principaux pôles opérationnels. Ainsi, au titre de l'exercice 2012-2013, les investissements corporels se sont élevés à 58,1 millions d'euros. Les investissements ainsi gérés font l'objet, selon les cas et selon le pôle opérationnel concerné, d'un financement par emprunt bancaire ou par autofinancement. De façon plus générale, la politique d'investissement de Vilmorin & Cie priviliege la détention des actifs directement liés à l'activité ; en conséquence, la société n'est pas propriétaire d'actifs immobiliers significatifs non intégrés à son exploitation. Enfin, il convient de souligner que Vilmorin & Cie n'a actuellement engagé aucun programme d'investissement pluriannuel d'un montant significatif par rapport aux investissements réalisés au cours des derniers exercices.

7.1.10.2. Contrats importants hors cours normal des affaires

Vilmorin & Cie exerce l'ensemble de ses activités auprès d'un nombre important de fournisseurs et d'une clientèle diversifiée. Dans le cadre de ses activités Semences de grandes cultures en Amérique du Nord, Vilmorin & Cie a recours, au travers de licences pluriannuelles, à l'utilisation de technologies lui permettant la commercialisation de semences génétiquement modifiées.

À l'exception de ces relations contractuelles pluriannuelles pour lesquelles Vilmorin & Cie dispose de solutions alternatives, il n'est pas identifié actuellement de contrat important hors cours normal des affaires, susceptible d'avoir un impact significatif et récurrent sur son profil financier.

7.1.9. INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE DES COMPTES 2010-2011 ET 2011-2012

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2010-2011 tels que présentés sur les pages 95 à 201 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 novembre 2011 sous le n° D11-0986 ;
- le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2011-2012 tels que présentés sur

7.2. AUTRES INFORMATIONS complémentaires

Les informations suivantes sont présentées en complément des notes annexes aux comptes consolidés.

7.2.1. INSTRUMENTS FINANCIERS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

En complément à la note 13, relative notamment au résultat dilué par action, il est précisé que les OCÉANE émises en juin 2008 et donnant potentiellement accès au capital de Vilmorin & Cie SA (cf. note 22) peuvent générer une dilution patrimoniale qui s'élève à 5,7 % au 30 juin 2013, conduisant après conversion à un taux de détention de 94,3 %.

7.2.2. IAS 36 - DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

En complément à la note 14 relative notamment aux tests de dépréciation des goodwill, il est précisé que la valeur recouvrable des actifs est approchée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (« Discounted Cash Flows »). Ceux-ci sont établis sur la base de plans d'affaires qui prennent en compte l'historique des deux derniers exercices, les dernières données prévisionnelles de l'exercice en cours ainsi qu'une projection sur cinq ans. Cette projection intègre les données budgétaires de l'exercice à venir ainsi que les chiffrages des plans à moyen terme à trois ans, prolongés en cohérence avec les tendances des dernières années de ces plans.

Le taux de croissance présenté comme hypothèse clé est le taux de croissance à l'infini.

Concernant les analyses de sensibilité, il est précisé qu'au regard de la nature même des activités et de la forte segmentation des différents marchés sur lesquels opère Vilmorin & Cie, tant pour les semences de grandes cultures que pour les semences potagères, une variation concomitante et significative, à la hausse comme à la baisse, des volumes et/ou des prix de vente ou des taux de marge commerciale sur l'ensemble des activités présente une probabilité d'occurrence faible.

Pour les principales UGT, représentant en cumul plus de 90 % du chiffre d'affaires consolidé de Vilmorin & Cie et plus de 85 % des goodwill à tester, et donc susceptibles de rendre directement significative la variation de tels paramètres opérationnels, il apparaît qu'une baisse de plus de 10 % des flux de trésorerie serait nécessaire pour que la valeur recouvrable d'une UGT soit égale à sa valeur comptable, les autres UGT n'étant sensibles en moyenne qu'à une baisse supérieure à 50 % de leurs flux de trésorerie.

7.2.3. IAS 24 – PARTIES LIÉES

Comme indiqué en note 32, les indemnités contractuelles attribuées en cas de rupture de mandat d'un dirigeant correspondent à deux années de rémunération totale, fixe et variable.

Ces indemnités prennent en compte la rémunération forfaitaire brute, hors avantage en nature, à laquelle est ajoutée une indemnité complémentaire correspondant à la moyenne annualisée des trois derniers exercices clos de la rémunération variable.

7.3. FACTEURS DE RISQUES

7.3.1. LE DISPOSITIF DE GESTION GLOBALE DES RISQUES

Au cours des cinq derniers exercices, Vilmorin & Cie a développé un programme de gestion globale des risques élaboré selon un double objectif : harmoniser les standards minima et procédures de prévention des risques applicables à l'ensemble des sites dans le monde et renforcer en permanence le dispositif existant. Avec une vigilance et une rigueur continues, Vilmorin & Cie évalue au plus près l'ensemble des risques pouvant affecter son activité et met en œuvre les moyens adaptés pour les maîtriser. Le dispositif mis en place est spécifiquement décrit dans le rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne.

7.3.1.1. Le point de départ : la cartographie des risques

Avec l'appui d'un cabinet de conseil garant de la méthodologie et de l'indépendance de l'analyse, Vilmorin & Cie a établi en 2009 une cartographie dressant une liste exhaustive des risques potentiels. Ceux-ci ont ensuite été pondérés et hiérarchisés selon des critères de fréquence d'occurrence et de degré d'impact, puis regroupés dans des domaines de risques ; cinq de ces domaines de risques sont aujourd'hui pris en compte dans le référentiel (Référentiel groupe de Gestion des Risques), comme indiqué ci-après.

Au cours de l'exercice 2012-2013, il est apparu souhaitable d'envisager deux adaptations :

- ❶ le domaine « OGM* » a été renommé « Qualité », domaine plus vaste qui inclut toutes les non-conformités et autres sources de non-qualité, y compris la thématique OGM* qui en fait partie,
- ❷ un nouveau domaine « Stratégie » a été créé, nécessaire pour regrouper tous les risques de défaut d'approvisionnement, de difficultés rencontrées dans la croissance externe, de dépendance de tiers, etc.

7.3.1.2. Un outil indispensable : la gestion de crise

En 2012-2013, le Comité de Gestion des Risques a porté une attention particulière au comportement de Vilmorin & Cie en cas de confrontation à des situations de crise résultant de l'occurrence d'un risque de criticité* élevée. La gestion de telles

circonstances potentiellement dangereuses doit être anticipée, notamment dans ses aspects de communication.

Un travail de recensement et d'évaluation des procédures existantes a été entrepris en veillant à étendre cette approche, en tant que besoin, aux secteurs les plus sensibles des Business Units.

7.3.2. DOMAINE DE RISQUES « SÉCURITÉ ET SÛRETÉ DES PERSONNES ET DES BIENS »

7.3.2.1. Garantir un même niveau de sécurité et de sûreté des personnes partout dans le monde

Les standards élaborés concernent à la fois la protection et la santé du personnel, et des règles d'éthique et d'hygiène.

Parmi les standards retenus, une politique visant à lutter contre toute discrimination en matière d'emploi est mise en place.

7.3.2.2. Préserver l'outil de production et le patrimoine

À titre d'exemple, afin de garantir la préservation de l'outil de production et du patrimoine, les sites stratégiques sont obligatoirement équipés de dispositifs anti-intrusion, de contrôles d'accès et de détection de présence.

7.3.3. DOMAINE DE RISQUES « PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE »

L'activité internationale de Vilmorin & Cie et les enjeux liés à l'accès à la génétique et à la notoriété des marques impliquent un risque réel de contrefaçon des variétés. L'objectif des standards établis est de veiller scrupuleusement à la protection systématique des créations végétales, de développer et de faire respecter l'ensemble de la propriété intellectuelle créée par Vilmorin & Cie, mais aussi de veiller à la préservation en interne de celle des tiers.

Parmi les standards adoptés, chaque société met en place un « Comité Propriété Intellectuelle » afin de valider la cohérence de ses pratiques avec celles définies par Vilmorin & Cie.

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vilmorin & Cie utilise également les moyens juridiques, techniques et réglementaires à sa disposition :

- juridique : le Certificat d'Obtention Végétale et notamment l'exemption du sélectionneur permettent de limiter les contrefaçons,
- technique : avec l'utilisation du marquage moléculaire* pour rechercher dans le génome* d'une variété concurrente des similarités avec une variété issue de la recherche de Vilmorin & Cie,
- réglementaire : grâce à l'inscription des variétés aux Catalogues officiels français et européen et à l'European Seed Association (ESA) au sein de laquelle les semenciers européens ont opté pour une démarche déontologique visant à définir un guide de bonnes pratiques qui limite l'utilisation abusive du patrimoine génétique*, des marques, des conditionnements et des logotypes.

7.3.4. DOMAINE DE RISQUES « QUALITÉ »

Les produits commercialisés par les filiales de Vilmorin & Cie sont destinés, soit à une clientèle professionnelle, soit à une clientèle grand public pour les produits de jardinage, dans tous les cas une clientèle exigeante quant aux caractéristiques des produits et à leur capacité à répondre à ses attentes. La non-conformité des produits peut avoir des conséquences financières pénalisantes, allant bien au-delà du prix de vente des produits. Celles-ci peuvent être amplifiées compte tenu de l'effet multiplicateur inhérent à toute production agricole ou à la large diffusion des produits à destination du grand public ainsi que de la complexité des réglementations applicables à des domaines variés (produits, environnement, etc.).

7.3.4.1. Des procédures strictes pour assurer la pureté variétale

Vilmorin & Cie crée, produit et commercialise des variétés conventionnelles et des variétés génétiquement modifiées. Au-delà des obligations réglementaires locales, des procédures internes très strictes sont mises en place afin de préserver la pureté variétale des cultures et de permettre leur coexistence. Il s'agit notamment de distance minimale d'isolement entre les parcelles, d'opérations techniques au champ et à l'usine, et de procédures de traçabilité.

Les standards adoptés par Vilmorin & Cie incluent notamment la traçabilité de toutes les semences, qui est assurée tout au long

du processus, de la recherche jusqu'à l'usinage et l'expédition, en passant par les cultures aux champs.

7.3.4.2. Le risque fournisseurs : le souhait d'une relation durable

Pour produire ses semences, Vilmorin & Cie fait appel à un réseau international d'agriculteurs-multiplicateurs*, rigoureusement sélectionnés dans une vision de partenariat à moyen, voire à long terme. Le cahier des charges accompagnant le contrat qui lie Vilmorin & Cie à son réseau d'agriculteurs-multiplicateurs* précise toutes les conditions et les objectifs assignés à la production : surface à produire, qualité, calendrier des opérations, normes d'intrants à utiliser, etc. Le respect de ce cahier des charges est contrôlé par les services agronomiques des sociétés. Grâce au système contractuel mis en place, Vilmorin & Cie conserve la maîtrise de la qualité de ses semences.

7.3.4.3. Les risques liés à la transformation

Garantir la qualité des semences depuis la réception du produit jusqu'à sa distribution est crucial, tant les conséquences commerciales et financières en cas de réclamations seraient pénalisantes. C'est pourquoi Vilmorin & Cie pratique un contrôle continu de la qualité des semences tout au long du processus de transformation.

7.3.5. DOMAINE DE RISQUES « ENVIRONNEMENT »

Vilmorin & Cie s'engage à se développer en limitant l'impact de ses activités sur l'environnement. Tous les sites de l'entreprise dans le monde respectent ainsi rigoureusement les réglementations en matière d'installations classées (exemple, en France : ICPE).

Reflet de cette volonté affirmée, la société a défini des standards applicables à l'ensemble de ses sites dans le monde afin de prévenir les risques environnementaux. Par exemple, les aspects environnementaux significatifs des sites (éléments de l'environnement porteurs de risques qui peuvent impacter sérieusement le fonctionnement, le patrimoine ou l'image de l'entreprise, tels que la qualité de l'eau ou la gestion des déchets) sont identifiés et font l'objet d'une politique ciblée afin de lutter contre leurs effets et de suivre leur évolution.

7.3.6. DOMAINE DE RISQUES « SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION »

Au sein de ce domaine d'exigence sont en particulier définis les standards relatifs à l'organisation de la sécurité informatique : sécurité des postes de travail, des réseaux et des opérations, plans de continuité des activités informatiques (PCA) et relations avec les partenaires de l'entreprise.

Parmi les standards applicables, les postes de travail mis au rebut en fin de cycle de vie font l'objet d'une procédure stricte de suppression des données ou de destruction du disque, afin de s'assurer qu'aucune information confidentielle ne soit accessible à une personne externe.

7.3.7. DOMAINE DE RISQUES « JURIDIQUE »

7.3.7.1. Les risques juridiques

Vilmorin & Cie et ses filiales sont amenées, dans la conduite de leurs activités, à devoir résoudre ponctuellement des litiges de diverses natures. Ceux-ci font immédiatement l'objet d'une appréciation détaillée, d'une analyse de risque et de responsabilité, et donnent lieu à un traitement approprié dans les filiales, en liaison avec les services juridiques de Vilmorin & Cie. À l'exception des litiges provisionnés, la société n'identifiait, au 30 juin 2013, aucun autre litige pouvant affecter significativement sa situation financière.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

7.3.7.2. Les assurances

Vilmorin & Cie dispose d'une politique de couverture globale qui concerne différents risques opérationnels et fait appel aux produits d'assurance du marché mondial, en fonction de leur disponibilité et des réglementations locales.

Des programmes d'assurance sont négociés et pilotés au niveau de Vilmorin & Cie pour ses filiales avec des assureurs internationaux ou nationaux de premier rang. Ceux-ci concernent notamment les risques de dommages aux biens et pertes d'exploitation, de responsabilité civile, de dommages aux marchandises transportées et ceux relatifs à la flotte automobile.

Pour les risques de dommages aux biens et pertes d'exploitation et responsabilité civile, les couvertures sont en « tous risques sauf » sur la base des garanties les plus larges existantes sur le marché, assorties de franchises variables selon l'activité. Les limites de garanties, fixées sur la base de scénarios catastrophes et sur la base des capacités offertes par le marché des assurances, sont de 200 millions d'euros par sinistre pour les risques Dommages et Pertes d'exploitation, et de 40 millions d'euros par sinistre pour la Responsabilité Civile Exploitation et Produits. Cette limite est également plafonnée par an pour la partie Responsabilité Civile Produits.

Les programmes d'assurance pour les risques spéciaux, potentiellement significatifs, qui exigent un traitement centralisé, tels que la responsabilité des mandataires sociaux et le risque environnement, sont négociés en fonction des capacités disponibles sur les marchés.

La gestion de ces programmes est confiée à des courtiers et assureurs professionnels sous la supervision de Vilmorin & Cie.

Ces programmes ont été renouvelés au 1^{er} juillet 2013 pour une durée d'un an.

Vilmorin & Cie tend à uniformiser la politique de couverture pour l'ensemble des sociétés dont elle a le contrôle opérationnel. Durant l'exercice 2012-2013, Vilmorin & Cie a poursuivi cet engagement à garantir qu'une approche commune de mise en place de polices adéquates, en coordination a minima avec les programmes internationaux, soit déployée à tous les niveaux de filiales et dans tous les pays.

7.3.8. DOMAINE DE RISQUES « RESSOURCES HUMAINES »

Plusieurs comités de Ressources Humaines sont en place et rassemblent les responsables des ressources humaines des principales structures de Vilmorin & Cie. Leur mission est notamment de veiller à la coordination et l'harmonisation des politiques mises en œuvre en matière de ressources humaines.

7.3.9. DOMAINE DE RISQUES « FINANCE »

7.3.9.1. Les risques clients

Vilmorin & Cie n'est globalement pas confrontée à une concentration de clientèle excessive comportant un risque de diminution brutale d'activité, du fait notamment de la décroissance relative de la branche Produits de jardin dans le total de ses activités. Par ailleurs, les risques de non-recouvrement sont habituellement modérés. Les filiales de Vilmorin & Cie apportent chacune à leur niveau les réponses adaptées en fonction de leur activité.

L'entreprise dispose de plus d'un large portefeuille de clientèle :

ÉVOLUTION DU POIDS DES PRINCIPAUX CLIENTS DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES

(en % du chiffre d'affaires consolidé)

	12-13	11-12	10-11
Poids des 5 premiers clients	5,4	4,9	5,7
Poids des 10 premiers clients	7,7	7,1	8,1

7.3.9.2. Le risque fournisseurs : un système de prix prédefinis

Le réseau d'agriculteurs-multiplicateurs* auquel Vilmorin & Cie confie la production de ses semences répond à un cahier des charges très strict, qui définit notamment le prix d'achat de la semence. Celui-ci comporte des composantes fixes ou variables qui ne sont pas structurellement indexées sur l'évolution des cours des matières premières agricoles. Le système contractuel ainsi mis en place permet à Vilmorin & Cie de conserver une totale indépendance économique.

7.3.9.3. Les risques de change, de taux, de liquidité et de marchés

Compte tenu de la dimension de Vilmorin & Cie et de son implantation internationale, des procédures ont été mises en place afin de mieux cerner ces risques et de les maîtriser.

C'est ainsi que la Direction Financière groupe pilote plus particulièrement, pour le compte de Vilmorin & Cie ainsi que pour ses filiales :

- ❶ la recherche de ressources financières diversifiées et adaptées,
- ❷ les risques de change au moyen d'une procédure de mutualisation intra-groupe et de stratégies de couverture au niveau du groupe,
- ❸ la gestion de trésorerie et les risques de taux au moyen d'outils spécialisés (convention de trésorerie, utilisation d'instruments de couverture).

Au 30 juin 2013, la dette bancaire consolidée de Vilmorin & Cie était principalement composée de financements à taux variable ; l'encours d'instruments de couverture de taux s'élevait à 30 millions d'euros. Afin de conforter la structure de sa dette bancaire, Vilmorin & Cie a conclu, en octobre 2010, un crédit syndiqué d'un montant initial de 300 millions d'euros pour une durée de 5 ans, en partenariat avec 10 établissements bancaires. Ce crédit et l'évolution de sa rémunération font l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière/EBITDA, EBITDA/charges financières) ; au 30 juin 2013, Vilmorin & Cie est en parfaite conformité avec cet engagement.

Vilmorin & Cie a en outre diversifié la nature de ses ressources financières en émettant, en fin d'exercice 2007-2008, un emprunt obligataire, à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, pour un montant de 150 millions d'euros.

Enfin, Vilmorin & Cie a décidé de consolider et de diversifier ses ressources financières en réalisant en mars 2013 une opération de placement privé de type « Schulschein » pour un montant de 130 millions d'euros sur des maturités comprises entre 5 et 10 ans, dont 79 millions d'euros à taux fixe.

Par ailleurs Vilmorin & Cie a recours ponctuellement, au niveau de certaines de ses filiales, à des instruments de couverture sur l'évolution du cours des matières premières agricoles afin d'encadrer la volatilité potentielle de ses coûts d'approvisionnement.

7.3.10. DOMAINE DE RISQUES «RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT»

Le maintien et le développement de programmes de recherche originaux et de qualité constituent pour Vilmorin & Cie la meilleure garantie de sa pérennité. Vilmorin & Cie doit s'assurer en permanence de la bonne adéquation de ces programmes et de leurs chances de succès, ce qui inclut la gestion des risques liés à la recherche, dont notamment :

- la préservation physique des installations spécialisées et des matériels génétiques : dispositifs anti-intrusion, contrôles d'accès, détection de présence, duplication des stocks, etc.,
- la protection des secrets et des savoir-faire : mise en place d'une politique nouvelle de gestion des informations et d'archivage des données,
- une politique d'accès aux ressources génétiques* et de protection de la propriété intellectuelle rigoureuse et adaptée,
- des instances de réflexion visant à s'assurer de la pertinence des orientations poursuivies par rapport à la concurrence, aux attentes du marché et aux évolutions scientifiques.

7.3.11. DOMAINE DE RISQUES «COMMUNICATION»

En matière de communication, Vilmorin & Cie dispose d'une organisation qui lui permet d'assurer la cohérence et la coordination de sa communication, à l'image des comités d'échanges qui réunissent plusieurs fois par an les responsables de la communication au niveau du groupe et des différentes Business Units. En outre, un service dédié à la communication de crise met en place des procédures structurées pour prévenir et potentiellement gérer la communication en cas de crise.

7.3.12. DOMAINE DE RISQUES «STRATÉGIE»

L'activité de Vilmorin & Cie a couvert différents secteurs durant l'exercice 2012-2013, tant sur les marchés professionnels que grand public, entraînant des risques diversifiés découlant notamment d'une saisonnalité marquée, d'une sensibilité relative aux risques climatiques et d'une importante technicité des produits et process mis en œuvre. Des réponses adaptées sont apportées afin d'assurer une maîtrise raisonnée de ces risques.

7.3.12.1. Les risques liés à l'approvisionnement : le rôle clé du plan de production

Indispensable au bon approvisionnement des marchés et à la maîtrise des niveaux de stocks, le plan de production est élaboré en tenant compte de différents facteurs : besoins du marché, état de la dernière récolte, courbe de vie commerciale et aptitude à la conservation de chaque variété, mais aussi zones de production (fluctuations du rendement, équipement agricole, etc.). Piloté par les responsables de production et impliquant de nombreux acteurs, ce plan est validé par la Direction Générale de chacune des sociétés.

7.3.12.2. Les risques climatiques et météorologiques : la diversification des zones de production

L'implantation internationale diversifiée des zones de production et des sites de recherche permet de répartir et de limiter les risques liés à l'incertitude météorologique et d'assurer une production de semences régulière et de qualité malgré les impacts climatiques potentiels. En termes de production, la forte saisonnalité de l'activité, les besoins spécifiques des différentes espèces et les variations de la demande rendent nécessaire l'implantation des sites partout dans le monde. Une vingtaine de bassins de production implantés sur les cinq continents, aussi bien dans l'hémisphère Nord que dans l'hémisphère Sud, assurent cette maîtrise du risque.

7.3.12.3. Les risques politiques : une stratégie d'implantation prudente

Sont également pris en compte les risques-pays éventuels lors du choix des investissements et de la localisation des actifs industriels, scientifiques et commerciaux : facilité des échanges, stabilité politique, etc.

En dépit du contexte de tensions internationales de ces dernières années, notamment au Moyen-Orient, Vilmorin & Cie n'a pas été affectée durablement sur ce point dans ses activités à l'international.

7.4. CAPITAL SOCIAL et actionnariat

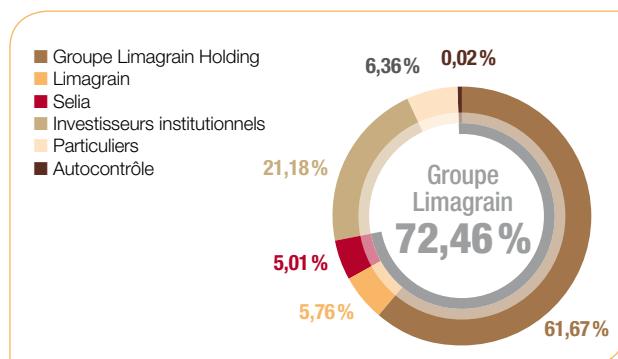
7.4.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social, au 30 juin 2013, est de 288 833 642,75 euros divisé en 18 939 911 actions d'un montant nominal de 15,25 euros chacune, entièrement libérées. Actionnaire de référence de Vilmorin & Cie, le Groupe Limagrain (cf. page 50) détient directement ou indirectement 72,46 % de son capital.

7.4.1.2. Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2013

	Actions à vote simple	Actions à vote double	% du capital social	Nombre total de voix	% du nombre total de voix
Groupe Limagrain Holding	3 491 255	8 189 383	61,67 %	19 870 021	68,36 %
Limagrain	110 565	980 763	5,76 %	2 072 091	7,13 %
Selia	-	948 753	5,01 %	1 897 506	6,53 %
Autocontrôle	3 784	-	0,02 %	-	-
Administrateurs	-	21	-	42	-
Public	5 204 248	11 139	27,54 %	5 226 526	17,98 %
Total	8 009 852	10 130 059	100,00 %	29 066 186	100,00 %

7.4.1.1. Répartition du capital au 30 juin 2013



- Détection de capital et de droits de vote détenus par l'ensemble des organes d'Administration et de Direction : non significatif.
- Détection de capital et de droits de vote détenus par le personnel, directement ou indirectement : non significatif.
- Déclaration d'opération de dirigeants : conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, Groupe Limagrain Holding (GLH), actionnaire de référence de Vilmorin & Cie a déclaré avoir acquis 3 503 titres pour un montant total de 339 671,75 euros au cours de l'exercice 2012-2013.
- Déclaration de pacte d'actionnaires : dans le cadre de l'intervention en fonds propres du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) dans Groupe Limagrain Holding (GLH), Coopérative Limagrain, le FSI et GLH ont conclu en mars 2010 un pacte d'actionnaires relatif à leurs participations au capital des sociétés GLH et Vilmorin & Cie. À ce titre le FSI a souscrit, dans le cadre d'une augmentation de capital réservée, 1 074 498 actions nouvelles de GLH, représentant 13,93 % du capital et des droits de vote de GLH et 1 071 429 obligations de GLH remboursables en actions existantes de Vilmorin & Cie. Ce pacte a fait l'objet d'une publicité auprès de l'AMF⁽¹⁾.

- Engagements collectifs de conservation de titres : en dates des 15 et 22 octobre 2009, deux engagements collectifs de conservation des titres de la société ont été enregistrés (article 885 I bis du Code Général des Impôts). Ces deux engagements ont été conclus pour une durée initiale de deux ans renouvelable selon une durée indéterminée par tacite reconduction. Au jour de signature, les engagements portaient sur 2 715 003 actions, représentant 20,3 % des droits financiers et 28,7 % des droits de vote. Afin de prendre en compte l'augmentation de capital réalisée le 15 avril 2010, les engagements ont donné lieu à la rédaction de deux avenants en date du 22 octobre 2010 qui ont été dûment enregistrés.
- Capital potentiel : Vilmorin & Cie a diversifié la nature de ses ressources en émettant en fin d'exercice 2007-2008 un emprunt obligataire, à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, pour un montant de 150 millions d'euros (voir Note 22.2.2 des comptes consolidés).
- Capital autorisé non émis : néant, aucun engagement d'augmentation du capital n'étant pris.
- Titres non représentatifs du capital : néant.
- Stock-options : néant.

(1) Ce pacte est consultable à l'adresse suivante : www.amf-france.org.

7.4.1.3. Évolution du capital

Décision et date	Nature de l'augmentation de capital	Montant nominal et prime par action	Capital porté à	Nombre cumulé d'actions
02.03.90	Création de la société. Émission de 2 500 actions	100 F	250 000 F	2 500
29.06.93	Émission de 3 820 000 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Groupe Limagrain Holding	100 F	382 250 000 F	3 822 500
29.06.93	Émission en numéraire au pair de 1 817 500 actions réservées à la société Groupe Limagrain Holding	100 F	564 000 000 F	5 640 000
04.10.93	Regroupement des actions de 100 F de nominal en actions de 300 F de nominal	300 F	564 000 000 F	1 880 000
17.12.93	Émission de 166 700 actions Souscription réservée au Crédit Lyonnais	300 F + Prime de 6 F	614 010 000 F	2 046 700
26.11.96	Émission de 921 015 actions à bons de souscription d'actions	300 F + Prime de 170 F	890 314 500 F	2 967 715
De novembre 96 au 30.06.97	Exercice de 177 bons de souscription correspondant à 59 actions	300 F + Prime de 180 F	890 332 200 F	2 967 774
De juillet 97 au 30.06.98	Exercice de 93 bons de souscription correspondant à 31 actions	300 F + Prime de 180 F	890 341 500 F	2 967 805
De juillet 98 au 30.06.99	Exercice de 927 bons de souscription correspondant à 309 actions	300 F + Prime de 180 F	890 434 200 F	2 968 114
De juillet 99 au 30.06.00	Exercice de 336 bons de souscription correspondant à 112 actions	300 F + Prime de 180 F	890 467 800 F	2 968 226
De juillet 00 au 30.06.01	Exercice de 662 301 bons de souscription correspondant à 220 767 actions	300 F	956 697 900 F	3 188 993
	Conversion à 45,75 € de la valeur nominale unitaire par prélèvement sur la réserve légale de 319 944 F	+ Prime de 180 F	145 896 429,75 €	3 188 993
18.01.06	Division par 3 du nominal de l'action de 45,75 € à 15,25 €	15,25 €	Sans modification	9 566 979
03.07.06	Émission de 3 824 878 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Limagrain Agro-Industrie	15,25 €	204 225 819,25 €	13 391 857
13.04.10	Émission de 3 826 244 actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	15,25 €	262 576 040,25 €	17 218 101
21.01.13	Création de 1 721 810 actions par attribution d'actions gratuites	15,25 €	288 833 642,75 €	18 939 911

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.4.1.4.

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

30.06.11			30.06.12			30.06.13			
	Nombre d'actions	% capital		Nombre d'actions	% capital		Nombre d'actions	% capital	
Groupe Limagrain Holding	10 585 684	61,48	68,16	10 617 211	61,66	68,35	11 680 638	61,67	68,36
Limagrain	992 117	5,76	7,12	992 117	5,76	7,13	1 091 328	5,76	7,13
Selia	892 503	5,18	6,75	862 503	5,01	6,53	948 753	5,01	6,53
Actions auto détenues	1 317	0,01	-	1 081	0,01	-	3 784	0,02	-
Public et divers	4 746 480	27,57	17,97	4 745 189	27,56	17,99	5 215 408	27,54	17,98
Total	17 218 101	100,00	100,00	17 218 101	100,00	100,00	18 939 911	100,00	100,00

7.4.2.

NOTIFICATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de 3 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la société (décision de l'Assemblée Générale du 22 juillet 1993). Les conditions de cette notification sont précisées à l'article 12 des statuts.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Parallèlement et dans l'objectif d'assurer le suivi de la composition de son actionnariat, la société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'Actionnaires.

Suite à la constitution de la Banque Publique d'Investissement, BPI Groupe, établissement public à caractère industriel et commercial (ex EPIC OSEO) a déclaré avoir franchi en hausse le 12 juillet 2013, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Vilmorin & Cie et détenir indirectement, à cette date, 1 467 858 actions de la société

Vilmorin & Cie représentant autant de droits de vote, soit 7,75 % du capital et 5,05 % des droits de vote de la société.

La Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de CDC Entreprises Valeurs Moyennes et de Bpifrance Participations SA, 1 882 834 titres et droits de vote, soit 9,94 % du capital et 6,48 % des droits de vote de la société.

7.4.3.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 DÉCEMBRE 2012

Afin de doter Vilmorin & Cie des moyens nécessaires pour assurer son développement futur, en particulier à l'international, l'Assemblée Générale du 12 décembre 2012 a autorisé le Conseil d'Administration :

- à émettre des obligations ou autres titres de créances assimilés (septième résolution),
- à émettre, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance (neuvième et dixième résolutions).

La onzième résolution confère au Conseil d'Administration la possibilité d'utiliser les neuvième et dixième résolutions, pour une durée de 12 mois.

Le montant nominal total de ces émissions ne pourra excéder 450 millions d'euros, comme présenté dans la douzième résolution.

7.5. L'ACTION VILMORIN & CIE

7.5.1. FICHE SIGNALÉTIQUE

- ➊ Date d'introduction au second marché de la Bourse de Paris : 3 novembre 1993.
- ➋ Place de cotation : NYSE Euronext Paris. Compartiment A.
- ➌ Éligible au SRD depuis le 26 février 2008.
- ➍ Indices NYSE Euronext : SBF 120, Cac Mid 60, Cac Mid & Small, Cac All-Tradable, Cac All Shares.
- ➎ Code ISIN : FR 0000052516 (RIN).
- ➏ Éligible au PEA.
- ➐ Classification selon nomenclature ICB : « Farming & Fishing » (Agriculture et Pêche).
- ➑ Nombre de titres : 18 939 911.
- ➒ Clôture de l'exercice au 30 juin.

7.5.2. ANIMATION ET LIQUIDITÉ DU TITRE

Natixis Securities est en charge de la mise en œuvre du contrat de liquidité de Vilmorin & Cie. Ce dernier est conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI du 20 septembre 2008 approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1^{er} octobre 2008.

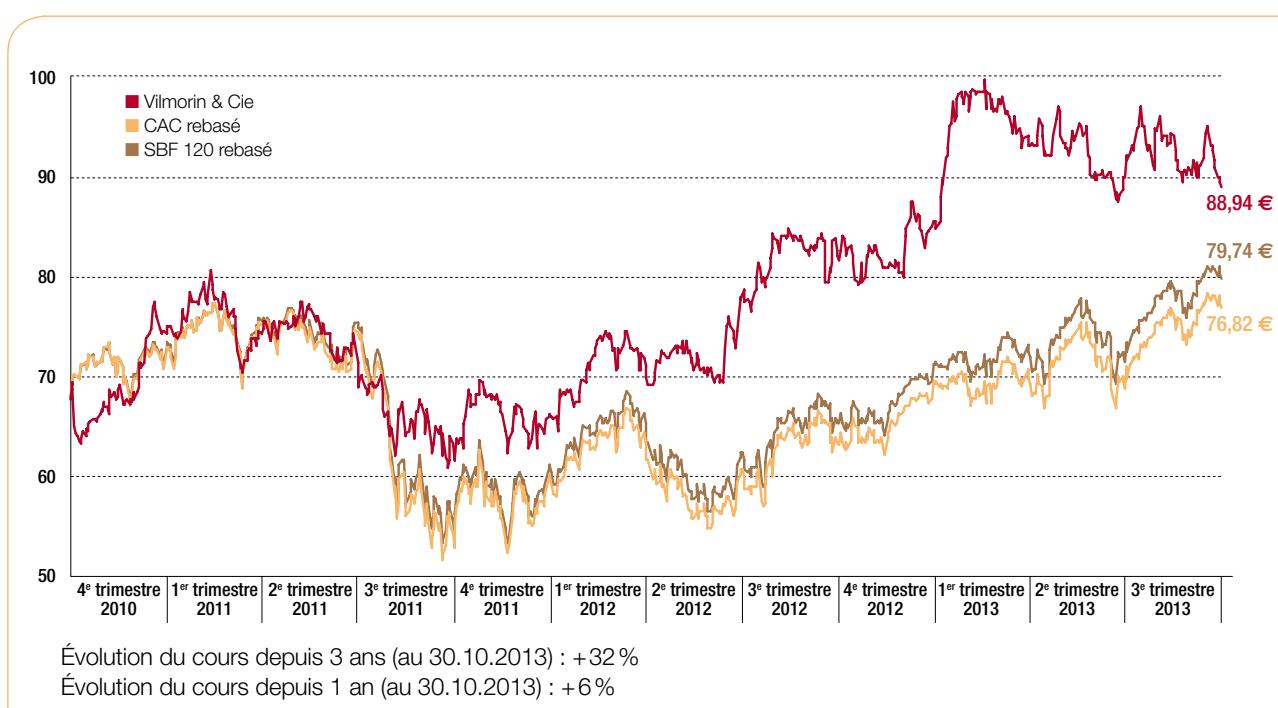
Les moyens figurant au compte de liquidité sont :

- ➊ Au moment de la mise en œuvre du contrat :
 - nombre de titres : 7 989
 - espèces : 68 037,90 euros
- ➋ Au 30 juin 2013 :
 - nombre de titres : 3 784
 - espèces : 354 711,95 euros

7.5.3. PERFORMANCE DU TITRE

Valeur défensive et de long terme, l'action Vilmorin & Cie démontre une solide résistance aux fluctuations boursières depuis son introduction en Bourse en 1993, et une surperformance de son cours par rapport à son indice de référence, le SBF 120. Ces performances reflètent la faible sensibilité du secteur à la conjoncture économique mais aussi la pertinence de la stratégie de développement long terme de la société.

7.5.3.1. Évolution du cours de l'action Vilmorin & Cie vs CAC 40/SBF 120 rebasé sur 3 ans



7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.5.3.2.

Tableau de bord de l'action

	10-11	11-12	12-13
MOYENNE JOURNALIÈRE DES TRANSACTIONS			
> en nombre de titres	8 450	6 505	6 227
> en milliers d'euros	681,29	502,75	552,56
COURS EXTRÊMES			
> plus haut	93,00	85,96	100,25
> plus bas	66,75	68,80	74,09
Derniers cours de l'exercice en euros	85,00	83,63	89,55
Rendement net de l'action en % ⁽¹⁾	2,07 %	1,76 %	2,17 %

(1) Dividende net distribué l'année N, rapporté au dernier cours de l'année N-1. (Source : Euronext ParisBourse)

7.5.3.3.

Volumes traités et évolution des cours depuis les 18 derniers mois

Date	Nombre d'actions échangées	Capitaux échangés (M€)	Cours extrême le plus haut (€)	Cours extrême le plus bas (€)
2012				
Avril	89 398	6,501	74,27	70,46
Mai	143 030	10,486	75,45	71,38
Juin	114 272	8,499	78,15	70,37
Juillet	151 332	12,196	83,26	76,48
Août	138 745	11,849	89,09	82,82
Septembre	150 912	12,538	85,84	74,09
Octobre	116 142	9,673	85,45	80,48
Novembre	75 602	6,294	84,55	81,82
Décembre	129 472	11,150	89,82	81,09
2013				
Janvier	187 376	17,532	99,00	84,55
Février	121 099	11,848	100,25	94,56
Mars	88 287	8,435	98,00	92,51
Avril	140 587	13,158	98,48	91,02
Mai	113 949	10,625	97,50	90,10
Juin	168 177	15,095	91,01	87,51
Juillet	108 980	10,027	96,90	88,01
Août	142 175	13,210	96,00	89,51
Septembre	125 041	11,501	95,50	89,56

7.5.3.4. Interventions de la société sur actions propres

L'Assemblée Générale du 12 décembre 2012, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, du titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que des instructions d'application du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, a octroyé au Conseil d'Administration, dans la sixième résolution, les pouvoirs lui permettant d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres, par achat ou vente en Bourse à un prix d'achat maximum de 120 euros par action, le nombre d'actions ainsi acquises ne pouvant pas dépasser 1 million d'actions, représentant un engagement maximum potentiel de 120 millions d'euros. L'autorisation de ce programme de rachat est fixée à 18 mois maximum.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2013, la société a réalisé, directement ou indirectement, les opérations suivantes :

- nombre de titres achetés = 109 843,
- prix moyen d'achat = 93,23 euros,
- nombre de titres vendus = 107 080,
- prix moyen de vente = 93,21 euros,
- nombre de titres auto-détenus au 30 juin 2013 : 3 784 correspondant à moins de 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 335 863,01 euros, soit un prix moyen unitaire de 88,76 euros.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2013 d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée maximum de 12 mois, à acheter ou à vendre les propres actions de la société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code du Commerce en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation applicable,
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société,
- de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 130 euros par action,
- le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions, représentant un engagement potentiel de 130 millions d'euros.

7.5.4. DIVIDENDES ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES RÉSULTATS

7.5.4.1. Dividendes sur les 5 derniers exercices et politique de distribution

Le dividende net par action proposé à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2013 est de 1,65 euro, stable en valeur nominale par rapport à l'exercice précédent. Vilmorin & Cie a procédé au cours de l'exercice 2012-2013 à une attribution gratuite d'actions sur la base d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
Nombre d'actions rémunérées	13 387 796	17 217 817	17 212 812	17 216 087	18 939 911 ⁽¹⁾
Dividende net (en euros)	1,77	1,41	1,50	1,65	1,65
Taux de distribution	44,8 %	44,8 %	28,4 %	35,3 %	31,5 %

(1) De ce chiffre, il conviendra de déduire le nombre d'actions détenues en autocontrôle à la date de versement du dividende.

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.5.4.2.

Régime fiscal (au 28 août 2013)

Délai de prescription des dividendes

Le délai légal est de cinq ans à compter du jour où le titulaire du droit au paiement des dividendes a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés au profit de l'État.

Résident français

La Loi de finances pour 2013 (article 9) a profondément modifié les modalités d'imposition des dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France. Ainsi, l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire est supprimée afin de soumettre obligatoirement (sauf exceptions) les dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette imposition est effectuée après application de l'abattement de 40% uniquement (l'abattement fixe annuel de 1 525 euros ou 3 050 euros a été supprimé).

La Loi de finances a institué un acompte d'impôt sur le revenu prenant la forme d'un prélèvement à la source obligatoire et non libératoire au taux de 21% qui est imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituables. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (célibataires) ou 75 000 euros (imposition commune) peuvent demander à être dispensées de cet acompte.

Quel que soit le régime fiscal (droit commun ou option), le dividende est soumis aux prélèvements sociaux au taux global de 15,5 %. Ces prélèvements sociaux sont précomptés par l'établissement payeur.

Non résident

Le dividende reçu par un actionnaire étranger fait l'objet d'une retenue à la source dont le taux varie en fonction des conventions fiscales signées par la France. Le taux maximal de droit interne est de 30 % (75 % en cas de versement dans un État ou territoire non coopératif). La retenue est payée en pratique par les intermédiaires financiers. Elle est libératoire de l'impôt en France et sert en principe de crédit d'impôt dans le pays de résidence.

7.5.4.3.

Attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'Administration de Vilmorin & Cie, agissant par délégation de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 12 décembre 2012, a décidé l'attribution gratuite d'actions à raison d'une action nouvelle pour dix actions détenues. Issue d'un projet élaboré en liaison avec le Comité Consultatif des Actionnaires, cette opération s'inscrit dans la continuité des actions mises en place à destination des Actionnaires individuels. Elle souligne la volonté de Vilmorin & Cie de poursuivre une relation privilégiée avec ses Actionnaires, fidèles et engagés sur le long terme. Les opérations d'attribution ont débuté le lundi 21 janvier 2013 et ont concerné toutes les actions détenues à la clôture de la Bourse du vendredi 18 janvier 2013. Tout actionnaire ayant acquis des actions avant cette date a ainsi pu bénéficier de cette attribution d'actions. Cette opération pourrait être renouvelée régulièrement.

7.5.5.

SERVICE DES TITRES

Vilmorin & Cie a mandaté BNP Paribas Securities Services pour assurer son service financier. Pour le service des titres, il convient de s'adresser à :

BNP Paribas Securities Services
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93 761 Pantin Cedex

• Tél. :

- Pour les actionnaires français : 0 826 109 119
- Pour les actionnaires étrangers : +33 (0)1 55 77 40 57

• Fax : +33 (0)1 55 77 34 17

• www.securities.bnpparibas.com

Le service est accessible tous les jours ouvrés de 8h45 à 18h00.

7.6. POLITIQUE D'INFORMATION

7.6.1. LE DISPOSITIF D'INFORMATION

Depuis son introduction en Bourse en 1993, Vilmorin & Cie s'attache à être la plus précise, fiable et transparente possible sur sa stratégie et ses perspectives de développement, en prenant en considération les attentes de ses différents publics financiers.

7.6.1.1. L'information à destination de l'ensemble de la communauté financière

Vilmorin & Cie réalise chaque année plusieurs outils destinés aux actionnaires de l'entreprise et à la communauté financière dans son ensemble.

Le document de référence

Publié en langue française et partiellement en langue anglaise sur le site internet de Vilmorin & Cie et imprimé en version française, il est actualisé à l'occasion de la publication des comptes semestriels.

Le site internet

Toute l'information publiée par Vilmorin & Cie est accessible sur son site internet : www.vilmorin.info. Le site a été refondu au cours de l'exercice 2012-2013. Ce nouveau site internet vise à informer l'ensemble de la communauté financière sur les performances financières de Vilmorin & Cie, mais aussi son métier et ses perspectives, grâce à un graphisme plus proche de son métier de semencier, un accès facilité à l'information et une actualité plus présente. Il comporte, en plus de l'ensemble de l'information financière réglementaire, des contenus dédiés aux journalistes, aux analystes et investisseurs ou encore aux investisseurs particuliers, dans l'objectif de répondre toujours mieux aux attentes de chacun des publics.

Il s'agit par exemple de présentations de la société, d'informations réglementées, d'analyses financières, de l'évolution du cours du titre, de présentations financières, de dossiers de presse, de lettres aux actionnaires, etc. Les présentations de chiffres d'affaires sont également retransmises en différé sur le site, tout comme les interviews des dirigeants effectuées lors des publications de résultats. Le site est également disponible en version anglaise.

7.6.1.2. Les relations avec les analystes, les investisseurs institutionnels et la presse

En 2012-2013, huit sociétés d'analyses financières ont suivi la valeur : CM-CIC Securities, Kepler Cheuvreux, Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, Natixis, Oddo Midcap, Portzamparc et Société Générale.

Les réunions d'information et visites de sites

Six réunions d'information à destination des investisseurs, analystes et journalistes ont été organisées en 2012-2013 à l'occasion de la publication des résultats annuels et semestriels.

Les conférences téléphoniques

Vilmorin & Cie a organisé quatre conférences téléphoniques en 2012-2013, à l'occasion de la publication des chiffres d'affaires trimestriels. Les présentations commentées sont consultables en différé sur le site internet de Vilmorin & Cie.

Les rencontres investisseurs

Vilmorin & Cie a participé au cours de l'année 2012-2013 à douze rencontres investisseurs et analystes sous forme de conférences ou de roadshows, dont plusieurs à l'étranger (New York, Londres, Genève).

Le dossier de presse

Le dossier de presse destiné aux journalistes est mis à jour à l'occasion des principales publications financières de la société.

7.6.1.3. Les relations avec les Actionnaires individuels

Vilmorin & Cie souhaite maintenir une répartition équilibrée de son actionnariat entre investisseurs particuliers et institutionnels. À ce titre, la société mène des actions spécifiques destinées à ses Actionnaires individuels. Au 30 juin 2013, le nombre total des Actionnaires individuels s'élevait à près de 12 200 détenant des actions nominatives ou au porteur.

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Éditions

• Les lettres aux actionnaires

La lettre aux actionnaires est éditée à plusieurs milliers d'exemplaires. Au cours de l'exercice 2012-2013, la structure de la lettre a été revue afin de répondre de manière toujours plus pertinente aux attentes de ses Actionnaires individuels et de donner la parole à des experts. Trois numéros ont été publiés lors de cet exercice, traitant notamment des résultats financiers, de la stratégie du groupe, de dossiers d'actualité ou encore des informations boursières. À l'occasion du salon Actionaria, une lettre à vocation pédagogique, portant sur le modèle de développement de Vilmorin & Cie, a été distribuée aux actionnaires présents sur le stand.

• Le livret de l'actionnaire

Vilmorin & Cie publie chaque année un livret de l'actionnaire dont le format et le contenu, plus concis que celui du document de référence, sont adaptés aux attentes des Actionnaires individuels. Il est remis lors de l'Assemblée Générale et envoyé par courrier à près de 1 000 Actionnaires individuels. Il est également disponible sur simple demande auprès de la Direction Financière.

• L'Essentiel

Ce document synthétique permet à tous de découvrir en quelques mots l'activité, le modèle de développement et le parcours de Vilmorin & Cie en Bourse. Remis lors du salon Actionaria et des réunions d'actionnaires, il est consultable et téléchargeable sur le site internet de Vilmorin & Cie.

Rencontres

• Les réunions d'actionnaires

En 2012-2013, Vilmorin & Cie a rencontré plus de 500 actionnaires, grâce à trois réunions d'actionnaires organisées à Nice, Lille et Strasbourg. La société poursuivra ces moments d'échanges privilégiés avec ses Actionnaires au cours de l'exercice 2013-2014. Ils sont l'occasion de présenter la société, ses activités, son métier et sa stratégie, et de répondre à de nombreuses questions.

• Le Salon Actionaria

Fidèle à cet évènement, Vilmorin & Cie a participé pour la 8^e année consécutive au salon Actionaria à Paris en novembre 2012, et en dresse un bilan très positif tant en termes de participation que de qualité des échanges. Ce rendez-vous, important dans la stratégie de communication de l'entreprise envers ses Actionnaires individuels, mobilise le management, l'équipe de communication financière et les membres du Comité Consultatif des Actionnaires. Cette édition a été marquée par la participation de Vilmorin & Cie à l'Agora des Présidents et à une conférence Valeurs Moyennes sur la thématique « Actionnaires des entreprises moyennes, un investissement socialement responsable ». La société sera de nouveau présente à l'édition 2013.

• L'Assemblée Générale

Moment d'écoute et de dialogue avec le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale de Vilmorin & Cie est un événement fort dans la relation entre Vilmorin & Cie et ses Actionnaires. Ceux-ci peuvent également prendre part de manière active aux décisions importantes du groupe en votant, quel que soit le nombre d'actions détenues. L'Assemblée Générale Annuelle se prononçant sur les comptes annuels 2012-2013 se tiendra le 11 décembre 2013 à Paris.

Convocation des actionnaires nominatifs

Les Actionnaires, détenteurs de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ou de l'avis de convocation, sont convoqués à toute Assemblée Générale par lettre ordinaire ou, si les intéressés en ont fait la demande, par lettre recommandée à leur frais.

La convocation peut également être adressée sous forme de courrier électronique si l'actionnaire a opté pour ce mode de communication, selon les conditions de l'article R.225-63 du Code de Commerce.

Conditions d'admission

Tout Actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme :

- soit d'une inscription nominative,
- soit d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, annexée au formulaire de vote à distance, au formulaire de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire par l'intermédiaire inscrit. Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire le 3^e jour ouvré précédent l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

Les Actionnaires peuvent participer à l'Assemblée Générale quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout Actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'Assemblée.

Droits de vote attachés aux actions

Dans toutes les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois un droit de vote double de celui confère aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même Actionnaire (décision de l'Assemblée Générale du 22 juillet 1993).

Ce droit est conféré également, dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Règles de représentation et inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour

- Règles de représentation

Les Actionnaires peuvent se faire représenter non seulement par un autre Actionnaire, son conjoint ou son partenaire pacsé, mais

aussi par toute autre personne (physique ou morale) de son choix (art. L 225-106, I-al 2). Cette liberté de choix du mandataire est assortie d'obligations d'information, à la charge du mandataire, en vue de prévenir les éventuels conflits d'intérêts qui pourraient survenir entre le mandataire et son mandant.

- Inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée par les actionnaires

La possibilité pour les Actionnaires de déposer des projets de résolution ou des points non liés à un projet de résolution est subordonnée à la possession d'une certaine fraction du capital social.

L'Actionnaire justifie, avec sa demande, de la possession de la fraction du capital exigée et d'une attestation d'inscription des titres correspondants, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

En outre, l'examen du point ou de la résolution par l'Assemblée Générale est subordonné à la transmission, par les intéressés, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. La demande d'inscription des points ou des projets de résolution doit être envoyée au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et doit parvenir à la société au plus tard le 25^e jour qui précède la date de l'Assemblée, sans pouvoir être adressée plus de 20 jours après la date de l'avis de réunion. La demande d'inscription de projets de résolution doit être accompagnée :

- du texte des projets de résolution,
- le cas échéant, d'un bref exposé des motifs,
- de l'attestation d'inscription en compte justifiant de la détention du capital minimum requis.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée et doit être accompagnée de l'attestation d'inscription en compte justifiant de la détention du capital minimum requis.

Le Président du Conseil d'Administration doit accuser réception des points ou des projets de résolution, par lettre recommandée ou par courrier électronique, dans le délai de cinq jours à compter de cette réception. Si des projets de résolution ont été déposés par des Actionnaires, les membres du Conseil d'Administration doivent se réunir afin de déterminer s'ils doivent recommander à l'Assemblée l'adoption ou le rejet de ces projets.

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Comité Consultatif des Actionnaires

Le Comité Consultatif des Actionnaires (CCA) a été formé au printemps 2010 dans l'objectif d'alimenter la stratégie de développement de l'actionnariat individuel, de mieux comprendre les attentes des Actionnaires et d'améliorer la communication financière.

Les mandats des premiers membres du Comité Consultatif des Actionnaires arrivant à leur terme, Vilmorin & Cie a souhaité élargir le nombre d'Actionnaires individuels membres à six. Un mandat, dont la durée est fixée à deux ans, est reconductible deux fois. Le Comité est renouvelable par tiers. Une personne n'ayant pas renouvelé son mandat, Vilmorin & Cie a intégré au cours de l'exercice deux nouveaux membres. Le recrutement s'est effectué sur la base de dossiers de candidature, puis d'une sélection par les Administrateurs et l'équipe de communication financière. D'autre part, le Conseil d'Administration ayant désigné Philippe AYMARD Président Directeur Général de Vilmorin & Cie à l'issue de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2012, Pascal VIGUIER, Administrateur de Vilmorin & Cie, lui a succédé au sein du CCA.

Le CCA est désormais composé :

- ➊ de six Actionnaires individuels représentatifs des actionnaires :
 - Jean-Claude BONHOMME (Auvergne – 63),
 - Arnaud BUNEL (Ile-de-France – 75),
 - Michel CHIRON (Pays de la Loire – 49),
 - Caroline MEIGNEN (Picardie – 60),
 - Louis REYNAL DE SAINT MICHEL (Ile-de-France – 75),
 - Francine SAUCIER (Ile-de-France – 75).
- ➋ de deux Administrateurs de Vilmorin & Cie :
 - Francois HEYRAUD,
 - Pascal VIGUIER.

Il est animé par :

- ➊ le Directeur Financier de Vilmorin & Cie : Daniel JACQUEMOND,
- ➋ l'équipe de communication financière : Valérie MONSERAT, Directrice de la Communication Financière et des Relations Investisseurs, et Claire-Marie SONNIER, Chargée de Communication Financière et des Relations Actionnaires Individuels.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Comité s'est réuni trois fois sur des sites du groupe. Ses travaux ont permis d'émettre des recommandations sur le dispositif de communication dédié aux Actionnaires individuels (lettres aux actionnaires, attribution gratuite d'actions, etc.) ou d'échanger sur des thématiques portant sur la stratégie du groupe (la Responsabilité Sociétale des Entreprises par exemple).

L'adhésion à la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement (F2IC)

Vilmorin & Cie est membre actif de la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement (F2IC) depuis 2005. Elle participe à des réunions d'actionnaires organisées par la Fédération et diffuse également, par son intermédiaire, ses lettres aux actionnaires aux clubs d'investissement.

7.6.2. CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2013-2014

Dates fournies à titre indicatif et susceptibles de modifications

- ➊ 5 novembre 2013 : Publication du chiffre d'affaires à la fin du 1^{er} trimestre*
- ➋ 14 novembre 2013 : Réunion d'actionnaires à Paris (F2IC)
- ➌ 22 et 23 novembre 2013 : Salon Actionaria au Palais des Congrès de Paris
- ➍ 11 décembre 2013 : Assemblée Générale des Actionnaires à Paris
- ➎ 16 décembre 2013 : Département du dividende
- ➏ 19 décembre 2013 : Mise en paiement du dividende
- ➐ 18 février 2014 : Publication du chiffre d'affaires et des résultats semestriels*
- ➑ 29 avril 2014 : Publication du chiffre d'affaires à la fin du 3^e trimestre (avant ouverture de Bourse)
- ➒ 30 juillet 2014 : Publication du chiffre d'affaires annuel*
- ➓ 7 octobre 2014 : Publication des résultats annuels*

* Publication après clôture de Bourse

7.6.3. CONTACTS

Daniel JACQUEMOND, Directeur Financier
E-mail : daniel.jacquemond@vilmorin.info

Valérie MONSERAT, Directrice de la Communication Financière et des Relations Investisseurs
E-mail : valerie.monserat@vilmorin.info

Claire-Marie SONNIER, Chargée de Communication Financière et des Relations Actionnaires Individuels
E-mail : claire-marie.sonnier@vilmorin.info

- ➊ Tél : +33(0)4 73 63 44 85
- ➋ Fax : +33(0)4 73 63 41 80

www.vilmorin.info

7.7. CONTRÔLEURS LÉGAUX des comptes

7.7.1. ORGANES DE CONTRÔLE

7.7.1.1. Commissaires aux Comptes titulaires

KPMG AUDIT, Département de KPMG SA

1, cours Valmy – 92923 Paris la Défense Cedex

Représenté par M. Laurent GENIN

Date de renouvellement : 2008

Date d'expiration du mandat : 2014 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2014)

VISAS 4 Commissariat

56, boulevard Gustave Flaubert – 63010 Clermont-Ferrand

Représenté par M. Claude AUBERT

Date de renouvellement : 2011

Date d'expiration du mandat : 2017 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2017)

7.7.1.2. Commissaires aux Comptes suppléants

M. Denis MARANGE

1, cours Valmy – 92923 Paris la Défense Cedex

Date de nomination : 2008

Date d'expiration du mandat : 2014 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2014)

M. Olivier DELARUE

56, boulevard Gustave Flaubert – 63010 Clermont-Ferrand

Date de renouvellement : 2011

Date d'expiration du mandat : 2017 (Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2017)

7.7.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DES AUDITEURS ET DES MEMBRES DE LEUR RÉSEAU

En euros	30.06.13			30.06.12		
	KPMG	Visas 4	Total	KPMG	Visas 4	Total
COMMISSARIAT AUX COMPTES						
Vilmorin & Cie	176 612	35 057	211 669	142 720	34 918	177 638
Filiales intégrées globalement	825 298	18 000	843 298	800 411	24 417	824 828
AUTRES PRESTATIONS						
Juridiques, fiscales, sociales	372 193	0	372 193	303 260	-	303 260
Total	1 374 103	53 057	1 427 160	1 246 391	59 335	1 305 726

8. RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE du 11 décembre 2013

8.1. Résolutions à caractère ordinaire	208
8.2. Résolutions à caractère extraordinaire	211
8.3. Résolution à caractère ordinaire	215



8.1. RÉSOLUTIONS à caractère ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux annuels et quitus au Conseil d'Administration

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, l'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2013 tels qu'ils sont présentés, la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports, ainsi que les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Le dividende est fixé à 1,65 euro par action.

L'Assemblée Générale décide que le détachement du dividende interviendra le 16 décembre 2013 et que sa mise en paiement sera effective au 19 décembre 2013.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés annuels et quitus au Conseil d'Administration

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2013 tels qu'ils sont présentés, ainsi que la gestion du groupe des sociétés consolidées telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2012-2013.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément à l'article 24 des statuts, de fixer, pour l'exercice 2012-2013, le montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs à la somme de 22 000 euros.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Yves FOUCault vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce, déclare approuver les conclusions dudit rapport.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur la proposition des membres du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 22 299 631,06 euros de la façon suivante :

➊ Résultat net au 30 juin 2013	22 299 631,06 euros
➋ Affectation à la réserve légale	1 114 984,55 euros
➌ Résultat au 30 juin 2013 disponible	21 184 646,51 euros
➍ Report à nouveau initial	32 942 476,08 euros
➎ Dividendes à distribuer	31 250 853,15 euros
➏ Report à nouveau final	22 876 269,44 euros

Il est précisé que la société ne bénéficie pas de la distribution de dividendes sur les actions qu'elle détient en propre. Les dividendes correspondant à ces titres seront affectés en report à nouveau.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Pascal VIGUIER vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société,
- de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Nomination d'un nouvel Administrateur

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Didier MIRATON vient à expiration ce jour, décide de nommer Madame Miriam MAES pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat à 130 euros par action et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 million d'actions représentant un montant maximal de 130 millions d'euros sous réserve des limites légales.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués à tous moments à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la société et par tous moyens, sur le marché, hors marché, de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, ou par utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2012 pour la partie non utilisée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Achat et vente par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ledit conseil, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que des instructions d'application du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation applicable,

DIXIÈME RÉSOLUTION

Émission d'obligations et autres titres de créance assimilés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration toute compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 350 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Toute compétence est donnée au Conseil d'Administration dans la limite ci-dessus fixée, en se conformant à la loi et aux statuts, pour réaliser ces émissions et notamment :

- fixer l'époque ou les époques d'émission,
- déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt dans la limite ci-dessus autorisée,

- arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment : leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également toute compétence pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

Le Conseil d'Administration pourra, dans le cadre de la présente résolution, déléguer à son Président ou à l'un de ses membres, en application de l'article L.228-40 du Code de Commerce, les pouvoirs qu'il a reçus au titre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 12 décembre 2012.

8.2. RÉSOLUTIONS à caractère extraordinaire

ONZIÈME RÉSOLUTION

Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 228-91 à L. 228-93 du Code de Commerce :

• délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence pour décider de procéder, avec ou sans appel public à l'épargne, à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L. 228-93 du Code de Commerce. Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

• décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 300 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits

des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, sous réserve de la limite globale prévue à la quatorzième résolution.

• décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres.

Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 300 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission.

• décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés offertes par l'article L. 225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

• prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit.

• décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées soit par offre de souscription, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

En cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

8. RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

● décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

● décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

● décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

● décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 à L. 228-93 du Code de Commerce :

● délègue au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de 24 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales, pour décider de procéder, avec ou sans appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L. 228-93 du Code de Commerce.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

● décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 300 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, sous réserve de la limite globale prévue à la quatorzième résolution.

● décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres. Ces valeurs mobilières pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal maximal global des titres de créances ainsi émis dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder la somme de 300 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de décision de l'émission.

● prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

● décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution en laissant toutefois au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et/ou réductible ne donnant pas droit à la création de droits négociables.

● décide que le prix d'émission des actions nouvelles émises sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission soit, à ce jour, la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la société lors des trois dernières séances de Bourse sur le marché Eurolist d'Euronext Paris précédant la date de fixation de ce prix, éventuellement diminuée de la décote maximale de 5 % prévue par la réglementation en vigueur.

● décide qu'il appartiendra au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

● décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

● décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

● décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

Lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil décidera de leur caractère subordonné ou non, fixera leur taux d'intérêt et les modalités de paiement desdits intérêts, leur durée déterminée ou non, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres, et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction, notamment, des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit aux actions de la société.

8. RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Le cas échéant, les titres à émettre pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la société d'émettre des titres de créance, assimilables ou non, en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières.

Le Conseil d'Administration pourra modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables.

● décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

● décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Possibilité d'utiliser les onzième et douzième résolutions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration sa compétence avec faculté de subdélégation, de faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant des onzième et douzième résolutions au cas où interviendraient une ou plusieurs offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi la présente délégation.

La présente délégation est conférée pour une durée de 12 mois qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Limitation globale du montant des émissions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide que les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions et d'autres valeurs mobilières données aux onzième, douzième et treizième résolutions ci-dessus, qu'elles soient immédiates, différées ou éventuelles, ainsi que les émissions des valeurs mobilières prévues à la dixième résolution ci-dessus ne pourront excéder, en global, le montant nominal total de 500 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, montant global auquel s'ajoutera, le cas échéant lors des augmentations de capital susvisées, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Augmentation du capital social réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, statuant dans le cadre de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, décide de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise ou à un plan d'épargne groupe.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec

suppression du droit préférentiel de souscription aux actions, l'augmentation de capital étant réservée aux salariés en activité de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne groupe et remplissant en outre les autres conditions éventuellement imposées par le Conseil d'Administration.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation susvisées ne pourra être supérieur à 10 millions d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à ces actions.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui sera fixé par le Conseil d'Administration ne pourra être inférieur de plus de 20% à la moyenne des cours constatés en Bourse des actions de la société pendant la période et aux conditions prévues par les dispositions légales en vigueur à la date considérée, soit actuellement pendant les vingt jours de Bourse précédent le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions.

Le Conseil d'Administration se voit conférer tous pouvoirs, dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation, ainsi que ceux d'y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il pourra préalablement fixer, à l'effet notamment de :

- ❶ déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription aux émissions, objet de la présente délégation,
- ❷ fixer les conditions notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires de ces offres de souscription,
- ❸ déterminer les dates et modalités des émissions,
- ❹ arrêter les prix et conditions des émissions,
- ❺ fixer les montants à émettre,
- ❻ fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre,
- ❼ déterminer le mode de libération des actions et le délai accordé aux bénéficiaires pour la libération de leur souscription,
- ❽ décider si les souscriptions pourront être réalisées directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de fonds communs de placement,
- ❾ fixer, pour les émissions, objet de la présente délégation, les modalités et conditions d'adhésion au plan d'épargne entreprise ou au plan d'épargne groupe, en établir le règlement ou, en cas de plans préexistants, en modifier le règlement.

Le Conseil d'Administration pourra enfin procéder, le cas échéant, à toutes les imputations sur la ou les primes afférentes aux augmentations de capital, notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles pour conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par usage de la présente délégation, et modifier corrélativement les statuts.

La présente autorisation est conférée pour une durée maximum de 24 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 12 décembre 2012.

8.3. RÉSOLUTION à caractère ordinaire

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

ATTESTATION DE LA PERSONNE assumant la responsabilité du document

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012-2013

Le 19 novembre 2013

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant en page 65) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Philippe AYMARD
Président Directeur Général



TABLE DE CONCORDANCE

du Document de Référence

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004 et à l'article 212-13 alinéa 4 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Afin de faciliter la lecture du document de référence, le tableau ci-dessous renvoie à l'instruction de l'Autorité des marchés financiers n° 2005-11 du 13.12.2005 et aux pages du document de référence correspondantes.

Sections / Rubriques	Pages Document de référence
1. Personnes responsables	
1.1 Nom et fonction des responsables du document	216
1.2 Attestation des responsables	216
2. Contrôleurs légaux des comptes	205
3. Informations financières sélectionnées	2-7
4. Facteurs de risques	189
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	8 ; 186
5.2 Investissements	187
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	11
6.2 Principaux marchés	24
6.3 Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention	NA
6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevets, de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	187
6.5 Position concurrentielle	4-7
7. Organigramme	
7.1 Décrire le groupe et la place occupée par la société au sein de ce groupe	11 ; 50
7.2 Liste des filiales importantes de la société y compris leur nom, leur pays d'origine, le pourcentage de capital, et s'il est différent le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus	158
8. Propriété immobilière, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées y compris les propriétés immobilières louées ou toute charge majeure pesant dessus	128 ; 187
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par la société, de ses immobilisations corporelles	88
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	99 ; 165
9.2 Résultat d'exploitation	98 ; 164
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Capitaux de l'émetteur (à court et à long terme)	99 ; 101 ; 136 ; 165 ; 174
10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie	100 ; 135 ; 166
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	99 ; 143 ; 165 ; 175
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux ayant ou pouvant influer les opérations	NA
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements concernant les investissements et immobilisations corporelles	NA
11. Recherche et développement, brevets, licences	
11.1 Politique de recherche et développement et indications du coût des activités de recherche et développement sponsorisées par l'émetteur	27 ; 119
12. Information sur les tendances	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente	67-68
12.2 Tendances ou éléments susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de la société	70

Sections / Rubriques	Pages Document de référence
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance, Direction Générale	
14.1 Information concernant les organes de directions	52
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et de la Direction Générale	53
15. Rémunération et avantages	
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	53 ; 55-57
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	53 ; 57
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats	37-49
16.2 Contrat de service liant des membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance à l'émetteur	53
16.3 Informations sur les Comités d'audit et les Comités de rémunération	51
16.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	54
17. Salariés	
17.1 Effectifs	82
17.2 Participations et stock-options	194
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	NA
18. Principaux actionnaires	
18.1 Nom de toute personne non membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance qui détient directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur	50 ; 194-196
18.2 Indiquer si les principaux actionnaires disposent de droits de vote différents ou déclaration négative	50 ; 194-196
18.3 Détection ou contrôle direct ou indirect : nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas abusif	50
18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	NA
19. Opérations avec des apparentes	74 ; 156
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	2-3 ; 72 ; 181
20.2 Informations financières pro-forma	NA
20.3 États financiers	98 ; 164
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	64 ; 94 ; 162 ; 182-183
20.5 Date des dernières informations financières	187
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7 Politique de distribution de dividendes	199
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	191
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	8-9 ; 114
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	136 ; 194
21.2 Acte constitutif et statuts	186 ; 196
22. Contrats importants	187
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	94
24. Documents accessibles au public	187 ; 201
25. Informations sur les participations	158 ;179

TABLE DE CONCORDANCE

Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

1 - INFORMATIONS SOCIALES

Sections / Rubriques	Pages Document de référence
1. Emploi	
1.1 Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	82-83
1.2 Embauches et licenciements	83-84
1.3 Rémunérations et leur évolution	84
2. Organisation du travail	
2.1 Organisation du temps de travail	84
2.2 Absentéisme	86
3. Relations sociales	
3.1 Organisation du dialogue social, notamment procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	85
3.2 Bilan des accords collectifs	85
4. Santé et sécurité	
4.1 Conditions de santé et de sécurité au travail	86
4.2 Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	86
4.3 Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	86
5. Formation	
5.1 Politiques mises en œuvre en matière de formation	86-87
5.2 Nombre total d'heures de formation	87
6. Égalité de traitement	
6.1 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	87
6.2 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	87
6.3 Politique de lutte contre les discriminations	87
7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	Néant

2 - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Sections / Rubriques	Pages Document de référence
8. Politique générale en matière environnementale	
8.1 Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	88
8.2 Actions de formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	88
8.3 Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	88
8.4 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	89
9. Pollution et gestion des déchets	
9.1 Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	89
9.2 Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	89
9.3 Prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	89
10. Utilisation durable des ressources	
10.1 Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales	90
10.2 Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	90
10.3 Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	90
10.4 Utilisation des sols	90
11. Changement climatique	
11.1 Rejets de gaz à effet de serre	90-91
11.2 Adaptation aux conséquences du changement climatique	91
12. Protection de la biodiversité	
12.1 Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	91

3 - INFORMATIONS SOCIÉTALES

Sections / Rubriques	Pages Document de référence
13. Impact territorial, économique et social de l'activité	
13.1 Impact en matière d'emploi et de développement régional	92
13.2 Impact sur les populations riveraines ou locales	92
14. Relations entretenues avec personnes ou organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment associations d'insertion, établissements d'enseignement, associations de défense de l'environnement, associations de consommateurs et populations riveraines	
14.1 Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	92-93
14.2 Actions de partenariat ou de mécénat	93
15. Sous-traitance et fournisseurs	
15.1 Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	93
15.2 Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	93
16. Loyauté des pratiques	
16.1 Actions engagées pour prévenir la corruption	93
16.2 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	93
17. Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme	
	93

GLOSSAIRE

AGRICULTEUR-MULTIPLICATEUR :

Agriculteur spécialisé dans la multiplication des semences, c'est-à-dire la production des semences à large échelle, dans l'objectif de les commercialiser.

BIOTECHNOLOGIES :

Ensemble des méthodes et techniques qui utilisent des organismes vivants ou leurs composants pour fabriquer ou modifier des produits, pour améliorer des végétaux, ou pour développer des micro-organismes destinés à des applications spécifiques.

CARACTÈRE :

Elément de la description du phénotype d'un être vivant ou d'une espèce.

CHIFFRE D'AFFAIRES OBTENTION :

Chiffre d'affaires réalisé à partir de variétés issues de la recherche Vilmorin & Cie.

CRITICITÉ :

Effet cumulé de la probabilité d'un risque et de la gravité des dégâts qu'il cause.

GÉNOME :

Ensemble des gènes, patrimoine héréditaire contenu dans chaque cellule de tout organisme vivant.

GÉNOMIQUE :

Ensemble des techniques et des recherches portant sur l'étude du génome.

HYBRIDE :

Se dit d'une plante issue du croisement entre des parents nettement différents, appartenant à la même espèce ou à des espèces voisines.

LUTTE BIOLOGIQUE :

Lutte contre les pathogènes de culture en utilisant leurs prédateurs naturels.

MARQUAGE MOLÉCULAIRE :

Suivi de la présence ou de l'absence d'un caractère particulier dans une plante par l'étude du génome de cette plante (sans avoir recours à la culture pour vérifier la présence ou l'absence de ce caractère).

OBTENTEURS :

Entreprises et professionnels qui créent de nouvelles variétés.

ORGANISME GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ :

Organisme (plante ou micro-organisme) dont le génome a été volontairement modifié par l'Homme, grâce à une technique, la transgénèse, associant culture in vitro et génie génétique.

ORGANOLEPTIQUE :

Qui a une action sur les organes des sens, en particulier sur le goût et l'odorat.

RESSOURCES GÉNÉTIQUES :

Ensemble des gènes de diverses espèces variétales.

SÉLECTION :

Parmi une population végétale que l'on veut améliorer, choix d'individus ayant les meilleures caractéristiques phénotypiques comme reproducteurs. Par extension : ensemble des techniques d'amélioration variétale.

STACKING :

Empilage ou combinaison de caractères, procédé consistant à associer plusieurs gènes d'intérêts au sein d'une même plante.

THINK TANK :

Cercle de réflexion émanant généralement d'institutions privées, et apte à soumettre des propositions aux pouvoirs publics.

TRAITS :

Le ou les gènes conférant à la plante une caractéristique recherchée (résistance à diverses agressions d'insectes ravageurs, tolérance aux herbicides, etc.).

TRANSGÉNÈSE :

Technique de transfert et d'intégration d'un ou plusieurs gènes à l'intérieur du patrimoine génétique d'un organisme vivant.

Sources :

- > www.gnis-pedagogie.org
- > www.larousse.fr
- > Wikipedia
- > [Interne. Vilmorin & Cie.](http://Interne.Vilmorin & Cie)

INFORMATIONS CONCERNANT LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 novembre 2013, conformément à l'article 212-13 du règlement de l'AMF.

Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

